

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



I/2023

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session de printemps 2023

18e session de la 51e législature
du lundi 27 février au vendredi 17 mars 2023

Séances du Conseil national:
27, 28 février, 1 (II), 2, 6, 7, 8 (II), 9, 13, 14, 15 (II), 16 (II) et 17 mars (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:
27, 28 février, 1, 2, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16 et 17 mars (13 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
15 mars

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	83
Objets du Conseil fédéral	84
Initiatives des cantons	97
Initiatives parlementaires	110
Pétitions	160
Initiatives populaires pendantes	169
Initiatives populaires annoncées	170
Commissions parlementaires	173
Dates des sessions 2023	177
Dates des sessions 2024	178

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Groupes

BD	Groupe BD
CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre
PBD	Groupe du Parti bourgeois démocrate

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DéCdg	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

N	103/07.031	n	Navigation maritime. Conventions
Titre de l'objet			
Premier conseil chargé de l'examen (n : Conseil national, é : Conseil des Etats)			
Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)			
Numéro courant de la session. Ce numéro renvoie à la partie générale du résumé, en remplacement d'un numéro de page			
Etat de l'objet :			
E examiné par le Conseil des Etats			
N examiné par le Conseil national			
NE ou EN examiné par les deux conseils			
• a fait l'objet d'un examen pendant la session			
* nouvel objet			
x liquidé			
+ décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale			

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 31
Fax 058/322 96 20

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- 1/22.217 é**
Assermentation
- x* **2/23.004 né**
Rapport annuel 2022 des CdG et de le la DélCdG
- * **3/23.010 én**
Délégation AELE/Parlement européen. Rapport
- * **4/23.011 én**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- * **5/23.012 én**
Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport
- * **6/23.013 én**
Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- * **7/23.014 én**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport
- * **8/23.015 én**
Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport
- * **9/23.017 én**
Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport annuel
- * **10/23.019 én**
Délégation parlementaire pour la participation aux activités s'inscrivant dans le cadre de l'OCDE. Rapport
- x* **11/23.020 n**
Déclaration du Conseil national en faveur des droits humains et de la démocratie en Iran
- x **12/23.203 n**
Assermentations
- * **13/24.004 én**
Rapport annuel 2023 des CdG et de le la DélCdG

Chambres réunies

- 14/23.200 cr**
Tribunal administratif fédéral. Élection de deux membres
- x **15/23.201 cr**
Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires
- 16/23.204 cr**
Tribunal fédéral des brevets. Renouvellement intégral 2024 - 2029
- * **17/23.205 cr**
Tribunal fédéral. Election de deux juges suppléants ou suppléantes

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- 18/21.018 é**
Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- x **19/22.038 n**
Traités internationaux conclus en 2021. Rapport
- 20/22.081 n**
Crédit d'engagement 2024-2027 pour trois Centres de Genève
- *N **21/23.009 n**
Rapport de politique extérieure 2022
- * **22/23.031 n**
Octroi à la FIPOI d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OTIF à Berne

Département de l'intérieur

- x **23/20.089 n**
Réforme LPP
- NE **24/21.063 n**
Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.
- NE **25/21.067 n**
Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie)
- x **26/22.043 n**
Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS). Initiative populaire
- E **27/22.054 é**
Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes). Initiative populaire
- x **28/22.057 n**
Sécurité sociale. Convention avec l'Albanie
- 29/22.062 n**
LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)
- 30/22.075 n**
« Pour la liberté et l'intégrité physique ». Initiative populaire
- * **31/23.001 én**
Rapport de gestion du Conseil fédéral 2022
- x* **32/23.016 né**
LAVS. Modification (Adaptation des rentes au renchérissement)
- * **33/23.023 é**
Loi sur la transplantation. Modification
- * **34/23.027 én**
LPP. Modification (Placement de fonds du libre passage de l'institution supplétive)

Département de justice et police

- EN **35/18.043 é**
Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions
- x **36/20.026 é**
Code de procédure civile. Modification

- NE 37/20.034 n**
Loi sur le droit international privé. Modification
- 38/21.082 n**
Code de procédure civile. Modification
- EN 39/21.083 é**
Loi sur la numérisation du notariat
- 40/22.049 é**
Code civil. Modification (Transmission d'entreprises par succession)
- x 41/22.056 n**
Entraide judiciaire en matière pénale. Accord avec le Kosovo
- E 42/22.065 é**
Loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage
- 43/22.066 n**
Code des obligations (Défauts de construction). Modification
- N 44/22.067 n**
Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse
- E 45/22.071 é**
Code pénal et droit pénal des mineurs. Modification
- 46/22.078 é**
Loi sur les brevets. Modification
- x 47/22.079 én**
Constitutions des cantons Zurich, de Glaris, de Soleure, de Bâle-Campagne, du Valais et de Genève. Garantie
- * **48/23.022 n**
Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

- E 49/21.052 é**
Alimentation de l'armée et de la protection civile Partie 1
- E 50/22.026 é**
Alimentation de l'armée et de la protection civile. Partie 2
- x 51/22.052 é**
Nouveaux systèmes de production (NEPRO) pour swisstopo. Crédit d'engagement pour 2023-2029
- E 52/22.063 é**
Rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021 sur les conséquences de la guerre en Ukraine
- E 53/22.072 é**
Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy
- N 54/22.073 n**
Loi sur la sécurité de l'information. Modification (Inscription d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques)
- 55/22.074 n**
Déménagement de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz. Crédit d'engagement

- N 56/22.076 n**
Soutien de grandes manifestations sportives internationales durant les années 2025 à 2029. Crédits d'engagement
- x* 57/23.018 én**
Service d'appui de l'armée en faveur du SEM dans le domaine de l'asile
- * **58/23.025 n**
Message sur l'armée 2023

Département des finances

- EN 59/14.054 é**
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511
- EN 60/15.049 é**
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- EN 61/18.034 é**
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)
- NE 62/21.019 n**
Loi sur la TVA. Révision partielle
- x 63/22.022 é**
Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale
- N 64/22.035 n**
Taxe au tonnage applicable aux navires de mer. Loi fédérale
- x 65/22.050 é**
Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Modification (Reconnaissance des plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse)
- E 66/22.053 é**
Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. Modification (augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne)
- 67/22.058 n**
Loi sur les douanes. Révision totale
- x 68/22.059 n**
Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds. Modification
- E 69/22.069 é**
Loi sur l'imposition du tabac. Modification (Imposition des cigarettes électroniques)
- E 70/22.077 é**
Doubles impositions. Convention avec le Tadjikistan
- 71/23.041 én**
Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027
- 72/23.042 én**
Budget 2023. Supplément II

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

- EN 73/20.022 é**
Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)
- EN 74/22.045 é**
Organisation internationale du Travail : Convention n° 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire

- x **75/22.051 é**
Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme. Modification
- x **76/22.068 é**
Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 et 21.3015
- E **77/22.080 é**
Loi sur les travailleurs détachés. Révision
- 78/22.082 é**
Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)
- 79/22.083 é**
Instauration d'un frein à la réglementation
- 80/22.084 é**
Loi fédérale sur la société financière de développement SIFEM
- x* **81/23.008 né**
Politique économique extérieure 2022. Rapport
- * **82/23.026 é**
Loi sur l'assurance-chômage (LACI). Révision partielle (Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les formateurs)
- * **83/23.028 é**
Promotion économique 2024-2027
- * **84/23.029 n**
Loi fédérale sur la politique régionale. Modification

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- NE **85/18.077 n**
Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase
- EN **86/21.047 é**
Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale
- x **87/21.055 n**
Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct
- EN **88/21.065 é**
Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire
- x **89/21.080 n**
Loi fédérale sur la circulation routière. Révision
- NE **90/22.025 n**
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect
- x **91/22.060 é**
Environnement mondial 2023-2026. Crédit-cadre
- 92/22.061 é**
Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision
- N **93/22.064 n**
Loi sur le transfert du transport de marchandises et arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes. Modification

- 94/22.085 é**
Loi sur la protection de l'environnement. Modification
- * **95/23.024 é**
Loi sur les chemins de fer. Modification (Mise en œuvre du volet technique du 4e paquet ferroviaire de l'UE)
- * **96/23.030 n**
Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau
- * **97/23.032 n**
Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales
- * **98/23.033 n**
Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

Chancellerie fédérale

- * **99/23.006 én**
Motions et postulats des conseils législatifs 2022. Rapport

Initiatives des cantons

- + **100/20.313 é**
Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité
- + **101/21.327 é**
Bâle-Campagne. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe
- 102/22.318 é**
Bâle-Campagne. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse
- + **103/21.311 é**
Bâle-Ville. Exercice du mandat parlementaire pendant le congé de maternité
- 104/21.317 é**
Bâle-Ville. Introduction et mise en oeuvre rapides de l'imposition individuelle
- + **105/21.328 é**
Bâle-Ville. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe
- 106/22.311 é**
Bâle-Ville. Interdiction des thérapies de conversion en Suisse
- 107/22.313 é**
Bâle-Ville. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse
- 108/22.316 é**
Bâle-Ville. Remboursement rapide et proportionnel des réserves des caisses-maladie à la population

- * **109/23.302 é**
Berne. Préserver l'autosuffisance alimentaire de la Suisse en sucre
- EN **110/20.332 é**
Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS
- x **111/21.315 é**
Fribourg. Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires
- 112/21.318 é**
Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses
- + **113/19.308 é**
Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine
- x **114/20.311 é**
Genève. Pour une action efficace en faveur de la sante publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés
- x **115/21.309 é**
Genève. Non aux renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués. Proscrivons les renvois vers l'Ethiopie
- x **116/21.316 é**
Genève. En faveur d'une mesure de prolongation du délai en cas de demeure du locataire pour défaut de paiement
- 117/21.320 é**
Genève. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe
- x **118/21.321 é**
Genève. Pour une interdiction des sels d'aluminium et de ses dérivés dans les produits cosmétiques
- 119/21.326 é**
Genève. Pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles
- 120/22.309 é**
Genève. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans
- 121/22.314 é**
Genève. Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires
- 122/22.315 é**
Genève. Pour le climat, réduisons nos émissions de CO2 avec des actes concrets et utilisons nos ressources en énergies renouvelables
- 123/22.320 é**
Genève. Pour la survie de l'Arménie
- 124/22.321 é**
Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé
- * **125/23.301 é**
Genève. Pour une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu'à l'âge de 25 ans
- * **126/23.303 é**
Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours
- * **127/23.305 é**
Grisons. Introduction de l'imposition individuelle
- + **128/17.314 é**
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- + **129/19.320 é**
Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments
- x **130/21.306 é**
Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM/BATX!
- 131/21.319 é**
Jura. Des vaccins d'intérêt public qui doivent être accessibles à toutes et tous
- + **132/20.323 é**
Lucerne. Femmes politiques en congé maternité
- 133/22.310 é**
Lucerne. Interdiction des thérapies de conversion
- * **134/23.300 é**
Lucerne. Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil
- 135/22.323 é**
Schwyz. Renforcer la protection des troupeaux contre les grands prédateurs
- 136/22.317 é**
Soleure. Légalisation du cannabis
- + **137/18.300 é**
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat
- + **138/19.300 é**
St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves
- 139/21.313 é**
St-Gall. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois-énergie en zone agricole
- 140/22.319 é**
St-Gall. Développement mesuré dans les zones de hameaux
- * **141/23.304 é**
St-Gall. Permettre aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder sans examen aux hautes écoles pédagogiques. Une réponse à la pénurie d'enseignants et d'enseignantes
- + **142/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
- + **143/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)

- + **144/16.306 é**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
- x **145/18.326 é**
Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux
- 146/20.336 é**
Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification
- 147/22.308 é**
Tessin. Un soutien pour les femmes confrontées à une fausse couche ou à une mort périnatale
- + **148/18.316 é**
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat
- 149/22.300 é**
Thurgovie. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois-énergie en zone agricole! Modification de la loi sur l'aménagement du territoire
- 150/22.304 é**
Thurgovie. Inscrire l'axe Lac de Constance - Vallée de la Thur (N23) dans l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
- 151/22.322 é**
Thurgovie. Préserver le taux d'autosuffisance en sucre indigène de la Suisse
- 152/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire
- x **153/20.340 é**
Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail
- 154/21.322 é**
Vaud. Modifier la LAMal de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS
- 155/21.323 é**
Vaud. Plus de force aux cantons
- 156/21.324 é**
Vaud. Pour des réserves justes et adéquates
- 157/21.325 é**
Vaud. Pour des primes conformes aux coûts
- 158/22.301 é**
Vaud. Initiative cantonale vaudoise visant à proposer une modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation
- 159/22.302 é**
Vaud. En faveur d'une juste rémunération pour l'énergie injectée dans le réseau
- 160/22.307 é**
Vaud. Pour que les fausses couches, les grossesses non évolutives et les grossesses extra-utérines soient remboursées

- 161/22.305 é**
Valais. Pour un délai de prescription également hors de la zone à bâtir
- 162/22.312 é**
Valais. Accélérer les procédures pour atteindre le tournant énergétique
- + **163/19.311 é**
Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale
- 164/22.303 é**
Zurich. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques engendrés par le COVID-19
- 165/22.306 é**
Zurich. Introduction d'une taxe efficace sur le kérosène

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

- x **166/20.430 n**
Groupe G. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes
- 167/22.416 n**
Groupe G. Interdiction du financement indirect du matériel de guerre prohibé
- 168/22.484 n**
Groupe G. Protéger les enfants de la pauvreté
- * **169/23.417 n**
Groupe G. Développement des réseaux électriques. Accélérer les procédures
- * **170/23.421 n**
Groupe G. Consolider le secteur des matières premières par une surveillance indépendante
- x **171/22.458 n**
Groupe V. Compléter le frein à l'endettement de façon à interdire sur un cycle conjoncturel toute croissance des dépenses supérieure à la croissance économique

Initiatives des commissions

- + **172/21.503 n**
CdF-CN. Bases légales de l'examen du budget. Nécessité de modifier les dispositions existantes
- + **173/22.483 n**
CdF-CN. Assurer l'implication des Commissions des finances dans les interventions et les projets d'acte de commissions thématiques ayant des conséquences financières importantes
- x **174/21.480 n**
CPE-CN. Loi fédérale sur la poursuite et la facilitation des relations entre la Confédération suisse et l'Union européenne
- + **175/22.482 n**
CPE-CN. Droits de participation du Parlement en matière de politique extérieure
- N **176/21.403 n**
CSEC-CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

- 177/22.426 n**
CSSS-CN. Égalité de traitement pour les veufs et les veuves
- x **178/22.431 n**
CSSS-CN. Exceptions à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans dans un établissement suisse reconnu prévue à l'article 37 alinéa 1 LAMal en cas de pénurie avérée de médecins
- NE **179/13.467 n**
CEATE-CN. Énergie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
- + **180/20.433 n**
CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse
- 181/20.434 n**
CEATE-CN. Valorisation écologique lors du renouvellement des concessions hydrauliques
- 182/20.482 n**
CEATE-CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée
- + **183/22.402 n**
CEATE-CN. Réduire le CO₂ grâce aux carburants biogènes et aux carburants synthétiques renouvelables
- *N **184/22.461 n**
CEATE-CN. Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation
- * **185/23.401 n**
CPS-CN. Modification de la loi sur le matériel de guerre. Lex Ukraine
- * **186/23.403 n**
CPS-CN. Modification de la loi sur le matériel de guerre
- 187/22.452 n**
CTT-CN. Financement incitatif de la Confédération pour l'acquisition de bus dotés de moteurs écologiques dans les transports publics routiers
- 188/22.405 n**
CER-CN. Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses
- 189/22.454 n**
CER-CN. Introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires
- x **190/20.437 n**
CIP-CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise
- x **191/20.438 n**
CIP-CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise
- + **192/21.504 n**
CIP-CN. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique
- x **193/22.404 n**
CIP-CN. Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération
- + **194/22.406 n**
CIP-CN. Une intervention parlementaire, plusieurs co auteurs
- x **195/22.453 n**
CIP-CN. Pas d'indemnités de départ pour les cadres de l'administration fédérale et des entreprises et établissements de la Confédération
- + **196/19.433 n**
CAJ-CN. Étendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits
- + **197/22.400 n**
CAJ-CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année
- + **198/22.401 n**
CAJ-CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites
- 199/22.428 n**
CAJ-CN. Adoption et recherche des origines
- 200/22.455 n**
CAJ-CN. Améliorer la protection contre le licenciement des jeunes mères
- 201/22.456 n**
CAJ-CN. Combler une lacune dans la LAVI. Soutenir les victimes d'infractions à l'étranger
- * **202/23.400 n**
CAJ-CN. Interdiction par une loi spéciale de l'utilisation en public de symboles nazis
- Initiatives des députés**
- + **203/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
- 204/21.450 n**
Addor. Réserver l'enseignement tertiaire aux personnes séjournant légalement en Suisse
- NE **205/17.412 n**
Aebischer Matthias. Égalité des chances dès la naissance
- 206/21.460 n**
Amaudruz. Déduction totale des frais de maladie et d'accident supportés par le contribuable
- 207/21.475 n**
Amaudruz. Défalquer des revenus imposables la totalité des frais de maladie et d'accidents supportés par le contribuable
- x **208/21.520 n**
Amaudruz. Pour un calcul de la valeur vénale des titres non cotés correspondant à la valeur comptable de l'entreprise
- 209/22.409 n**
Amaudruz. Sauver des vies. Surveillance électronique active
- + **210/18.434 n**
(Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopédage en ligne
- 211/22.439 n**
Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu

- + **212/19.415 n**
Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active
- 213/21.516 n**
Arslan. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- + **214/22.424 n**
Badertscher. Etiquetage des denrées alimentaires. Indiquer si le transport a été effectué par avion
- + **215/16.498 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller
- * **216/23.411 n**
Badran Jacqueline. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques
- + **217/19.464 n**
Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne
- 218/21.524 n**
Barrile. Interdiction d'utiliser en public des symboles extrémistes, racistes ou faisant l'apologie de la violence
- 219/21.505 n**
Bellaiche. Préciser le champ d'application de la loi sur la poste
- 220/22.479 n**
Bendahan. Introduire dans la Constitution le droit à l'intégrité numérique
- 221/22.469 n**
Berthoud. Déduire la redevance de radio-télévision des impôts
- 222/22.495 n**
Berthoud. Accélérer la rénovation des bâtiments par des incitations fiscales
- * **223/23.416 n**
Berthoud. Déduisons les frais de camps pour soutenir la classe moyenne et les familles
- 224/21.527 n**
Bertschy. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- 225/21.514 n**
Binder. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- + **226/17.438 n**
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité
- + **227/19.409 n**
Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath
- + **228/20.492 n**
Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base
- 229/22.441 n**
Bregy. Une protection des plantes moderne, c'est possible
- 230/21.412 n**
Brenzikofer. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour
- 231/22.423 n**
Bulliard. Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte
- 232/22.465 n**
Burgherr. Encadrer l'évolution du personnel de la Confédération
- * **233/23.418 n**
Burgherr. Affectation du bénéfice de la Banque nationale suisse à la réduction de la dette
- N** **234/16.484 n**
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail
- + **235/20.456 n**
Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit
- + **236/21.426 n**
Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R
- x **237/22.430 n**
Clivaz Christophe. Procédure pour cas de rigueur dans la loi sur l'asile. Respecter le droit d'accès au juge
- * **238/23.414 n**
Cottier. Les déclarations du Conseil national doivent rester un instrument exceptionnel
- + **239/19.508 n**
Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant
- x **240/21.526 n**
Dandrès. Pour que les ports francs ne servent plus de centres de commerce offshores et de moteurs à la spéculation
- x **241/22.418 n**
Dandrès. Contrats de bail de durée déterminée. Un mécanisme pour lutter contre la fraude en période de pénurie
- 242/22.444 n**
Dandrès. Communauté de risque dans les fondations collectives de prévoyance professionnelle
- x **243/22.446 n**
Dandrès. Réglementer la profession de courtier en immobilier
- 244/22.459 n**
Dandrès. Questions énergétiques et consultation des locataires
- 245/22.460 n**
Dandrès. Régulation des congés pour travaux
- 246/22.462 n**
Dandrès. Loyers abusifs et hausses des frais de chauffage. Les bailleurs ne peuvent gagner sur tous les tableaux!

- x **247/22.463 n**
Dandrès. Plateformes numériques de travail. Stabiliser le travail et lutter contre les abus
- 248/22.466 n**
Dandrès. Pour lutter contre la discrimination pour l'accès au logement
- 249/22.467 n**
Dandrès. Le cas Gunvor ne doit plus se reproduire. Pour une redistribution des biens mal acquis aux populations lésées
- 250/21.410 n**
de Quattro. Qui frappe part!
- 251/21.515 n**
de Quattro. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- + **252/16.442 n**
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
- 253/22.420 n**
Dobler. Directives anticipées du patient. Mettre les coûts des conseils médicaux à la charge de l'assurance-maladie
- + **254/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- + **255/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- + **256/17.493 n**
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante
- x **257/19.506 n**
Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- x **258/22.449 n**
Fehlmann Rielle. Nutrition et Déclaration de Milan. Introduire les boissons sucrées
- N **259/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
- * **260/23.409 n**
Fischer Roland. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques
- 261/22.445 n**
Fivaz Fabien. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple
- + **262/20.504 n**
Flach. Inscrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse
- 263/22.415 n**
Fluri. Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle
- + **264/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux
- 265/21.518 n**
Funiciello. Punir systématiquement l'omission de prêter secours
- + **266/16.504 n**
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang
- 267/22.489 n**
Glärner. Prévoyance professionnelle du personnel de la Confédération. Instaurer un système de cotisation paritaire
- 268/22.457 n**
Glättli. Imposer les bénéfices de guerre exceptionnels
- + **269/14.453 n**
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- 270/21.416 n**
Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement
- + **271/21.427 n**
Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence
- 272/18.455 n**
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties
- 273/21.510 n**
Grossen Jürg. Accroître la transparence et l'intégrité du marché de gros de l'électricité pour garantir des prix équitables aux consommateurs
- 274/21.529 n**
Grossen Jürg. Harmoniser la fiscalité applicable aux rétributions de reprise de l'électricité produite par les installations photovoltaïques
- x **275/22.434 n**
Gutjahr. Indiquer les coûts subséquents des interventions parlementaires
- 276/22.473 n**
Gysi Barbara. Sanctions en cas de non-respect de l'égalité salariale
- x **277/20.494 n**
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle
- NE **278/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- + **279/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- + **280/20.490 n**
Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence!
- 281/21.453 n**
Hurni. Pas de rémunération excessive des dirigeants et dirigeantes de caisses sur le dos des assurés et assurées
- x **282/21.509 n**
Hurni. Pour une punissabilité des entreprises criminelles
- x **283/22.447 n**
Hurni. Pour une semaine de congé inconditionnelle supplémentaire

- 284/22.497 n**
Hurni. Pour en finir avec la publicité effectuée sur le dos des assurés!
- 285/22.500 n**
Hurni. Pour en finir avec l'assujettissement discriminatoire à la taxe d'exemption pour les personnes déclarées inaptes au service militaire
- * **286/23.415 n**
Hurni. Pour une meilleure reconnaissance des maladies liées au stress comme maladies professionnelles
- * **287/23.423 n**
Hurni. Pour une répartition équitable du dommage en cas de défaut de la chose louée sans faute des parties au contrat
- + **288/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- 289/22.486 n**
Imboden. Améliorer la transparence des loyers
- 290/22.493 n**
Imboden. A travail égal, salaire égal. Améliorer la transparence, renforcer le pouvoir de négociation
- x **291/18.421 n**
Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site
- 292/22.480 n**
Jauslin. Interventions parlementaires pendantes. Prévenir l'application de la "clause guillotine"
- * **293/23.406 n**
Jost. Des familles fortes grâce à des allocations adaptées
- 294/20.441 n**
Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable
- + **295/21.449 n**
Kamerzin. Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe
- 296/21.511 n**
Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans
- x **297/22.412 n**
Kamerzin. Permettre des allègements fiscaux ponctuels de l'imposition sur les huiles minérales en cas de circonstances extraordinaires
- 298/22.414 n**
Kamerzin. Limiter le droit de recours des organisations de protection de l'environnement pour permettre l'aménagement d'installations de production d'énergies renouvelables
- x **299/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère
- 300/21.462 n**
Klopfenstein Broggini. Une place financière durable et transparente
- * **301/23.410 n**
Klopfenstein Broggini. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques
- x **302/16.500 n**
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation
- * **303/23.412 n**
Landolt. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques
- + **304/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- N **305/17.453 n**
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie
- x **306/19.416 n**
Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence
- x **307/22.429 n**
Mahaim. Procès-bâillons en Suisse. Pour une réglementation protégeant mieux la liberté de la presse
- x **308/22.437 n**
Mahaim. Différé d'imposition pour la fiscalité des indépendants, notamment dans l'agriculture
- * **309/23.420 n**
Mahaim. Les cantons doivent pouvoir prévoir une immunité pénale pour les élus et les élus à l'échelon communal
- 310/20.476 n**
Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement
- 311/22.488 n**
Marra. Introduction d'une trêve hivernale. Personne ne devrait dormir hors d'un chez-soi l'hiver
- 312/21.513 n**
Marti Min Li. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- 313/20.451 n**
Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime
- * **314/23.422 n**
Masshardt. Plus de transparence aussi pour la récolte de signatures au niveau fédéral
- * **315/23.425 n**
Masshardt. Garantir la transparence du lobbying des cantons
- * **316/23.408 n**
Matter Thomas. Limitation du nombre d'initiatives et d'interventions parlementaires
- N **317/18.475 n**
(Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure

- 318/22.468 n**
Michaud Gigon. Introduire le droit de choisir la réparation dans le droit sur la garantie des défauts de la chose
- x **319/19.504 n**
Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- x **320/20.463 n**
Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents
- 321/22.438 n**
Nantermod. LAMal. Autoriser les contrats d'assurance pluriannuels pour les modèles d'assurance alternatifs
- 322/22.490 n**
Nantermod. Contribution de prise en charge. Fixer le mode de calcul dans la loi
- + **323/20.496 n**
Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché
- 324/21.481 n**
Paganini. Une gestion du loup portée vers l'avenir. Pour une cohabitation des grands prédateurs, des alpages exploités, du milieu bâti et du tourisme
- x **325/22.436 n**
Pasquier-Eichenberger. Offrons des alternatives dans la publicité pour les véhicules à moteur
- 326/22.477 n**
Pasquier-Eichenberger. Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires
- 327/22.451 n**
Pfister Gerhard. Nouvelle loi sur le CO2, concise et efficace
- x **328/20.454 n**
Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants
- 329/22.481 n**
Piller Carrard. Rendre l'égalité salariale obligatoire
- 330/22.499 n**
Piller Carrard. Renforcer le pouvoir d'achat des familles
- x **331/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- 332/21.411 n**
Porchet. Qui frappe part!
- x **333/22.432 n**
Porchet. Pour que l'avortement soit d'abord considéré comme une question de santé et non plus une affaire pénale
- 334/22.471 n**
Porchet. Qui monnaie la démocratie, récolte la démagogie
- 335/22.464 n**
Prelicz-Huber. Obliger les entreprises à respecter l'égalité salariale
- 336/22.472 n**
Prelicz-Huber. Lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié
- 337/22.487 n**
Prelicz-Huber. Rendre les soins dentaires abordables
- + **338/21.472 n**
Prezioso. Réhabilitation des Suisses ayant combattu dans la Résistance française
- 339/22.410 n**
Prezioso. Pour des retraites sûres, solidaires et respectueuses de l'environnement
- x **340/22.411 n**
Prezioso. Encourageons la gratuité des transports publics communaux ou cantonaux
- 341/22.470 n**
Prezioso. Pour une égalité de traitement entre enfants dans l'assurance-invalidité
- 342/22.494 n**
Prezioso. Demi-tarif immédiat pour les retraitées et les retraités, les jeunes jusqu'à 25 ans et les personnes au chômage!
- 343/22.496 n**
Prezioso. Voyager 4 heures pour en travailler 8 ou 9. Cherchez l'erreur!
- x **344/21.532 n**
Pult. Mettre un terme à la diffusion de contenus illégaux et d'informations fallacieuses sur Internet
- 345/22.476 n**
Python. Protégeons nos agriculteurs et agricultrices. Pour un ombudsman agricole et alimentaire
- 346/22.474 n**
Quadri. Les députés qui font du lobbying pour les caisses-maladie doivent déclarer le montant des rémunérations reçues
- + **347/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- + **348/16.488 n**
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse
- 349/19.486 n**
Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet
- 350/21.431 n**
Regazzi. Chambres fédérales. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral
- x **351/22.435 n**
Regazzi. Indiquer le coût des interventions parlementaires
- x **352/20.479 n**
Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement
- * **353/23.424 n**
Reimann Lukas. Le peuple et les cantons doivent se prononcer sur les lois déclarées urgentes
- N **354/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- 355/18.467 n**
(Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse
- + **356/20.469 n**
Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile

- x **357/19.505 n**
Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- + **358/21.470 n**
Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement
- 359/21.498 n**
Roduit. Mettre en oeuvre le rapport d'évaluation relatif aux expertises médicales dans l'AI
- 360/22.442 n**
Roduit. Décès dans les homes et restitution de PC. Stoppons les procédures administratives coûteuses et vexatoires
- 361/22.498 n**
Romano. Soumettre la Société suisse de radiodiffusion et télévision au Contrôle fédéral des finances
- + **362/20.457 n**
Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens
- 363/22.433 n**
Rutz Gregor. Ramener les sessions spéciales à leur fonction première, à savoir le traitement des objets prêts à être traités
- 364/21.432 n**
Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières
- 365/22.475 n**
Schläpfer. Non au langage inclusif dans les hautes écoles et les instituts de recherche de la Confédération
- 366/22.440 n**
Schlatter. Hausse de la propension à la violence et possession d'armes par des particuliers. Pour un registre central des armes!
- + **367/19.456 n**
Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance
- + **368/20.473 n**
Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs
- + **369/20.406 n**
Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage
- + **370/17.523 n**
(Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage
- x **371/12.453 n**
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- 372/22.478 n**
Steinemann. Protéger la police contre les chicanes et les dénonciations abusives
- 373/21.522 n**
Studer. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- * **374/23.413 n**
Studer. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques
- 375/20.445 n**
Suter. Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal
- + **376/20.505 n**
Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet
- x **377/21.525 n**
Suter. Punir dans tous les cas l'utilisation en public et la propagation de symboles associés à de la discrimination raciale
- x **378/22.450 n**
Suter. Interdire les nouvelles voitures équipées d'un moteur à combustion à partir de 2035 pour atteindre les objectifs climatiques dans le secteur des transports
- x **379/22.419 n**
Töngi. Permettre aux enfants et aux jeunes de se faire naturaliser sans autorisation d'établissement
- 380/22.443 n**
Töngi. Pour une prise en charge intégrale des coûts de chauffage par les prestations complémentaires
- x **381/19.507 n**
Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- N **382/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme
- + **383/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
- N **384/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles
- + **385/18.489 n**
Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat
- x **386/20.491 n**
(Vogt) Steinemann. Pas de responsabilité causale illimitée du vendeur pour les dommages consécutifs au défaut
- 387/22.492 n**
Walder. Plus de clause relative à l'Upov dans les mandats de négociations des accords commerciaux suisses
- + **388/17.480 n**
(Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins
- * **389/23.407 n**
Wettstein. Intégrer une évaluation de l'impact sur la santé dans les messages du Conseil fédéral
- * **390/23.419 n**
Widmer Céline. Pour une direction moderne et représentative de la Banque nationale suisse

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

- * **391/23.404 é**
Bu-CE. Compensation du renchérissement pour les indemnités et les défraiements alloués aux parlementaires
- * **392/23.402 é**
CPS-CE. Modification de la loi sur le matériel de guerre
- E **393/17.400 é**
CER-CE. Imposition du logement. Changement de système
- E **394/19.402 é**
CER-CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante
- 395/17.498 é**
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement"
- + **396/21.452 é**
CAJ-CE. Comité consultatif pour la procédure de sélection par la Commission judiciaire

Initiatives des députés

- 397/22.407 é**
Bauer. Répartition de la redevance de radio-télévision
- + **398/22.448 é**
Caroni. Un pacs pour la Suisse
- 399/22.417 é**
Chassot. Mesures d'aide en faveur des médias électroniques
- 400/22.491 é**
Engler. Les bénéficiaires précoces d'une rente d'invalidité extraordinaire ne devraient pas perdre le droit à leur rente s'ils transfèrent leur domicile à l'étranger
- + **401/21.463 é**
Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses
- + **402/16.414 é**
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés
- E **403/18.430 é**
(Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers
- E **404/16.408 é**
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- x **405/21.507 é**
Juillard. Cybersécurité. Mettre en place une infrastructure numérique souveraine et des standards de sécurité de gouvernance
- 406/22.485 é**
Mazzone. Transparence par catégorie des revenus des activités accessoires des parlementaires
- * **407/23.405 é**
Noser. Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés

408/21.487 é

Salzmann. Accorder plus d'importance aux énergies renouvelables et au développement économique qu'aux inventaires réalisés par des autorités sans légitimité démocratique

+ 409/21.464 é

Zopfi. Adapter les articles 276 CP et 98 CPM à la situation actuelle en vue de renforcer la liberté d'expression

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

- E **22.3229 é Mo.**
Conseil des Etats. Le transport des touristes. Parent pauvre des transports publics?(Maret Marianne)
- x **22.3234 é Mo.**
Conseil des Etats. Mettre en place des centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences sexuelles, domestiques ou sexistes(Carobbio Guscetti)
- x **22.3235 é Mo.**
Conseil des Etats. Dépoussiérer le droit de l'établissement de la filiation(Caroni)
- x **22.3362 é Mo.**
Conseil des Etats. Lutte contre l'impunité. Transposition du crime d'agression défini par le Statut de Rome dans la législation suisse(Sommaruga Carlo)
- E **22.3372 é Mo.**
Conseil des Etats. Introduction du financement uniforme des prestations au sens de la LAMal. Vérifier la neutralité des coûts(CSSS-CE)
Voir objet 09.528 Iv. pa. Humbel
- x **22.3389 é Mo.**
Conseil des Etats. Inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la LPP(CSSS-CE)
- x **22.3534 é Mo.**
Conseil des Etats. Coopération internationale. Développement du secteur privé local dans les pays prioritaires de la coopération internationale suisse(Sommaruga Carlo)
- x **22.3608 é Mo.**
Conseil des Etats. Garantir l'allocation de prise en charge en cas d'hospitalisation d'enfants gravement malades et remédier aux lacunes dans l'exécution(Müller Damian)
- x **22.3799 é Mo.**
Conseil des Etats. Adapter immédiatement les rentes au renchérissement(Rechsteiner Paul)
- x **22.3803 é Mo.**
Conseil des Etats. Protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement(Bischof)
- x **22.3804 é Mo.**
Conseil des Etats. Calculateur de prix des carburants. S'inspirer du modèle autrichien(Bischof)
- E **22.3859 é Mo.**
Conseil des Etats. Plan directeur de la transformation numérique dans le système de santé. Utilisation des standards légaux et des données existantes(Ettlin Erich)

- E 22.3890 é Mo.**
Conseil des Etats. Elaboration d'une loi-cadre sur la réutilisation des données(CSEC-CE)
- x 22.3921 é Mo.**
Conseil des Etats. Flexibiliser temporairement la loi sur le travail en cas de pénurie de gaz ou d'électricité(Gmür-Schönenberger)
- EN 22.3928 é Mo.**
Conseil des Etats. Renforcer la production maraîchère indigène(Salzmann)
- E 22.3929 é Mo.**
Conseil des Etats. Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS(Maret Marianne)
- E 22.3933 é Mo.**
Conseil des Etats. Revoir les voies de recours en matière de votations fédérales(Stöckli)
- E 22.4019 é Mo.**
Conseil des Etats. Allocations pour perte de gain. Pour un montant maximal journalier identique en cas de service militaire et de maternité(Herzog Eva)
- x 22.4122 é Mo.**
Conseil des Etats. Améliorer les conditions commerciales des entreprises frontalières(Schmid Martin)
- E 22.4132 é Mo.**
Conseil des Etats. Limiter les risques que représentent pour l'économie nationale les entreprises d'importance systémique du secteur de l'électricité(Herzog Eva)
- x 22.4251 é Mo.**
Conseil des Etats. Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique(CER-CE)
- x 22.4253 é Mo.**
Conseil des Etats. Découplage du droit foncier rural de la mise en oeuvre de la PA22+(CER-CE)
- E 22.4254 é Mo.**
Conseil des Etats. Révision du droit des sûretés mobilières (réserve de propriété)(CAJ-CE)
- E 22.4256 é Mo.**
Conseil des Etats. Désendettement de l'assurance-invalidité. Remboursement du prêt à l'AVS(CSSS-CE)

Interventions des groupes

- x 21.3332 n Mo.**
Groupe G. Moratoire sur la construction de nouvelles routes nationales jusqu'en 2030
- 21.3571 n Ip.**
Groupe G. Entretien de Watteville. Il est temps que tous les partis y soient conviés
Voir objet 21.3572 Ip. Groupe GL
- 21.3710 n Mo.**
Groupe G. Créer un centre fédéral pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés
- 21.3711 n Mo.**
Groupe G. Repenser les centres fédéraux pour requérants d'asile. Projet pilote
- 21.3713 n Mo.**
Groupe G. Développement de l'offre de trains de nuit en Suisse

- 22.3090 n Po.**
Groupe G. Un programme de soutien et de valorisation pour les personnes ayant le statut S
- 22.3110 n Mo.**
Groupe G. Journalisme. Soutenir la qualité et le travail de recherche
- 22.3841 n Mo.**
Groupe G. Utiliser durablement le capital de prévoyance pour financer et promouvoir l'innovation
- 22.4160 n Mo.**
Groupe G. Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire
- 22.4212 n Mo.**
Groupe G. Hausse des prix de l'électricité. Des prêts pour garantir les liquidités des PME
- 22.4213 n Mo.**
Groupe G. Hausse des prix de l'électricité. Soutenir les PME en leur permettant de revenir à l'approvisionnement de base
- 22.4487 n Mo.**
Groupe G. Prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour sortir du Traité sur la Charte de l'énergie
- * **23.3377 n Po.**
Groupe G. Des logements abordables grâce à une meilleure utilisation des bâtiments existants
- 21.3572 n Ip.**
Groupe GL. Entretien de Watteville. Il est temps que tous les partis y soient conviés
Voir objet 21.3571 Ip. Groupe G
- x 22.3560 n Mo.**
Groupe GL. Pour une armée entièrement interopérable!
- 22.3708 n Po.**
Groupe GL. Sécurité de l'approvisionnement en électricité. Feuille de route
- 22.4156 n Mo.**
Groupe GL. Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire
- 22.4193 n Mo.**
Groupe GL. Accorder une plus grande importance à la protection des civils dans les conflits armés lors de l'exportation de matériel de protection
- 22.4316 n Mo.**
Groupe GL. Adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen
- 21.3500 n Mo.**
Groupe M-E. Asseoir sur un "socle de sécurité juridique" la coopération qui unit la Suisse et l'UE dans le cadre du système électrique européen
- 21.4500 n Mo.**
Groupe M-E. Électricité. Négociation de conventions techniques internationales
- 22.3130 n Po.**
Groupe M-E. Future politique énergétique. Prendre en compte les crises dans les scénarios de référence
- 22.3131 n Po.**
Groupe M-E. Exploiter le potentiel des technologies de stockage

- * **23.3050 n Po.**
Groupe M-E. Définir des normes contraignantes pour le paysage de l'Administration numérique suisse. Faut-il inscrire la numérisation dans la Constitution fédérale?
- 21.3739 n Mo.**
Groupe RL. Poursuite de la modernisation de la Poste
- 21.4114 n Po.**
Groupe RL. Libre choix de la caisse de pension. Faisabilité, avantages et inconvénients?
- 22.3630 n Mo.**
Groupe RL. Créer un nouveau statut pour les travailleurs de plateforme indépendants et garantir leur protection sociale
- 22.3899 n Mo.**
Groupe RL. Production d'électricité issue d'énergies renouvelables. Mettre en oeuvre de manière immédiate et contraignante des projets d'installations en suspens
- 22.3954 n Mo.**
Groupe RL. Annualiser les horaires de travail. Une mesure concrète pour économiser l'énergie
- x **22.4021 n Po.**
Groupe RL. Maintien des centrales nucléaires existantes. Lutte contre la pénurie d'électricité à long terme
- 22.3133 n Mo.**
Groupe S. Commerce des matières premières. Pleine transparence pour éviter de répéter les erreurs que nous avons payées cher dans le secteur bancaire
- 22.3405 n Po.**
Groupe S. Conséquences de la guerre en Ukraine. Identifier et réduire les dépendances stratégiques de long terme
- 22.3414 n Mo.**
Groupe S. Protection des infrastructures critiques de la Suisse contre l'influence d'autres États
- 22.3455 n Mo.**
Groupe S. Créer les bases légales permettant d'utiliser les avoirs gelés pour reconstruire l'Ukraine
- 22.3552 n Mo.**
Groupe S. Faire face à la hausse des prix de l'énergie et du carburant. Offre promotionnelle sur les transports publics
- 22.3553 n Mo.**
Groupe S. Promouvoir les transports publics. Demi-tarif à 100 francs
- 22.3554 n Mo.**
Groupe S. Offre attractive en transports publics pour les familles
- 22.3555 n Mo.**
Groupe S. Compenser l'augmentation du prix des carburants par la redistribution à la population des recettes accrues de TVA par le biais d'une réduction du prix des titres de transports publics
- 22.3913 n Ip.**
Groupe S. Dysfonctionnement du marché de l'électricité. Que propose le Conseil fédéral pour améliorer durablement la situation?
- 22.4075 n Mo.**
Groupe S. Pénurie de gaz. Réduction de loyer en cas de plafonnement du chauffage
- 22.4155 n Mo.**
Groupe S. Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire
- * **23.3027 n Mo.**
Groupe S. Travaux de déminage humanitaire en Ukraine. Préparation et soutien
- * **23.3068 n Mo.**
Groupe S. Créer une loi sur les services numériques pour la Suisse
- * **23.3069 n Mo.**
Groupe S. Créer une loi sur les marchés numériques pour la Suisse
- * **23.3300 n Mo.**
Groupe S. Permettre un contrôle des loyers ponctuel, périodique et différencié selon les régions
- * **23.3337 n Mo.**
Groupe S. Moratoire sur les hausses de loyer abusives
- x **21.3032 n Mo.**
Groupe V. Mettre fin au confinement. Lever immédiatement les mesures liées au Covid-19
- x **21.3397 n Mo.**
Groupe V. CEDH. Ne plus exposer la Suisse à des condamnations en application d'une interprétation exorbitante de l'article 8 (Droit au respect de la vie privée et familiale)
- 21.3487 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (2/9). Pas de rente AI pour les sans-papiers.
- x **21.3488 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (3/9). Extension de l'obligation d'informer les autorités
- 21.3489 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (5/9). Émettre une réserve au pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels!
- x **21.3490 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (6/9). Les communes de résidence doivent assumer les coûts engendrés par les migrants illégaux (sans-papiers)
- x **21.3491 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (7/9). Pas de "city card" pour les migrants illégaux
- x **21.3492 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (8/9). Systématiser l'échange des données concernant les immigrés illégaux
- x **21.3493 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (9/9). Pour une action cohérente face aux migrants illégaux
- 21.3522 n Mo.**
Groupe V. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE
- 21.3617 n Ip.**
Groupe V. Agrandissement du Centre islamique de Genève. La Confédération n'a-t-elle rien à dire?

21.3988 n Mo.

Groupe V. Réforme du Ministère public de la Confédération et de sa surveillance suivant le modèle du "statu quo ante modifié" (réintégration au sein de l'administration fédérale ou rattachement au Conseil fédéral, moyennant la garantie de l'indépendance du MPC en matière de poursuite pénale)

21.3992 n Mo.

Groupe V. Assurer la protection des demandeurs d'asile dans un État tiers sûr

21.3993 n Mo.

Groupe V. Avocats gratuits. Le droit à un avocat gratuit ne vaut que pour la première procédure d'asile et une opposition. Le requérant doit dans tous les cas supporter les coûts des procédures et oppositions suivantes

21.4363 n Mo.

Groupe V. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité en assurant l'exploitation de long terme des centrales nucléaires existantes

22.3544 n Mo.

Groupe V. Ramener la taxe sur le CO2 à son niveau de 2021

22.3545 n Mo.

Groupe V. Réduction des émissions de CO2. Adaptation des droits d'émission attribués à titre gratuit (Seqe)

22.3546 n Mo.

Groupe V. Pas d'accord de l'OMS sans l'approbation du Parlement

22.3957 n Mo.

Groupe V. Ramener le personnel de la Confédération à 35 000 EPT et limiter les dépenses de personnel à 5 milliards de francs

22.3958 n Mo.

Groupe V. Limitation de l'aide publique au développement à 2 milliards de francs par an

22.3959 n Mo.

Groupe V. Adapter la participation de la Confédération à la prévoyance professionnelle de ses salariés à celle des entreprises du secteur privé

22.3960 n Mo.

Groupe V. Limiter les prestations de la caisse de pension pour les employés de la Confédération

22.3961 n Mo.

Groupe V. Cinq semaines de vacances pour les employés de la Confédération, c'est bien assez

22.3962 n Mo.

Groupe V. Supprimer la protection contre le licenciement prévue par le droit du personnel de la Confédération

22.3963 n Mo.

Groupe V. Abrogation de la loi sur le personnel de la Confédération

22.3964 n Mo.

Groupe V. Reprise du projet "Répartition des tâches II"

22.3965 n Mo.

Groupe V. Instauration d'un référendum financier

22.3966 n Mo.

Groupe V. Réintroduire le rapport sur les subventions

22.3970 n Ip.

Groupe V. Réduire les dépenses liées en supprimant le fonds d'infrastructure ferroviaire et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération

* **23.3072 n Mo.**

Groupe V. Suspendre le programme de réinstallation 2024/25

Voir objet 23.3096 Mo. Germann

* **23.3073 n Mo.**

Groupe V. Offensive de rapatriement et expulsion systématique des délinquants et des personnes dangereuses
Voir objet 23.3082 Mo. Salzmann

* **23.3074 n Mo.**

Groupe V. Prendre des mesures sur la base de l'article 55 LAsi (Situations d'exception) et des articles 25 ss du code frontières Schengen

Voir objet 23.3085 Mo. Chiesa

* **23.3075 n Ip.**

Groupe V. Décisions d'asile de première instance.

Remettre en question la pratique des autorités fédérales

* **23.3200 n Mo.**

Groupe V. Stop au chaos de l'asile! En revenir à l'accord de Dublin sur l'asile pour assurer le retour à l'ordre public et à l'Etat de droit

Voir objet 23.3211 Mo. Stark

Interventions des commissions

•N **22.3891 n Mo.**

CPE-CN. Arrêté fédéral simple concernant le rapport du Conseil fédéral relatif aux relations entre la Suisse et l'UE

22.4259 n Mo.

CPE-CN. Renforcer la collaboration entre le Conseil national et le Yuan législatif (Taiwan)

•x **22.4260 n Mo.**

CPE-CN. Information et consultation en matière de politique extérieure. Procédures administratives uniformes systématiques

Voir objet 22.4264 Mo. CPE-CE

•x **22.4277 n Mo.**

CPE-CN. Règles institutionnelles concernant la participation de la Suisse au marché intérieur de l'UE. Ouverture immédiate de négociations avec l'UE

•N **22.4278 n Mo.**

CPE-CN. Soutien à la société civile iranienne

•x **22.4279 n Mo.**

CPE-CN. Comblé sans délai les failles permettant de contourner les sanctions prises dans le cadre de la loi sur les embargos

•N **22.4280 n Mo.**

CPE-CN. Renforcer les structures organisationnelles afin que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 soit cohérente sur le plan politique

* **23.3013 n Po.**

CPE-CN. Rapport complémentaire à la stratégie de la politique économique extérieure

•x **22.4265 n Po.**

CSEC-CN. Collecter des données de manière ciblée pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant

- x **22.4266 n Po.**
CSEC-CN. Résoudre à long terme le problème de la pénurie de personnel enseignant en évaluant de façon complète, systématique et scientifique les réformes scolaires adoptées par les cantons
- x **22.4267 n Po.**
CSEC-CN. Admission des titulaires d'une maturité professionnelle à la formation d'enseignant ou enseignante primaire
- N **22.4268 n Mo.**
CSEC-CN. Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire
- 22.4275 n Po.**
CSEC-CN. Un label CO2 pour les denrées alimentaires non transformées
- 22.4276 n Mo.**
CSEC-CN. Stratégie nutrition suisse. Prise en compte des additifs alimentaires et des polluants environnementaux dans l'épidémie de maladies non transmissibles
- * **23.3003 n Mo.**
CSEC-CN. Versement de contributions "Jeunesse et Sport" pour les offres facilement accessibles dans les salles de sport publiques
- * **23.3004 n Po.**
CSEC-CN. Protection face aux fonctionnalités supplémentaires des jeux vidéo (microtransactions)
- * **23.3016 n Po.**
CSEC-CN. Mineurs et jeunes adultes exposés à la violence. Quelles solutions dans quelles régions?
- * **23.3017 n Mo.**
CSEC-CN. Aides financières pour les organisations faitières de promotion de l'égalité (comme pour les organisations familiales)
- 22.4271 n Po.**
CSSS-CN. Institutionnaliser le monitoring des eaux usées et le séquençage des pathogènes pour une Suisse sûre
- * **23.3011 n Po.**
CSSS-CN. LPP. Division de l'avoir de vieillesse des parents
Voir objet 21.2033 Pét. Session des femmes 2021
- NE **22.3388 n Mo.**
CEATE-CN. Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes
- x* **23.3006 n Po.**
CEATE-CN. Potentiel de rénovation et d'agrandissement des grandes centrales hydroélectriques
- x* **23.3007 n Po.**
CEATE-CN. Adapter les obligations de débits résiduels pour les centrales hydroélectriques existantes tout en améliorant la biodiversité des cours d'eau
- * **23.3019 n Mo.**
CEATE-CN. Créer les conditions d'un approvisionnement en gaz renouvelable
- * **23.3020 n Po.**
CEATE-CN. Utiliser les grandes quantités de chaleur résiduelle
- * **23.3021 n Mo.**
CEATE-CN. Garantir les investissements d'agrandissement et de modernisation des installations hydroélectriques
- * **23.3022 n Mo.**
CEATE-CN. Garantie de l'approvisionnement en électricité en hiver grâce à des installations CCF
- * **23.3023 n Po.**
CEATE-CN. Agents énergétiques synthétiques et stockage d'énergie saisonnier pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement, notamment en électricité, en hiver. État des lieux et élaboration d'une base contenant des possibilités d'action en particulier pour la Suisse
- 22.4269 n Mo.**
CPS-CN. Regroupement immédiat du service civil et de la protection civile en une seule organisation au sein du DDPS
- 22.4270 n Mo.**
CPS-CN. Encourager l'innovation dans le domaine de la sécurité
- N **23.3005 n Mo.**
CPS-CN. Modification de la loi sur le matériel de guerre
- NE **20.3915 n Mo.**
CTT-CN. Faire passer à 80 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel
- N **22.4272 n Mo.**
CER-CN. Garantir la liberté de la presse pour les questions liées à la place financière
- * **23.3008 n Mo.**
CER-CN. Réduire les normes dans le secteur de la construction pour réduire les coûts

Interventions des députés

- x **21.3160 n Ip.**
Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers?
- x **21.3398 n Ip.**
Addor. IFD, TVA et charges sociales. Quelles solutions pour soulager la trésorerie des entreprises et indépendants en difficulté?
- 21.3588 n Ip.**
Addor. Les Suisses trompés par la brochure explicative sur la loi Covid-19?
- 21.3892 n Mo.**
Addor. Etendre le champ d'application de l'imprescriptibilité des infractions contre l'intégrité sexuelle pour mieux protéger les enfants
- 21.3920 n Ip.**
Addor. Certificat Covid. Le test sérologique pris en compte pour délivrer un certificat sanitaire?
- 21.3921 n Mo.**
Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers
- 21.4009 n Ip.**
Addor. Homologuer d'urgence des vaccins à virus désactivé

- x **21.4155 n Mo.**
Addor. Droit de référendum contre les arrêtés fédéraux allouant les moyens nécessaires au financement des mesures prises en vertu de la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est
- 21.4156 n Ip.**
Addor. Grands prédateurs. Quelle incidence sur les effectifs de gibier?
- 21.4169 n Ip.**
Addor. Conflits d'intérêts entre des acteurs de la politique Covid
- 21.4170 n Ip.**
Addor. Certificat Covid aux mêmes conditions pour tous aussi sur la base de tests salivaires
- 21.4291 n Ip.**
Addor. Quel avenir pour le vignoble suisse?
- 21.4292 n Ip.**
Addor. Les contrats Pfizer et leurs clauses surprenantes
- 21.4293 n Ip.**
Addor. Questions sur la gestion de la crise du Covid-19
- 22.3263 n Ip.**
Addor. La guerre en Ukraine. Une chance pour l'aéroport de Sion?
- 22.3264 n Ip.**
Addor. Suspendre le démantèlement des installations de défense jugées obsolètes avant la guerre en Ukraine pour en réévaluer l'utilité?
- 22.3331 n Ip.**
Addor. Transférer aux cantons les tâches prévues par l'article 74 LAI?
- 22.3332 n Ip.**
Addor. Mais qu'y a-t-il vraiment dans le vaccin contre le Covid?
- x **22.3461 n Mo.**
Addor. Pour notre sécurité, reconstituer une industrie de la défense complète
- 22.3464 n Ip.**
Addor. Bloquer les "activistes du climat" ou se laisser encore bloquer?
- 22.3853 n Ip.**
Addor. Assouplir les nouvelles mesures de sécurité imposées aux commerces d'armes?
- 22.3854 n Ip.**
Addor. Quel avenir pour l'Académie de police sur le site de Savatan?
- x **22.3855 n Mo.**
Addor. Réintroduire la munition de poche
- 22.4046 n Ip.**
Addor. Positionnement du groupe La Poste
- 22.4064 n Ip.**
Addor. Meute de loups du Val d'Hérens. L'OFEV fait-il obstruction à l'application de la loi?
- x **22.4499 n Ip.**
Addor. Abrogation immédiate de l'article 6a de la loi COVID-19
- 22.4501 n Ip.**
Addor. Une commission d'enquête extraparlamentaire pour faire la lumière sur la surmortalité record en 2022?
- x **22.4502 n Ip.**
Addor. Passer de l'uranium au thorium?
- 22.4417 n Ip.**
Aebi Andreas. Le montant de la contribution pour les mesures d'améliorations structurelles n'est plus adapté
- * **23.3036 n Po.**
Aebischer Matthias. Liaison ferroviaire directe et attrayante entre Bâle et Londres. Un projet judicieux et réalisable
- * **23.3190 n Ip.**
Aebischer Matthias. Les salaires réels des diplômés de la formation professionnelle sont en baisse. Que fait la Confédération?
- x **21.3166 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (1). Rejet par négligence d'une offre pour 6 millions de doses de vaccin supplémentaires?
- x **21.3167 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (2). Retard délibéré dans l'achat de vaccin?
- x **21.3168 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (3). Discrimination des vaccins à vecteur?
- x **21.3169 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (4). Préférence donnée à Moderna pour l'achat du vaccin?
- x **21.3170 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (5). Déclarations sur le taux de vaccination
- x **21.3171 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (6). Quelle stratégie et quel contrôle?
- 21.3519 n Mo.**
Aeschi Thomas. Présenter la statistique de l'assurance-maladie selon le statut de séjour et la nationalité
- 21.4034 n Mo.**
Aeschi Thomas. Tests de dépistage du Covid-19. La Confédération doit continuer à prendre en charge les coûts après le 1er octobre, et ce, tant que la présentation du certificat sera obligatoire
- 21.4037 n Mo.**
Aeschi Thomas. Moratoire de cinq ans sur l'abandon prévu des OUC. Nouvelle attribution des concessions de radiocommunication OUC pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029
- 22.3203 n Ip.**
Aeschi Thomas. Les quorums pour les CCT et les dérogations sont-ils respectés?
- 22.3591 n Ip.**
Aeschi Thomas. Y a-t-il un financement occulte des syndicats par la Confédération? (1)
- 22.3592 n Ip.**
Aeschi Thomas. Y a-t-il un financement occulte des syndicats par la Confédération? (2)
- 22.3593 n Ip.**
Aeschi Thomas. Non-respect de l'article 121a Cst., prévoyant une gestion autonome de l'immigration au moyen de plafonds et de contingents annuels (1)

- 22.3594 n Ip.**
Aeschi Thomas. Non-respect de l'article 121a Cst., prévoyant une gestion autonome de l'immigration au moyen de plafonds et de contingents annuels (2)
- 22.3595 n Ip.**
Aeschi Thomas. Non-respect de l'article 121a Cst., prévoyant une gestion autonome de l'immigration au moyen de plafonds et de contingents annuels (3)
- 22.3779 n Mo.**
Aeschi Thomas. Rendre les coûts effectifs des études dans les hautes écoles transparents pour les étudiants
- * **23.3097 n Ip.**
Aeschi Thomas. Oui à la neutralité perpétuelle, armée et globale. La Poste Suisse peut-elle aider les Services du Parlement à trier le courrier afin que sa distribution fonctionne également au Palais fédéral?
- 22.4096 n Mo.**
Amaudruz. Introduire une déduction fiscale flexible pour l'énergie
- 21.4607 n Po.**
Amoos. Pour un rapport sur la faisabilité et l'opportunité d'une assurance perte de gain maladie fédérale obligatoire pour les personnes au chômage
- 22.3126 n Ip.**
Amoos. Avions F-35. Quelles conséquences sur les bases et la base de dégagement de Sion?
- 22.4198 n Po.**
Amoos. Rapport sur l'indemnité en cas d'intempéries au regard des changements climatiques
- * **23.3025 n Mo.**
Amoos. Forfaits fiscaux. Renforcer les contrôles pour que les cantons respectent la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
- * **23.3026 n Mo.**
Amoos. Demande systématique des notifications des taxations aux cantons par l'Administration fédérale des contributions
- * **23.3292 n Po.**
Amoos. Intérimaires infirmiers. Quel impact sur les hôpitaux et les emplois?
- * **23.3326 n Mo.**
Amoos. Promouvoir, dans le cadre de la loi sur le CO₂, la mise en place d'une infrastructure de recharge et de ravitaillement en hydrogène pour les véhicules électriques lourds de transport de marchandises
- * **23.3327 n Po.**
Amoos. Construction d'une ligne à courant continu de 200 kilomètres en microtunnels entre Bickigen (BE) et Pallanzeno (I)
- x **21.3185 n Ip.**
Andrey. Renforcer le caractère obligatoire de l'accessibilité numérique
- x **21.3310 n Ip.**
Andrey. Coupler l'e-ID avec la carte d'identité
- 21.4019 n Ip.**
Andrey. Services informatiques en nuage. Adjudication de marchés publics à des entreprises américaines et chinoises
- 21.4237 n Ip.**
Andrey. Des placements financiers durables sans impact en termes de développement durable?
- 21.4389 n Ip.**
Andrey. Créer un secrétariat d'État ou un office fédéral pour la cybersécurité?
- 21.4641 n Ip.**
Andrey. Prévention et lutte contre l'écoblanchiment. La Finma doit-elle être dotée d'instruments plus efficaces?
- 22.3469 n Mo.**
Andrey. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
 Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland
 Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin
 Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
 Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline
- 22.3678 n Ip.**
Andrey. Pour une politique monétaire durable
- 22.3749 n Ip.**
Andrey. Faut-il différencier entre les secteurs économiques sous l'angle des exigences en matière de cybersécurité?
- 22.3750 n Ip.**
Andrey. Office fédéral de la cybersécurité civile d'un côté, cyberdéfense militaire de l'autre. Quelle répartition des tâches?
- 22.4139 n Mo.**
Andrey. Assurer une répartition constante des bénéfices de la Banque nationale même en cas de fortes fluctuations des résultats annuels
- 22.4144 n Ip.**
Andrey. Efficacité des mesures prises volontairement par le secteur financier pour atteindre l'objectif zéro net
- * **23.3264 n Mo.**
Andrey. Bases légales internationales pour le paiement de réparations à l'Ukraine
 Voir objet 23.3265 Mo. Siegenthaler
 Voir objet 23.3266 Mo. Widmer Céline
 Voir objet 23.3267 Mo. Fischer Roland
 Voir objet 23.3268 Mo. Fluri
- * **23.3283 n Po.**
Andrey. Accroître les financements privés pour atteindre les objectifs de la Suisse en matière de climat et de biodiversité à l'étranger
- x **21.3164 n Ip.**
Arslan. Mise en oeuvre du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme
- x **21.3165 n Ip.**
Arslan. Les fabricants de produits du secteur des technologies médicales qui exportent dans l'UE doivent-ils aussi craindre, à partir du 26 mai 2021, de perdre la reconnaissance accordée aux produits certifiés conformément à la directive relative aux dispositifs médicaux?
- x **21.3409 n Ip.**
Arslan. Respect des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU par le Comité international olympique
- 21.3582 n Ip.**
Arslan. Déclaration pays par pays publique. Quand la Suisse compte-t-elle agir?

21.3881 n Ip.

Arslan. Automédication. Où en est-on?

21.4481 n Ip.

Arslan. Responsabiliser les entreprises, c'est aussi freiner la déforestation

22.3096 n Mo.

Arslan. Pour une politique étrangère respectueuse de l'égalité des genres

22.3307 n Mo.

Arslan. Élaborer une stratégie et un plan d'action contre l'antisémitisme

22.3580 n Po.

Arslan. La Suisse est-elle "Fit for 55"? Comparaison des politiques climatiques suisse et européenne

22.3821 n Mo.

Arslan. Projet d'avenir global pour les réfugiés ukrainiens

22.3822 n Ip.

Arslan. Transparence sur Frontex

22.4035 n Ip.

Arslan. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?

22.4242 n Ip.

Arslan. Malbouffe au Mexique. Le SECO fait cavalier seul contre les étiquettes d'avertissement

22.4503 n Mo.

Arslan. Inscrire dans le code pénal le crime d'agression au sens du droit pénal international

* **23.3092 n Po.**

Arslan. La Suisse promeut la sécurité des femmes et l'égalité des droits dans les régions en crise

•x **21.3138 n Ip.**

Atici. La Suisse rappelle-t-elle à la Turquie ses engagements internationaux?

21.3731 n Po.

Atici. Des milliers d'ayants droit renoncent à l'aide sociale parce qu'ils ont peur pour leur permis de séjour ou leur naturalisation

21.3732 n Mo.

Atici. Assurance-chômage. Pour des mesures du marché du travail efficaces à long terme

21.4158 n Ip.

Atici. Accroître les chances des immigrés hautement qualifiés de se former et de trouver un emploi de qualité

21.4159 n Mo.

Atici. Reconnaissance de l'abonnement général sur la ligne du Haut-Rhin entre Bâle et Schaffhouse

21.4460 n Ip.

Atici. Afghanistan. Obtention de pièces d'identité (Tazkira) depuis l'étranger et mesures de substitution

21.4461 n Po.

Atici. Faciliter la mobilité des artistes et des acteurs culturels conformément aux règles de l'Unesco

21.4462 n Mo.

Atici. Profilage racial dans le Corps des gardes-frontière, la police fédérale et la police des transports. Pour un organe de conciliation indépendant

21.4463 n Po.

Atici. Formation professionnelle tout au long de la vie. Augmenter les chances de qualification grâce à la reconnaissance de qualifications partielles

21.4464 n Po.

Atici. Augmenter la part des personnes peu qualifiées dans la formation professionnelle continue grâce à des bons de formation et à d'autres mesures

22.3052 n Mo.

Atici. Renforcer la participation et la représentation des populations immigrées au sein de la SSR

22.3053 n Ip.

Atici. Participation et représentation de la population immigrée dans le projet "Évolution de la maturité gymnasiale"

22.3711 n Po.

Atici. Améliorer le taux de diplômés du secondaire II en rendant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et en instaurant une garantie de formation jusqu'à 25 ans

22.3712 n Mo.

Atici. Des cours préparatoires pour permettre aux immigrés hautement qualifiés d'accéder aux hautes écoles

22.3713 n Mo.

Atici. Asseoir et approfondir notre collaboration avec Taïwan dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la culture

22.4105 n Mo.

Atici. Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure

22.4106 n Ip.

Atici. Travail de proximité pour entrer en contact avec les personnes âgées vivant seules?

22.4107 n Mo.

Atici. Permettre aux personnes bénéficiant du statut S de suivre une formation professionnelle

22.4377 n Mo.

Atici. Formation professionnelle des adultes. Valoriser les notes d'expérience de manière appropriée

22.4378 n Ip.

Atici. Pour des programmes plus ambitieux visant à palier le manque de personnel qualifié dans le domaine de l'énergie

* **23.3256 n Ip.**

Atici. Séismes en Turquie et en Syrie. Pour une aide à la reconstruction sensible au conflit

* **23.3257 n Mo.**

Atici. Amélioration des compétences de base. Doubler la participation d'adultes aux offres de formation continue d'ici à 2028

* **23.3258 n Ip.**

Atici. Moins de chances d'obtenir un logement, moins de surface habitable, des loyers plus élevés. Lutter contre la discrimination des immigrés sur le marché du logement

- * **23.3259 n Mo.**
Atici. Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
Voir objet 23.3295 Mo. Grossen Jürg
Voir objet 23.3296 Mo. Bulliard
Voir objet 23.3297 Mo. Jauslin
Voir objet 23.3298 Mo. Egger Mike
Voir objet 23.3389 Mo. Fivaz Fabien
- * **23.3260 n Po.**
Atici. Combler les lacunes du système des bourses d'études et lutter contre la tendance à la baisse
- * **23.3261 n Po.**
Atici. Encourager la formation continue auprès des adultes ayant un niveau de formation faible, un statut précaire sur le marché du travail ou un emploi subalterne
- x **21.3087 n Mo.**
Badertscher. Accords de libre-échange. Pour des critères de durabilité contraignants
- x **21.3088 n Mo.**
Badertscher. Accord de libre-échange AELE-Indonésie. Allouer davantage de moyens au renforcement des capacités
21.3704 n Mo.
Badertscher. Inscrire le bien-être des animaux dans le chapitre sur le développement durable des accords de libre-échange
21.3911 n Mo.
Badertscher. Déclaration du transport aérien des denrées alimentaires
22.3312 n Po.
Badertscher. Respect des devoirs de diligence. Les négociants agricoles suisses assument-ils suffisamment leurs responsabilités?
22.4196 n Mo.
Badertscher. Extension de la déclaration de l'huile de palme aux cosmétiques, aux produits d'entretien et aux détergents
- x **22.4418 n Ip.**
Badertscher. Prise en compte de l'Agenda 2030 de l'ONU dans le programme de la législature
- x **22.4419 n Ip.**
Badertscher. La part de la Suisse dans le financement climatique international à la lumière de son empreinte carbone totale
- x **22.4420 n Ip.**
Badertscher. Génocide rwandais. Quel a été le rôle de la Suisse dans l'affaire Kabuga?
- x **22.4458 n Ip.**
Badertscher. Que fait la Suisse contre les conséquences environnementales et sanitaires mondiales engendrées par les produits phytosanitaires extrêmement dangereux?
- * **23.3383 n Ip.**
Badertscher. Que fait la Confédération pour que les produits naturels suisses ne soient pas pénalisés par le Nutri-score?
- x **21.3279 n Ip.**
Badran Jacqueline. Prise en compte par la BNS des risques climatiques dans son portefeuille de placement. Obligations de diligence et "neutralité du marché"
21.3825 n Po.
Badran Jacqueline. Faire de Postfinance une banque du climat
21.3826 n Mo.
Badran Jacqueline. Établir un rapport sur l'ampleur et l'impact des allègements fiscaux accordés par la Confédération
21.4266 n Ip.
Badran Jacqueline. Lutte contre la corruption. Elaboration de la position officielle de la Suisse
21.4287 n Ip.
Badran Jacqueline. Place fiscale suisse. Vers une imposition du travail et de la consommation uniquement?
21.4592 n Ip.
Badran Jacqueline. Impôt anticipé prélevé sur les capitaux de tiers et sociétés de financement de groupe
21.4619 n Ip.
Badran Jacqueline. Impôt anticipé prélevé sur les capitaux de tiers des émetteurs et des investisseurs
22.3743 n Ip.
Badran Jacqueline. Cryptoactifs. Garantir le paiement de l'impôt anticipé et d'autres types d'impôts
22.4103 n Po.
Badran Jacqueline. Évaluer les effets des mesures fiscales pour permettre une action législative plus efficace
- x **22.4114 n Ip.**
Badran Jacqueline. Installations photovoltaïques dans les régions alpines. Potentiel dans les zones déjà largement exploitées
22.4465 n Ip.
Badran Jacqueline. Gestion de la fortune de la prévoyance professionnelle. Quid des frais cachés?
22.4466 n Ip.
Badran Jacqueline. Examiner le rendement des placements de la fortune de la prévoyance professionnelle
22.4590 n Ip.
Badran Jacqueline. Prévoyance professionnelle. Répartition de la fortune, optimisation fiscale et sous-traction aux cotisations AVS
- * **23.3336 n Mo.**
Badran Jacqueline. Étendre le droit de préemption des cantons et des communes aux immeubles des entreprises de la Confédération
- * **23.3340 n Mo.**
Badran Jacqueline. Faire réaliser une étude scientifique sur les loyers excessifs
21.4278 n Ip.
Barrile. Poursuivre de manière efficace les programmes visant à éliminer le VIH et les hépatites virales
22.3258 n Ip.
Barrile. Coupe du monde de football au Qatar. Assurer la sécurité des délégués et des supporters suisses queers

- 22.3259 n lp.**
Barrile. Evacuer et protéger les personnes queers en Ukraine et en Russie
- 22.4536 n lp.**
Barrile. Remettre à plat l'acquisition du vaccin contre la variole du singe
- x **21.3058 n lp.**
Baumann. Les restrictions relatives au travail d'information et d'éducation s'appliquent-elles à toutes les ONG?
- x **21.3116 n lp.**
Baumann. La terre à celui qui la cultive
- x **21.3392 n lp.**
Baumann. Évaluation d'une stratégie "de la ferme à la table" après la suspension des débats sur la Politique agricole 2022 plus
- 21.3776 n lp.**
Baumann. Garantir des conseils indépendants aux utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires en Suisse
- 21.3777 n Mo.**
Baumann. Contrôle de la productivité laitière. Il ne faut pas désavantager l'élevage de vaches allaitantes
- 21.4504 n lp.**
Baumann. Quels sont les cantons qui prévoient la possibilité de déclarer des surfaces fertilisables situées dans l'espace réservé aux eaux?
- 21.4656 n lp.**
Baumann. Renforcer le degré d'auto-provisionnement en augmentant la production végétale en Suisse
- 22.3316 n lp.**
Baumann. Garantir un niveau élevé de l'approvisionnement suppose d'abord de préserver les ressources naturelles
- 22.3317 n lp.**
Baumann. Renforcement de la sécurité alimentaire. Impliquer les agriculteurs et les consommateurs
- 22.3490 n lp.**
Baumann. Influences susceptibles d'être exercées par l'entreprise Syngenta, désormais chinoise, sur la recherche et la politique en Suisse
- 22.3682 n lp.**
Baumann. Contrôle de la productivité laitière. Relever les valeurs de cellules somatiques indépendamment de la teneur en matière grasse
- 22.3683 n lp.**
Baumann. Pour une agriculture résiliente et pérenne. Sauver les petites exploitations
- 22.4108 n lp.**
Baumann. Engraissement des veaux. Réduire l'utilisation des antibiotiques
- 22.4109 n Po.**
Baumann. Protéger la création de valeur ajoutée agricole. Stop à la promotion de viande bon marché!
- * **23.3273 n lp.**
Baumann. Orienter davantage les contributions à la sécurité de l'approvisionnement vers la préservation des ressources
- * **23.3274 n lp.**
Baumann. Effets concrets de l'article 104a de la Constitution sur la législation et la pratique administrative
- * **23.3339 n Po.**
Baumann. Critères de durabilité pour la protection douanière des produits agricoles
- 21.3576 n lp.**
Bäumle. Gérer la pandémie pour protéger la population au moyen de vaccins, de tests, d'observation du nombre de cas et d'aménagement dans les espaces clos
- 21.3577 n lp.**
Bäumle. Il est prouvé que le Sars-CoV-2 se transmet par aérosols
- 22.3306 n lp.**
Bäumle. Maîtriser durablement le Sars-CoV-2
- x **22.4291 n lp.**
Bäumle. Composition et compétences scientifiques de la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain
- 21.3676 n Mo.**
Bellaiche. Pour une participation de la Suisse à la réglementation européenne du numérique
- 21.4175 n Mo.**
Bellaiche. Création d'une plateforme de surveillance génomique permanente
- 22.3404 n lp.**
Bellaiche. Contrôle des messageries instantanées
- 22.4113 n Mo.**
Bellaiche. Contrôle des messageries instantanées. Protéger la population contre une surveillance généralisée continue et sans motif
- x **22.4360 n lp.**
Bellaiche. Troubles mentaux chez les jeunes femmes
- x **22.4361 n lp.**
Bellaiche. Protection contre la divulgation de données personnelles
- x **22.4363 n lp.**
Bellaiche. Agriculture de précision. Qu'est-ce qui cloche?
- * **23.3024 n lp.**
Bellaiche. Collecte de données biométriques dans les gares CFF
- * **23.3042 n Po.**
Bellaiche. Promouvoir une vision positive d'une Suisse à 10 millions d'habitants
- x **21.3380 n Po.**
Bendahan. Lutter contre les pratiques dommageables à l'intérêt public des acteurs avec une position dominante dans le domaine des technologies de l'information
- 21.3927 n lp.**
Bendahan. Quel potentiel d'amélioration de la stratégie d'évaluation des risques et des scénarios par la Finma?
- 21.4290 n lp.**
Bendahan. Inclusion numérique. Comment renforcer l'autonomie numérique et l'autodétermination de la population dans le contexte de la transformation numérique?

- 21.4643 n Mo.**
Bendahan. Pour une société pharmaceutique au service du peuple
- 21.4660 n Po.**
Bendahan. Quelle régulation pour les produits portant gravement atteinte à la protection de la sphère privée
- 22.3766 n Po.**
Bendahan. Promouvoir les techniques issues de l'économie comportementale et les "nudges" pour réduire la consommation d'énergie
- 22.3767 n Mo.**
Bendahan. Introduire un mécanisme de "chèque fédéral" pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat
- x **22.4211 n Ip.**
Bendahan. Quels standards minimaux et quelle responsabilité doivent s'appliquer aux prestataires informatiques?
- x **22.4459 n Ip.**
Bendahan. Quelles mesures de lutte contre le terrorisme stochastique?
- 22.4493 n Ip.**
Bendahan. L'obligation d'inscription de certificats de qualité au Registre foncier pourrait-elle avoir un effet incitatif pour la modernisation écologique des bâtiments?
- * **23.3147 n Ip.**
Bendahan. Réglementation de l'intelligence artificielle en Suisse
- * **23.3362 n Ip.**
Bendahan. Soutien de la BNS à Credit Suisse. Quels risques pour quels retours pour la population?
- * **23.3364 n Mo.**
Bendahan. La BNS doit respecter la Constitution
- 22.4024 n Ip.**
Berthoud. Quel cadre normatif est applicable aux entités fédérales pour les sites inscrits à l'Unesco?
- x **22.4436 n Ip.**
Berthoud. De l'ammoniaque bio. Cela devrait couler de source!
- * **23.3196 n Ip.**
Berthoud. Chassons les menaces de mort des engagements associatifs de nos concitoyens!
- 21.4212 n Mo.**
Bertschy. Le congé de paternité de deux semaines doit être valable pour tous les couples
- 21.4221 n Po.**
Bertschy. Plan d'action sur le changement climatique 2020-2025 et répercussions de la crise climatique sur les groupes de population. Prendre des mesures fondées sur des faits
- 21.4268 n Ip.**
Bertschy. Comment et quand le Conseil fédéral compte-t-il enrayer la disparition des insectes?
- 21.4269 n Ip.**
Bertschy. Les pesticides et leurs répercussions sur l'environnement, la biodiversité et les services écosystémiques. Pistes d'action
- 22.3777 n Ip.**
Bertschy. Dans quelle mesure la réduction des excédents d'azote contribue-t-elle à abaisser les émissions de CO2 et la dépendance vis-à-vis de l'étranger?
- 22.3778 n Mo.**
Bertschy. APG. Indemnités journalières égales pour le service militaire et la maternité
- 22.4454 n Ip.**
Bertschy. Améliorations structurelles dans le cadre de la PA22+. Des améliorations sont nécessaires
- 21.3503 n Ip.**
Binder. L'Iran élu lors d'un scrutin contestable au sein de la Commission de la condition de la femme de l'ONU. Transparence des votes de la Suisse
- 21.3900 n Po.**
Binder. Compatibilité entre travail familial et activité lucrative. Mesures pour une meilleure exploitation du potentiel du travail familial
- 21.4136 n Ip.**
Binder. Le double jeu du Hamas concernant le droit à l'existence d'Israël
- 21.4137 n Po.**
Binder. Actes de nature raciste et antisémite en lien avec la pandémie de Covid-19
- 21.4227 n Po.**
Binder. Reconnaître les compétences acquises dans la sphère familiale pour permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- 21.4354 n Mo.**
Binder. Condamnation ferme du Troisième Reich. Interdire sans exception les symboles nazis dans l'espace public
- 22.3664 n Ip.**
Binder. Le "Swiss Democracy Passport 2021". Un passeport dont les femmes sont exclues
- 22.3679 n Ip.**
Binder. Afghanistan. Les aides financières bénéficient-elles bien aux femmes et aux personnes dans le besoin?
- 22.3827 n Mo.**
Binder. Contre la dévalorisation des régions de Baden et de Brugg dans le Prodes 2035. Contre une extension par démantèlement. Privilégier la qualité plutôt que la quantité
- 22.3944 n Po.**
Binder. Mieux remplir les bassins d'accumulation pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement
- 22.4038 n Ip.**
Binder. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- 22.4137 n Ip.**
Binder. Migration. Politique de visas de la Serbie, route des Balkans occidentaux et conséquences pour la Suisse
- 22.4138 n Ip.**
Binder. Propagande russe et menace sur la démocratie

- 22.4559 n Po.**
Binder. Interdire le port du voile aux enfants dans les jardins d'enfants et les écoles. Une question d'égalité et de protection de l'enfant, non de religion
- 22.4560 n Mo.**
Binder. Dénonciation de la Convention d'établissement entre la Confédération suisse et l'Empire de Perse
- 22.4561 n Ip.**
Binder. Situation des domestiques privés dans les ménages de diplomates
- 22.4562 n Ip.**
Binder. Divorces difficiles. Accorder la priorité au bien-être des enfants et éviter leur séparation d'avec l'un des parents
- * **23.3328 n Ip.**
Binder. Prodes EA 2035. Aménagement quantitatif de l'offre versus utilité réelle et amélioration de la qualité
- * **23.3422 n Mo.**
Binder. Augmenter l'aide humanitaire en faveur de l'Ukraine par le biais d'une dépense extraordinaire. Une mesure qui est dans l'intérêt de la Suisse et contribuera à la sécurité et à la solidarité européennes
 Voir objet 23.3423 Mo. Molina
 Voir objet 23.3424 Mo. Moser
- 21.4024 n Ip.**
Bircher. Covid-19. Analyse et interprétation du tableau de bord
- 21.4634 n Mo.**
Bircher. Amélioration de la collecte de données sur les mesures de protection des enfants et des adultes à l'échelle nationale
- 22.4215 n Mo.**
Bircher. Agir concrètement face aux entrées de requérants d'asile en provenance d'Autriche
- *x **22.4545 n Ip.**
Bircher. Echec du système d'asile. Ne pas interdire une remise en question de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et de la CEDH
- 22.4546 n Mo.**
Bircher. Suspendre le droit d'asile tant que le statut S est activé
- * **23.3066 n Ip.**
Bircher. Notre assurance-maladie n'est pas un libre-service
- 21.3909 n Mo.**
Birrer-Heimo. Banques d'importance systémique. Interdire le versement de primes aux étages supérieurs de la hiérarchie
- 21.3910 n Mo.**
Birrer-Heimo. Renforcer les exigences de fonds propres pour les banques d'importance systémique globale
- 21.4312 n Mo.**
Birrer-Heimo. Empêcher que les résiliations ne soient soumises à des restrictions formelles abusives
- 21.4627 n Mo.**
Birrer-Heimo. Des prix plafonds pour l'itinérance internationale
- 21.4628 n Po.**
Birrer-Heimo. Sanctions efficaces de la Finma à l'encontre des établissements financiers manquant à leurs obligations
- * **23.3373 n Ip.**
Birrer-Heimo. Freiner l'expansion d'Airbnb. La décision des citoyens lucernois est un signal fort pour toute la Suisse
- 21.4157 n Mo.**
(Borloz) Ruch. Délai de replantation des surfaces viticoles. Accorder une flexibilité aux vignerons
- 22.3123 n Mo.**
(Borloz) Feller. La redevance radio-TV pèse injustement sur nos prestations de retraite
- 21.4178 n Mo.**
Bourgeois. Assurance récolte à mettre en place au plus vite
- * **23.3275 n Ip.**
Bourgeois. Militantisme violent au nom du climat. Que fait le Ministère public de la Confédération?
- 21.4164 n Mo.**
Bregy. Reconnaissance de l'homologation des produits phytosanitaires par l'UE
- 22.3727 n Mo.**
Bregy. Exempter les personnes handicapées des taxes de stationnement (art. 20a al. 1 let. b OCR)
- 22.4070 n Mo.**
Bregy. Oui à plus d'électricité en situation d'urgence, mais à moindre coût
- *x **22.4387 n Ip.**
Bregy. Prendre des mesures contre la pénurie de médicaments
- 22.4551 n Po.**
Bregy. Désenchevêtrer le budget fédéral et l'AVS en vue de garantir le financement durable de cette assurance
- * **23.3164 n Ip.**
Bregy. Nouvelle exposition nationale. Pas de suspension des préparatifs
 Voir objet 23.3163 Ip. Schneider-Schneider
 Voir objet 23.3174 Ip. Noser
 Voir objet 23.3181 Ip. Widmer Céline
- * **23.3185 n Ip.**
Bregy. Sommes-nous prêts pour affronter une éventuelle crise financière?
- * **23.3341 n Mo.**
Bregy. Projets d'importance majeure. Liste des priorités applicables lors de la pesée des intérêts
- *x **21.3083 n Ip.**
Brenzikofer. Mesures pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- *x **21.4341 n Ip.**
Brenzikofer. Santé mentale. Mesures pour réduire le stress
- 21.3567 n Ip.**
Brenzikofer. Pénurie de bois dans le domaine de la construction

21.3568 n Ip.

Brenzikofer. Modification des caractéristiques sexuelles des enfants. Le consentement des parents est-il juridiquement valable?

21.3569 n Ip.

Brenzikofer. Rapport de sécurité concernant le réacteur de Beznau 1. Dangereux renversement du fardeau de la preuve

21.4043 n Ip.

Brenzikofer. Interruption des négociations sur l'accord institutionnel. Conséquences pour l'égalité dans le domaine de la recherche

21.4223 n Po.

Brenzikofer. Mettre en place des incitations financières pour les modèles de partage et de location

21.4271 n Ip.

Brenzikofer. Modèles de financement, coût et qualité de l'accueil extrafamilial pour enfants. Pour des normes uniformes dans toute la Suisse

21.4621 n Po.

Brenzikofer. Quelles mesures pour promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la recherche?

21.4625 n Ip.

Brenzikofer. Résultats de l'examen sommaire de la sécurité des centrales nucléaires suisses

22.3277 n Ip.

Brenzikofer. Mettre en oeuvre les recommandations de l'OCDE sur l'égalité

22.3458 n Mo.

Brenzikofer. Dimanches sans voitures

22.3459 n Ip.

Brenzikofer. Réacteur de Beznau 1. Un justificatif de sécurité flou

22.3668 n Mo.

Brenzikofer. Fonds d'adaptation climatique. Davantage de vert et de bleu que de gris

22.3669 n Mo.

Brenzikofer. Transports publics. Des chèques mobilité pour les revenus les plus bas

22.3670 n Ip.

Brenzikofer. Soumettre le négoce de l'or à la loi sur le blanchiment d'argent

22.3745 n Ip.

Brenzikofer. Évolution du volume des transports

22.4167 n Mo.

Brenzikofer. Transports publics en Suisse. Motion réclamant une carte journalière à 10 francs pour les jeunes jusqu'à 27 ans

22.4189 n Ip.

Brenzikofer. Sécurité de l'approvisionnement sans compromis sur la sécurité nucléaire

22.4190 n Ip.

Brenzikofer. Déchets nucléaires. Site du futur dépôt en couches géologiques profondes. Rassurer la population

22.4349 n Po.

Brenzikofer. Priorité au logement. Permettre la mise en place d'une stratégie efficace

22.4577 n Po.

Brenzikofer. Offensive solaire. Tirer parti des conventions de prestations 2025–2028 conclues avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires

22.4578 n Ip.

Brenzikofer. Prise en charge de la transition à l'âge adulte des jeunes en Suisse

*

23.3356 n Ip.

Brenzikofer. Prise en compte du développement durable dans le développement de la qualité de la formation professionnelle

*

23.3357 n Po.

Brenzikofer. Stratégie climatique pour la navigation suisse en haute mer

*

23.3358 n Ip.

Brenzikofer. Sites pollués à la benzidine. Assurer la qualité et la coordination de la décontamination

*

23.3413 n Ip.

Brunner. Renforcer la prévoyance vieillesse en offrant aux assurés une plus grande liberté de choix concernant le deuxième pilier

21.4661 n Ip.

Büchel Roland. Certains cantons refusent-ils d'exécuter des tests Covid-19 en vue du renvoi ou de l'expulsion de requérants d'asile déboutés? Dans l'affirmative, quels sont les coûts de ce refus pour le contribuable?

22.4183 n Ip.

Büchel Roland. Utiliser les avoirs russes gelés par les sanctions pour financer les réparations en Ukraine

*x

21.3255 n Mo.

Buffat. Pas d'élargissement du statut de réfugié par la bande

22.4434 n Mo.

Buffat. LAMal. Les progrès des techniques médicales doivent profiter à la population, aussi financièrement

22.4435 n Mo.

Buffat. LAMal. Protéger la population d'une explosion des primes sans contrepartie

*

23.3137 n Ip.

Buffat. Assurance-maladie. Touristes criminels, ouverture des vannes et nouvelles explosions de coûts

*

23.3394 n Mo.

Buffat. Plan d'action "La qualité plutôt que la quantité" dans les soins médicaux

21.3996 n Ip.

Bulliard. Comment le Conseil fédéral entend-il renforcer les soins médicaux dans les régions de montagne?

21.4226 n Po.

Bulliard. Garantir les soins médicaux de base dans les zones rurales et les régions de montagne

21.4276 n Ip.

Bulliard. Capacités des unités de soins intensifs dans les hôpitaux suisses

22.3099 n Ip.

Bulliard. Renforcer le service postal universel au lieu de poursuivre son démantèlement

22.3352 n Mo.

Bulliard. Un programme d'échanges entre ville et campagne pour renforcer la cohésion nationale

- 22.3731 n Ip.**
Bulliard. L'importance de la lutte contre la résistance aux antibiotiques pour la Suisse et le monde
- 22.4168 n Po.**
Bulliard. Approvisionnement en eau pour l'agriculture de montagne et l'économie alpestre
- 22.4169 n Ip.**
Bulliard. Comment le Conseil fédéral entend-il renforcer les soins médicaux dans les régions de montagne?
- 22.4579 n Mo.**
Bulliard. Assurer la mise à jour permanente du Registre fédéral des bâtiments et des logements pour mettre en œuvre plus efficacement la transition énergétique
- * **23.3296 n Mo.**
Bulliard. Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
 Voir objet 23.3259 Mo. Atici
 Voir objet 23.3295 Mo. Grossen Jürg
 Voir objet 23.3297 Mo. Jauslin
 Voir objet 23.3298 Mo. Egger Mike
 Voir objet 23.3389 Mo. Fivaz Fabien
- * **23.3304 n Ip.**
Bulliard. Soins psychiatriques de base dans les régions de montagne ou excentrées. Exploiter le potentiel d'amélioration
- * **23.3366 n Mo.**
Bulliard. Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap
 Voir objet 23.3222 Mo. Carobbio Guscetti
- x **21.3323 n Mo.**
Burgherr. Loi sur les épidémies. Limiter le pouvoir du Conseil fédéral
- 21.4326 n Mo.**
Burgherr. Loi sur les épidémies. Renforcer le contrôle parlementaire
- 22.3717 n Mo.**
Burgherr. Nous devons tous nous serrer la ceinture
- 22.4057 n Mo.**
Burgherr. Assurer l'approvisionnement en électricité à long terme
- 22.4143 n Mo.**
Burgherr. Carte des radars pour tous plutôt que pour quelques privilégiés
- 22.4437 n Mo.**
Burgherr. Revoir le système de l'asile
- 22.4481 n Mo.**
Burgherr. Réduction du nombre de privilèges dont jouissent les conseillers fédéraux
- 22.4482 n Mo.**
Burgherr. Réduction du nombre de commissions consultatives extraparlimentaires
- * **23.3316 n Mo.**
Burgherr. Transparence et solidarité dans les soins aux proches. Renforcer le bénévolat au lieu d'augmenter les coûts à la charge de l'assurance-maladie
- * **23.3317 n Ip.**
Burgherr. L'énergie éolienne est-elle vraiment durable?
- N **21.3426 n Mo.**
Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faille
- 21.4107 n Ip.**
Candinas. Régulation des effectifs de loups. L'interprétation de la notion de dommages correspond-elle aux besoins de la population de montagne?
- 21.4205 n Mo.**
Candinas. Protéger les aéroports nationaux contre les drones
- 21.4305 n Ip.**
Candinas. Fabriquer du carburant de synthèse à partir de CO₂
- x **22.3640 n Po.**
Candinas. Améliorer les exigences auxquelles doivent répondre, du point de vue de l'aménagement du territoire, les activités et les installations relevant de la vente, des loisirs et du tourisme
- 22.3290 n Mo.**
Cattaneo. Former des professionnels de l'énergie solaire
- 22.3718 n Mo.**
Cattaneo. Provenance des panneaux solaires. Plus de transparence
- N **22.4322 n Mo.**
Cattaneo. Eliminer les obstacles bureaucratiques au développement de l'agrivoltaïque
- N **22.4347 n Mo.**
Cattaneo. Pour une armée, un service civil et une protection civile plus inclusifs
- * **23.3145 n Mo.**
Cattaneo. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Il faut aussi une liaison ferroviaire avec le Tessin
- x **21.3238 n Mo.**
Christ. Mettre à jour la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée pour répondre aux défis de demain
- 22.3335 n Mo.**
Christ. Règles de naturalisation équitables. Ne plus décider à la tête du client
- N **22.3336 n Mo.**
Christ. Davantage d'indépendance énergétique grâce à moins de gaspillage. Exploiter le potentiel en matière d'efficacité énergétique
- 22.3337 n Mo.**
Christ. Règles de naturalisation équitables. Fixer la durée de séjour à 7 ans au lieu de 10
- 22.3843 n Po.**
Christ. La géothermie pour l'approvisionnement en chaleur. Analyser le potentiel et présenter une feuille de route
- 22.4069 n Po.**
Christ. Feuille de route pour une intégration performante de la Suisse dans le réseau européen à grande vitesse!
- x **22.4304 n Ip.**
Christ. Violences policières en Bulgarie et en Croatie. Conséquences pour les transferts Dublin

- x **22.4320 n Ip.**
Christ. Adapter la méthode Niba pour évaluer correctement les futurs aménagements ferroviaires conformément à la Perspective Rail 2050
- 22.4558 n Po.**
Christ. Faire des deux Bâle des cantons à part entière
- x **22.4580 n Po.**
Christ. Développer et réglementer les drones civils en Suisse
- * **23.3159 n Ip.**
Christ. Prise en compte du taux d'activité lors de l'octroi de réductions de primes
- * **23.3311 n Ip.**
Christ. Réaliser des liaisons ferroviaires (inter)nationales plus directes et plus rapides sur l'infrastructure existante dès la révision du projet d'offre ferroviaire 2035
- * **23.3345 n Mo.**
Christ. Financement global de la mobilité. Fusion du FIF et du Forta en un fonds unique pour la mobilité
- * **23.3436 n Po.**
Christ. Reprise rapide de la liaison ferroviaire directe entre Bâle (Zurich-Milan) et Bruxelles, avec connexion à l'important carrefour de lignes à grande vitesse qu'est Bruxelles-Midi
- N **21.3264 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences
- 21.3530 n Ip.**
Clivaz Christophe. Remplacer une partie des protéines animales par des protéines végétales afin de diminuer l'apport excessif d'azote et de phosphore
- 21.3565 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quelle est la position de la Suisse par rapport à une taxe carbone sur le transport maritime?
- 21.3682 n Ip.**
Clivaz Christophe. Exportation illégale de voitures. Que compte faire le Conseil fédéral?
- 21.3736 n Mo.**
Clivaz Christophe. Moratoire sur les désinfectants pour les mains contenant des ammoniums quaternaires
- 21.3757 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour des flux financiers compatibles avec la protection du climat
- 21.3857 n Po.**
Clivaz Christophe. Mieux quantifier et limiter la pollution de l'air induite par les chauffages à bois individuels
- 21.3858 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pollution de l'air et particules fines PM2,5. Révision de l'ordonnance sur la protection de l'air afin de mieux protéger la population
- 21.3898 n Po.**
Clivaz Christophe. Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire
- 21.4199 n Ip.**
Clivaz Christophe. Protéger les enfants des vidéos de type "kids unboxing"
- 21.4207 n Mo.**
Clivaz Christophe. Prendre en compte les effets des démarrages à froid des véhicules thermiques sur la pollution de l'air
- 21.4217 n Po.**
Clivaz Christophe. Connaître l'effet des produits phytosanitaires sur la santé des agriculteurs, viticulteurs et arboriculteurs ainsi que des riverains grâce à la mise en place d'un système de monitoring
- 21.4218 n Po.**
Clivaz Christophe. Etudier la possibilité d'installer des filtres pour les systèmes de freinage du transport automobile et ferroviaire afin d'améliorer la qualité de l'air et de prévenir des problèmes de santé
- 21.4369 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une mise à jour de la stratégie suisse de la protection de l'air
- 21.4421 n Ip.**
Clivaz Christophe. Dégâts causés par l'armée à un haut-marais d'importance nationale au col du Simplon
- 21.4616 n Mo.**
Clivaz Christophe. Mettre fin au gaspillage énergétique lié à l'éclairage nocturne des vitrines commerciales et des enseignes publicitaires
- 21.4617 n Ip.**
Clivaz Christophe. Protéger la place financière suisse des risques financiers liés à la biodiversité
- 22.3102 n Ip.**
Clivaz Christophe. Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Que fait la Suisse?
- 22.3206 n Ip.**
Clivaz Christophe. F-35. Quel impact sur les émissions de bruit à l'aéroport de Sion?
- 22.3284 n Mo.**
Clivaz Christophe. Sortir de notre dépendance au gaz russe!
- 22.3285 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pas de centrales à gaz de réserve pour sécuriser l'approvisionnement en électricité
- 22.3574 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une reconnaissance de la maladie de Parkinson, du lymphome non hodgkinien, du myélome et du cancer de la prostate comme maladies professionnelles chez les agricultrices et agriculteurs et autres personnes exposées professionnellement aux produits phytosanitaires
- x **22.3787 n Po.**
Clivaz Christophe. Mesurer le bruit des F-35A en situation réelle sur l'aérodrome de dégagement de Sion
- 22.3788 n Mo.**
Clivaz Christophe. Utiliser la subvention fédérale accordée à Suisse Tourisme exclusivement pour la promotion du tourisme suisse sur le marché domestique et les marchés proches

- 22.4099 n Ip.**
Clivaz Christophe. Subventions et incitations financières dommageables au climat. Le Conseil fédéral a-t-il une vue d'ensemble?
- 22.4101 n Ip.**
Clivaz Christophe. Pour un système de santé durable
- x **22.4584 n Ip.**
Clivaz Christophe. Position de la Suisse par rapport au traité de non-prolifération des combustibles fossiles
- * **23.3107 n Po.**
Clivaz Christophe. Vue d'ensemble des subventions et incitations financières dommageables au climat
- * **23.3109 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique (puffs)
- * **23.3329 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour un système de santé durable
- * **23.3371 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quel avenir pour l'hélicoptère en Suisse?
- * **23.3375 n Ip.**
Clivaz Christophe. Pour une meilleure reconnaissance des cancers professionnels
- * **23.3395 n Mo.**
Clivaz Christophe. Création de la base légale permettant aux communes et aux cantons d'introduire des "zones sans émissions"
- x **21.3207 n Ip.**
Cottier. Don du sang. Lever la discrimination des hommes homosexuels selon l'exemple britannique
- * **23.3140 n Ip.**
Cottier. Centre fédéral d'asile de Boudry. Des mesures urgentes sont nécessaires
Voir objet 23.3141 Ip. Fivaz Fabien
Voir objet 23.3142 Ip. Hurni
Voir objet 23.3143 Ip. de la Reussille
- * **23.3243 n Mo.**
Cottier. TGV de Neuchâtel et Bienne vers Paris. Chemin de fer plutôt que chemin de croix (suite)
- 21.3861 n Po.**
Crottaz. Répercussions sanitaires des pesticides. État des lieux en Suisse
- 21.3863 n Mo.**
Crottaz. Scandale de la Dépakine. De la nécessité d'un fonds d'indemnisation pour les victimes
- 22.3248 n Mo.**
Crottaz. Formation continue pour les agriculteurs comme condition des paiements directs
- x **21.3121 n Ip.**
Dandrès. Contrôles douaniers sur la voie publique et ciblage des sans-papiers
- x **21.3375 n Ip.**
Dandrès. Fermeture de l'office postal de Meinier
- 21.3744 n Mo.**
Dandrès. Congés collectifs de locataires en cas de travaux (faciliter les travaux tout en préservant le logement)
- 21.3751 n Ip.**
Dandrès. Ports francs de Genève
- 21.3852 n Mo.**
Dandrès. Indemnisation des victimes de traite d'êtres humains (art. 182 CP)
- 21.4572 n Mo.**
Dandrès. Pour une mise en œuvre de la quote-part minimale LPP qui protège les assurés et les assurées
- 21.4650 n Ip.**
Dandrès. Le site "jestime.ch" peut-il être étendu à toute la Suisse avec le soutien de la Confédération?
- 22.3069 n Ip.**
Dandrès. Les sanctions doivent impacter Poutine et son régime, pas les salariés et salariées en Suisse!
- 22.3162 n Mo.**
Dandrès. Assurance-chômage. Les demandeurs d'emploi ne doivent pas être soumis à un formalisme excessif
- 22.3180 n Ip.**
Dandrès. Rendements locatifs abusifs. Pour des loyers strictement à prix coûtant, assortis d'un contrôle automatique
- 22.3324 n Po.**
Dandrès. Quel est le coût des pratiques managériales et de la surcharge de travail sur le fonctionnement de l'assurance obligatoire des soins?
- 22.3428 n Po.**
Dandrès. Garantir l'effectivité des droits par l'instauration d'un cadre fédéral en matière de frais judiciaires
- 22.3498 n Po.**
Dandrès. Quel est l'impact des menaces de procédures judiciaires, de demandes de dommages et intérêts ou de dénonciations pénales sur le droit à l'information?
- 22.3502 n Ip.**
Dandrès. Condamnation des anciens dirigeants de la banque Raiffeisen. La SSR a-t-elle subi des menaces?
- 22.3681 n Mo.**
Dandrès. Agir pour la réhabilitation du site des carrières du Salève
- 22.3686 n Ip.**
Dandrès. Les chauffeurs d'Uber sont des salariés et doivent être protégés et payés (1)
- 22.3687 n Ip.**
Dandrès. Les chauffeurs d'Uber sont des salariés et doivent être protégés et payés (2)
- 22.3693 n Ip.**
Dandrès. Recours à de fausses poursuites pour blanchir de l'argent
- 22.4062 n Mo.**
Dandrès. Hausse des prix de l'électricité pour les collectivités et le service publics. Pour un retour au marché régulé
- 22.4063 n Ip.**
Dandrès. Attaques de l'armée turque contre les Kurdes en Syrie et en Irak
- 22.4153 n Mo.**
Dandrès. Microciblage des élues sur Internet
- 22.4154 n Po.**
Dandrès. Sensibiliser les citoyennes aux enjeux de la protection des données

- 22.4408 n** Ip.
Dandrès. Comment l'OFSP apprécie-t-il le projet de Visana et de Swiss Medical Network au regard des scandales de Kaiser Permanente en Californie?
- 22.4549 n** Mo.
Dandrès. Protéger les locataires contre les loyers abusifs en période d'inflation
- 22.4550 n** Mo.
Dandrès. Résiliation anticipée. Halte à des démarches inutiles!
- * **23.3178 n** Po.
Dandrès. Qualité de la prise en charge des assurés et assurées à la LAA par des assurances privées
- * **23.3276 n** Mo.
Dandrès. Du SECO au conseil d'administration de Nestlé. Itinéraire de hauts fonctionnaires
- * **23.3278 n** Mo.
Dandrès. C'est aux bailleurs d'absorber la bulle immobilière. Les locataires ont déjà donné!
- * **23.3279 n** Mo.
Dandrès. La stabilité de l'emploi est nécessaire à la sécurité des patientes et des patients et à la santé des soignantes et des soignants
- * **23.3280 n** Mo.
Dandrès. Pour le droit de chaque membre de la communauté des assurées et des assurés à se prononcer sur les changements importants en matière d'assurances sociales
- * **23.3282 n** Mo.
Dandrès. Les assurées et les assurés ont le droit à une instruction correcte de leur dossier
- 21.3510 n** Ip.
de Courten. Mesures de la qualité de l'air. Une occasion manquée?
- 21.3525 n** Mo.
de Courten. Étudiants étrangers en médecine. Pas de subvention par les impôts
- 21.3724 n** Mo.
de Courten. Coûts de réglementation. Coordonner les différents contrôles auxquels sont soumises les PME
- 21.3747 n** Ip.
de Courten. Extension du réseau de fibre optique. Demande d'explications concernant le mépris flagrant de Swisscom à l'égard des principes convenus relatifs à la concurrence
- 21.4260 n** Ip.
de Courten. Amélioration de la qualité des indications médicales dans l'assurance obligatoire des soins
- 22.3103 n** Po.
de Courten. Réduire les coûts de la santé et les primes en supprimant des réglementations bureaucratiques inutiles dans le domaine des soins médicaux
- * **23.3076 n** Po.
de Courten. Effets de l'immigration sur la sécurité sociale de notre pays
- * **23.3324 n** Ip.
de Courten. Mesures destinées à décongestionner le trafic sur le réseau des routes nationales dans la région de Bâle
- * **23.3325 n** Ip.
de Courten. Priorisation de la voie d'accès Bachgraben-Allschwil (Zuba) dans le projet d'agglomération de quatrième génération
- x **21.3093 n** Ip.
de la Reussille. Machination contre un diplomate suisse?
- x **21.3094 n** Ip.
de la Reussille. Vers la fin du développement du hockey sur glace suisse?
- x **21.3222 n** Ip.
de la Reussille. Le Conseil fédéral veut-il la perte de la Poste?
- x **21.3383 n** Mo.
de la Reussille. Défense contre l'application extraterritoriale d'actes juridiques
- 21.3639 n** Ip.
de la Reussille. La Suisse doit suspendre les brevets des vaccins anticovid
- 21.3640 n** Mo.
de la Reussille. RHT. Les travailleurs "temporaires" ont aussi besoin de mesures pour éviter les licenciements!
- 22.3412 n** Ip.
de la Reussille. Aggression militaire de l'armée turque au Kurdistan
- 22.3413 n** Ip.
de la Reussille. Le chef de l'armée évoque une adhésion de la Suisse à l'Otan
- 22.3646 n** Ip.
de la Reussille. Des mesures immédiates pour combattre le renchérissement
- 22.3901 n** Ip.
de la Reussille. Achat d'un avion de combat et relations franco-suisse
- x **22.4283 n** Ip.
de la Reussille. Mandats externes par des entreprises étrangères et protection des données
- x **22.4284 n** Ip.
de la Reussille. L'anglais - une nouvelle langue nationale? Capacités de traduction à l'interne des services de la Confédération
- 22.4285 n** Ip.
de la Reussille. Pour certains crimes identiques, la Suisse sanctionne la Russie mais pas Israël
- x **22.4312 n** Ip.
de la Reussille. La Suisse, championne des placements forcés en institutions psychiatriques?
- * **23.3037 n** Ip.
de la Reussille. Résolution de l'ONU et sanctions financières
- * **23.3143 n** Ip.
de la Reussille. Centre fédéral d'asile de Boudry. Des mesures urgentes sont nécessaires
Voir objet 23.3140 Ip. Cottier
Voir objet 23.3141 Ip. Fivaz Fabien
Voir objet 23.3142 Ip. Hurni
- x **22.4492 n** Ip.
de Montmollin. L'élevage de bisons doit être mieux reconnu en Suisse

- * **23.3102 n Ip.**
de Montmollin. Mobilité des étudiants des hautes écoles. Des résultats nettement insatisfaisants
- 21.3997 n Ip.**
de Quattro. Attaques de gros bétail par le loup
- 21.4533 n Mo.**
de Quattro. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger
Voir objet 21.4534 Mo. Porchet
Voir objet 21.4535 Mo. Marti Min Li
- 22.3426 n Ip.**
de Quattro. Quelle suite donne le Conseil fédéral aux recommandations du Contrôle fédéral des finances pour lutter contre la cybercriminalité?
- 22.3914 n Ip.**
de Quattro. Renforcer l'apiculture
- 22.3977 n Mo.**
de Quattro. Supprimer les commissions d'interchange pour les opérations de paiement des cartes de débit
Voir objet 22.3976 Mo. Maitre
- 22.4282 n Mo.**
de Quattro. Modification de la LAT pour favoriser l'efficacité énergétique
- 22.4374 n Ip.**
de Quattro. Faire progresser les énergies renouvelables dans les agglomérations
- x **22.4470 n Ip.**
de Quattro. Déductions fiscales pour les systèmes de chauffage à combustible fossile. Une fausse incitation
- * **23.3048 n Ip.**
de Quattro. Soutenir nos EMS
- * **23.3093 n Ip.**
de Quattro. Actes terroristes. Quelle mise en oeuvre des recommandations de l'AS-MPC?
- 21.3896 n Mo.**
Dettling. Transparence dans la banque de données sur le trafic des animaux
- 22.3438 n Ip.**
Dettling. Le Conseil fédéral conduit la population à une dépendance accrue
- 22.4519 n Mo.**
Dettling. Requérants d'asile. N'accepter que le même nombre que celui des personnes admises provisoirement qui quittent le pays
- 22.4520 n Mo.**
Dettling. Situation d'urgence dans l'asile. Arrêtons les admissions
- 22.4423 n Mo.**
Dobler. Des codes QR sur les médicaments et les notices d'emballage pour augmenter la sécurité des patients
- x **22.4462 n Ip.**
Dobler. Ecart salarial entre hommes et femmes. Retrouve-t-on à l'échelle de la Suisse les mêmes différences en fonction de l'âge et de l'état civil qu'à Zurich?
- 22.4500 n Po.**
Dobler. Analyser en détail les causes de l'écart salarial entre hommes et femmes en fonction de l'état civil pour toutes les tranches d'âge
- * **23.3201 n Po.**
Dobler. Situation juridique de l'intelligence artificielle. Clarifier les incertitudes et encourager l'innovation
- * **23.3246 n Ip.**
Dobler. La Suisse néglige-t-elle ses infrastructures hydrauliques?
- * **23.3335 n Ip.**
Dobler. Étant donné les enjeux techniques et économiques auxquels nous sommes confrontés, est-il possible d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de CO₂ en 2050?
- x **21.3262 n Mo.**
Egger Kurt. Toitures solaires sur les bâtiments existants
- x **21.3320 n Ip.**
Egger Kurt. Garanties d'origine européennes. Inondation du marché suisse
- 21.3847 n Ip.**
Egger Kurt. Production de ciment pauvre en CO₂. Analyse de la situation
- 22.3344 n Mo.**
Egger Kurt. Remplacer les chauffages électriques à résistance
- 22.3491 n Ip.**
Egger Kurt. Table ronde sur le photovoltaïque
- 22.4237 n Ip.**
Egger Kurt. Permettre l'intégration verticale des entreprises d'approvisionnement énergétique et des producteurs d'électricité suisses via des contrats
- * **23.3277 n Ip.**
Egger Kurt. Reconstruction en Ukraine
- * **23.3348 n Mo.**
Egger Kurt. Garanties d'origine du gaz
- * **23.3349 n Ip.**
Egger Kurt. Gaz d'origine russe
- x **21.3028 n Ip.**
Egger Mike. Loi Covid-19 et loi sur les épidémies. Prendre au sérieux l'examen de la proportionnalité!
- x **21.3113 n Mo.**
Egger Mike. Cesser de discriminer les nouveaux conducteurs âgés de 18 à 20 ans
- x **21.3272 n Mo.**
Egger Mike. Réseau de stations-services à hydrogène. Procédures d'autorisation simplifiées
- 21.3507 n Ip.**
Egger Mike. Le Conseil fédéral temporise-t-il pour ce qui concerne le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons?
- 21.3915 n Ip.**
Egger Mike. Évaluation de la viande et des succédanés de viande. Éviter d'avoir deux poids deux mesures
- 21.3916 n Mo.**
Egger Mike. Pour une politique environnementale fondée sur des incitations plutôt que sur des taxes
- 21.4228 n Ip.**
Egger Mike. Primes d'assurance-maladie. Discrimination injustifiée de la Suisse orientale

22.3025 n Mo.

Egger Mike. Pour une statistique de la consommation d'énergie plus transparente

22.3026 n Mo.

Egger Mike. Préserver les ressources écologiques en régulant l'immigration

22.3225 n Mo.

Egger Mike. Faciliter les procédures d'autorisation pour certains transports spéciaux

22.3402 n Ip.

Egger Mike. L'augmentation des tarifs de Swissgrid prévue pour 2023 est-elle justifiée?

22.3846 n Mo.

Egger Mike. Suppression temporaire de la surtaxe sur les huiles minérales

22.3940 n Mo.

Egger Mike. Prix exorbitants de l'électricité. Aider les ménages et les entreprises

22.4307 n Po.

Egger Mike. Stratégie énergétique 2050. Nouveau rapport technique pour un approvisionnement en électricité sûr et économique

22.4308 n Ip.

Egger Mike. Un approvisionnement en électricité sûr malgré une croissance démographique en constante progression

22.4309 n Ip.

Egger Mike. Révision des hypothèses de la Stratégie énergétique 2050

22.4310 n Po.

Egger Mike. Stratégie énergétique 2050. Test de résistance en cas de fluctuations

22.4311 n Mo.

Egger Mike. Limitation des frais de procédure inhérents aux ordonnances pénales rendues par suite d'un excès de vitesse (violation simple des règles de la circulation)

22.4547 n Mo.

Egger Mike. Situation d'urgence dans l'asile. Introduire un plafond pour les demandes d'asile

22.4548 n Mo.

Egger Mike. Modification de la loi sur l'asile. Abolir le statut S

* **23.3192 n Ip.**

Egger Mike. Influence de la libre circulation des personnes sur les données relatives au PIB de la Suisse

* **23.3193 n Mo.**

Egger Mike. Rétablissement temporaire des contrôles aux frontières en raison de l'augmentation des entrées illégales

* **23.3194 n Ip.**

Egger Mike. Soutien de la Confédération aux plans d'action cantonaux pour la promotion de la formation professionnelle

* **23.3298 n Mo.**

Egger Mike. Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure

Voir objet 23.3259 Mo. Atici

Voir objet 23.3295 Mo. Grossen Jürg

Voir objet 23.3296 Mo. Bulliard

Voir objet 23.3297 Mo. Jauslin

Voir objet 23.3389 Mo. Fivaz Fabien

•x **21.3038 n Ip.**

Estermann. Questions concernant les mesures contre le Covid-19

21.3467 n Ip.

Estermann. Décès après la vaccination

21.3468 n Ip.

Estermann. Le vaccin du docteur Winfried Stöcker

21.3469 n Ip.

Estermann. Tests de dépistage du coronavirus

21.3470 n Ip.

Estermann. Covid-19. Preuves apportées par les tests

21.3479 n Mo.

Estermann. Tests PCR. Le facteur essentiel écarté qui provoque de très mauvaises décisions

21.4026 n Mo.

Estermann. Covid-19. Informer le public sur la vaccination

21.4027 n Mo.

Estermann. Covid-19. Données statistiques sur les admissions aux soins intensifs

21.4028 n Ip.

Estermann. Infections postvaccinales

21.4029 n Ip.

Estermann. Infection au Covid-19. Taux de mortalité en hausse des personnes vaccinées

21.4030 n Mo.

Estermann. Covid-19. Discrimination des personnes dont le système immunitaire fonctionne en raison des conclusions erronées tirées des évaluations des tests

22.3057 n Ip.

Estermann. Comment se fait-il que Swissmedic autorise un vaccin contenant un composant non autorisé pour l'être humain?

22.3058 n Ip.

Estermann. Statistiques sur les causes des décès

22.3059 n Mo.

Estermann. L'OFSP dissimule-t-il délibérément des données?

22.3062 n Ip.

Estermann. Acquisition de vaccins

22.3704 n Ip.

Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (1)

22.3705 n Ip.

Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (2)

22.3706 n Ip.

Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (3)

- 22.3707 n Ip.**
Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (4)
- 22.4401 n Mo.**
Estermann. Empêcher les internements forcés ordonnés à la légère
- 22.4403 n Ip.**
Estermann. Abandon des victimes de la vaccination en Suisse
- * **23.3063 n Mo.**
Estermann. Dévoiler les résultats de l'enquête sur les gazoducs Nord Stream
- * **23.3168 n Ip.**
Estermann. Médicaments en rupture de stock
- x **22.3938 n Mo.**
Farinelli. Augmenter l'attrait de l'armée par une reconnaissance générale de la formation
- x **22.4327 n Ip.**
Farinelli. Axe du Saint-Gothard. La cadence semi-horaire est encore un rêve
- x **21.3073 n Po.**
Fehlmann Rielle. Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins
- x **21.3108 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Respect des règles d'éthique et de déontologie?
- x **21.3109 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Besoin d'éthique et de transparence?
- x **21.3395 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Volonté de museler les oeuvres d'entraide suisses?
- 21.3816 n Po.**
Fehlmann Rielle. Collecte de données en lien avec les jeux vidéo. Une fatalité?
- 21.4077 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Réduire la teneur en sucre, surtout pour les enfants
- 21.4078 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Pour un budget sensible au genre
- 21.4215 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour une protection suffisante des victimes de violences sexuelles
- 21.4394 n Po.**
Fehlmann Rielle. Blanchiment d'argent. Plus de ressources et d'indépendance pour le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
- 22.3211 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Nécessité d'agir contre les "Puff Bars". E-cigarettes dangereuses et parfois illégales!
- 22.3564 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Pour un renforcement des mesures contre le harcèlement sexuel au travail
- 22.3844 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Evaluation de la loi sur les jeux d'argent. Se poser les bonnes questions pour prendre les bonnes mesures
- 22.3924 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Nutrition. Quand la Suisse veut empêcher l'adoption de normes protégeant les populations sud-américaines de l'obésité
- 22.3942 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Maladies psychiques. Quand la mesure devient une peine
- 22.4208 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Après l'acceptation d'AVS 21, il est temps de réaliser l'égalité salariale entre femmes et hommes
- 22.4210 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Scandale Avastin/Lucentis. Suite d'un dialogue de sourds
- 22.4383 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Myanmar. Responsabilité de la Suisse dans la livraison de carburant d'aviation
- x **22.4384 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Protection des lanceurs d'alerte. La Suisse sous le feu des critiques
- 22.4385 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Handicap mental. Pas de stérilisation sans accord de la personne concernée
- x **22.4525 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Y a-t-il des mineurs travaillant dans la culture du tabac suisse?
- 22.4532 n Po.**
Fehlmann Rielle. Prévention des maladies non transmissibles. Nécessité de donner plus de moyens
- * **23.3347 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Excès de sucre. Informer et éduquer pour mieux prévenir!
- N **21.3036 n Mo.**
Feller. Encourager les entreprises à constituer des réserves de crise
- x **21.3071 n Ip.**
Feller. Assurance-maladie obligatoire. Les conflits d'intérêts de l'OFSP ne sont-ils pas manifestes?
- 21.3780 n Mo.**
Feller. Résilier le contrat qui lie Sasis SA à l'OFSP pour garantir l'impartialité de la Confédération et éviter les conflits d'intérêts dans le système de santé
- 21.3782 n Ip.**
Feller. Contrat de livraison de données conclu entre l'OFSP et Sasis. Pourquoi l'OFSP n'exerce-t-il pas lui-même les tâches que la loi lui confie?
- 21.3942 n Ip.**
Feller. Les frais de gestion et les charges d'exploitation de Compenswiss sont-ils présentés de façon complète, exacte et transparente?
- 21.4173 n Ip.**
Feller. Pourquoi les droits de timbre n'apparaissent-ils plus comme des frais de gestion des fonds de l'AVS, de l'AI et des APG?
- 21.4415 n Ip.**
Feller. Pourquoi la Confédération boude-t-elle une technologie innovante de diagnostic d'infections développée par une entreprise basée en Suisse?

- 22.3039 n Ip.**
Feller. Le Conseil fédéral est-il prêt à lever les secrets autour du fonctionnement et de la vente de la société Publibike?
- 22.3222 n Po.**
Feller. Gaz à effet de serre en Suisse. Pour un bilan annuel plus rapide
- 22.3930 n Po.**
Feller. Affecter la totalité des revenus du capital placé sur les marchés financiers par les assureurs-maladie à la réduction des primes
- 22.4345 n Ip.**
Feller. La Poste fait-elle ses emplettes comme bon lui semble?
- * **23.3039 n Mo.**
Feller. Créer des filiales de l'OFT afin d'assurer une collaboration plus efficace avec les acteurs locaux
- * **23.3127 n Ip.**
Feller. Enchevêtrement des différentes catégories d'aéroports
- x **21.3090 n Po.**
Feri Yvonne. Discrimination des femmes en raison de l'âge
- x **21.3114 n Mo.**
Feri Yvonne. Aider les travailleurs du sexe
- x **21.3115 n Po.**
Feri Yvonne. Troubles musculosquelettiques. Situation en matière d'offre de soins
- 21.3850 n Mo.**
Feri Yvonne. Création d'un office fédéral de la famille, des générations et de la société
- 21.4059 n Po.**
Feri Yvonne. Suivi du dossier électronique du patient
- 21.4399 n Po.**
Feri Yvonne. Compensation des coûts supplémentaires liés à la maladie coeliaque
- 21.4486 n Mo.**
Feri Yvonne. Octroi d'un financement de départ pour le conseil juridique dans le cadre de l'aide sociale
- 22.4393 n Po.**
Feri Yvonne. Santé sexuelle des travailleurs du sexe en Suisse
- * **23.3046 n Po.**
Feri Yvonne. Réduire les maladies psychiques grâce à un environnement de travail sûr et sain
- * **23.3047 n Po.**
Feri Yvonne. Rôle des autorités de protection de l'enfant dans l'élaboration de conventions d'entretien et d'accords entre parents
- * **23.3254 n Po.**
Feri Yvonne. Prise en charge du syndrome de fatigue chronique
- x **21.3349 n Ip.**
Fiala. Accord-cadre Suisse-UE. Est-il le préalable à la conclusion d'autres accords?
- 21.4465 n Ip.**
Fiala. Armes à micro-ondes. Une menace réelle pour la Suisse aussi?
- N **22.3662 n Mo.**
Fiala. Gestion des risques. Savoir où se trouve l'abri PC le plus proche et contrôler la qualité et les équipements
- x **22.4352 n Ip.**
Fiala. Stratégie nationale pour les maladies rares. Où en est-on?
- x **22.4406 n Ip.**
Fiala. Matrice des risques et établissement d'un ordre de priorités pour les infrastructures critiques
- x **22.4410 n Ip.**
Fiala. Télémédecine. Nécessité d'un modèle de rémunération dans Tardoc
- * **23.3195 n Mo.**
Fiala. La Suisse a besoin d'un plan national de lutte contre le cancer et d'un système de suivi. Donner les mêmes chances de soins et de survie à tous les patients en renforçant la coordination
- * **23.3202 n Po.**
Fiala. Rémunération des examens physiques et des consultations par télémédecine. Nécessité d'une uniformisation
- * **23.3043 n Ip.**
Fischer Benjamin. Modification de la structure du personnel de l'armée
- x **21.3413 n Ip.**
Fischer Roland. Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Avancement des travaux
- x **21.3414 n Ip.**
Fischer Roland. Produits importés en Suisse. Réduire les retombées négatives à l'étranger
- 21.3859 n Ip.**
Fischer Roland. Une convention pour renforcer et compléter les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- 21.4596 n Mo.**
Fischer Roland. Axer la compensation des émissions de gaz à effet de serre de l'administration fédérale sur l'objectif zéro émission nette
- 22.3470 n Mo.**
Fischer Roland. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
Voir objet 22.3469 Mo. Andrey
Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin
Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline
- 22.3789 n Mo.**
Fischer Roland. Finances de la Confédération. Davantage de sécurité juridique, de fiabilité et de transparence
- 22.4078 n Po.**
Fischer Roland. Bienvenue dans le club climatique international. Ensemble, nous atteindrons l'objectif zéro net!
- 22.4188 n Po.**
Fischer Roland. Pour un frein à l'endettement au service de la croissance
- 22.4474 n Po.**
Fischer Roland. Renforcer la résilience de la place financière suisse face aux risques financiers liés au climat et à l'environnement

- 22.4475 n Ip.**
Fischer Roland. Equiper les véhicules lourds déjà en circulation d'un assistant d'angle mort pour sauver des vies
- * **23.3267 n Mo.**
Fischer Roland. Bases légales internationales pour le paiement de réparations à l'Ukraine
 Voir objet 23.3264 Mo. Andrey
 Voir objet 23.3265 Mo. Siegenthaler
 Voir objet 23.3266 Mo. Widmer Céline
 Voir objet 23.3268 Mo. Fluri
- * **23.3284 n Mo.**
Fischer Roland. Intensifier et développer la coopération en matière de sécurité avec l'UE et l'Otan
- * **23.3285 n Mo.**
Fischer Roland. Un fonds de solidarité et de reconstruction pour l'Ukraine
- 21.3553 n Ip.**
Fivaz Fabien. Les variétés végétales résistantes aux herbicides sont-elles compatibles avec l'objectif de réduction des risques liés aux pesticides?
- 21.3745 n Ip.**
Fivaz Fabien. Planification et développement des effectifs de l'armée
- 21.3809 n Ip.**
Fivaz Fabien. Innovation sociale. Parent pauvre de la politique d'innovation de la Confédération
- 21.4214 n Mo.**
Fivaz Fabien. Non-association à Horizon 2021-2027. Compléter les mécanismes prévus pour assurer l'avenir de la recherche et de l'innovation en Suisse
- 21.4286 n Mo.**
Fivaz Fabien. Revoir la réglementation pour permettre les modèles agricoles alternatifs, en particulier les micro-fermes
- 21.4424 n Ip.**
Fivaz Fabien. Planification et développement des effectifs de l'armée
- 21.4498 n Po.**
Fivaz Fabien. Publicité de surveillance. Interdire la publicité basée sur la collecte de données et le profilage
- 22.3494 n Ip.**
Fivaz Fabien. Stop à l'arbitraire. Le statut S pour tous les réfugiés en provenance d'Ukraine
- 22.3722 n Po.**
Fivaz Fabien. Pour une meilleure cohérence entre les plans climats cantonaux
- 22.4178 n Ip.**
Fivaz Fabien. Ressources génétiques. Quelle position défend la Suisse dans le cadre des négociations de la COP 15?
- x **22.4489 n Po.**
Fivaz Fabien. Différence entre effectifs réglementaires et réels de l'armée basée sur des faits
- x **22.4490 n Po.**
Fivaz Fabien. 35 ans après Rothenthurm. Un état des lieux est nécessaire!
- * **23.3141 n Ip.**
Fivaz Fabien. Centre fédéral d'asile de Boudry. Des mesures urgentes sont nécessaires
 Voir objet 23.3140 Ip. Cottier
 Voir objet 23.3142 Ip. Hurni
 Voir objet 23.3143 Ip. de la Reussille
- * **23.3389 n Mo.**
Fivaz Fabien. Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
 Voir objet 23.3259 Mo. Atici
 Voir objet 23.3295 Mo. Grossen Jürg
 Voir objet 23.3296 Mo. Bulliard
 Voir objet 23.3297 Mo. Jauslin
 Voir objet 23.3298 Mo. Egger Mike
- * **23.3393 n Ip.**
Fivaz Fabien. Les lacs suisses souffrent d'une prolifération de cyanobactéries (algues bleues). Que faire?
- 22.3480 n Mo.**
Flach. Entreprises publiques et transparence des loyers
- 22.3481 n Ip.**
Flach. Clarifier le rôle de la navigation de haute mer suisse en matière de sanctions et d'accords internationaux
- 22.3699 n Ip.**
Flach. Article 964i CO. Les négociants en matières premières doivent-ils vraiment déclarer dès aujourd'hui les paiements effectués au profit de gouvernements?
- 22.4142 n Ip.**
Flach. Nouvelle directive CSR. Conséquences pour la Suisse
- 22.4485 n Ip.**
Flach. Renforcer l'effet de levier de la coopération internationale de la Suisse
- 22.4542 n Ip.**
Flach. Un registre central, outil indispensable pour assurer un suivi efficace des rénovations et de l'énergétique des bâtiments
- 22.4543 n Ip.**
Flach. Mise en place d'un suivi complet des matières plastiques et des déchets plastiques
- * **23.3387 n Mo.**
Flach. Promouvoir le développement de l'habitat et lutter contre les évolutions négatives sur le marché du logement
- x **22.4526 n Ip.**
Fluri. Installations éoliennes. Limiter la durée de la rétribution à prix coûtant
- x **22.4529 n Ip.**
Fluri. LPP. Tâches de la commission de haute surveillance
- x **22.4530 n Ip.**
Fluri. Utilise-t-on les fonds d'améliorations foncières de la Confédération pour détruire les exploitations agricoles?

- * **23.3268 n Mo.**
Fluri. Bases légales internationales pour le paiement de réparations à l'Ukraine
Voir objet 23.3264 Mo. Andrey
Voir objet 23.3265 Mo. Siegenthaler
Voir objet 23.3266 Mo. Widmer Céline
Voir objet 23.3267 Mo. Fischer Roland
- * **23.3287 n Ip.**
Fluri. Quel regard l'Office fédéral du développement territorial porte-t-il sur les recommandations pour un avenir alimentaire durable en Suisse et que compte-t-il en faire?
- x **21.3131 n Mo.**
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser
- x **21.3133 n Mo.**
Fridez. Poste. Fuite en avant dans la numérisation, aujourd'hui dans l'accès aux prestations du service à domicile, au détriment des personnes âgées et des régions excentrées
- x **21.3305 n Ip.**
Fridez. Quelle est la suite prévue pour le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent?
- x **21.3306 n Ip.**
Fridez. Sécurité du personnel civil de la douane dans les engagements sur le terrain
21.3840 n Mo.
Fridez. LAMal. Reconnaissance des soins prodigués par les pédicures-podologues diplômés pour les patients souffrant d'une artériopathie périphérique symptomatique
- x **21.3841 n Po.**
Fridez. Renforcer nos moyens de défense contre les agents biologiques et le bioterrorisme
21.4013 n Ip.
Fridez. Quid de l'accès au pass sanitaire en cas de contre-indication à la vaccination contre le Covid-19?
21.4565 n Mo.
Fridez. Donner accès au pass sanitaire national aux personnes présentant une contre-indication médicale à la vaccination contre le Covid-19
22.4356 n Ip.
Fridez. Doublement des coûts pour Skyview. Le DDPS maîtrise-t-il la numérisation?
- * **23.3053 n Mo.**
Fridez. Répondre au manque de médecins spécialistes dans certaines régions périphériques du pays
- * **23.3061 n Ip.**
Fridez. Suppression des cases postales dans un bureau de la Poste à Delémont. Le démantèlement se poursuit pas à pas
- * **23.3088 n Ip.**
Fridez. Quid de la ratification par la Suisse de la Charte sociale européenne?
- * **23.3089 n Po.**
Fridez. Quid du financement à long terme des coûts de la santé?
- * **23.3090 n Po.**
Fridez. L'élimination des munitions déposées dans les lacs suisses s'impose
- x **21.3256 n Ip.**
Friedl Claudia. Produits phytosanitaires dans des sols non traités
- x **21.3257 n Ip.**
Friedl Claudia. Sri Lanka. Rassembler des preuves en vue de futurs procès en responsabilité
- x **21.3258 n Ip.**
Friedl Claudia. Importance de la société civile dans la politique étrangère
- x **21.3259 n Ip.**
Friedl Claudia. Convention de l'ONU relative aux entreprises et aux droits de l'homme
- x **21.3337 n Ip.**
Friedl Claudia. Mettre en oeuvre intégralement l'Agenda 2030!
21.3746 n Mo.
Friedl Claudia. Dévalaison des poissons dans le Rhin. Protéger les anguilles et les autres poissons migrateurs
21.3844 n Mo.
Friedl Claudia. Dérive de produits phytosanitaires dans des habitats proches de l'état naturel. Monitoring
21.3867 n Ip.
Friedl Claudia. Bélarus. Regarder et ne rien faire?
21.4147 n Ip.
Friedl Claudia. Quels enseignements a-t-on tirés des livraisons d'isopropanol à la Syrie?
21.4551 n Po.
Friedl Claudia. Soutenir la société civile dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption
21.4552 n Ip.
Friedl Claudia. Budget CO2 et action de la Suisse
21.4553 n Ip.
Friedl Claudia. Supprimer toute forme de subvention des agents énergétiques fossiles. Quand cet objectif sera-t-il réalisé?
22.3322 n Ip.
Friedl Claudia. Budget CO2. Part des gaz à effet de serre
22.3442 n Po.
Friedl Claudia. Étudier le rôle de la Suisse dans le financement et le soutien du régime de Vladimir Poutine
22.3629 n Ip.
Friedl Claudia. Comment renforcer la Convention sur les armes chimiques?
22.4232 n Mo.
Friedl Claudia. Lutter de manière efficace contre le blanchiment d'argent dans le secteur immobilier en garantissant la transparence des prix de vente
22.4239 n Ip.
Friedl Claudia. Lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale. La Suisse doit s'engager au sein des organisations internationales en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent

- 22.4405 n Ip.**
Friedli Claudia. Le charbon végétal dans l'agriculture, efficace en matière de protection du climat lorsqu'il est bien utilisé
- 22.4441 n Ip.**
Friedli Claudia. Turquie. Une élimination inacceptable de l'opposition
- * **23.3290 n Ip.**
Friedli Claudia. La Suisse continue-t-elle de promouvoir le secteur des énergies fossiles avec des fonds destinés à l'aide au développement?
- * **23.3291 n Ip.**
Friedli Claudia. Sifem. Mieux exploiter le potentiel d'investissement
- 21.4016 n Ip.**
Friedli Esther. Une Suisse à dix millions d'habitants. Quelles seront les conséquences de l'évolution démographique?
- 22.3423 n Ip.**
Friedli Esther. Endiguer la vague de migration illégale dans la vallée saint-galloise du Rhin
- 22.3559 n Ip.**
Friedli Esther. Le Conseil fédéral compromet-il la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse?
- x **21.3302 n Ip.**
Funiciello. Pratique des tribunaux dans les affaires d'homicides. Analyse en fonction des sexes
- 21.3768 n Mo.**
Funiciello. Stop Talking Start Funding
- 21.4472 n Mo.**
Funiciello. Soumettre les dividendes aux cotisations sociales
- 21.4642 n Mo.**
Funiciello. Réduire le temps de travail!
- 22.4039 n Ip.**
Funiciello. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- 22.4175 n Mo.**
Funiciello. Instaurer un salaire minimum sans plus attendre!
- 22.4518 n Ip.**
Funiciello. Quand le Conseil fédéral compte-t-il réagir aux critiques concernant la politique suisse de dumping fiscal qui émanent du comité d'experts de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes?
- x **22.4564 n Ip.**
Funiciello. Titre suit
- 22.4566 n Po.**
Funiciello. De quoi les victimes de violence sexualisée ont-elles besoin?
- * **23.3248 n Mo.**
Funiciello. Pour une réduction du temps de travail! Voir objet 23.3226 Mo. Crevoisier Crelrier
- * **23.3331 n Ip.**
Funiciello. Calendrier de mise en œuvre des recommandations du Grevio et du comité des États parties à la Convention d'Istanbul
- * **23.3332 n Ip.**
Funiciello. Victimes de violence. Assurer durablement un nombre suffisant de places dans les refuges
- * **23.3333 n Ip.**
Funiciello. La Confédération prend-elle en compte toutes les formes de violence?
- * **23.3334 n Ip.**
Funiciello. La lutte contre la violence est-elle prise au sérieux?
- 21.3770 n Mo.**
Gafner. Procédure de notification pour les produits à base de produits naturels destinés à fortifier ou à protéger les plantes
- 21.4577 n Mo.**
Gafner. Un réseau de stations-services à hydrogène dans toute la Suisse d'ici à 2025
- 22.3420 n Ip.**
Gafner. Covid-19. Analyse des mesures étatiques prises pour lutter contre la pandémie
- 22.3941 n Mo.**
Gafner. Surmortalité record. Institution d'une commission d'enquête extraparlamentaire
- x **22.4422 n Ip.**
Gafner. Bloqueurs de puberté, traitements hormonaux et opérations chirurgicales chez les mineurs. Pourquoi sont-ils autorisés?
- * **23.3309 n Mo.**
Gafner. Sécurité alimentaire. Maintien des espaces verts sur les terrains en pente
- 21.4206 n Mo.**
Geissbühler. Les enfants conçus grâce à un don de sperme devraient avoir la possibilité de connaître leur père biologique dès l'âge de 4 ans
- 22.4111 n Mo.**
Geissbühler. Moins de bureaucratie dans les professions des soins
- x **22.4339 n Ip.**
Geissbühler. Barrière linguistique. Mon psychiatre ne me comprend pas. Une formation linguistique minimale pour les psychiatres?
- 22.4486 n Mo.**
Geissbühler. Campagne nationale et durable de l'OFEV contre les déchets sauvages
- * **23.3230 n Ip.**
Geissbühler. Peines avec sursis pour viol qualifié. La Suisse fait-elle bande à part?
- 21.4133 n Mo.**
Giacometti. Promotion des capacités d'abattage régionales pour éviter les longs transports d'animaux Voir objet 21.4134 Mo. Munz
- N **22.3952 n Mo.**
Giacometti. Tenir compte des caractéristiques spécifiques des ânes, des mulets et des bardots dans l'ordonnance sur la protection des animaux
- x **22.4439 n Ip.**
Giacometti. Quand les appels d'urgence suisses seront-ils sans barrières?

- 22.4440 n Po.**
Giacometti. Améliorer la transparence et la vérité des coûts
- 21.4529 n Mo.**
Giezendanner. Soumettre à une vaste consultation les Perspectives d'évolution du transport 2050
- 22.3295 n Mo.**
Giezendanner. Infrastructures cyclables. Pour que les utilisateurs participent aux coûts
- 22.3842 n Ip.**
Girod. Sécurité de l'approvisionnement. Utiliser la réserve d'énergie hydraulique
- x **22.4495 n Mo.**
Girod. Permettre la construction d'une installation de production de méthanol en Suisse pour renforcer l'approvisionnement en carburants en cas de crise
- * **23.3354 n Po.**
Girod. Mieux mesurer l'impact environnemental et social de nos entreprises à l'étranger
- * **23.3355 n Ip.**
Girod. Mesures fédérales contre la pénurie de logements
- NE **21.3354 n Mo.**
Glanzmann. Acquérir les moyens informatiques en Suisse pour protéger la population
- 21.3715 n Mo.**
Glanzmann. Programme d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées
- 22.3692 n Mo.**
Glanzmann. Déclarations de non-réexportation de matériel de guerre. Rendre possible leur levée et accroître la marge de manoeuvre de la Suisse
- x **21.3224 n Ip.**
Glarner. Vaccinations anti-Covid-19. Maximiser la protection de la santé au lieu de privilégier les personnes vaccinées
- 21.4295 n Mo.**
Glarner. Adaptation et extension des articles 88 alinéas 2ss LAsi et 22 alinéa 1 OA
- 21.4605 n Ip.**
Glarner. Transferts d'argent des requérants d'asile et des migrants vers leur pays d'origine. État des lieux
- 22.3932 n Mo.**
Glarner. Supprimer les entraves commerciales à l'importation de véhicules d'occasion
- 22.4397 n Mo.**
Glarner. Traitement de toutes les procédures d'asile au sens de l'article 22 LAsi dans des zones de transit
- 22.4398 n Mo.**
Glarner. Réintroduire les contrôles aux frontières et ne plus entrer en matière sur les demandes de personnes venant d'un pays Schengen/Dublin
- * **23.3124 n Ip.**
Glarner. Une médecine cardiaque qui fait mal au cœur?
- * **23.3350 n Mo.**
Glarner. Renégocier les conventions de sécurité sociale passées avec la République dominicaine, les Philippines, la Thaïlande, le Brésil et la Turquie
- * **23.3351 n Mo.**
Glarner. Renégocier les conventions de sécurité sociale passées avec les États de l'ex-Yougoslavie
- 21.3580 n Ip.**
Glättli. Réglementation de la reconnaissance faciale dans l'espace public
- 21.4058 n Mo.**
Glättli. Faciliter la délivrance de visas aux familles des Afghans présents en Suisse et aux défenseurs des droits de l'homme afghans
- 22.3685 n Mo.**
Glättli. Promouvoir la démocratie dans le cadre d'une politique active pour la paix. La Suisse doit participer au Fonds européen pour la démocratie
- 22.3764 n Mo.**
Glättli. Créer un "droit à la libre utilisation" pour permettre une utilisation durable des appareils électroniques
- 22.3765 n Po.**
Glättli. A quelles conditions une réduction du temps de travail pourrait-elle contribuer à protéger le climat et à favoriser la justice sociale?
- 22.3820 n Mo.**
Glättli. Mesures de lutte contre les microplastiques issus de textiles. Accords sectoriels
- 22.4204 n Mo.**
Glättli. Qui dit manque d'électricité dit aussi manque d'efficacité. Il faut en priorité mettre en oeuvre des mesures d'efficacité supplémentaires
- * **23.3417 n Ip.**
Glättli. Débauche de Credit Suisse. Les cadres supérieurs des marchés financiers doivent assumer leurs responsabilités en cas de mauvaise gestion
- x **21.3254 n Ip.**
Gmür Alois. Faire du lac de Sihl un réservoir d'énergies renouvelables
- * **23.3244 n Mo.**
Gmür Alois. Orientation stratégique de la Poste
- 21.3705 n Mo.**
Grabner. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Les appartements vides ne sont pas des résidences secondaires!
- 21.3721 n Mo.**
Grabner. Les boîtes aux lettres doivent pouvoir rester là où elles se trouvent (garantie de la situation acquise) Voir objet 21.3415 Mo. Ruppen
- 21.4351 n Mo.**
Grabner. Changement d'affectation de constructions et d'installations jugées dignes de protection hors zone à bâtir
- 21.4371 n Mo.**
Grabner. Contre le loup, mobiliser le service civil
- 22.3948 n Mo.**
Grabner. Pas de compromis sur le service public. Abolir le courrier B pour les lettres
- 22.4023 n Mo.**
Grabner. Saisir une chance unique. Transformer le tunnel du Lötschberg en tunnel routier

- 22.3329 n Mo.**
Gredig. Règles de naturalisation équitables. Tenir compte de la mobilité
- 22.3330 n Mo.**
Gredig. Règles de naturalisation équitables. La faiseuse de Suisses
- 22.4036 n Ip.**
Gredig. Violations intolérables des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- * **23.3421 n Ip.**
Gredig. Naturalisation facilitée de la troisième génération. Réduire les obstacles et améliorer l'accès numérique à l'information
- NE 17.3888 n Mo.**
Grin. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux
- N 21.3077 n Mo.**
Grin. Une campagne nationale de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les cantons, contre le fléau actuel qu'est le littering
- 21.3838 n Po.**
Grin. Alerte sur les cocktails alcool et médicaments
- 21.3839 n Po.**
Grin. Ecoles polytechniques fédérales. Stagnation des étudiants en architecture et en construction ainsi qu'en géomatique
- 21.4149 n Mo.**
Grin. Extension des modes d'autoconsommation de courant électrique
- 22.3819 n Mo.**
Grin. Supprimer la nouvelle mesure des 3,5 pour cent de surface de promotion de la biodiversité sur les terres ouvertes
- x 22.4476 n Po.**
Grin. Rentes AVS pour les couples mariés. Vers une égalité
- * **23.3189 n Mo.**
Grin. Examens de conduite, adaptation de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière. L'expert doit disposer des mêmes pédales que l'élève conducteur
- * **23.3306 n Mo.**
Grin. Traitement en temps utile de l'opposition à la révision du profil professionnel des moniteurs de conduite
- 00.3536 n Po.**
Gross Jost. Fonds pour les patients
- x 21.3371 n Mo.**
Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires
- 22.3318 n Ip.**
Grossen Jürg. Renforcer la sécurité alimentaire, réduire la production et la consommation de viande
- 22.3483 n Ip.**
Grossen Jürg. Quelle est la part réelle des matières premières russes négociées en Suisse?
- 22.3655 n Ip.**
Grossen Jürg. Pétrole et produits pétroliers raffinés. Sanctions de l'UE contre la Russie et le Bélarus
- 22.4431 n Ip.**
Grossen Jürg. Pénurie d'électricité et prévention des dommages causés à l'économie nationale. Comment le Conseil fédéral garantira-t-il le commerce de contingents de nature privée dans toute la Suisse durant l'hiver 2023/24?
- 22.4563 n Mo.**
Grossen Jürg. Limiter la concurrence déloyale de la part des entreprises fédérales
- * **23.3186 n Mo.**
Grossen Jürg. Pénurie d'énergie. Pour l'élimination des obstacles à un échange efficace de contingents d'électricité
- * **23.3295 n Mo.**
Grossen Jürg. Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
Voir objet 23.3259 Mo. Atici
Voir objet 23.3296 Mo. Bulliard
Voir objet 23.3297 Mo. Jauslin
Voir objet 23.3298 Mo. Egger Mike
Voir objet 23.3389 Mo. Fivaz Fabien
- * **23.3320 n Ip.**
Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires
- * **23.3338 n Ip.**
Grossen Jürg. Quel regard l'Office fédéral de l'agriculture porte-t-il sur les recommandations pour un avenir alimentaire durable en Suisse et que compte-t-il en faire?
- * **23.3045 n Ip.**
Grüter. De quel projet fait partie l'aménagement prévu de 200 places de stationnement pour poids lourds à proximité de l'aire d'autoroute de Neuenkirch (LU)?
- * **23.3051 n Mo.**
Grüter. Pour un étiquetage bien visible des denrées alimentaires contenant des insectes
- * **23.3118 n Ip.**
Grüter. Interdiction de l'anglais pour les examens professionnels et professionnels supérieurs dans les filières informatiques. Y a-t-il inégalité de traitement?
- * **23.3302 n Ip.**
Grüter. Questions relatives au traité de l'OMS sur les pandémies en cours d'élaboration
- x 21.3411 n Ip.**
Gugger. La Suisse a besoin d'un entrepreneuriat social
- 21.3891 n Mo.**
Gugger. Encourager les entreprises sociales
- 21.4316 n Ip.**
Gugger. Regrouper les activités de cyberdéfense
- 21.4317 n Ip.**
Gugger. Disparition des insectes. Combien de temps reste-t-il pour prendre des mesures ambitieuses de protection et de promotion dans tous les domaines politiques pertinents?
- 21.4318 n Mo.**
Gugger. Exonérer le biogaz de la taxe sur le CO2

21.4614 n lp.

Gugger. La société KPMG a écrit en 2019 que les ressources en personnel n'étaient pas suffisantes pour gérer l'homologation des pesticides en Suisse. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises depuis?

21.4615 n Mo.

Gugger. Signaler les infractions aux règles de conformité sans crainte de sanctions

22.3838 n Mo.

Gugger. Protection contre l'introduction unilatérale du modèle de l'agence sur le marché automobile

22.3848 n lp.

Gugger. Réglementer les déchets toxiques générés par les cigarettes électroniques

22.3849 n lp.

Gugger. Le glyphosate nuit aux bourdons. Que fait le Conseil fédéral?

22.4228 n lp.

Gugger. Couper court à l'accumulation d'acide trifluoroacétique dans l'eau. Il faut des mesures à l'échelle nationale

22.4229 n lp.

Gugger. Où en est le Conseil fédéral en ce qui concerne les mesures écologiques pour les améliorations structurelles?

22.4230 n lp.

Gugger. Intégrer davantage l'intelligence artificielle dans la cyberdéfense du DDPS?

22.4574 n lp.

Gugger. Risques sanitaires inhérents au plastique et aux déchets plastiques

22.4575 n lp.

Gugger. Contribution de la Suisse à la résolution du problème des déchets plastiques

22.4576 n lp.

Gugger. Domaines Mint. Comment la Confédération soutient-elle les grands lieux d'apprentissage extrascolaires de portée suprarégionale?

22.4591 n lp.

Gugger. Établir des lignes directrices pour les acquisitions dans le domaine des infrastructures informatiques critiques

* **23.3416 n lp.**

Gugger. Adaptation des améliorations structurelles. Comment l'office fédéral compétent procède-t-il?

21.3512 n Mo.

Guggisberg. L'administration fédérale doit apporter sa contribution à la réduction de la dette engendrée par la crise du coronavirus

22.3406 n lp.

Guggisberg. Y a-t-il des lacunes dans la surveillance de la Poste?

22.3950 n Mo.

Guggisberg. Le chaos des compétences à la Poste doit faire place à une surveillance renforcée

* **23.3033 n lp.**

Guggisberg. L'assainissement des chemins de fer, un tonneau des Danaïdes?

•x **21.3339 n lp.**

Gutjahr. Quels sont les projets et les moyens de promotion en faveur de la construction en bois et de l'association Lignum?

22.3990 n Mo.

Gutjahr. Contrer la pénurie par des conventions d'épargne et des plans d'économie

22.4433 n Mo.

Gutjahr. Soutenir l'industrie du métal en Suisse

21.3716 n Mo.

Gysi Barbara. Pertes de gain pour cause de maladie ou d'accident. Mettre en place une assurance indemnités journalières obligatoire pour tous les travailleurs

22.3488 n lp.

Gysi Barbara. Prendre de toute urgence des mesures pour maintenir le personnel dans les soins infirmiers

22.4104 n Mo.

Gysi Barbara. Adapter l'allocation de fonds aux organisations de personnes handicapées pour renforcer l'auto représentation

•x **22.4477 n lp.**

Gysi Barbara. Pénurie de logements vacants et hausse des loyers. Soutenir au plus vite les locataires

•x **22.4478 n lp.**

Gysi Barbara. Traitement à long terme du diabète de type 1. Supprimer les coûts inutiles

•x **22.4479 n lp.**

Gysi Barbara. Le Conseil fédéral est-il disposé à prendre immédiatement des mesures pour lutter contre le sous-financement chronique de la médecine pédiatrique?

22.4480 n Mo.

Gysi Barbara. Instaurer l'équité en permettant l'exportation des rentes d'invalidité extraordinaires

* **23.3103 n lp.**

Gysi Barbara. Pénurie de médicaments. État des lieux et mesures

•x **21.3084 n Mo.**

Gysin Greta. Victimes de violences de genre. Supprimer les frais de procédure

•x **21.3139 n Mo.**

Gysin Greta. Protection de la santé. Inscrire dans la législation le droit des travailleurs de ne pas être atteignables pendant leur temps libre

•x **21.3301 n Mo.**

Gysin Greta. Entreprises de transport public. Uniformiser le droit aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

21.3733 n Mo.

Gysin Greta. Protéger les jeunes pères contre le licenciement

21.3734 n Mo.

Gysin Greta. Accorder le congé de paternité même en cas de décès de l'enfant

•x **21.4045 n Mo.**

Gysin Greta. Rouvrir dès que possible une représentation à Kaboul

- 21.4282 n Mo.**
Gysin Greta. Deuxième pilier. Régler le concubinage dans la loi
- 21.4283 n Mo.**
Gysin Greta. Concubinage et séparation. Adapter la législation
- 21.4469 n Po.**
Gysin Greta. Délocalisations chez Swisscom. Le Conseil fédéral doit se positionner clairement
- 21.4530 n Mo.**
Gysin Greta. Transparence de la publicité politique diffusée sur les médias sociaux
- 22.3082 n Po.**
Gysin Greta. Pour une pondération du minimum vital fondée sur le genre
- 22.3083 n Mo.**
Gysin Greta. Médiatisation des procès pénaux. La protection de la personnalité de la victime doit primer. Garantir le droit à une audience à huis clos et à l'exclusion des médias
- 22.3157 n Ip.**
Gysin Greta. L'interdiction de contact et l'interdiction géographique protègent-elles suffisamment les victimes de violence numérique?
- 22.3714 n Po.**
Gysin Greta. Promouvoir l'égalité des genres. Clarifier et actualiser les notions d'égalité et de discrimination fondée sur le sexe ou le genre
- 22.4086 n Po.**
Gysin Greta. Étude sur le coût des actes de violence fondés sur le genre
- 22.4157 n Mo.**
Gysin Greta. À travail égal, salaire enfin vraiment égal!
- 22.4159 n Mo.**
Gysin Greta. Égalité aussi au niveau salarial
- 22.4540 n Po.**
Gysin Greta. Droit de la famille. Analyse de la durée des procédures
- * **23.3162 n Mo.**
Gysin Greta. Réductions fiscales en faveur de la végétalisation des toits
- 22.3403 n Ip.**
Haab. Fragilisation des cultures
- 22.4040 n Ip.**
Haab. Objectif de réduction en matière d'azote. Il faut tenir compte des pertes inévitables
- x **21.3346 n Ip.**
Heer. Scandales à l'UNRWA
- 22.3701 n Ip.**
Heer. Vente de Ruag Ammotec
- x **21.3377 n Mo.**
Herzog Verena. Combler les lacunes de la loi sur les épidémies
- 21.3795 n Mo.**
Herzog Verena. Empêcher que des médicaments efficaces et peu coûteux ne soient retirés du marché. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement
- 22.4033 n Mo.**
Herzog Verena. Covid-19. Accès rapide à la prophylaxie pour les patients à haut risque
- 22.4394 n Po.**
Herzog Verena. Réduire les coûts du système de santé en procédant à un réexamen du catalogue des prestations de l'assurance de base
- * **23.3384 n Mo.**
Herzog Verena. Empêcher le surdosage de médicaments psychotropes et promouvoir la sécurité de la médication dans les EMS
- * **23.3385 n Mo.**
Herzog Verena. Covid-19. Accès plus rapide pour les personnes immunodéprimées aux traitements prophylactiques contre les variants en circulation
- 21.3901 n Mo.**
Hess Erich. Produire de l'électricité avec moins d'émissions de CO2 grâce à l'énergie nucléaire
- 21.3923 n Mo.**
Hess Erich. Impôt fédéral direct. Introduction d'un taux d'imposition unique
- 22.3621 n Po.**
Hess Erich. Instaurer les conditions nécessaires à la construction de nouvelles centrales nucléaires
- * **23.3346 n Mo.**
Hess Erich. Autoroute A1 à six voies
- 21.3944 n Mo.**
Hess Lorenz. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal
- x **22.4334 n Ip.**
Hess Lorenz. Système de santé. Améliorer la qualité pour produire un effet positif sur les coûts
- * **23.3180 n Ip.**
Hess Lorenz. Prix de l'électricité. Ne pas perdre de vue les coûts d'utilisation du réseau
- * **23.3403 n Ip.**
Hess Lorenz. Proches aidants. Questions non résolues
- x **21.3924 n Mo.**
Humbel. Assurer la sécurité financière du dossier électronique du patient
- x **21.3925 n Mo.**
Humbel. Utiliser le dossier électronique du patient comme une infrastructure de communication et simplifier les droits d'accès
- 22.4245 n Mo.**
(Humbel) Rechsteiner Thomas. Halte au gaspillage des médicaments!
- 22.4430 n Po.**
(Humbel) Rechsteiner Thomas. Fixer l'âge de la retraite AVS en fonction de la durée de l'activité professionnelle
- x **21.3059 n Mo.**
Hurni. Éviter les faux départs de caisse-maladie
- x **21.3060 n Ip.**
Hurni. Assureurs et soignants. Une seule et même structure?
- x **21.3061 n Ip.**
Hurni. Streaming musical et soutien aux créateurs de contenus. Mauvaise note pour la Suisse

- x **21.3135 n Ip.**
Hurni. Le lac de Neuchâtel n'est pas une décharge à munitions!
- 21.3637 n Mo.**
Hurni. Limiter les rendements des émetteurs de cartes bancaires faits sur le dos des PME
- 21.4035 n Ip.**
Hurni. Tests Covid. Tous les laboratoires sont-ils fiables?
- 21.4074 n Ip.**
Hurni. La Poste. Encore un service public?
- 21.4146 n Po.**
Hurni. Zones 30 kilomètres/heure sans passages piétons. Labyrinthe pédagogique?
- 21.4396 n Mo.**
Hurni. Pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, il faut introduire un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts
- 21.4475 n Ip.**
Hurni. Sels d'aluminium. La Suisse va-t-elle revoir sa copie?
- 22.3070 n Ip.**
Hurni. De la pertinence d'indiquer son statut d'état civil
- 22.3071 n Ip.**
Hurni. Armes suisses au Moyen-Orient. Neutralité ou hypocrisie?
- 22.3072 n Mo.**
Hurni. Pour des analyses médicales équilibrées, accessibles, et dans la norme internationale
- 22.3184 n Ip.**
Hurni. Rendements locatifs abusifs. Le loyer libre a-t-il remplacé le loyer à prix coûtant?
- 22.3548 n Ip.**
Hurni. Rentes transitoires. La primauté des prestations complémentaires n'est-elle pas contre-productive?
- 22.3549 n Ip.**
Hurni. Quelles perspectives pour le rail en Suisse romande?
- 22.3675 n Po.**
Hurni. Les droits d'auteur en Suisse, ou comment rendre l'art contemporain accessible à toutes et tous
- 22.3676 n Ip.**
Hurni. Quelles mesures concrètes pour l'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite?
- 22.3923 n Ip.**
Hurni. Fonds de cohésion et soutien aux hautes écoles. Quelles perspectives pour l'Université de Neuchâtel?
- 22.3973 n Ip.**
Hurni. Pour des mesures thérapeutiques institutionnelles conformes à l'État de droit
- 22.3974 n Mo.**
Hurni. Pour l'interdiction du gyrobroyage en Suisse
- 22.3975 n Ip.**
Hurni. Offres d'achats à crédit gratuit. Vers un risque de surendettement?
- 22.4015 n Ip.**
Hurni. Dysfonctionnements ferroviaires. Exaspération dans les Montagnes neuchâteloises
- 22.4085 n Mo.**
Hurni. Moratoire sur les résiliations de bail en cas de non-paiement des frais accessoires
- 22.4325 n Mo.**
Hurni. De l'importance de sanctionner le recel de données numériques
- * **23.3142 n Ip.**
Hurni. Centre fédéral d'asile de Boudry. Des mesures urgentes sont nécessaires
Voir objet 23.3140 Ip. Cottier
Voir objet 23.3141 Ip. Fivaz Fabien
Voir objet 23.3143 Ip. de la Reussille
- * **23.3167 n Po.**
Hurni. Problèmes de coordination entre l'AI et l'AVS en matière de moyens auxiliaires: il est temps de mettre fin aux inégalités de traitement!
- * **23.3242 n Po.**
Hurni. Quelles pistes pour renforcer la prévention des maladies liées au travail?
- 21.3729 n Ip.**
Hurter Thomas. Les CFF sacrifient Schaffhouse!
- 21.4497 n Ip.**
Hurter Thomas. Comment les experts des modes de transport concernés ont-ils été associés aux recommandations du 9 décembre 2021 de la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit?
- 22.3171 n Ip.**
Hurter Thomas. Conséquences du rétablissement de l'examen de conscience après l'école de recrues
- x **21.3026 n Ip.**
Imark. Les pompes à chaleur, nouveaux gouffres à électricité
- x **21.3027 n Ip.**
Imark. Tromperie lors de l'acquisition de matériel de ski par l'armée
- x **21.3029 n Ip.**
Imark. Quelle quantité de bois étranger la Confédération subventionne-t-elle?
- 21.3515 n Ip.**
Imark. Propagande étatique de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga
- 21.3541 n Ip.**
Imark. Équiper les usines d'incinération d'installations de captage du CO2
- 21.4248 n Ip.**
Imark. L'OFEV freine-t-il le développement de la mobilité électrique et des technologies hybrides par une modification de sa pratique?
- 22.3271 n Ip.**
Imark. Rapport sur la technologie nucléaire
- 22.3294 n Ip.**
Imark. Transparence en matière d'énergie éolienne
- 22.3485 n Ip.**
Imark. Produire du gaz naturel suisse

22.4587 n Ip.

Imark. Les bases de la nouvelle politique énergétique de la Confédération

22.3521 n Po.

Imboden. Comment aplanir les différences de réglementation dans le domaine de la sécurité sociale entre la Suisse et l'UE et améliorer la situation des travailleurs?

22.3523 n Po.

Imboden. Renforcer la coopération sociale Suisse-UE. Clarifier les conditions d'adhésion à l'Autorité européenne du travail et à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

22.3524 n Ip.

Imboden. Suisse-UE. Renforcer la coopération écologique, soutenir les transformations post-Covid-19 et participer à la reconstruction de l'Ukraine

22.3623 n Mo.

Imboden. Mise à niveau des compétences et requalification. Des offres ciblées pour promouvoir l'intégration professionnelle durable des femmes

22.3824 n Mo.

Imboden. Primes de l'assurance-maladie. Atténuer le choc en compensant la hausse de 2023 pour tous les bénéficiaires de la réduction des primes

22.3919 n Mo.

Imboden. 175e anniversaire de la Constitution fédérale. Créer un conseil de l'avenir pour une constitution du futur durable

22.3920 n Mo.

Imboden. 175e anniversaire de la Constitution fédérale. Préparer le futur en créant un laboratoire de la démocratie soutenu par une fondation

22.3925 n Ip.

Imboden. Grand pas en avant pour la politique sociale et la politique de l'emploi. Le Parlement européen adopte une directive sur les salaires minimaux

22.3981 n Mo.

Imboden. Appliquer le principe du pollueur-payeur. Introduire une taxe progressive sur le CO2!

22.4003 n Po.

Imboden. Guerre en Ukraine. Protection des déserteurs et des objecteurs de conscience russes

22.4004 n Ip.

Imboden. Renforcer l'encouragement de la relève académique dans le domaine des professions de la santé

22.4209 n Ip.

Imboden. Coûts de l'énergie. Un mécanisme de sauvetage pour les cas de rigueur

•x **22.4281 n Ip.**

Imboden. Droits iranien et suisse de la famille. Quel est le droit applicable dans notre pays?

22.4299 n Ip.

Imboden. Cas d'extrême gravité. Équité entre les cantons?

22.4300 n Ip.

Imboden. Garantir les droits des requérants d'asile même dans la situation actuelle!

22.4301 n Mo.

Imboden. Prévoir un droit de préemption pour les communes sur les terrains et les biens immobiliers afin qu'elles puissent exécuter leurs tâches d'intérêt public

22.4326 n Po.

Imboden. Reconnaître l'Holodomor en Ukraine comme un génocide

22.4442 n Po.

Imboden. Un plan d'action pour lutter contre la discrimination des jeunes mères (et des jeunes pères) sur le marché du travail

* **23.3034 n Ip.**

Imboden. Lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au moyen d'une meilleure intégration des réfugiés ukrainiens (statut de protection S) au marché du travail

* **23.3035 n Po.**

Imboden. Projet pilote portant sur des solutions d'accueil complémentaires pour les personnes à protéger (programmes de parrainage communautaire)

* **23.3120 n Mo.**

Imboden. Etudes d'impact sur l'environnement. Tenir compte de la protection du climat et de la réduction de l'occupation du sol

* **23.3121 n Ip.**

Imboden. Obtention des documents de voyage par les ressortissants afghans en Suisse et en Afghanistan

* **23.3148 n Ip.**

Imboden. Mesures d'accompagnement dans les projets de densification de l'habitat. Maintien de logements à prix modéré et respectueux du climat

* **23.3270 n Ip.**

Imboden. Quelle stratégie pour confisquer les avoirs criminels russes détenus par des particuliers ou des organisations?

21.3755 n Ip.

Jauslin. Quel rôle la Suisse, pays qui n'a pas d'accès à la mer, peut-elle jouer dans l'élaboration de l'accord de l'ONU pour la protection de la haute mer?

21.3860 n Ip.

Jauslin. Où coulent au juste les fonds supplémentaires mis à disposition pour l'exploitation extensive de l'espace réservé aux eaux?

21.4216 n Po.

Jauslin. Pour une vue d'ensemble des politiques en matière de climat, d'énergie et de promotion de la place économique

21.4381 n Mo.

Jauslin. Adapter l'ordonnance sur la protection contre le bruit aux progrès techniques

21.4390 n Ip.

Jauslin. Pourquoi les plans sectoriels de la Confédération sont-ils sciemment ignorés?

21.4420 n Ip.

Jauslin. Quand le Conseil fédéral interviendra-t-il pour que la Poste se concentre sur son mandat de service public et renonce à sa stratégie risquée d'expansion?

- 21.4434 n** Ip.
Jauslin. Juger de l'aptitude psychique au vol des pilotes privés par des questions ambiguës. Est-ce là une bonne approche?
- 21.4466 n** Ip.
Jauslin. Protéger les mers, c'est aussi protéger les espèces. Quelle est la position du Conseil fédéral en ce qui concerne l'accord de l'ONU pour la protection de la haute mer?
- 22.3226 n** Mo.
Jauslin. Recentrer la Poste sur son mandat de prestations
- 22.3471 n** Mo.
Jauslin. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
Voir objet 22.3469 Mo. Andrey
Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland
Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline
- 22.3587 n** Ip.
Jauslin. Klara. Le Conseil fédéral a-t-il conscience de ce qui se passe?
- * **23.3263 n** Mo.
Jauslin. Plaques de contrôle suisses. Elargir les possibilités de combinaisons à six chiffres
- * **23.3297 n** Mo.
Jauslin. Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
Voir objet 23.3259 Mo. Atici
Voir objet 23.3295 Mo. Grossen Jürg
Voir objet 23.3296 Mo. Bulliard
Voir objet 23.3298 Mo. Egger Mike
Voir objet 23.3389 Mo. Fivaz Fabien
- * **23.3353 n** Ip.
Jost. L'excès de réglementation et de fragmentation entrave-t-il la transition énergétique?
- * **23.3420 n** Po.
Jost. 175 ans de Constitution fédérale. Renforcer l'Etat de droit au Parlement
- x **21.3244 n** Ip.
Kälin. Nouvelles directives sur la Convention d'Espoo. Mise en oeuvre en Suisse
- * **23.3405 n** Mo.
Kälin. Participation aux frais de la rééducation périnéale
- * **23.3406 n** Mo.
Kälin. Prestations en rapport direct avec la maternité. Pas de fin artificielle de l'exonération de la participation aux coûts
- 21.4245 n** Ip.
Kamerzin. Dégâts dans les vignes dus au mildiou
- 22.3267 n** Mo.
Kamerzin. Pour une allocation de mobilité
- 22.3268 n** Mo.
Kamerzin. Mettre fin aux inégalités dans le financement de l'aménagement et de l'entretien des routes
- 22.3900 n** Mo.
Kamerzin. Réduire la TVA sur l'électricité pour soulager la population et l'économie
- * **23.3139 n** Mo.
Kamerzin. Pour une exonération fiscale des indemnités versées aux intervenants miliciens des secours préhospitaliers
- * **23.3231 n** Ip.
Kamerzin. Implication de l'Eawag en Suisse romande
- * **23.3401 n** Ip.
Kamerzin. Garantir le droit de chaque parent de recevoir les informations relatives aux enfants
- x **21.3110 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Le changement climatique comme motif d'asile. Pour un statut de réfugié
- x **21.3250 n** Mo.
Klopfenstein Broggini. Pour une meilleure prise en compte de l'état de santé des requérants et requérantes d'asile dans les CFA
- x **21.3331 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Évaluation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2020
- 21.3532 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Un nouveau projet de mégacentre commercial ruine l'équilibre transfrontalier
- 21.3533 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Rupture d'approvisionnement de médicaments. Comment l'institut Swissmedic se positionne-t-il?
- 21.3556 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Les tourbières, des puits de carbone essentiels
- 21.3627 n** Mo.
Klopfenstein Broggini. Pour un moratoire sur toute nouvelle construction de centres fédéraux pour requérants et requérantes d'asile en Suisse
- 21.3628 n** Mo.
Klopfenstein Broggini. Pour une réelle stratégie "train plus vélo" des CFF!
- 21.3750 n** Mo.
Klopfenstein Broggini. Agroforesterie. Au service de l'agriculture, du climat et de la biodiversité
- 21.3849 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Les insectes meurent. Que fait le Conseil fédéral depuis huit ans?
- 21.4054 n** Mo.
Klopfenstein Broggini. Solidarité avec les femmes afghanes. Pour des contingents de réinstallation supplémentaires
- 21.4254 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Projet d'élargissement de l'autoroute A1 à Vernier. Non à la quantité, oui à la qualité!
- 21.4255 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Quel impact climatique aurait le "Future Circular Collider" du Cern?
- 21.4362 n** Ip.
Klopfenstein Broggini. Assainir ensemble les eaux transfrontalières
- 21.4404 n** Mo.
Klopfenstein Broggini. Valeurs et mesures d'urgence. Protéger la population des pics de pollution de l'air

21.4493 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Quel engagement contre le gaspillage énergétique de l'éclairage public?

21.4503 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Le frelon asiatique. Nouvelle menace pour les abeilles mellifères

21.4537 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Exploitation des sols organiques. Un changement structurel est à l'ordre du jour dans l'agriculture (2)

21.4538 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Exploitation des sols organiques. Un changement structurel est à l'ordre du jour dans l'agriculture (1)

21.4581 n Po.

Klopfenstein Broggini. Pour un accès égalitaire au statut de cheffe d'exploitation agricole

22.3056 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Deux nouveaux réacteurs nucléaires à 70 kilomètres de Genève

22.3092 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Un statut juridique de réfugiés et de réfugiées pour les victimes du climat

22.3418 n Po.

Klopfenstein Broggini. Projet du Cern. En discuter avant de décider

22.3430 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Sobriété et efficacité. Programme d'impulsion pour les économies d'énergie

22.3475 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Comment le Conseil fédéral entend-il lutter durablement contre la précarité mensuelle?

22.3588 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Clause de souveraineté dans le règlement Dublin. Lien familial, droits des femmes et des personnes LGBTIQ

22.3650 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Pour une plateforme détaillée sur les liaisons en train de nuit dans toute l'Europe

22.3985 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Taxe sur le CO₂. L'équilibre entre propriétaires d'immeubles et locataires

22.3986 n Po.

Klopfenstein Broggini. Economie d'énergie grâce à l'optimisation des chauffages

22.4346 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Un statut juridique de réfugiés et de réfugiées pour les victimes de violences sexuelles et sexistes liées au genre

22.4353 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Protection des abeilles. Mesures urgentes contre la menace du frelon asiatique

22.4354 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Des statistiques apicoles exhaustives sur les abeilles pour mieux les protéger

22.4488 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Stress hydrique. Alerter au plus vite!

22.4514 n Po.

Klopfenstein Broggini. Promotion du solaire auprès des particuliers. Pour un modèle accessible et simplifié

*

23.3041 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Quel accueil de la Suisse pour les femmes et les filles arrivées d'Afghanistan?

*

23.3071 n Ip.

Klopfenstein Broggini. Impact transfrontalier de l'échangeur autoroutier à Viry (F). La Suisse a-t-elle interpellé la France?

*

23.3108 n Mo.

Klopfenstein Broggini. Des vélos-cargos sur les places de parc auto!

22.3421 n Ip.

Kutter. Améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents souffrant de troubles psychiques

22.4321 n Ip.

Kutter. Systèmes de vérification de l'âge sur Internet

22.4432 n Mo.

Kutter. Parkings à vélos dans les gares. Clarifier le financement ainsi que les compétences et responsabiliser les entreprises ferroviaires

22.3472 n Mo.

Landolt. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse

Voir objet 22.3469 Mo. Andrey

Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland

Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin

Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline

•x

22.4399 n Ip.

Landolt. Gestion durable des entreprises. Quels sont les risques d'une adaptation trop tardive du droit suisse aux directives de l'UE?

*

23.3135 n Mo.

Landolt. Aligner la LPP sur les objectifs suisses en matière de durabilité

•x

21.3106 n Po.

Locher Benguerel. Enquête sur la structure des salaires. Réévaluer régulièrement la méthodologie utilisée

*

23.3067 n Mo.

Locher Benguerel. Garantir l'accès à un premier conseil en cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail

21.3761 n Mo.

Lohr. Investir dans les perspectives professionnelles plutôt que dans le chômage de longue durée

21.3819 n Ip.

Lohr. Comment peut-on s'assurer des compétences et de l'empathie du personnel médical envers les personnes handicapées?

21.3876 n Mo.

Lohr. Empêcher des inégalités de traitement entre assurés fondées sur des dispositions discutables dans les planifications hospitalières cantonales

21.4089 n Mo.

Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail

- 21.4492 n Ip.**
Lohr. Mettre enfin un terme aux commissions pour les analyses de laboratoire
- 21.4575 n Mo.**
Lohr. Réduire les obstacles au reclassement et favoriser la réadaptation professionnelle
- 22.3111 n Ip.**
Lohr. Quand et comment mettre enfin un terme au gaspillage de médicaments?
- 22.3550 n Ip.**
Lohr. Denrées alimentaires. Les décisions du Conseil fédéral encouragent-elles les augmentations de prix?
- 22.3605 n Ip.**
Lohr. Prendre exemple sur les lois cantonales sur la santé
- 22.3684 n Ip.**
Lohr. Que faire pour que les patients aient accès rapidement et équitablement aux nouveaux médicaments innovants?
- 22.3998 n Ip.**
Lohr. Assurance obligatoire des soins. Développer le numérique et freiner la hausse des coûts
- 22.4358 n Ip.**
Lohr. Augmentation du taux d'invalidité. Prise en compte des cotisations AVS et AI versées sur le revenu d'une activité lucrative à temps partiel
- 22.4359 n Ip.**
Lohr. Médicaments. Ampleur des ruptures de livraison et d'approvisionnement et solutions
- * **23.3165 n Ip.**
Lohr. Liste des moyens et appareils et mesures médicales de l'AI. Est-ce aux familles désavantagées de payer la facture?
- * **23.3166 n Ip.**
Lohr. Thérapies géniques. Sommes-nous prêts?
- * **23.3235 n Po.**
Lohr. Accès plus rapide aux médicaments pour lutter contre les maladies infectieuses transmissibles
- * **23.3236 n Ip.**
Lohr. Neutralité des coûts dans l'assurance-maladie. Des garanties au lieu de mots creux
- 22.3342 n Mo.**
Mäder. Ostral 1. Récompenser les mesures d'efficacité énergétique, qui servent à nous prémunir contre un éventuel contingentement de l'électricité
- 22.4220 n Po.**
Mäder. GNU Taler. Pour un paiement électronique sûr et anonyme
- * **23.3077 n Ip.**
Mäder. La nouvelle loi sur la protection des mineurs prévoit-elle une obligation d'identification sur les sites Internet?
- 22.3346 n Ip.**
Mahaim. Nouvelles directives du Gafi. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'accélérer le processus d'introduction d'un registre des bénéficiaires des sociétés vu le contexte des sanctions contre la Russie?
- 22.3347 n Ip.**
Mahaim. Nestlé and co en Russie. Leurs activités en Russie ne devraient-elles pas être entièrement suspendues?
- 22.3492 n Ip.**
Mahaim. Sanctions en lien avec l'Ukraine et secret professionnel des avocats. Des clarifications nécessaires
- 22.3493 n Mo.**
Mahaim. Pour limiter notre dépendance aux énergies fossiles, réduisons la vitesse sur l'autoroute!
- 22.4221 n Ip.**
Mahaim. Imposition d'après la dépense pour les administrateurs. Des clarifications judiciaires demeurent nécessaires
- 22.4222 n Ip.**
Mahaim. Collecte de données par le SRC. Des voies de droit déficientes?
- 22.4318 n Mo.**
Mahaim. Interdire les produits issus de la déforestation
- 22.4386 n Po.**
Mahaim. Pour un pilotage amélioré du projet de la gare de Lausanne
- * **23.3106 n Ip.**
Mahaim. Haute mer et exploitation minière des fonds marins. Comment la Suisse pourrait-elle agir pour un moratoire?
- * **23.3365 n Ip.**
Mahaim. Prêts aux collectivités publiques par des entités privées comme la Fifa. Quels enseignements tirer?
- * **23.3396 n Ip.**
Mahaim. Gare de Lausanne. Jusqu'où ira le fiasco?
- x **21.3145 n Ip.**
Maillard. DPD. Destruction postale discrète?
- 21.3630 n Mo.**
Maillard. Le 30 octobre doit devenir la Journée nationale des proches aidants et aidantes
- 21.4638 n Ip.**
Maillard. Transparence des coûts dans le domaine ambulatoire. Une condition indispensable au bon fonctionnement du système tarifaire
- 22.3615 n Ip.**
Maillard. Construction. La santé avant les délais
- * **23.3179 n Ip.**
Maillard. Renforcement décidé à l'unanimité du contrôle du marché du travail à Genève. Quels enseignements pour le Conseil fédéral?
- 21.3538 n Mo.**
Maitre. Prêts aux compagnies aériennes. Pour une égalité de traitement entre les trois aéroports nationaux
- 21.3629 n Ip.**
Maitre. Crise du Covid-19. Le Conseil fédéral a-t-il envisagé des mesures de soutien spécifiques à la Genève internationale et plus particulièrement aux secteurs en situation d'extrême rigueur qui sont impactés par le ralentissement des congrès et manifestations internationales?
- 21.3779 n Mo.**
Maitre. Livraison de données à l'OFSP par les assureurs-maladie de manière exacte, complète et gratuite

21.4097 n Mo.

Maitre. Pour un octroi facilité de visas de visiteur aux ressortissants afghans ayant un lien familial avec notre pays

21.4559 n Ip.

Maitre. Érosion de la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE. Conséquences économiques pour les cantons frontaliers

22.3614 n Ip.

Maitre. Desserte de l'aéroport de Genève par la compagnie Swiss

22.3976 n Mo.

Maitre. Supprimer les commissions d'interchange pour les opérations de paiement des cartes de débit
Voir objet 22.3977 Mo. de Quattro

22.4094 n Ip.

Maitre. Cybersécurité. Un plan d'action pour faire de la Suisse le cœur de la gouvernance numérique mondiale

22.4200 n Ip.

Maitre. Loi sur les établissements financiers. Finma et compétitivité de la place financière suisse

22.4467 n Mo.

Maitre. Négocier rapidement avec la France une nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions dans le domaine des impôts sur les successions

22.4468 n Ip.

Maitre. Erasmus plus. Attractivité académique de la Suisse

* **23.3241 n Ip.**

Maitre. Etat de la ligne ferroviaire Genève-Lyon

•x **21.3261 n Mo.**

Marchesi. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'Accord sur la libre circulation des personnes

21.3513 n Mo.

Marchesi. Lancer un projet de recherche et de production de vaccins en Suisse

21.3673 n Mo.

Marchesi. Modifier la LAA pour que les communes fusionnées puissent vraiment choisir leur assurance-accidents

21.3845 n Mo.

Marchesi. Étrangers en délicatesse avec leurs obligations financières. Établir des critères clairs afin qu'ils ne puissent s'installer en Suisse

22.3089 n Po.

Marchesi. Actualisation de la Stratégie énergétique 2050. Élaborer des scénarios qui garantissent vraiment la fiabilité et la durabilité de l'approvisionnement en électricité

22.3091 n Mo.

Marchesi. Améliorer les conditions-cadres afin que les entreprises électriques suisses investissent dans les énergies renouvelables en Suisse

22.3526 n Mo.

Marchesi. Gestion du loup. Réviser la loi sur la chasse pour mettre fin au cauchemar des éleveurs de montagne

22.3945 n Mo.

Marchesi. En tant qu'actionnaire unique, la Confédération doit interdire à la Poste de délocaliser des activités et des services

22.4084 n Ip.

Marchesi. Immigration et marché de l'emploi

22.4315 n Mo.

Marchesi. Dénoncer la Convention de Berne et régler la protection du loup dans le droit national

•x **22.4376 n Ip.**

Marchesi. Révision du plan directeur cantonal du Tessin. Que le Conseil fédéral adopte des paramètres de développement démographique actuels et évite de pénaliser le Tessin!

* **23.3052 n Mo.**

Marchesi. Renforcer le pouvoir d'achat des personnes et des couples bénéficiaires de rentes de l'AVS ou de l'AI en s'inspirant du modèle tessinois

* **23.3155 n Ip.**

Marchesi. Stratégie énergétique 2050. Les coûts liés à l'adaptation du réseau resteront-ils supportables ou risquent-ils de prendre à la gorge les familles et les PME?

21.3497 n Mo.

Markwalder. Faciliter l'accès aux autotests en vue du retour au travail

21.4161 n Mo.

Markwalder. Ordonnance sur l'indication des prix. Simplifier l'autocomparaison

22.3408 n Ip.

Marra. Immeubles vendus par Swisscom. Menace sur les offices de poste?

22.3622 n Mo.

Marra. Maintenir les promesses faites durant le référendum sur Frontex

•x **22.4045 n Ip.**

Marra. Liberté politique limitée par le fait du prince?

22.4528 n Ip.

Marra. Comment s'assure-t-on que la prise en compte de la santé des requérants et requérantes d'asile soit réellement effective?

22.4531 n Ip.

Marra. Quelle est la pratique en matière d'exemption de passeport lors d'une demande de permis B pour les Erythréens?

21.3938 n Mo.

Marti Min Li. Égalité de traitement. Harmonisation avec le droit européen

21.3945 n Mo.

Marti Min Li. Rendre les coûts de l'accueil extrafamilial pour enfants abordables

21.3946 n Po.

Marti Min Li. Statut des personnes menant de fait une vie de couple

21.4405 n Mo.

Marti Min Li. Faire de la corruption privée une infraction préalable au blanchiment d'argent

- 21.4406 n Po.**
Marti Min Li. Rapport sur la régulation des systèmes de prise de décision automatisée
- 21.4535 n Mo.**
Marti Min Li. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger
 Voir objet 21.4533 Mo. de Quattro
 Voir objet 21.4534 Mo. Porchet
- 21.4599 n Po.**
Marti Min Li. Statistiques des mesures policières de lutte contre le terrorisme
- 22.3992 n Po.**
Marti Min Li. Garantir le droit à la réhabilitation
- 22.4152 n Mo.**
Marti Min Li. Plus de transparence en cas de non-respect de l'égalité des salaires
- 22.4443 n Mo.**
Marti Min Li. Transparence des salaires dans les offres d'emploi. La Confédération et les entreprises publiques doivent montrer l'exemple
- 22.4444 n Po.**
Marti Min Li. Transparence des salaires dans les offres d'emploi. Essai pilote scientifique
- * **23.3078 n Ip.**
Marti Min Li. Quid de la perspective du genre dans la Stratégie Suisse numérique?
- x **21.3123 n Ip.**
Marti Samira. Couper court aux théories conspirationnistes
- x **21.3153 n Ip.**
Marti Samira. Le conseiller fédéral Cassis, la Suisse et l'esclavage
- x **21.3273 n Mo.**
Marti Samira. Permettre à nouveau de déposer des demandes d'asile auprès des ambassades
- x **21.3359 n Po.**
Marti Samira. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse
- 21.3784 n Ip.**
Marti Samira. Taux d'imposition minimal mondial de 15 pour cent. Quand la Suisse se ralliera-t-elle à cette mesure?
- 21.4398 n Ip.**
Marti Samira. Contributions versées par des entreprises fédérales ou liées à la Confédération à des lobbies néolibéraux, en contradiction avec leur mandat de service public
- 21.4630 n Ip.**
Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime. Collecte de données sur les conséquences du recours à l'aide sociale en matière de droit de séjour
- 22.3182 n Ip.**
Marti Samira. Rendements locatifs abusifs. Effets sur la consommation et l'épargne des ménages privés
- 22.3183 n Ip.**
Marti Samira. Rendements locatifs abusifs. Conséquences sur la couverture des besoins vitaux à la retraite
- 22.3197 n Ip.**
Marti Samira. Oligarques russes. Autorisations de séjour en dérogation aux conditions d'admission pour tenir compte d'intérêts publics majeurs
- 22.3198 n Ip.**
Marti Samira. Justification par le Conseil fédéral d'un crime contre l'humanité
- 22.3252 n Ip.**
Marti Samira. Marché obligataire suisse. Chiffres clés
- 22.3253 n Ip.**
Marti Samira. Impôt anticipé prélevé sur les intérêts obligataires suisses. Provenance des recettes fiscales suisses et étrangères
- 22.3270 n Mo.**
Marti Samira. Garantir la gratuité des moyens de contraception pour les moins de 25 ans
- 22.3273 n Po.**
Marti Samira. Arrêt de principe du Tribunal fédéral. Étendre enfin le champ d'application de la loi sur le travail à la prise en charge de personnes âgées 24 heures sur 24 par des migrantes pendulaires
- 22.3409 n Ip.**
Marti Samira. Prise en charge de personnes âgées ou malades à leur domicile par des migrantes pendulaires travaillant 24 heures sur 24. Empêcher le contournement du droit du travail par les agences de location de services
- 22.3672 n Mo.**
Marti Samira. Hausse des prix de l'énergie. Préserver le pouvoir d'achat des ménages suisses
- 22.3756 n Ip.**
Marti Samira. Nouvelle directive européenne sur les salaires minimaux
- * **23.3123 n Ip.**
Marti Samira. Quel impact la politique de la BNS a-t-elle sur le pouvoir d'achat et la conjoncture?
- * **23.3188 n Po.**
Marti Samira. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse
- * **23.3203 n Po.**
Marti Samira. Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine. Quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers?
- * **23.3204 n Po.**
Marti Samira. Moderniser et reprendre de manière autonome les évolutions européennes en matière de protection des salaires
- * **23.3344 n Ip.**
Marti Samira. Une aide publique d'urgence pour Credit Suisse?
- 21.3880 n Po.**
Masshardt. Politique climatique. Pour une reprise du droit européen
- 22.3476 n Mo.**
Masshardt. Droit de révocation des contrats commerciaux conclus en ligne

- 22.3832 n Po.**
Masshardt. "Crédit TP plus". Renforcer les transports publics pour protéger le pouvoir d'achat
- x **22.4522 n Ip.**
Masshardt. Dans quelle mesure la Suisse dépend-elle des intrants agricoles provenant de l'étranger?
- x **22.4523 n Ip.**
Masshardt. Marché alimentaire. Améliorer la transparence en optimisant l'observation du marché
- x **22.4524 n Ip.**
Masshardt. Commerce alimentaire. Pour une alimentation et une consommation durables
- * **23.3400 n Ip.**
Masshardt. Utilisation des comprimés d'iode. Information lacunaire de la population
- * **23.3402 n Mo.**
Masshardt. Pour une meilleure protection contre les factures d'itinérance élevées
- * **23.3404 n Ip.**
Masshardt. Collecte de données par Postfinance auprès de sa clientèle
- 21.4496 n Mo.**
Matter Michel. Impôt sur les huiles minérales. Pour des reconversions ouvertes à tous les types de propulsion décarbonée
- N **22.3904 n Mo.**
Matter Michel. Pour une adhésion de la Suisse au mécanisme européen de protection civile
- x **22.4016 n Po.**
Matter Michel. Des primes d'assurance-maladie justes
- 22.4177 n Ip.**
Matter Michel. Révision de la loi sur le renseignement. Le secret médical et professionnel en danger!
- 22.4303 n Ip.**
Matter Michel. L'accès au système européen d'alerte pour les virus est-il garanti?
- x **22.4340 n Ip.**
Matter Michel. Le remboursement de fonds suisses à des ONG liées au terrorisme sera-t-il effectif?
- 21.3982 n Ip.**
Matter Thomas. Besoins en électricité et coûts du contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative pour les glaciers
- * **23.3059 n Po.**
Meier Andreas. Encourager l'innovation dans les (petites) PME
- * **23.3237 n Ip.**
Mettler. Infirmités congénitales. Le diagnostic d'un médecin spécialiste exigé par la loi sur l'assurance-invalidité est-il véritablement nécessaire?
- * **23.3238 n Mo.**
Mettler. Préciser la loi sur l'égalité
- * **23.3239 n Mo.**
Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin
- 21.3772 n Mo.**
Meyer Mattea. La loi sur le travail s'applique aussi aux prestataires de l'économie de plateformes
- 22.3185 n Mo.**
Meyer Mattea. Organisation d'une table ronde en vue de faire appliquer le droit du bail
- x **21.3040 n Po.**
Michaud Gigon. Métiers du futur. Soutien public à la reconversion professionnelle
- x **21.3350 n Ip.**
Michaud Gigon. Covid-19. Comment les problèmes des villes sont-ils pris en compte?
- 21.3551 n Ip.**
Michaud Gigon. Des limites aux pratiques des maisons de recouvrement
- 21.3935 n Ip.**
Michaud Gigon. Le E171 ne devrait-il pas également être interdit comme excipient dans les médicaments?
- 21.3937 n Mo.**
Michaud Gigon. Programme de cautionnement pour PME suisses pour des investissements dans les technologies respectueuses du climat et la numérisation
- 21.3987 n Ip.**
Michaud Gigon. Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette?
- 21.4408 n Ip.**
Michaud Gigon. Pointage sur l'autorégulation des maisons de recouvrement
- 22.3296 n Po.**
Michaud Gigon. Dossier européen. Conséquences sur l'économie suisse et pistes du Conseil fédéral
- 22.3482 n Ip.**
Michaud Gigon. Réduire l'exposition aux bisphénols perturbateurs endocriniens
- 22.4162 n Ip.**
Michaud Gigon. Agir contre les allégations environnementales trompeuses
- * **23.3028 n Ip.**
Michaud Gigon. LAMaL et LCA. Quel cadre pour contrôler et sanctionner les violations de la protection tarifaire?
- * **23.3049 n Ip.**
Michaud Gigon. Pour un éco-score unique en Suisse
- * **23.3149 n Po.**
Michaud Gigon. Allégations environnementales dans la publicité. Analyser leurs fondements pour mieux les encadrer
- * **23.3150 n Mo.**
Michaud Gigon. Elaborer des directives pour lutter contre l'écoblanchiment publicitaire
- * **23.3245 n Ip.**
Michaud Gigon. Comment l'OSAV évalue-t-il les recommandations pour un avenir alimentaire durable en Suisse et qu'en fait-il?
- x **21.3119 n Po.**
Molina. Protection du climat et cryptomonnaies. Encourager une technologie de la blockchain efficace sur le plan énergétique
- x **21.3151 n Mo.**
Molina. Pour la transition énergétique. Se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie

- x **21.3199 n Po.**
Molina. Rapport sur les possibilités juridiques d'une interdiction d'importation des marchandises issues du travail forcé
- 21.3573 n Mo.**
Molina. Pour une fin rapide de la pandémie de coronavirus. C'est maintenant qu'il faut obtenir des licences obligatoires pour les produits thérapeutiques contre le Covid-19!
- 21.3579 n Ip.**
Molina. Comment la directive sur la citoyenneté européenne peut-elle garantir la voie bilatérale?
- 21.3810 n Po.**
Molina. Politique économique extérieure. Pour une reprise du droit européen
- 21.3889 n Ip.**
Molina. Sommet sur les systèmes alimentaires. Influence des grands groupes et place des droits de l'homme
- 21.4123 n Ip.**
Molina. Accord migratoire avec le Cameroun. Le SEM brade-t-il des permis de séjour suisses en échange de rapatriements forcés?
- 21.4367 n Ip.**
Molina. Le service de communication du DDPS fait campagne, distribue des notes et pratique l'art divinatoire
- 21.4444 n Po.**
Molina. Comment le Conseil fédéral veille-t-il à ce que la Fifa et le CIO respectent leurs engagements?
- 21.4549 n Mo.**
Molina. Prévenir le blanchiment d'argent en interdisant le paiement en espèces lors de l'achat de biens immobiliers
- 21.4550 n Ip.**
Molina. Ampleur des conséquences économiques du blanchiment d'argent
- 22.3305 n Ip.**
Molina. Extrémisme de droite et antisémitisme en Suisse
- 22.3617 n Ip.**
Molina. Une grande quantité d'or russe est-elle importée en Suisse via Dubaï?
- 22.3697 n Po.**
Molina. Concrétiser la neutralité coopérative dans une alliance des pays neutres pour la paix en Europe
- 22.3978 n Mo.**
Molina. Réaction de la Suisse face aux guerres illégales menées par le président Erdogan
- x **22.4047 n Po.**
Molina. "Drug checking" en Suisse. Comment soutenir l'offre et l'améliorer?
- x **22.4048 n Po.**
Molina. Association de la Suisse à l'Agence européenne du médicament
- 22.4182 n Mo.**
Molina. Augmentation progressive de la participation de la Suisse à la sécurité internationale
- 22.4335 n Ip.**
Molina. Soutenir la société civile iranienne dans sa lutte pour la démocratie et les droits de l'homme
- 22.4375 n Ip.**
Molina. Statistiques sur l'extrémisme de droite
- x **22.4508 n Ip.**
Molina. Le blanchiment d'argent est-il une infraction politique?
- 22.4509 n Po.**
Molina. Potentiel d'amélioration de la lutte contre la migraine (féminine), fléau sous-estimé
- 22.4510 n Po.**
Molina. Nous libérer de notre dépendance économique stratégique vis-à-vis de la Chine
- * **23.3136 n Po.**
Molina. Extrémisme violent en Suisse
- * **23.3305 n Ip.**
Molina. Communauté de responsabilité en Suisse aussi?
- * **23.3314 n Po.**
Molina. Annuler la dette ukrainienne
- * **23.3315 n Ip.**
Molina. Convention fiscale élaborée par l'ONU. Sous quelle forme la Suisse, siège de l'ONU et de nombreuses multinationales, compte-t-elle s'associer à ces efforts?
- * **23.3322 n Mo.**
Molina. Pour une paix juste et durable entre le Sahara occidental et le Maroc
- * **23.3423 n Mo.**
Molina. Augmenter l'aide humanitaire en faveur de l'Ukraine par le biais d'une dépense extraordinaire. Une mesure qui est dans l'intérêt de la Suisse et contribuera à la sécurité et à la solidarité européennes
Voir objet 23.3422 Mo. Binder
Voir objet 23.3424 Mo. Moser
- 22.4585 n Po.**
Moser. Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes
- * **23.3199 n Ip.**
Moser. Lutter contre la pénurie de sages-femmes
- * **23.3424 n Mo.**
Moser. Augmenter l'aide humanitaire en faveur de l'Ukraine par le biais d'une dépense extraordinaire. Une mesure qui est dans l'intérêt de la Suisse et contribuera à la sécurité et à la solidarité européennes
Voir objet 23.3422 Mo. Binder
Voir objet 23.3423 Mo. Molina
- 21.4167 n Ip.**
Müller Leo. Prendre au sérieux la peste porcine africaine
- 22.3210 n Ip.**
Müller Leo. Peste porcine africaine. Après l'Allemagne, c'est l'Italie qui est touchée
- 22.3434 n Ip.**
Müller Leo. Dégradation de la sécurité alimentaire nationale et mondiale en temps de crise

- 22.3728 n Mo.**
Müller Leo. Peste porcine africaine. Une menace pour les abattoirs et la sécurité de l'approvisionnement?
- 22.4226 n Ip.**
Müller Leo. Importation abusive de concentrés de jus de pomme alcoolisés
- 22.4227 n Ip.**
Müller Leo. L'indépendance à l'ère du numérique. Promouvoir l'entrepreneuriat
- 22.4231 n Mo.**
Müller Leo. Intégrer dans le plan directeur les zones déjà exposées aux odeurs
- x **22.4460 n Ip.**
Müller Leo. Où l'instabilité de l'horaire est-elle la plus grande?
- x **22.4461 n Ip.**
Müller Leo. Médicaments de thérapie innovante pour les animaux. N'empêchons pas l'innovation
- * **23.3379 n Ip.**
Müller Leo. Gare de passage de Lucerne. Nous devons faire preuve de créativité pour garantir la réalisation complète du projet!
- * **23.3380 n Po.**
Müller Leo. Pénurie de main-d'œuvre. Que devons-nous faire?
- NE **17.3938 n Mo.**
Müller-Altermatt. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme
- x **21.3378 n Ip.**
Müller-Altermatt. Évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse
- 22.3209 n Po.**
Müller-Altermatt. Où en est l'harmonisation de la formation musicale?
- x **22.3276 n Po.**
Müller-Altermatt. Nouvelle stratégie de politique extérieure pour la région d'Eurasie
- 22.3454 n Mo.**
Müller-Altermatt. Permettre à nouveau à l'OFC de soutenir les organisations faïtières du domaine culturel
- 22.3457 n Po.**
Müller-Altermatt. Couper l'accès aux sites Internet frauduleux. Coordination nationale en matière de fraude sur Internet
- 22.3739 n Mo.**
Müller-Altermatt. Consolider les structures de l'industrie musicale suisse
- 22.3837 n Po.**
Müller-Altermatt. Ne finançons pas la guerre par nos dépenses en essence et en mazout. Droits de douane spéciaux sur les agents énergétiques russes
- 22.4504 n Ip.**
Müller-Altermatt. Accessibilité générale des émissions destinées aux enfants et aux jeunes. La SSR a-t-elle une stratégie en matière de dialecte?
- 22.4505 n Mo.**
Müller-Altermatt. Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant
- x **21.3249 n Po.**
Munz. Libre accès aux procédures de qualification dans les hautes écoles suisses aux niveaux du bachelor et du master
- x **21.3363 n Mo.**
Munz. Expériences sur animaux du degré de gravité 3. Octroi des autorisations par une même commission
- x **21.3365 n Ip.**
Munz. Dix ans après Fukushima. Maintenir la tension sans nucléaire
- 21.3511 n Ip.**
Munz. Les clôtures de pâturage, pièges mortels
- 21.3534 n Ip.**
Munz. Norme SIA et label d'efficacité pour les centres de calcul et les salles de serveurs
- 21.3638 n Ip.**
Munz. Formation professionnelle. Favoriser la comparabilité et la mobilité par un système de crédits
- 21.3730 n Mo.**
Munz. Marchés agricoles. Observation du marché pour plus de transparence
- 21.4082 n Ip.**
Munz. EPFZ. Renforcer l'enseignement sur les systèmes agroécologiques au lieu de supprimer les cours sur l'agriculture biologique
- 21.4083 n Ip.**
Munz. Comment s'assurer que les semences ne contiennent pas d'OGM?
- 21.4134 n Mo.**
Munz. Promotion des capacités d'abattage régionales pour éviter les longs transports d'animaux
Voir objet 21.4133 Mo. Giacometti
- 21.4400 n Mo.**
Munz. Réduire l'utilisation d'antibiotiques pour engraisser les veaux
- 21.4591 n Ip.**
Munz. Homologation des pesticides. Le cas de l'asulame illustre à quel point le besoin de réformes est criant
- 22.3117 n Ip.**
Munz. Le rapport de développement durable, un outil pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030
- 22.3186 n Ip.**
Munz. Les dépôts en couches géologiques profondes destinés à accueillir les déchets hautement radioactifs pendant un million d'années seront-ils bientôt superflus?
- 22.3187 n Ip.**
Munz. Pour une aviculture plus respectueuse du bien-être animal
- 22.3188 n Mo.**
Munz. Émettre des recommandations nutritionnelles pour encourager une consommation de viande modérée ainsi qu'une production durable, régionale et respectueuse de l'animal
- 22.3443 n Ip.**
Munz. Face aux actes de guerre, relever les normes de sécurité des centrales nucléaires suisses

- 22.3444 n Mo.**
Munz. Plan d'action destiné à réduire et à prévenir la présence de microplastiques dans les eaux
- 22.3445 n Ip.**
Munz. Mieux maîtriser les menaces nucléaires et radiologiques
- x **22.3641 n Mo.**
Munz. Pour une interdiction des munitions au plomb
- 22.3724 n Po.**
Munz. Formation professionnelle de base. Suivi et mesures dans les professions présentant un taux élevé de rupture d'apprentissage et d'échec aux examens
- 22.3725 n Po.**
Munz. Castration des porcelets sans anesthésie à l'isoflurane. D'autres solutions sont-elles possibles?
- 22.3936 n Ip.**
Munz. Peintures radioactives. Le principe du pollueur-payeur ne s'applique-t-il pas à l'industrie horlogère?
- 22.3937 n Ip.**
Munz. L'OFAE et Ostral sont-ils prêts à faire face à une pénurie d'électricité?
- 22.4068 n Ip.**
Munz. Étude préliminaire concernant huit subventions nuisant à la biodiversité
- 22.4145 n Ip.**
Munz. Nouvelles recommandations alimentaires. Tenir compte des problématiques écologiques
- x **22.4581 n Ip.**
Munz. Vérification de l'inventaire des zones alluviales
- x **22.4582 n Po.**
Munz. Améliorer la remise extrafamiliale d'exploitations agricoles
- 22.4583 n Mo.**
Munz. Prévenir le gaspillage alimentaire grâce à la date de durabilité minimale et à l'information de la population
- * **23.3301 n Ip.**
Munz. Recommandations pour un avenir alimentaire durable
- * **23.3303 n Mo.**
Munz. Interdire la chasse au terrier, une pratique cruelle
- NE 19.3597 n Mo.**
Nantermod. CP. Délits contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles
- N **21.3154 n Mo.**
Nantermod. Meilleure efficacité des coûts dans le système de santé grâce à des ETS améliorées
- 21.3926 n Po.**
Nantermod. Suva. Limiter les réserves et réduire les primes
- 21.4099 n Mo.**
Nantermod. Favoriser la production d'électricité renouvelable par une meilleure répartition des taxes d'utilisation du réseau
- 21.4100 n Po.**
Nantermod. Examiner l'opportunité de soumettre les entreprises publiques à une privatisation
- 21.4442 n Mo.**
Nantermod. Assurance obligatoire des soins. Ne plus rembourser les traitements sans efficacité démontrée
- 21.4443 n Mo.**
Nantermod. LAMal. Pour une vraie transparence des prix et des coûts
- 21.4445 n Po.**
Nantermod. Evaluation de la médecine complémentaire. Où en sommes-nous dix ans après l'introduction des méthodes de traitement de la médecine complémentaire?
- 21.4446 n Po.**
Nantermod. Simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves
- 22.3194 n Mo.**
Nantermod. LAVI. Une plus grande autonomie pour les cantons
- 22.3562 n Mo.**
Nantermod. LAMal. Un projet pilote visant à rembourser les prestations médicales fournies dans les pays voisins
- 22.4041 n Ip.**
Nantermod. Risque sismique. Quelle couverture d'assurance en Suisse en cas de répliques?
- 22.4043 n Mo.**
Nantermod. LIFD et LHID. Permettre la déduction des investissements de protection sismique
- 22.4202 n Po.**
Nantermod. Quelles formules pour garantir l'attractivité de la formation professionnelle en Suisse?
- x **22.4313 n Ip.**
Nantermod. Le Conseil fédéral est-il disposé à autoriser les "e-foils" en Suisse?
- 22.4331 n Mo.**
Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité
- 22.4332 n Po.**
Nantermod. Numérisation, formation, culture et service public. Analyse de la mise en oeuvre de l'article 4 de la loi fédérale sur la radio et la télévision
- x **22.4416 n Ip.**
Nantermod. Conséquences en cas de plafonnement des salaires dans les assurances sociales, des employés de la Confédération
- * **23.3040 n Ip.**
Nantermod. Baisse de la qualité du réseau de téléphonie mobile?
- * **23.3070 n Po.**
Nantermod. Marché du travail public et privé. Analyse des conditions et lutter contre une concurrence déloyale du secteur public
- * **23.3133 n Ip.**
Nantermod. Augmentation des volumes, coûts et qualité. Données et faits concernant le modèle de prescription
- * **23.3134 n Ip.**
Nantermod. Park and Ride dans le Chablais. Quelle est la position du Conseil fédéral?

- * **23.3161 n Ip.**
Nantermod. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Quel impact sur les autres projets valaisans et en Suisse romande?
- * **23.3313 n Ip.**
Nantermod. Cashback des laboratoires en faveur des médecins. Une pratique légale?
- * **23.3378 n Mo.**
Nantermod. Réductions des primes. Il faut rendre le travail plus avantageux
- x **21.3075 n Ip.**
Nicolet. Un programme d'encouragement à l'adaptation des gares et arrêts ferroviaires pour les personnes handicapées serait-il envisageable?
21.4017 n Mo.
Nicolet. Gestion du loup. Donner les prérogatives nécessaires aux cantons
21.4124 n Mo.
Nicolet. Conditionner le soutien versé pour le lait transformé en fromage au respect des prix indicatifs des filières afin qu'il revienne aux producteurs de lait
21.4204 n Mo.
Nicolet. Considérer les surfaces forestières situées en zones de protection des eaux au même titre que les "forêts protectrices"
22.3037 n Mo.
Nicolet. Exiger l'application ainsi que le respect de la reconnaissance de nos AOP et de nos IGP pour l'ensemble des accords commerciaux
22.3105 n Mo.
Nicolet. Parer à la crise alimentaire imminente due à la situation en Ukraine, par un train de mesures provisoires urgentes et concrètes, afin d'assurer et de renforcer la production de denrées alimentaires
- x **22.4351 n Ip.**
Nicolet. Le Conseil fédéral est-il prêt à adapter la législation afin de relever la limitation du poids total des véhicules légers de 3,5 tonnes à 4,25 ou 4,5 tonnes?
22.4357 n Mo.
Nicolet. LAMal. Renforcer la couverture de base avec une meilleure offre de médecins de famille
22.4362 n Ip.
Nicolet. LAMal. Protéger la population contre des marges de distribution injustement élevées pour les médicaments
- * **23.3060 n Ip.**
Nicolet. Accord commercial AELE-Mercosur. Quand peut-on s'attendre à être informé sur le contenu de l'accord et dans quel délai sera publié le texte de l'accord?
- * **23.3119 n Ip.**
Nicolet. Des milliards d'économies grâce à Efas. De la poudre aux yeux de la population?
- * **23.3376 n Ip.**
Nicolet. Attaques de loup. A qui incombe de payer les frais en cas d'attaque de loup sur un humain?
21.3478 n Po.
Nordmann. Evaluation et valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la Confédération
- 21.3494 n Ip.**
Nordmann. Le Conseil fédéral juge-t-il acceptable qu'une filiale à 100 pour cent de la Poste paye un salaire de 17,44 francs de l'heure?
- 21.4068 n Mo.**
Nordmann. Cyberpiraterie au détriment des entreprises et des collectivités publiques. Interrompre le circuit financier des rançons via les cryptomonnaies
- 22.4176 n Mo.**
Nordmann. Création d'un modèle facultatif d'approvisionnement garanti en électricité pour les entreprises (pool de fourniture d'électricité pour les entreprises)
- * **23.3081 n Ip.**
Nordmann. Sécurité de l'approvisionnement en électricité. Qui paie la facture et à combien s'élève-t-elle?
- 21.3821 n Po.**
Nussbaumer. Emploi et affaires sociales. Pour une reprise du droit européen
- 21.4457 n Mo.**
Nussbaumer. Lancement de discussions exploratoires avec le Conseil de l'EEE
- 22.3150 n Mo.**
Nussbaumer. Transformer le concept relatif à des centrales à gaz destinées à couvrir les charges de pointe en concept de "producteur qualifié"
- 22.4149 n Mo.**
Nussbaumer. Les gestionnaires d'un réseau de distribution doivent couvrir 50 pour cent de la consommation d'électricité des consommateurs captifs au moyen de contrats à long terme portant sur l'achat d'électricité issue d'énergies renouvelables
- 21.3540 n Mo.**
Paganini. Stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Innotour
- 21.3645 n Mo.**
Paganini. Garantir l'approvisionnement en électricité malgré les possibilités d'importations limitées
- 22.3417 n Ip.**
Paganini. Réduction des pertes de nutriments. Les acteurs des secteurs concernés n'ont pas été entendus
- x **22.4456 n Ip.**
Paganini. Valorisation matière obligatoire des déchets. État de la technique
- 21.3559 n Mo.**
Page. Réinstallation. Préserver la tradition humanitaire de la Suisse en respectant la volonté du Parlement
- 21.3560 n Mo.**
Page. Pas de compte bancaire pour les clandestins
- 21.3984 n Ip.**
Page. Aides complémentaires au financement des investissements rendus indispensables suite à l'obligation de l'utilisation des pendillards
- 21.3985 n Ip.**
Page. Délai irréaliste pour l'utilisation des pendillards
- 22.3027 n Ip.**
Page. Protection des appellations d'origine protégée (gruyère)

- 22.3127 n Ip.**
Page. Autoapprovisionnement. Réorientation urgente des cultures
- 22.3257 n Mo.**
Page. Modification de l'article 9 LDFR. Notion d'exploitant à titre personnel
- 22.3323 n Mo.**
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées
- 22.3400 n Ip.**
Page. Baisse du taux d'autoapprovisionnement dans le cadre de la concrétisation de l'initiative parlementaire 19.475 et en lien avec les évolutions à moyen et long terme
- x **22.4292 n Ip.**
Page. Revenus agricoles. Regrettables informations contradictoires
- x **22.4293 n Ip.**
Page. Transactions en cryptomonnaies et besoins en énergie
- * **23.3172 n Ip.**
Page. Dérogations pour utilisation des pendillards
- x **21.3117 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Antennes adaptatives. Avec le système d'assurance qualité, sur qui repose réellement le respect des valeurs limites?
- x **21.3118 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Antennes adaptatives. Le Conseil fédéral peut-il garantir le respect du principe de précaution?
- x **21.3149 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Pour une interdiction des SUV et des voitures tout-terrain
- x **21.3158 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Protection d'urgence en cas d'accident nucléaire. Revoir les zones à risques
- x **21.3159 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Distribution d'iode de manière préventive à l'ensemble de la population suisse
- x **21.3202 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Violences physiques et psychologiques répétées dans les centres fédéraux d'asile. Quelles mesures le Conseil fédéral met-il en place pour les prévenir?
- x **21.3203 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Détection et prise en charge des requérants et requérantes d'asile ayant des besoins particuliers. Où en est-on?
- x **21.3338 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Etude d'Agroscope sur les produits phytosanitaires à hauts risques pour l'environnement. Quels pyrèthrinoides sont concernés?
- 21.3707 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Quel serait le coût de la mortalité des pollinisateurs?
- 21.3748 n Po.**
Pasquier-Eichenberger. Le transport de marchandises par avion doit couvrir les coûts externes qu'il engendre
- 21.3882 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Réduire progressivement les émissions de CO2 des poids lourds
- 21.4055 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Réexaminer rapidement les demandes des Afghans présents (Afghan.e.s présent.e.s) en Suisse
- 21.4249 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Cas bagatelle. La Confédération désavouée
- 21.4544 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Quelles suites donner au "trou de Tolochenaz" pour renforcer l'axe ferroviaire lémanique?
- 21.4637 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Quelles sont les principales raisons des retards dans les procédures d'homologation des pesticides?
- 22.3136 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Pour une reprise rapide des aides générales aux médias non contestées
- 22.3353 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Prendre l'avion. Avec quelles motivations?
- 22.3582 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Prendre le rail l'été de ses 18 ans
- 22.3752 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Pour un prix du demi-tarif plus attractif
- 22.4426 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Redevances aéroportuaires, santé et environnement. Où en est-on?
- x **22.4427 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Mitholz. Une dépollution complète est-elle visée?
- 22.4428 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Pour des procédures de renvoi moins iniques
- 22.4494 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Plus de sobriété en termes de mobilité
- * **23.3098 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Manger durable à un prix abordable, est-ce envisageable?
- * **23.3099 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Abaisser la vitesse des camions par sobriété énergétique et pour le climat
- * **23.3101 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. A l'achat d'une voiture, plus d'incitation pour moins de pollution
- * **23.3415 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Rayonnements ionisants à faible doses. Adapter les recommandations à l'état actuel des connaissances
- 21.3502 n Ip.**
Pfister Gerhard. Atmosphère de travail à l'Administration fédérale des douanes

- 21.3561 n Ip.**
Pfister Gerhard. Arrêt de la diffusion FM. Doit-on franchir le point de non-retour ou ne vaudrait-il pas mieux y renoncer?
- 21.3562 n Ip.**
Pfister Gerhard. Garantir la pérennité de cette oeuvre d'art qu'est la Bibliothèque Werner Oechslin. Le Conseil fédéral doit prendre les choses en main
- 21.3929 n Ip.**
Pfister Gerhard. Collaboration entre la SRF et des médias privés
- 22.4541 n Po.**
Pfister Gerhard. Contenus télévisuel, radiophonique et en ligne. Développer la concurrence au sein du service public
- 22.4544 n Mo.**
Pfister Gerhard. Leasing automobile et financements croisés cachés. Assurer la transparence des prix
- 21.4319 n Mo.**
Piller Carrard. Prolongation du délai de prise en charge des traitements post-partum
- 22.3736 n Mo.**
Piller Carrard. Ancrer la prévention contre le harcèlement sexuel au travail dans la formation professionnelle initiale et la maturité gymnasiale
- * **23.3388 n Ip.**
Piller Carrard. Il est grand temps de rappeler Serafe à l'ordre!
- 21.4091 n Mo.**
Pointet. Mettons les pistes cyclables à un niveau de priorité raisonnable!
- 21.4648 n Mo.**
Pointet. Il est temps d'interdire la chasse des espèces menacées qui figurent sur liste rouge et sur la liste des espèces prioritaires
- 22.3094 n Po.**
Pointet. Combien d'oiseaux tués par des activités humaines en Suisse?
- x **22.3410 n Po.**
Pointet. Quel est le coût total de l'armée?
- * **23.3281 n Ip.**
Pointet. Avons-nous vraiment les études nécessaires pour combattre la désinformation?
- x **21.3136 n Mo.**
Porchet. L'inceste n'a rien d'une séduction!
- x **21.3208 n Mo.**
Porchet. Pour une stratégie nationale en matière de santé mentale
- 21.3679 n Po.**
Porchet. La fortune doit également être prise en compte dans le calcul des cotisations AVS des salariés et des retraités
- 21.4534 n Mo.**
Porchet. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger Voir objet 21.4533 Mo. de Quattro Voir objet 21.4535 Mo. Marti Min Li
- 22.3095 n Mo.**
Porchet. Contre toutes les discriminations en entreprise, il faut un ombudsman de l'égalité
- 22.3601 n Po.**
Porchet. Commémorer les victimes de la chasse aux sorcières
- x **22.4469 n Ip.**
Porchet. Des associations et fondations antiavortement considérées comme d'utilité publique?
- 22.4483 n Mo.**
Porchet. Train de mesures contre le racisme systématique. Des éclairages sur les politiques d'hier, pour mieux vivre ensemble demain
- 22.4484 n Po.**
Porchet. Train de mesures contre le racisme systématique. Des mesures à prendre aujourd'hui, pour mieux vivre ensemble demain
- * **23.3318 n Mo.**
Porchet. Objectif ZERO morts de la pollution de l'air
- * **23.3319 n Po.**
Porchet. Impact des aliments ultratransformés sur la santé, la nature et l'agriculture
- 22.3207 n Mo.**
Portmann. Sécurité de l'approvisionnement énergétique. Peut-on conclure un accord avec l'Allemagne et la Norvège?
- 22.3955 n Ip.**
Portmann. Débat et point de vue du Conseil fédéral sur la neutralité
- x **21.3025 n Ip.**
Prelicz-Huber. Médicaments pour les médecines complémentaires
- x **21.3041 n Ip.**
Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les adolescents réfugiés et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse
- x **21.3042 n Ip.**
Prelicz-Huber. Mesures d'encouragement précoce destinées aux enfants issus de la migration et de l'asile
- x **21.3082 n Mo.**
Prelicz-Huber. Revaloriser les métiers "féminins" dans les soins et l'accompagnement
- x **21.3182 n Ip.**
Prelicz-Huber. Santé psychique
- 21.4064 n Mo.**
Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les réfugiés et les autres personnes arrivées tardivement en Suisse
- 21.4489 n Ip.**
Prelicz-Huber. Les suppressions de postes à la DDC entraînent-elles des pertes de compétences?
- 22.3068 n Ip.**
Prelicz-Huber. Temps d'habillage et enregistrement du temps de travail dans les établissements de santé
- 22.4302 n Ip.**
Prelicz-Huber. Différence salariale dans l'administration fédérale

- 22.4364 n Mo.**
Prelicz-Huber. Allocation énergétique en faveur des ménages à bas revenus
- * **23.3044 n Mo.**
Prelicz-Huber. Davantage de clairvoyance dans l'assurance obligatoire des soins
- * **23.3062 n Po.**
Prelicz-Huber. Organiser une campagne d'information pour lutter contre la pauvreté découlant du travail familial non rémunéré
- * **23.3198 n Mo.**
Prelicz-Huber. Campagne de sensibilisation et formation sur le thème "environnement et santé"
- x **21.3150 n Mo.**
Prezioso. Covid-19. La pandémie ne doit pas être source de profits!
- x **21.3389 n Po.**
Prezioso. Pour une reconnaissance des années de travail domestique par les assurances sociales
- x **21.3390 n Po.**
Prezioso. Pour un rapport sur l'impact du Covid-19 sur les femmes
- x **21.3427 n Po.**
Prezioso. Les problématiques spécifiques aux femmes lesbiennes, bisexuelles et aux personnes transgenres doivent être mieux prises en compte dans les politiques de santé publique
- x **21.3428 n Po.**
Prezioso. Pour une campagne nationale de vaccination gratuite contre le HPV
- x **21.3429 n Po.**
Prezioso. Pour un partage plus équitable de la charge de la santé sexuelle et reproductive entre femmes et hommes
- x **21.3430 n Mo.**
Prezioso. Pour la gratuité intégrale de la contraception et de la santé sexuelle
- 21.3514 n Ip.**
Prezioso. Le processus de paix en Colombie en danger
- 21.3548 n Ip.**
Prezioso. Détentions arbitraires de journalistes et autres leaders d'opinion au Maroc
- 21.3813 n Ip.**
Prezioso. Biobanque helvétique. Quel accès aux vaccins?
- 21.3814 n Mo.**
Prezioso. Pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles
- 21.4072 n Ip.**
Prezioso. Moderna Sàrl à Bâle. Une transparence nécessaire
- 21.4093 n Ip.**
Prezioso. Régularisation de toutes les Afghanes et de tous les Afghans vivant en Suisse
- 21.4094 n Po.**
Prezioso. Silence, des travailleurs et des travailleuses meurent!
- 21.4095 n Mo.**
Prezioso. Instaurer la gratuité de l'ensemble des prestations en cas de mort périnatale
- 21.4547 n Ip.**
Prezioso. Que fait le Conseil fédéral pour le respect des droits humains en Turquie?
- 21.4579 n Ip.**
Prezioso. Covid-19. L'apartheid vaccinal a créé un nouveau variant. A quand une politique de santé publique cohérente?
- 21.4644 n Mo.**
Prezioso. Réduire le temps de travail!
- 22.3125 n Mo.**
Prezioso. Octroyer le congé paternité en cas de mort de l'enfant
- 22.3262 n Ip.**
Prezioso. Sanctions contre la Russie et secteur bancaire suisse
- 22.3604 n Ip.**
Prezioso. Exil. Prendre toute la mesure des violences spécifiques faites aux femmes, filles et personnes LGBTQ+ plus
- 22.3645 n Mo.**
Prezioso. Pas de transition écologique sans planification
- 22.4098 n Po.**
Prezioso. Exportations de biens à double usage à des entreprises russes entre 2014 et 2022
- 22.4294 n Ip.**
Prezioso. Surveiller activement les réseaux des entreprises russes de l'armement
- 22.4438 n Po.**
Prezioso. Pour un rapport sur les conditions et les accidents de travail dans le secteur de l'économie de plateformes
- * **23.3271 n Ip.**
Prezioso. Mettons enfin un terme à la spirale du surendettement!
- * **23.3272 n Ip.**
Prezioso. Activistes iraniens en danger en Suisse
- * **23.3360 n Po.**
Prezioso. Femmes, vie, liberté. La Suisse a un rôle à jouer
- * **23.3361 n Mo.**
Prezioso. Injustice fiscale et environnementale. Pour un impôt sur la fortune des ultrariches!
- x **21.3162 n Ip.**
Pult. Comment protéger l'être humain et la nature des PCB émanant des centrales électriques?
- x **21.3200 n Ip.**
Pult. La Suisse se débarrassera-t-elle des PCB d'ici 2028?
- x **21.3309 n Mo.**
Pult. Non au gaz acheminé par le gazoduc Nord Stream 2
- 22.3104 n Mo.**
Pult. Pas de contournement des sanctions. Pour que le commerce de l'art soit soumis à la loi sur le blanchiment d'argent

- x **21.3102 n Ip.**
Python. Quelle formation professionnelle pour 2030?
- x **21.3140 n Ip.**
Python. Quelle reconnaissance du concept de limites planétaires dans la Stratégie pour le développement durable 2030?
- 21.3786 n Ip.**
Python. Pesticides perturbateurs endocriniens. Quels critères d'évaluation pour quelle efficacité?
- 21.4120 n Ip.**
Python. Quelle intégration des objectifs du développement durable dans les offres de formation continue?
- 21.4148 n Mo.**
Python. Une formation plus durable pour nos agriculteurs
- 21.4391 n Po.**
Python. Pour une coordination de l'encouragement à l'innovation
- 21.4414 n Po.**
Python. Quels impacts la numérisation aura-t-elle sur notre santé?
- 22.3109 n Po.**
Python. Éducation à la citoyenneté. Évaluation des résultats et élaboration d'une stratégie fédérale
- 22.3737 n Po.**
Python. Nos seniors doivent pouvoir se former!
- 22.4336 n Mo.**
Python. Pour que nos financiers prennent le climat et la durabilité à cœur
- 22.4337 n Mo.**
Python. Adaptation du marché du travail, de la formation et de la formation continue à l'urgence climatique et énergétique
- x **22.4586 n Ip.**
Python. Ilots de chaleur. Quelle formation pour les architectes et urbanistes? Quid du plan d'action de la Confédération?
- * **23.3064 n Ip.**
Python. Déclaration sur les droits des paysans et des paysannes et Quatrième examen périodique universel de la Suisse. Quelles suites?
- * **23.3116 n Ip.**
Python. Moins de plastique, plus de compost
- * **23.3117 n Ip.**
Python. Recul de la science et climatoscepticisme. Que fait la Confédération?
- * **23.3184 n Ip.**
Python. Le subventionnement des dameuses de pistes est-il encore d'actualité?
- * **23.3232 n Ip.**
Python. Comment le SEFRI évalue-t-il les recommandations pour un avenir alimentaire durable en Suisse et qu'en fait-il?
- * **23.3233 n Po.**
Python. Pour une adaptation du secteur de la santé à l'augmentation des vagues de chaleur
- * **23.3323 n Mo.**
Python. Maladies non transmissibles et environnement. Pour une prise en compte de l'exposition aux polluants chimiques dans notre stratégie fédérale
- 21.3505 n Mo.**
Quadri. Autotests des frontaliers. Les citoyens suisses ne doivent pas en être de leur poche
- 21.3785 n Mo.**
Quadri. Centres pour requérants d'asile hors de l'Europe. Suivre l'exemple du Danemark
- 21.4194 n Mo.**
Quadri. Nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral. Les titulaires d'un permis B doivent vraiment être indépendants du point de vue économique
- 21.4554 n Mo.**
Quadri. Conseil de sécurité de l'ONU. Ni de près, ni de loin
- 21.4555 n Po.**
Quadri. Le catastrophisme climatique nuit aux jeunes
- 21.4557 n Mo.**
Quadri. Enterrer la sortie du nucléaire
- 22.3319 n Mo.**
Quadri. Quote-part de la redevance de radio-télévision attribuée aux diffuseurs privés. Augmentation possible?
- 22.3431 n Mo.**
Quadri. Rapatrier l'or de la Banque nationale
- 22.3770 n Mo.**
Quadri. Loup. Un changement de cap radical s'impose d'urgence
- 22.4117 n Mo.**
Quadri. Dénoncer l'accord de 1974 sur l'imposition des frontaliers pour la fin de l'année
- x **22.4533 n Ip.**
Quadri. Loup. La Suisse dénoncera-t-elle la Convention de Berne?
- 22.4534 n Mo.**
Quadri. Fermeture nocturne des postes-frontières secondaires. Une fois pour toutes
- x **22.4535 n Ip.**
Quadri. Pérennisation des contributions en faveur de certains Etats membres de l'UE?
- 22.4537 n Mo.**
Quadri. Soutenir la formation professionnelle en Suisse italienne
- x **22.4538 n Ip.**
Quadri. Banque nationale et gestion des risques financiers
- x **22.4539 n Ip.**
Quadri. Le Tessin est pénalisé par la planification fédérale
- * **23.3111 n Mo.**
Quadri. Télétravail des frontaliers. Non à un nouvel "accord amiable" avec l'Italie
- * **23.3112 n Ip.**
Quadri. Accord de Dublin. Pourquoi le Conseil fédéral n'exige-t-il pas de l'Italie qu'elle respecte de nouveau ses obligations internationales?

- * **23.3113 n Ip.**
Quadri. Suspendre l'application de l'accord de Schengen au moins jusqu'à ce que l'Italie recommence à appliquer l'accord de Dublin
- * **23.3249 n Ip.**
Quadri. La Poste envisage une nouvelle hausse des prix. Le Conseil fédéral entend-il intervenir pour l'empêcher?
- * **23.3250 n Mo.**
Quadri. Compenser le non-versement de la part du bénéfice de la BNS qui revient aux cantons par des économies sur l'asile et les aides à l'étranger
- * **23.3251 n Ip.**
Quadri. Stop aux expulsions de citoyens suisses pour faire de la place aux réfugiés!
- * **23.3252 n Po.**
Quadri. Possibilité de restreindre l'accès à la Suisse aux voitures des frontaliers n'ayant que le conducteur à bord
- 21.3555 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Covid-19. Remise gratuite de tests PCR aux jeunes, aux personnes non vaccinées et aux personnes guéries
- 21.4213 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Covid-19. Introduction d'un certificat fondé sur le statut immunitaire
- 21.4584 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Rail 2050. Assurer le raccordement des régions rurales
- 21.4595 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Maintenir les acquisitions dans le cadre du mandat de prestations
- 22.3116 n Po.**
Rechsteiner Thomas. Pour une meilleure exploitation du photovoltaïque dans le secteur agricole
- 22.3639 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Personne pour diriger l'OFAE en temps de crise?
- x **22.4350 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Acquisitions de la Poste. Rentabilité assurée?
- x **22.4395 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Le DFAE a-t-il connaissance de cas où d'anciens pilotes militaires suisses auraient été recrutés comme consultants privés dans des armées étrangères?
- 22.4404 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Accélérer les procédures pour accroître la sécurité juridique
- * **23.3151 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. AOS. Pour une carte d'assuré numérique
- * **23.3152 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Politique régionale. Ne pas laisser de cantons de côté
- * **23.3153 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Nouvel accord sur la biodiversité. Un monstre bureaucratique
- * **23.3182 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Ukraine. Davantage œuvrer pour la paix
- x **21.3372 n Mo.**
Regazzi. Loi fédérale sur le Conseil de la magistrature. La surveillance du Tribunal fédéral sur les autorités judiciaires de première instance de la Confédération doit être abolie
- 21.3680 n Mo.**
Regazzi. Stop à l'"euthanasie active" des distilleries domestiques et des traditions rurales
- 22.3477 n Mo.**
Regazzi. Dégâts causés par le loup en Suisse. Moins de bureaucratie et plus d'efficacité
- 22.3478 n Mo.**
Regazzi. Créer les bases légales qui permettront aux cantons de constituer des zones "zéro loup"
- 22.3613 n Po.**
Regazzi. Pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans les PME. Pour des chiffres conformes à la réalité
- 22.4014 n Mo.**
Regazzi. Permettre le passage à l'approvisionnement de base
- x **22.4317 n Ip.**
Regazzi. Ne faudrait-il pas réglementer les services financiers promus par des instituts étrangers pour protéger la place financière suisse?
- x **22.4324 n Ip.**
Regazzi. Nouvelle loi sur le CO2. Combien l'obligation de mettre des carburants renouvelables à la consommation coûtera-t-elle au consommateur final?
- x **22.4415 n Ip.**
Regazzi. Aménagement du territoire. Seul le Tessin est pénalisé?
- * **23.3091 n Ip.**
Regazzi. Agences de mannequins en Suisse. Une occasion manquée?
- * **23.3169 n Ip.**
Regazzi. Augmentation du volume des redevances de radio-télévision payées par les entreprises
- * **23.3170 n Mo.**
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie
- * **23.3171 n Mo.**
Regazzi. Encourager les importations de véhicules électriques, sans intervention de l'État
- * **23.3269 n Ip.**
Regazzi. Prison optionnelle pour les violeurs. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il changé d'avis?
- x **21.3342 n Mo.**
Reimann Lukas. Loi sur les épidémies. Préciser les compétences temporelles, géographiques et personnelles et mieux associer les cantons
- x **21.3386 n Mo.**
Reimann Lukas. Transports publics. Réintroduire les tarifs réduits pour personnes âgées
- N **21.3388 n Mo.**
Reimann Lukas. Accès à la justice pour tout le monde

- x **21.3436 n Po.**
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs
- 21.3587 n Mo.**
Reimann Lukas. Organisations caritatives. Pour une rémunération appropriée et transparente des dirigeants, et pour un caractère contraignant de la norme comptable Swiss GAAP RPC, y compris RPC 21
- 22.3530 n Mo.**
Reimann Lukas. Exploiter le plein potentiel de nos quatre langues. Encourager les échanges linguistiques nationaux
- 22.3926 n Mo.**
Reimann Lukas. Obligation de se récuser pour les collaborateurs de la SSR intervenant dans les médias publics
- 22.3931 n Mo.**
Reimann Lukas. Taxer les superprofits abusifs des groupes pétroliers pour aider les PME et les ménages
- 22.4463 n Mo.**
Reimann Lukas. Élimination des obstacles publics au commerce qui font augmenter les prix des voitures neuves importées
- 22.4464 n Mo.**
Reimann Lukas. Renforcer la diversité linguistique de la Suisse. Y compris au Conseil national
- * **23.3197 n Ip.**
Reimann Lukas. Coopération internationale des autorités pénales dans la lutte contre la cybercriminalité
- * **23.3234 n Mo.**
Reimann Lukas. Éliminer la double taxation des véhicules d'occasion récents
- * **23.3386 n Ip.**
Reimann Lukas. Effets de la réforme de la formation des employés de commerce, en particulier au niveau du CFC
- x **21.3418 n Mo.**
(Reynard) Hurni. Il est temps de réviser le droit de la coopérative, pour une transparence accrue!
- 22.3098 n Mo.**
Riniker. Déduction des coûts d'investissement liés aux travaux mineurs de transformation et d'agrandissement
- N **22.3688 n Mo.**
Riniker. Renforcer la protection civile en rationalisant l'acquisition de l'équipement personnel
- x **22.4344 n Ip.**
Riniker. Les environnements de travail de la Confédération sont-ils protégés contre les risques de sabotage ou d'écarts?
- x **22.4381 n Ip.**
Riniker. Lancement d'un programme de formation suisse en sécurité biologique
- N **21.3142 n Mo.**
Roduit. Personnes à risques de pauvreté ou de surendettement. Détection précoce. Agir avant qu'il ne soit trop tard
- x **21.3253 n Mo.**
Roduit. Le travail nécessaire pour assurer les mesures de protection des troupeaux doit également être soutenu
- 21.3735 n Ip.**
Roduit. Des mesures fédérales pour le renouvellement du capital plant qui font sens après les votations fédérales du 13 juin 2021
- 21.3848 n Mo.**
Roduit. Pour une filière du bois complète en Suisse
- 21.4160 n Ip.**
Roduit. Ne pas punir les titulaires d'une rente AI qui souhaitent travailler
- 21.4202 n Mo.**
Roduit. Réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides. Promouvoir le capital plant
- 21.4506 n Ip.**
Roduit. Médicalisation exponentielle des jeunes trans. La Suisse va-t-elle encadrer des pratiques contestées?
- 21.4588 n Mo.**
Roduit. Convention de Berne. Réactiver immédiatement notre demande
- 21.4589 n Po.**
Roduit. Le droit à la réparation comme accélérateur d'emplois de proximité et pour préserver nos ressources
- 22.3167 n Ip.**
Roduit. Rustici tessinois et mayens valaisans. L'ARE veut-il tout simplement les voir disparaître?
- 22.3168 n Ip.**
Roduit. Signalisation routière. En finir avec les "forêts de panneaux"
- 22.3218 n Mo.**
Roduit. Electrification de l'agriculture. Incitation à la mise en place de systèmes d'irrigation efficaces et durables
- 22.3219 n Ip.**
Roduit. Décès dans les homes et restitution des PC. Des procédures administratives coûteuses et mal ressenties
- 22.3224 n Mo.**
Roduit. L'endométriose. En finir avec l'errance médicale
- 22.3624 n Ip.**
Roduit. Manque d'engrais phosphorés en raison de la crise en Ukraine
- 22.3772 n Po.**
Roduit. Transition vers la mobilité électrique. Un autre modèle de financement pour les routes
- 22.3773 n Mo.**
Roduit. Réduction de la rente complémentaire AI dans la LAA. Mettre fin à une incohérence
- 22.4195 n Ip.**
Roduit. L'AI veut-elle se désengager de la prise en charge des cas d'autisme?
- 22.4219 n Mo.**
Roduit. Des données pour une gestion intégrée de l'eau fondée sur son utilisation multifonctionnelle
- 22.4236 n Mo.**
Roduit. Pour une incitation à récupérer l'eau de pluie

- x **22.4338 n Ip.**
Roduit. Agrométéo plus. Aller de l'avant rapidement
- x **22.4407 n Po.**
Roduit. Un cadre d'action moderne pour la prise en charge extrafamiliale
- * **23.3191 n Ip.**
Roduit. La rémunération des soins de base aux proches sans formation spécifique se fait-elle au détriment de la qualité?
- * **23.3286 n Ip.**
Roduit. Un quatrième pilier pour le quatrième âge ?
- * **23.3293 n Mo.**
Roduit. Numerus clausus. En finir avec une sélection des étudiants en médecine sur des critères autres que de compétences et de qualité
- x **21.3056 n Ip.**
Romano. Suppression de l'AG pour étudiants. Quelles nouvelles solutions?
- x **21.3269 n Mo.**
Romano. Campagne de vaccination en collaboration avec les cantons. Accélération et numérisation
- 21.3793 n Ip.**
Romano. Conseil d'administration de la Poste. Le Conseil fédéral aurait-il encore oublié l'aspect régional et linguistique?
- 21.4066 n Ip.**
Romano. Postes vacants dans les conseils d'administration des entreprises liées à la Confédération. Comment travaillent les bureaux de conseil en charge du recrutement?
- 21.4209 n Mo.**
Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie
- 21.4210 n Mo.**
Romano. Délai de replantation des surfaces viticoles. Accorder une flexibilité aux vignerons
- 21.4258 n Ip.**
Romano. Pro Helvetia. Une nouvelle stratégie qui lèse la Suisse italienne et le plurilinguisme?
- 21.4600 n Mo.**
Romano. Plan national pour la reprise et la résilience du gouvernement italien. Une chance pour les infrastructures transfrontalières et les projets essentiels pour la Suisse aussi
- 22.3217 n Mo.**
Romano. Garantir la traduction des ouvrages de non-fiction dans les langues nationales, malgré le désengagement de Pro Helvetia
- 22.3221 n Ip.**
Romano. Harmos. Enseignement des langues nationales, autonomie et respect
- 22.3436 n Mo.**
Romano. Calculateur de prix des carburants. Un modèle vertueux venu d'Autriche
- 22.3657 n Ip.**
Romano. Abus et irrégularités sur le chantier Alptransit du tunnel du Ceneri. Le DETEC au courant, mais passif?
- 22.3659 n Mo.**
Romano. Interdiction d'entrée pour les personnes condamnées en Italie pour appartenance à la mafia en vertu de l'article 416bis du code pénal italien
- 22.4000 n Mo.**
Romano. Parents séparés ou divorcés. La garde alternée doit devenir la règle, dans l'intérêt de l'enfant
- 22.4001 n Mo.**
Romano. Gaz. Accord de solidarité entre la Suisse et l'Italie
- 22.4186 n Mo.**
Romano. Migration. Conclure un accord de réadmission simplifiée avec l'Autriche
- x **22.4365 n Ip.**
Romano. Registre national du don d'organes. Que fait Swisstransplant?
- 22.4366 n Ip.**
Romano. Enseignement de l'italien dans les lycées de Suisse alémanique et de Suisse romande. Déclin inexorable et passivité de la Confédération. Il faut agir sans tarder
- 22.4473 n Mo.**
Romano. Abonnement général pour étudiants conformément à l'article 15 alinéa 3 de la Loi sur le transport des voyageurs
- * **23.3104 n Ip.**
Romano. Flux migratoires et logement. Ne faudrait-il pas changer de stratégie?
- * **23.3105 n Ip.**
Romano. Tiktok. La Confédération est-elle active dans ce dossier?
- * **23.3187 n Mo.**
Romano. Égalité des droits s'agissant de la rente de veuf ou de veuve. L'arrêt de la CEDH appelle une modification de la loi
- 21.3693 n Ip.**
Roth Franziska. Indemnités forfaitaires en cas d'urgence et de consultation pressante dans le domaine de la pédiatrie
- 21.3753 n Ip.**
Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées dans la coopération internationale
- 21.4502 n Po.**
Roth Franziska. Liposuccion. Mettre fin rapidement à la douleur des patients
- 21.4546 n Ip.**
Roth Franziska. Une formation de pilote de qualité à un prix abordable pour passer directement du PC-21 au F-35?
- 22.3192 n Ip.**
Roth Franziska. Quel rôle pour la Suisse dans le futur ordre sécuritaire européen?
- x **22.4402 n Ip.**
Roth Franziska. Le Conseil fédéral compromet-il l'alimentation en effectifs de l'armée prévue par la loi?

- * **23.3154 n Ip.**
Roth Franziska. Affaire Emix sur les masques de protection. L'offre de formation de la BNS sur la mauvaise voie
- * **23.3240 n Ip.**
Roth Franziska. Limitation du nombre de médecins et mauvaise prise en charge dermatologique
- 21.3760 n Ip.**
Roth Pasquier. Stratégie d'assouplissement des mesures pour la culture populaire. À quand une vraie reprise des activités musicales?
- 21.4069 n Mo.**
Roth Pasquier. Mieux protéger l'allaitement
- 21.4417 n Mo.**
Roth Pasquier. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté en soutenant les associations qui y contribuent
- 22.4348 n Mo.**
Ruch. Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments situés hors zone à bâtir
- * **23.3144 n Mo.**
Ruch. Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments situés hors zone à bâtir
- 21.3509 n Ip.**
Rüegger. L'enquête de l'OFS sur les dépenses des entreprises consacrées à l'environnement en 2020 est-elle manipulatrice?
- 21.4046 n Mo.**
Rüegger. Interdire l'utilisation de symboles extrémistes, terroristes et islamistes
- 21.4179 n Ip.**
Rüegger. Rétrogradation de la protection du loup dans la Convention de Berne
- 21.4211 n Mo.**
Rüegger. Agents énergétiques qui ne sont pas acheminés par conduites. Possibilité de compenser les émissions de CO2
- 22.4203 n Ip.**
Rutz Gregor. Refondre le droit d'asile pour l'adapter au monde d'aujourd'hui
- x **21.3330 n Ip.**
Ryser. Demandes d'indemnisation de l'étranger en cas d'accident nucléaire majeur en Suisse
- 21.3904 n Po.**
Ryser. Banque et agence climatiques. Simplifier le financement des assainissements énergétiques
- 21.3905 n Ip.**
Ryser. Justification de l'esclavage par le Conseil fédéral (1864 et 2018)
- 21.3906 n Mo.**
Ryser. Durcissement progressif des prescriptions concernant les émissions de CO2 des voitures de tourisme et de livraison
- 21.4259 n Ip.**
Ryser. Quelle est la nocivité réelle des émissions de l'aviation? Prendre en compte les émissions autres que le CO2 avec un facteur de pondération des émissions
- 21.4325 n Ip.**
Ryser. Bilan intergénérationnel pour la politique climatique et environnementale
- 21.4652 n Ip.**
Ryser. Biais concernant le sexe dans les données. Un défi social croissant
- 21.4653 n Ip.**
Ryser. Réforme de l'OCDE en lieu et place d'une imposition des sociétés étrangères contrôlées. À quel point les groupes suisses d'entreprises en profitent-ils?
- 22.3451 n Mo.**
Ryser. Participation de la Suisse à la task force internationale Repo pour la mise en oeuvre des sanctions économiques contre la Russie
- 22.3452 n Po.**
Ryser. Utiliser les biens russes pour reconstruire les infrastructures détruites en Ukraine
- 22.3753 n Po.**
Ryser. Verdir et rafraîchir, plutôt que bétonner et suffoquer
- 22.3754 n Ip.**
Ryser. Les trains de nuit s'arrêteront-ils bientôt aussi à Saint-Gall?
- 22.3755 n Ip.**
Ryser. La Suisse au-delà de la croissance
- 22.3783 n Ip.**
Ryser. Stratégie de l'UE concernant les textiles. La Suisse suit-elle?
- 22.3784 n Mo.**
Ryser. Une taxe sur les billets d'avion pour l'aviation civile
- 22.4521 n Mo.**
Ryser. Une stratégie zéro net pour la navigation maritime
- x **21.3421 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. L'AFD agit-elle actuellement de manière illégale?
- x **21.3422 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. L'autorité douanière se transforme-t-elle en service de police de la Confédération? Pas dans ces conditions!
- 21.3544 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. Sur quelles bases juridiques se fonde le MEK Helvetia?
- 21.4320 n Po.**
(Rytz Regula) Ryser. Promouvoir activement le dialogue entre milieux scientifiques et politiques
- 21.4636 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. Questions en suspens sur le Commando d'engagement mobile Helvetia du Corps des gardes-frontière
- x **22.4082 n Ip.**
Sauter. Ne pas mettre en péril la densification urbaine et la desserte par les transports publics
- 22.4083 n Ip.**
Sauter. Pour une prise en compte égale des petits véhicules électriques
- 21.3941 n Mo.**
Schaffner. Droits de douane sur les carburants. Trouver une solution de remplacement
- 21.4222 n Po.**
Schaffner. Etiquetage carbone dans l'alimentation

- 22.3261 n Po.**
Schaffner. Accélérer la numérisation des chemins de fer pour accroître et mieux exploiter leurs capacités
- N **22.3632 n Mo.**
Schaffner. Plan d'action pour promouvoir des offres de mobilité novatrices et climatiquement neutres
- 22.3971 n Po.**
Schaffner. Promouvoir la consommation du méthanol comme carburant
- x **22.4511 n Ip.**
Schaffner. Une installation nucléaire pour le traitement des déchets
- x **22.4512 n Ip.**
Schaffner. Variante retenue pour le tunnel de Fäsens-taub
- * **23.3125 n Po.**
Schaffner. Couplage sectoriel et convergence des réseaux. Garantir des sites appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire!
- * **23.3352 n Mo.**
Schaffner. Planifier la mobilité de manière globale. Pour un office fédéral de la mobilité
- 21.3714 n Po.**
Schilliger. Mieux exploiter le potentiel d'assainissement des combles non aménagés!
- 21.4516 n Mo.**
Schilliger. Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités
- x **22.4429 n Ip.**
Schilliger. Quelle influence la construction de la gare de passage à Lucerne aura-t-elle sur la stabilité de l'horaire?
- x **22.4513 n Ip.**
Schilliger. Vitesse limitée à 30 kilomètres à l'heure sur les routes affectées à la circulation générale
- * **23.3359 n Po.**
Schilliger. Revêtements phonoabsorbants. Une solution efficace pour réduire le bruit sur les routes affectées à la circulation générale à l'intérieur des localités
- 21.3796 n Mo.**
Schläpfer. Objectifs climatiques découlant de l'accord de Paris. Comptabiliser correctement les émissions de CO₂ de la Suisse
- 21.4594 n Mo.**
Schläpfer. Pour des contrats hypothécaires équitables. Prévenir le risque d'un effondrement des prix de l'immobilier susceptible de ruiner les propriétaires et de provoquer un krach bancaire
- 22.3173 n Mo.**
Schläpfer. Installations photovoltaïques et hydrauliques. Abolir le droit de recours des associations
- 22.4092 n Mo.**
Schläpfer. Les barres de combustible usé sont des matériaux recyclables
- 22.4491 n Mo.**
Schläpfer. Fixer une distance minimale contraignante entre les éoliennes et les zones habitées
- * **23.3138 n Mo.**
Schläpfer. Soumettre l'accord de l'OMS sur les pandémies au Parlement
- * **23.3330 n Mo.**
Schläpfer. Utilisation du numéro AVS par les assureurs sur la vie
- x **21.3098 n Mo.**
Schlatter. Redécoupage de l'aviation. De nouvelles perspectives pour le personnel
- x **21.3240 n Po.**
Schlatter. Influences des géants de la tech sur l'économie suisse. De nouvelles règles sont-elles nécessaires?
- 21.3657 n Ip.**
Schlatter. Tuning des voitures électriques. Le bruit artificiel est-il en passe d'envahir nos vies?
- 21.3696 n Mo.**
Schlatter. Vitesse limitée à 60 kilomètres à l'heure à l'extérieur des localités, là où la sécurité l'exige
- 21.3764 n Po.**
Schlatter. Plan directeur pour la mobilité piétonne
- 21.3917 n Po.**
Schlatter. Réduire l'empreinte forêt de la Suisse
- 21.4201 n Mo.**
Schlatter. Confier le contrôle des exportations de matériel d'armement au DFAE
- 21.4507 n Ip.**
Schlatter. L'augmentation du poids des véhicules met-elle en danger les objectifs de la Confédération en matière de réduction du nombre de morts et de blessés graves dans la circulation routière?
- 21.4508 n Mo.**
Schlatter. Créer un registre public des algorithmes utilisés par l'administration
- 21.4510 n Ip.**
Schlatter. Forêts suisses menacées par la charge en azote. Que fait le Conseil fédéral?
- 21.4511 n Ip.**
Schlatter. Bases de planification pour le transport aérien. Une mise à jour est-elle nécessaire?
- 22.3269 n Mo.**
Schlatter. Protection contre le bruit et sécurité routière. Il faut enfin réduire la vitesse de 60 à 50 kilomètres à l'heure dans les localités
- 22.3272 n Ip.**
Schlatter. Vitesse de 50 kilomètres à l'heure à l'intérieur des localités. Qu'attend-on pour faire respecter les prescriptions?
- 22.3326 n Mo.**
Schlatter. Contrôle climatique des routes nationales
- 22.3758 n Mo.**
Schlatter. Elaborer une stratégie globale en matière de politique de paix
- 22.3763 n Ip.**
Schlatter. Fichage illégal d'organisations, de partis et de parlementaires par le SRC
- 22.4172 n Ip.**
Schlatter. Zones de protection des eaux souterraines en forêt

- 22.4319 n Mo.**
Schlatter. Plan de mesures pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation
- 22.4388 n Mo.**
Schlatter. Interdire les émissions de bruit artificiel sur les voitures électriques
- x **22.4389 n Ip.**
Schlatter. Des voitures toujours plus grandes et plus lourdes. Les glissières de sécurité sont-elles encore adaptées?
- x **22.4390 n Ip.**
Schlatter. L'armée est plus grande que la loi ne l'autorise. Que fait le Conseil fédéral?
- x **22.4391 n Po.**
Schlatter. Agissements illégaux des services de renseignement. Pour une surveillance plus efficace et plus indépendante
- x **22.4392 n Ip.**
Schlatter. Enquête administrative au SRC. Collecte illégale d'informations
- * **23.3367 n Po.**
Schlatter. Augmenter la sécurité routière en améliorant l'examen de l'aptitude à la conduite des personnes âgées
- * **23.3368 n Ip.**
Schlatter. Subventions dommageables à la biodiversité dans le domaine forestier. Approche du Conseil fédéral
- * **23.3369 n Ip.**
Schlatter. Prévisions pour l'alimentation de la protection civile
- * **23.3370 n Ip.**
Schlatter. Nette augmentation des accidents graves de la circulation en 2022. Que faire?
- 21.3564 n Mo.**
Schneeberger. Prestations pour les cas de rigueur versées par les fonds de bienfaisance. Assurer le même traitement à tous les bénéficiaires de rentes
- 21.4640 n Mo.**
Schneeberger. Conseil de banque de la BNS. Assurer l'égalité des chances dans la procédure de nomination de ses membres
- x **22.4379 n Ip.**
Schneeberger. Sécurité de l'approvisionnement en dispositifs médicaux
- * **23.3030 n Ip.**
Schneeberger. Pénuries de dispositifs médicaux et de médicaments
- x **21.3401 n Mo.**
Schneider Meret. Les contributions à des cultures particulières doivent également être versées pour les cultures destinées à l'alimentation humaine
- x **21.3404 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement
- x **21.3405 n Mo.**
Schneider Meret. Animaux de laboratoire et d'expérience. Pour des conditions de détention conformes à la protection des animaux
- x **21.3406 n Po.**
Schneider Meret. Non aux importations de viande de cheval sans système de traçabilité fiable
- x **21.3407 n Ip.**
Schneider Meret. Pour une politique intégrée en matière d'alimentation
- 21.3829 n Mo.**
Schneider Meret. Accorder aux cantons la compétence réglementaire en matière de protection des animaux
- 21.3831 n Po.**
Schneider Meret. Produits agricoles dans le commerce de détail. Transparence des prix
- 21.3833 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de poneys vivants dans les carrousels
- 21.3834 n Mo.**
Schneider Meret. Suivre l'exemple allemand et interdire le poussinicide!
- 21.3835 n Mo.**
Schneider Meret. Protection des animaux. Déceler et sanctionner les infractions
- 21.3836 n Po.**
Schneider Meret. Pas de publicité pour les produits qui vont à l'encontre de la Stratégie suisse de nutrition
- 21.4296 n Mo.**
Schneider Meret. Valeur ajoutée et sécurité de la planification pour les producteurs de lait
- 21.4297 n Po.**
Schneider Meret. Plus de régionalisme dans la restauration publique
- 21.4298 n Mo.**
Schneider Meret. Attestation de compétences pour les détenteurs de chevaux
- 21.4299 n Mo.**
Schneider Meret. Non aux engins de torture dans le sport équestre
- 21.4301 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'importations de beurre sans que le prix du lait couvre les coûts
- 21.4302 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'incitation supplémentaire pour les importations de lait
- 21.4609 n Ip.**
Schneider Meret. Non aux pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire
- 21.4610 n Mo.**
Schneider Meret. Lutter efficacement contre le feu bactérien
- 21.4611 n Mo.**
Schneider Meret. Pour une déclaration transparente du duvet issu de la plumaison à vif
- 21.4612 n Mo.**
Schneider Meret. Stop à l'importation de laine d'animaux soumis à la pratique du "mulesing"!
- 22.3297 n Mo.**
Schneider Meret. Renforcer la convention sur les armes biologiques

- 22.3298 n Mo.**
Schneider Meret. Détecter et anticiper les progrès réalisés en matière d'intelligence artificielle
- 22.3299 n Mo.**
Schneider Meret. Interdire l'utilisation de PMSG chez les éleveurs de porcs
- 22.3300 n Mo.**
Schneider Meret. Renforcer les compétences 3R au sein des commissions cantonales d'expérimentation animale
- 22.3301 n Mo.**
Schneider Meret. Interdire les expériences causant des contraintes aux primates
- 22.3302 n Mo.**
Schneider Meret. Pour des données transparentes sur les prescriptions d'antibiotiques pour les animaux de rente
- 22.3303 n Mo.**
Schneider Meret. Réduire l'utilisation des antibiotiques chez les animaux de rente
- 22.3809 n Mo.**
Schneider Meret. Déclaration obligatoire et restrictions douanières pour la viande issue de transports d'animaux de plusieurs jours en provenance de l'étranger
- 22.3810 n Mo.**
Schneider Meret. Non à la destruction de produits carnés consommables dans le commerce de détail
- 22.3812 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'incitations à la surproduction sur le marché des oeufs
- 22.4076 n Ip.**
Schneider Meret. Des dépendances globales dans l'élevage de poulets
- 22.4077 n Ip.**
Schneider Meret. Parentaux de chair affamés dans les races hybrides
- 22.4184 n Mo.**
Schneider Meret. Espèces menacées. Durcir les conditions d'importation des trophées de chasse
- 22.4185 n Mo.**
Schneider Meret. Les grenouilles dans l'étang, pas dans l'assiette!
- 22.4552 n Mo.**
Schneider Meret. Renforcement de la vente directe
- 22.4553 n Mo.**
Schneider Meret. Stop aux déchets sauvages dans l'agriculture!
- x **22.4554 n Mo.**
Schneider Meret. Déclaration obligatoire pour les produits issus du gavage
- x **22.4555 n Ip.**
Schneider Meret. Stratégie de la Confédération en matière de science des données
- 22.4556 n Po.**
Schneider Meret. Améliorer la transparence et la vérité des prix
- 22.4557 n Mo.**
Schneider Meret. De meilleures données concernant l'importation des poules
- * **23.3407 n Mo.**
Schneider Meret. Egalité de traitement en matière de protection douanière
- * **23.3408 n Mo.**
Schneider Meret. Tester et approuver de nouveaux aliments. Promouvoir l'innovation en Suisse
- * **23.3409 n Ip.**
Schneider Meret. Mesures préventives contre la grippe aviaire
- * **23.3410 n Ip.**
Schneider Meret. Potentiel des produits de substitution à base de plantes pour la place économique suisse
- * **23.3411 n Po.**
Schneider Meret. Il faut trouver une solution à long terme pour le marché du porc
- * **23.3412 n Mo.**
Schneider Meret. Des races robustes pour une agriculture résiliente
- x **21.3345 n Ip.**
Schneider Schüttel. Planification adaptée des zones protégées
- 21.3681 n Ip.**
Schneider Schüttel. Usage systématique du "disability marker" du CAD de l'OCDE
- 21.3872 n Ip.**
Schneider Schüttel. Le problème des couches jetables
- 21.3873 n Ip.**
Schneider Schüttel. Substances actives et produits de dégradation homologués en Suisse. Quels sont ceux qui sont considérés comme des "produits chimiques éternels"?
- 21.4273 n Ip.**
Schneider Schüttel. Produits phytosanitaires. Conseils d'utilisation prodigués par des organismes indépendants plutôt que par les fabricants
- 21.4602 n Ip.**
Schneider Schüttel. Conciliation des objectifs climatiques avec la promotion des ventes dans l'agriculture
- 22.3291 n Ip.**
Schneider Schüttel. Plus de transparence en matière d'importation et d'exportation de denrées alimentaires
- 22.3292 n Ip.**
Schneider Schüttel. Publica continue-t-elle d'investir dans l'industrie du tabac?
- 22.3293 n Ip.**
Schneider Schüttel. Guerre en Ukraine et personnes handicapées
- 22.3790 n Po.**
Schneider Schüttel. Les "produits chimiques éternels", notamment le trifluoroacétate, ne sont pas inoffensifs pour la santé. Quelles conséquences faut-il en tirer?
- 22.4029 n Ip.**
Schneider Schüttel. Production d'électricité durable par les entreprises à forte consommation d'énergie
- 22.4030 n Ip.**
Schneider Schüttel. Prise en considération des droits des femmes handicapées dans la coopération internationale

- 22.4161 n Mo.**
Schneider Schüttel. Éclairage public. Réduction de la consommation d'énergie et de la pollution lumineuse
- 22.4164 n Mo.**
Schneider Schüttel. Hausse des frais accessoires. Protéger les particuliers et les entreprises contre les résiliations de bail
- 22.4165 n Ip.**
Schneider Schüttel. Autorisation des produits chimiques. Prendre en compte la persistance des métabolites?
- 22.4471 n Ip.**
Schneider Schüttel. Abandon des déchets en plastique liés aux produits à emporter
- 22.4472 n Ip.**
Schneider Schüttel. Intégrer la réduction de la consommation de plastique dans la stratégie climatique
- 22.4515 n Ip.**
Schneider Schüttel. Concentration du "produit chimique éternel" qu'est le trifluoroacétate (TFA) dans les nappes phréatiques des zones de grandes cultures en Suisse
- * **23.3307 n Ip.**
Schneider Schüttel. Estivage des moutons
- * **23.3308 n Ip.**
Schneider Schüttel. Rapport d'évaluation du Grevio - craintes en lien avec la garde et le droit de visite. Que fait le Conseil fédéral à ce sujet?
- * **23.3321 n Ip.**
Schneider Schüttel. Accélérer la protection des bases de la vie des générations actuelles et futures
- 21.3661 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Mettre enfin un terme aux prix surfaits des services d'itinérance
- N **22.3144 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Faire de la santé une des priorités de la coopération internationale
- 22.4355 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Mégatendance démographique. Mise à jour des champs d'action au niveau fédéral
- * **23.3163 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Nouvelle exposition nationale. Pas de suspension des préparatifs
Voir objet 23.3164 Ip. Bregy
Voir objet 23.3174 Ip. Noser
Voir objet 23.3181 Ip. Widmer Céline
- x **21.3402 n Mo.**
Schwander. Transférer dans une loi Covid-19 sur les aides financières les mesures de soutien financier prévues dans la loi Covid-19
- 21.3589 n Po.**
Schwander. Incidences économiques, écologiques et sanitaires du port obligatoire du masque
- 22.4498 n Mo.**
Schwander. Pour un statut S réellement axé sur le retour
- 22.4506 n Mo.**
Schwander. Personnes en quête de protection. Le Conseil fédéral a un devoir à remplir
- x **22.3429 n Mo.**
Seiler Graf. Livre blanc "Stratégie pour l'armée et la défense"
- x **22.4400 n Ip.**
Seiler Graf. Net sureffectif de l'armée à long terme. N'est-ce pas un problème pour le Conseil fédéral?
- * **23.3253 n Ip.**
Seiler Graf. Sur quelles analyses se base le prétendu effectif réglementaire de la protection civile?
- 17.3918 n Mo.**
Siegenthaler. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement
- 21.4075 n Mo.**
Siegenthaler. Un jour férié pour célébrer la démocratie
- * **23.3110 n Mo.**
Siegenthaler. Exploitations agricoles. Autoriser l'installation d'unités de production d'énergie renouvelable
- * **23.3265 n Mo.**
Siegenthaler. Bases légales internationales pour le paiement de réparations à l'Ukraine
Voir objet 23.3264 Mo. Andrey
Voir objet 23.3266 Mo. Widmer Céline
Voir objet 23.3267 Mo. Fischer Roland
Voir objet 23.3268 Mo. Fluri
- x **21.3360 n Po.**
Silberschmidt. Continuer à garantir la solidarité entre les générations après la crise du coronavirus
- 21.4348 n Po.**
Silberschmidt. Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse. Pour un état des lieux
- * **23.3057 n Ip.**
Silberschmidt. Travailler doit en valoir la peine. Détecter les incitations inopportunes
- * **23.3065 n Ip.**
Silberschmidt. Transparence des frais d'administration des assurances sociales
- * **23.3262 n Po.**
Silberschmidt. Aménager le droit de timbre d'émission pour qu'il soit plus favorable aux jeunes pousses
- x **22.3943 n Ip.**
Sollberger. Programme en faveur du trafic d'agglomération. Rapport d'examen
- 22.4199 n Mo.**
Sollberger. Ordonnance sur les travaux de construction. Adapter à la pratique la nécessité de soumettre un plan de sécurité et de protection de la santé
- 21.3549 n Ip.**
Steinemann. Système de gestion du transport de vélos des CFF. Numérisation et convivialité du service
- 21.4165 n Ip.**
Steinemann. Comparaison des peines pour viol entre la Suisse et les pays voisins
- 21.4166 n Ip.**
Steinemann. Comparaison des sanctions pour abus sexuels sur mineurs entre la Suisse et les pays voisins
- 22.3896 n Ip.**
Steinemann. Quelles organisations ont-elles retardé ou entravé le développement des énergies renouvelables?

- 22.4008 n Ip.**
Steinemann. Exécution du renvoi des personnes admises à titre provisoire
- * **23.3122 n Ip.**
Steinemann. Conséquences juridiques de l'article 74 alinéas 2 et 3 LAsi?
- 21.3778 n Po.**
Storni. Obstacles au développement de la production photovoltaïque et des pompes à chaleur au niveau de la distribution d'énergie et de la politique locale
- 21.4355 n Mo.**
Storni. Pour une nouvelle convention avec l'Italie concernant la navigation sur le lac Majeur et le lac de Lugano
- 21.4467 n Mo.**
Storni. Reconnaissance de l'héliciculture en tant qu'activité agricole
- 22.3078 n Mo.**
Storni. Voitures d'occasion. Faciliter le remplacement des moteurs à combustion par des moteurs électriques
- 22.3159 n Po.**
Storni. Nouveau rapport sur les scénarios de développement de la production d'électricité en Europe ou actualisation du rapport de 2017
- 22.3441 n Po.**
Storni. Améliorer l'efficacité énergétique des appareils et installations consommant de l'eau potable, afin de rendre l'utilisation de l'eau potable plus efficace et d'accroître notre résistance face aux situations de sécheresse
- 22.3573 n Mo.**
Storni. Modifier le droit de la propriété par étages afin de faciliter l'assainissement énergétique ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques et d'installations de recharge électrique dans les immeubles en copropriété
- 22.3771 n Mo.**
Storni. Compenser l'augmentation du prix des carburants en redistribuant à la population les recettes accrues de TVA par le biais d'une réduction des primes d'assurance-maladie
- 22.4025 n Mo.**
Storni. Vérifier le coût moyen pondéré du capital (WACC) qui détermine les tarifs d'utilisation du réseau électrique, comme le recommande le rapport IFBC 2021
- 22.4306 n Ip.**
Storni. Installation de feux de signalisation sur le tronçon Cadenazzo-Quartino. Il faut revoir les prévisions de l'OFROU en matière de trafic
- x **22.4328 n Ip.**
Storni. Augmentation de la capacité de l'A2 entre Lugano et Chiasso. Que fait l'OFROU?
- x **22.4455 n Po.**
Storni. Rapport sur la mise en oeuvre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention d'Helsinki). Point de la situation
- 22.4589 n Mo.**
Storni. Modifier la loi sur l'approvisionnement du pays en vue d'obliger les exploitants de centrales hydroélectriques à accumulation à constituer une réserve
- N **21.3187 n Mo.**
(Streiff) Gugger. Pour une mesure humanitaire exceptionnelle en faveur des personnes vivant de l'aide d'urgence après avoir été déboutées de leur demande d'asile en vertu de l'ancien droit
- 22.3980 n Mo.**
(Streiff) Studer. Des programmes efficaces pour favoriser la réorientation professionnelle et l'insertion sociale des personnes souhaitant sortir de la prostitution
- x **21.3315 n Mo.**
Strupler. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies
- 21.3820 n Ip.**
Strupler. Plus de biodiversité et moins de plantes indésirables grâce à une flexibilisation des dates de fauche
- 21.4062 n Mo.**
Strupler. Pas de redevance de radio-télévision pour les appartements de travailleurs saisonniers
- 21.4593 n Ip.**
Strupler. Notre politique en matière de migration doit-elle être revue?
- 22.3149 n Ip.**
Strupler. Les abris sont-ils opérationnels et conformes aux normes en vigueur?
- 22.3345 n Ip.**
Strupler. Assurer un approvisionnement en gaz à un prix raisonnable
- 22.3677 n Mo.**
Strupler. Davantage de structures sur les prairies extensives pour promouvoir la diversité
- 22.4567 n Mo.**
Strupler. Mise en œuvre judicieuse de l'exigence supplémentaire concernant les 3,5 pour cent de surfaces de promotion de la biodiversité sur terres assolées
- 22.4568 n Ip.**
Strupler. Contraction du PIB par habitant en 2023?
- 22.4569 n Mo.**
Strupler. Prise en compte des prairies et haies de qualité II dans les 3,5 pour cent de SPB supplémentaires sur les terres ouvertes
- 21.4536 n Mo.**
Studer. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger
- 22.4059 n Ip.**
Studer. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- x **22.4527 n Mo.**
Studer. Faire de Swiss Sport Integrity un service accessible également aux associations qui ne sont pas membres de Swiss Olympic
- x **21.3328 n Po.**
Suter. Essais de médicaments sur des personnes en Suisse. Examen historique complet
- 21.3869 n Ip.**
Suter. La procédure de candidature anonyme, outil de lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi

- 21.3871 n Mo.**
Suter. Directives intersectorielles sur le respect des droits de l'homme en Chine
- 21.4253 n Ip.**
Suter. Endométrioses non détectées. Les règles très douloureuses ne sont pas normales
- 21.4576 n Po.**
Suter. Potentiel de l'agrivoltaïque en Suisse
- 21.4604 n Mo.**
Suter. Création d'une instance chargée de surveiller la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- 21.4658 n Mo.**
Suter. Nuisances sonores. Protéger la santé de la population sur la base de données scientifiques actualisées
- 22.3223 n Mo.**
Suter. Endométriose. Campagne nationale d'information et de sensibilisation
- 22.3311 n Ip.**
Suter. Grandes installations photovoltaïques en dehors des zones à bâtir. Permettre à des projets pilotes de voir le jour
- 22.3738 n Ip.**
Suter. Ne pas répéter les erreurs commises avec les trains duplex afin d'assurer l'utilisation autonome des transports ferroviaires par les personnes handicapées
- 22.3813 n Po.**
Suter. Fini les atmosphères étouffantes! Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 22.3814 n Po.**
Suter. Poussières fines issues de l'usure des véhicules et des routes. Etat des lieux de la nécessité de légiférer
- 22.3815 n Po.**
Suter. Harmoniser les bases légales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- 22.4223 n Ip.**
Suter. Ligne à très haute tension dans la vallée de la Reuss. Pourquoi ne pas procéder à son câblage souterrain?
- 22.4224 n Ip.**
Suter. Centrale de réserve de Birr. Comment la population sera-t-elle protégée?
- 22.4571 n Ip.**
Suter. Pour un droit au télétravail
- 22.4572 n Ip.**
Suter. Réduire le bruit routier grâce à des pneus plus silencieux
- x **22.4573 n Ip.**
Suter. Réalisation d'un projet pilote de radar acoustique
- * **23.3391 n Ip.**
Suter. Le groupe "Junge Tat" est-il dangereux?
- * **23.3392 n Ip.**
Suter. Financement équitable des projets d'infrastructure ferroviaire anticipés
- x **21.3270 n Ip.**
Töngi. Transparence concernant la base de données de l'OFCOM recensant les émetteurs
- 21.3879 n Ip.**
Töngi. Bande ultralarge dans les régions rurales
- 21.3894 n Po.**
Töngi. Mettre en adéquation le Forta et la protection du climat
- 21.4208 n Mo.**
Töngi. Vente par correspondance. Eviter les transports de colis inutiles en réduisant le nombre des envois en retour
- 21.4525 n Ip.**
Töngi. Utilisation de l'Internet à domicile via la téléphonie mobile au lieu de la fibre optique. Où est la transparence pour les clients?
- 21.4526 n Mo.**
Töngi. Pour une planification de la mobilité orientée vers l'avenir. Fonder sur un scénario durable les décisions en matière d'infrastructures de transport
- 22.3137 n Ip.**
Töngi. Réduction du bruit. Comment accélérer le passage à la moto électrique?
- 22.3254 n Ip.**
Töngi. Prix de l'énergie. Quelles mesures pour soulager les ménages à revenus modestes?
- 22.3327 n Ip.**
Töngi. Quelles sont les véritables valeurs d'exposition aux rayonnements en Suisse et à l'étranger?
- 22.3495 n Mo.**
Töngi. Rendre les économies d'énergie plus attrayantes. Pour un décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude
- 22.3769 n Po.**
Töngi. Transports publics. Offres pour les jeunes
- 22.4089 n Ip.**
Töngi. Office fédéral des transports et CFF. Qui est responsable de la planification?
- 22.4115 n Ip.**
Töngi. Protéger les locataires des communautés de consommation propre contre la hausse massive du prix de l'électricité
- x **22.4297 n Ip.**
Töngi. Données manquantes de l'enquête sur le budget des ménages et non-publication d'évaluations pendant des années
- x **22.4298 n Ip.**
Töngi. Rétablir le dialogue en matière de politique du logement?
- x **22.4380 n Ip.**
Töngi. Des essais de tarification de la mobilité avant la fin de cette décennie?
- 22.4421 n Ip.**
Töngi. La planification de la gare de passage de Lucerne est-elle en bonne voie?
- * **23.3381 n Ip.**
Töngi. Hausse du prix des terrains. Vue d'ensemble et mesures
- * **23.3382 n Po.**
Töngi. La téléphonie mobile du futur

- * **23.3418 n Ip.**
Töngi. Etude sur l'ordre chronologique des réalisations pour la gare de passage de Lucerne. Conséquences et retards engendrés par cette étape supplémentaire
- * **23.3419 n Ip.**
Töngi. Effet dommageable à la biodiversité du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales. Comment procède l'office fédéral compétent?
21.4322 n Ip.
Trede. Partage équitable de l'autorité parentale en cas de divorce et de séparation
21.4323 n Ip.
Trede. Que peut faire la Suisse pour contribuer de manière constructive aux travaux et au savoir de la Coalition des volontaires pour les pollinisateurs?
21.4620 n Ip.
Trede. Efficacité des tribunaux de la famille
21.4629 n Ip.
Trede. Formation et formation continue pour les juges
22.3453 n Ip.
Trede. Accorder enfin un statut légal aux Érythréens ayant fui leur pays
22.3467 n Po.
Trede. Renforcer le Conseil suisse de la presse
22.4197 n Mo.
Trede. Nature Positive by 2030
22.4206 n Po.
Trede. Diplomatie du sport. Les grandes manifestations doivent respecter le devoir de diligence en matière de droits de l'homme
22.4235 n Mo.
Trede. La gestion des eaux est plus importante que jamais
22.4496 n Po.
Trede. Fixer des objectifs de durabilité comme lignes directrices pour les fédérations sportives internationales
22.4497 n Po.
Trede. Mettre fin aux privilèges fiscaux de la Fifa
22.4507 n Ip.
Trede. L'empreinte écologique de la navigation suisse
- x **22.4592 n Ip.**
Trede. Produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles, les organismes aquatiques et l'être humain. Où en est-on après la révision des ordonnances?
- * **23.3425 n Ip.**
Trede. À quelles sanctions les utilisateurs non professionnels et les vendeurs de pesticides interdits doivent-ils s'attendre après la récente entrée en vigueur de différentes adaptations de l'ordonnance?
22.4207 n Mo.
Umbricht Pieren. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Il faut exploiter cette opportunité!
- * **23.3058 n Mo.**
Umbricht Pieren. Retirer le covoiturage de l'ordonnance sur la signalisation routière
- x **21.3316 n Po.**
Vincenz. Enquête sur la structure des salaires. Pour une amélioration de la communication
- 21.4115 n Po.**
Vincenz. Santé sexuelle et gynécologie. Importance des services liés à la prévention et potentiel d'économies
- 22.3165 n Po.**
Vincenz. Utilisation de groupes électrogènes de secours en cas de pénurie d'électricité
- 21.3655 n Mo.**
(Vogt) de Courten. Emplois publics. Non à la discrimination des personnes âgées
- 21.4539 n Mo.**
von Falkenstein. Créer des incitations pour le développement de nouveaux antibiotiques en Suisse et leur mise sur le marché
- 21.4541 n Mo.**
von Falkenstein. Mesures efficaces contre les mariages forcés
- 22.4565 n Po.**
von Falkenstein. De quoi les victimes de violence sexualisée ont-elles besoin?
- * **23.3160 n Ip.**
von Falkenstein. Halte à la tactique du salami utilisée par la Poste! Non aux augmentations de prix et au démantèlement simultané des prestations!
- * **23.3299 n Ip.**
von Falkenstein. Envoi d'un certificat de prévoyance par l'AVS à ses assurés
- x **21.3355 n Mo.**
von Siebenthal. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation
- x **21.3356 n Mo.**
von Siebenthal. Prendre des mesures efficaces pour maintenir des pâturages ouverts dans les régions d'estivage
- x **21.3357 n Mo.**
von Siebenthal. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe anticipée due à la présence de grands prédateurs
- 21.4203 n Mo.**
von Siebenthal. Incitations financières pour le remplacement des anciens chauffages au bois par des nouveaux
- 22.3216 n Mo.**
von Siebenthal. Programme SRPA. Adapter la période de pâturage à l'affouragement d'hiver et donc à la réalité
- x **22.4409 n Ip.**
von Siebenthal. Ne pas prendre en charge les traitements douteux
- x **21.3101 n Po.**
Walder. Réduire l'empreinte carbone générée à l'étranger
- x **21.3347 n Ip.**
Walder. La Poste a-t-elle pour mission de faire croître la quantité de déchets?
- x **21.3408 n Ip.**
Walder. La Suisse va-t-elle imposer à son tour des sanctions contre les autorités et institutions chinoises au Turkestan oriental?

21.3633 n Ip.

Walder. Exploitation minière des grands fonds marins. Un indispensable moratoire

21.3634 n Ip.

Walder. Appel au CIO pour le respect des droits de l'homme

21.3766 n Po.

Walder. Evaluer les scénarios pour la Suisse de l'introduction au niveau international d'un taux plancher d'imposition sur le bénéfice des entreprises

21.3934 n Ip.

Walder. Réglementation globale de la responsabilité des entreprises dans le cadre de la convention de l'ONU sur les sociétés transnationales et les droits humains

21.4052 n Ip.

Walder. Quels soutiens et participation de la Suisse à l'initiative participative globale "Principles for Peace" visant à remodeler les processus de paix?

21.4056 n Mo.

Walder. Etendre les conditions d'octroi d'un visa humanitaire aux militants des droits humains en Afghanistan

21.4582 n Ip.

Walder. Moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins. Quelle est la position du Conseil fédéral?

21.4583 n Ip.

Walder. Ports francs et entrepôts douaniers ouverts. La situation est-elle sous contrôle?

22.3029 n Ip.

Walder. Le Conseil fédéral prendra-t-il des sanctions contre les violations graves des droits humains?

22.3247 n Ip.

Walder. Destruction de la culture tibétaine dans la région du Kham Drakgo. Quelles démarches entreprend la Suisse vis-à-vis de la République populaire de Chine?

22.3315 n Ip.

Walder. Néonicotinoïdes. Que fait le Conseil fédéral?

•x **22.3585 n Po.**

Walder. Renforcer l'attractivité et l'efficacité de la Genève internationale pour les activités et organisations liées à des processus de paix

22.3586 n Mo.

Walder. La Suisse doit participer à l'alliance européenne pour l'industrie solaire

22.3741 n Ip.

Walder. Participation de prestataires de services financiers suisses aux graves violations des droits humains dans le Xinjiang

22.3742 n Ip.

Walder. La Suisse doit agir pour préserver la société civile palestinienne

22.3982 n Mo.

Walder. La Suisse doit résilier l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine

22.3983 n Mo.

Walder. La Suisse doit reprendre les sanctions de l'Union européenne contre les responsables de graves et massives violations des droits humains commises dans le Xinjiang

22.3984 n Ip.

Walder. La Suisse se prépare-t-elle à une probable dégradation de ses relations avec la République populaire de Chine?

22.4171 n Ip.

Walder. Engagement de la Suisse à soutenir le développement d'un traité international pour un commerce sans torture

•x **22.4457 n Ip.**

Walder. Haut-Karabakh. La Suisse peut-elle contribuer à éviter un nouveau génocide des Arméniens?

* **23.3079 n Ip.**

Walder. La Poste n'a-t-elle aucune conscience écologique?

* **23.3255 n Mo.**

Walder. Plan de soutien en faveur de l'Ukraine d'au moins 5 milliards de francs pour soutenir notamment l'aide humanitaire, la protection des civils, la promotion de la paix et la reconstruction

21.3797 n Ip.

Walliser. Rejet de la loi sur le CO2. Comment le Conseil fédéral veille-t-il à une protection du climat porteuse d'avenir, n'induisant ni distorsions de la concurrence ni réglementation inappropriée?

21.4392 n Ip.

Walliser. La Finma outrepassa-t-elle son mandat?

22.3164 n Mo.

Walliser. Veiller à ce que la Finma n'outrepassa plus ses compétences

22.3689 n Mo.

Walliser. La bonne gouvernance de la Finma est-elle aussi garantie?

22.4012 n Ip.

Walliser. État des réflexions sur le feu indirect de l'armée

22.4141 n Mo.

Walliser. Pour l'abolition des obstacles commerciaux à l'importation de véhicules électriques ou hybrides

•x **22.4396 n Ip.**

Walti Beat. Conséquences allant à l'encontre de la LAMal du sous-financement des hôpitaux?

* **23.3372 n Ip.**

Walti Beat. Transfert à un État tiers de matériel de guerre acheté à la Suisse. Marge de manœuvre du Conseil fédéral sous l'angle du droit de la neutralité

* **23.3126 n Ip.**

Wasserfallen Christian. HEFP. Des prestations financées par la Confédération qui concurrencent le secteur privé

•x **21.3155 n Mo.**

Wasserfallen Flavia. Protection des futures mères

21.4624 n Po.

Wasserfallen Flavia. Éviter les inégalités de traitement entre les patients

•x **22.3671 n Po.**

Wasserfallen Flavia. Prévention efficace dans le système de santé

- x **22.4453 n Ip.**
Wasserfallen Flavia. Insécurité juridique concernant le remboursement des soins ambulatoires dispensés par les sages-femmes
- * **23.3390 n Mo.**
Wasserfallen Flavia. Création d'un fonds pour les patients
- x **22.4329 n Ip.**
Weber. Quels moyens pour limiter les conséquences liées au littering des mégots de cigarettes?
- * **23.3100 n Po.**
Weber. Approvisionnement en électricité. Réussir la transition énergétique grâce à de bonnes conditions-cadres!
- * **23.3247 n Ip.**
Weber. Littering lié aux produits du tabac. A quand des solutions?
- x **22.4382 n Ip.**
Wehrli. Quels soutiens aux entreprises suisses qui veulent s'engager pour la reconstruction de l'Ukraine?
- * **23.3080 n Ip.**
Wehrli. Mesures pour améliorer les conditions de travail dans les soins
- x **21.3394 n Ip.**
Weichelt. La gestion des fonds AVS soulève des questions de transparence, de gouvernance et de coûts
21.3932 n Mo.
Weichelt. Respecter les règles de la bonne gouvernance et éviter les conflits d'intérêts lors de la nomination d'un organe de révision pour Compenswiss
22.3176 n Ip.
Weichelt. Nouveau régime de remboursement pour le matériel de soins. Pas de lacune de financement pendant la période transitoire
22.3304 n Mo.
Weichelt. Intégrer la hausse extraordinaire des frais de chauffage dans le calcul des prestations complémentaires
22.3456 n Mo.
Weichelt. Qui sont les ayants droit économiques?
22.3740 n Mo.
Weichelt. En finir avec les inégalités frappant les personnes handicapées
22.3776 n Ip.
Weichelt. Où en est la mise en oeuvre de l'analyse des données statistiques sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes?
22.3806 n Ip.
Weichelt. Données détenues illégalement par le SRC. Suis-je une menace pour la sécurité intérieure?
22.4241 n Ip.
Weichelt. Pour la création d'un registre des cas de démence
22.4288 n Mo.
Weichelt. Interdire le "ring fencing", qui permet de contourner les sanctions
22.4305 n Ip.
Weichelt. Risque de pénurie de logements. Que fait le Conseil fédéral?
- 22.4570 n Ip.**
Weichelt. Sacs plastiques à usage unique. État des lieux
22.4588 n Mo.
Weichelt. Imposition d'après la dépense. Enfin contrôler l'application correcte de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
- * **23.3146 n Ip.**
Weichelt. Imposition d'après la dépense. Plus de questions que de réponses
- * **23.3183 n Mo.**
Weichelt. Pour un bon départ dans la vie
- * **23.3288 n Po.**
Weichelt. Manque de cohérence de la politique fédérale? Contradictions entre la politique sectorielle de la Confédération et les objectifs en matière de politique de santé
- * **23.3289 n Ip.**
Weichelt. Gaspillage de médicaments
- * **23.3310 n Ip.**
Weichelt. Utilisation de biens à double usage provenant de Suisse dans la guerre contre l'Ukraine
- * **23.3312 n Ip.**
Weichelt. Gaspillage de matériel en chirurgie
- * **23.3414 n Ip.**
Weichelt. Les algues bleues sont-elles dangereuses pour les hommes et les animaux? Que faire?
21.4514 n Ip.
Wermuth. Protection des travailleurs. Analyser les différences entre le droit suisse et le droit européen dans certains domaines
- * **23.3294 n Ip.**
Wermuth. Réduction du temps de travail rémunéré en Suisse. Programme de recherche et projet pilote
- * **23.3343 n Ip.**
Wermuth. Empêcher la vente de sources d'eau potable à des investisseurs étrangers
- * **23.3374 n Ip.**
Wermuth. Imposer des sanctions individuelles aux entreprises qui pratiquent le dumping salarial
- x **21.3037 n Mo.**
Wettstein. Des fourrages majoritairement locaux pour que la viande et les oeufs soient labellisés "suisses"
- x **21.3317 n Mo.**
Wettstein. Lancer un programme d'impulsion pour relever le taux de sortie de l'aide sociale
21.3526 n Ip.
Wettstein. Surveillance de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (Esti)
21.3647 n Mo.
Wettstein. Création d'un centre d'alerte national sur les pandémies
21.4117 n Mo.
Wettstein. Interdire l'utilisation de substances per- et polyfluoroalkylées dans les emballages alimentaires
21.4455 n Mo.
Wettstein. Faciliter le rachat anticipé d'une hypothèque

- 22.3064 n Po.**
Wettstein. Concrétiser l'économie circulaire en créant des incitations susceptibles de favoriser les modèles d'affaires circulaires axés sur l'usage
- 22.3065 n Ip.**
Wettstein. Mettre fin au gaspillage cosmétique
- 22.3660 n Ip.**
Wettstein. Le moment est-il venu d'introduire l'évaluation de l'impact sur la santé?
- 22.3723 n Po.**
Wettstein. Remplacement du produit intérieur brut par un indicateur mesurant le bien-être de façon globale
- x **21.3319 n Ip.**
Widmer Céline. Permettre aux indépendants touchés par la crise du coronavirus de bénéficier des mesures relatives au marché du travail
- 21.3827 n Po.**
Widmer Céline. Investissements durables. Reprise du règlement européen Taxonomie
- 21.3897 n Mo.**
Widmer Céline. Covid-19. Contribuer au plan de relance européen, par solidarité et dans notre propre intérêt
- 22.3473 n Mo.**
Widmer Céline. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
 Voir objet 22.3469 Mo. Andrey
 Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland
 Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin
 Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
- 22.3654 n Ip.**
Widmer Céline. Pour une direction moderne, transparente et représentative de la Banque nationale suisse
- 22.4147 n Mo.**
Widmer Céline. Un soutien uniforme et adéquat pour les familles d'accueil
- 22.4148 n Mo.**
Widmer Céline. Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire
- 22.4158 n Ip.**
Widmer Céline. Accorder l'asile aux objecteurs de conscience et aux opposants au régime russes
- 22.4516 n Mo.**
Widmer Céline. Admettre que le refus de servir puisse être un motif d'asile lorsqu'il est motivé par le refus de participer à des crimes de guerre
- 22.4517 n Mo.**
Widmer Céline. Participation représentative au test climatique Pacta et renforcement de la transparence des résultats
- * **23.3181 n Ip.**
Widmer Céline. Nouvelle exposition nationale. Pas de suspension des préparatifs
 Voir objet 23.3163 Ip. Schneider-Schneiter
 Voir objet 23.3164 Ip. Bregy
 Voir objet 23.3174 Ip. Noser
- * **23.3266 n Mo.**
Widmer Céline. Bases légales internationales pour le paiement de réparations à l'Ukraine
 Voir objet 23.3264 Mo. Andrey
 Voir objet 23.3265 Mo. Siegenthaler
 Voir objet 23.3267 Mo. Fischer Roland
 Voir objet 23.3268 Mo. Fluri
- * **23.3397 n Ip.**
Widmer Céline. Améliorer l'asile en intégrant efficacement les jeunes personnes réfugiées et admises à titre provisoire
- * **23.3398 n Ip.**
Widmer Céline. Voies d'admission complémentaires
- * **23.3399 n Ip.**
Widmer Céline. La politique injuste de la BNS en matière de provisions pénalise la Confédération et les cantons
- x **22.4333 n Ip.**
Wisner Priska. Conséquences sur l'élevage des veaux du nouveau programme "Contribution à la mise au pâturage"
- * **23.3342 n Ip.**
Wisner Priska. Quel regard le Conseil fédéral porte-t-il sur les recommandations pour un avenir alimentaire durable en Suisse?
- 21.4603 n Po.**
Wobmann. Pour un état des lieux des communautés religieuses musulmanes en Suisse
- * **23.3029 n Ip.**
Wobmann. Accidents de circulation sur les routes limitées à 30 kilomètres à l'heure
- 21.3520 n Mo.**
Wyss. Six semaines de vacances pour les apprentis
- 21.4022 n Po.**
Wyss. Financement des besoins vitaux des "care leavers" pendant leur formation
- 21.4387 n Ip.**
Wyss. Extension des heures d'ouverture des Archives fédérales jusqu'à ce que l'accès aux documents numériques soit conforme aux besoins des utilisateurs
- 21.4439 n Mo.**
Wyss. Planification hospitalière intercantonale répondant aux besoins
- 21.4662 n Mo.**
Wyss. Renforcer les compétences en santé par la promotion de l'entraide
- 22.3179 n Mo.**
Wyss. Hébergement des "care leavers". Pour que les besoins de chacun priment la limite d'âge
- 22.3649 n Po.**
Wyss. Sensibilisation aux maladies psychiques dans les écoles
- 22.4013 n Mo.**
Wyss. Le droit au congé de paternité ne doit pas s'éteindre en cas de décès néonatal
- 22.4018 n Po.**
Wyss. Combattre le moustique tigre de manière durable et innovante

22.4424 n Ip.

Wyss. Assurance obligatoire des soins. Une caisse-maladie unique pour tous

22.4425 n Po.

Wyss. Faire en sorte qu'une rente d'orphelin soit versée aux personnes qui effectuent un stage ou une autre activité pratique en vue d'acquérir des connaissances ou une expérience bien spécifique

* **23.3156 n Po.**

Wyss. Placements à des fins d'assistance, mesures limitant la liberté de mouvement et traitements sans consentement. Plan d'action pour une plus grande sécurité juridique

* **23.3157 n Ip.**

Wyss. La stratégie d'investissement de Compenswiss est-elle responsable?

* **23.3158 n Po.**

Wyss. Recensement des placements à des fins d'assistance, des mesures limitant la liberté de mouvement et des traitements sans consentement

* **23.3363 n Ip.**

Wyss. Conséquences du prêt de la BNS sur les finances de la Confédération

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

N 15.3399 n Mo.

Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)

N 16.3166 n Mo.

Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)

N 16.3350 n Mo.

Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF

N 17.3748 n Mo.

Conseil National. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence(Imark)

•x **17.4126 n Mo.**

Conseil National. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective(Hess Lorenz)

•x **18.4205 n Mo.**

Conseil National. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine(Maire Jacques-André)

N 19.3200 n Mo.

Conseil National. Obligation de déclarer les peaux de reptiles(Munz)

N 19.3265 n Mo.

Conseil National. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains(Streiff)

N 19.3464 n Mo.

Conseil National. Egalité de traitement des couples dont les deux conjoints perçoivent un revenu, dont l'un sous la forme d'une rente(Bregy)

N 19.3630 n Mo.

Conseil National. Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse(Markwalder)

N 19.3766 n Mo.

Conseil National. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire((Thorens Goumaz) Girod)

•x **19.3783 n Mo.**

Conseil National. Imposer les pesticides au taux de TVA normal((Riklin Kathy) Gugger)

N 19.4025 n Mo.

Conseil National. Fiscalité. Liste noire italienne pour les personnes physiques((Pantani) Quadri)

N 19.4053 n Mo.

Conseil National. Introduction d'un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients. Une nécessité qualitative et économique(Groupe BD)

N 19.4069 n Mo.

Conseil National. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents(Roduit)

•x **19.4167 n Mo.**

Conseil National. Réserver aux médecins les injections d'acide hyaluronique et de Botox(Humbel)

N 19.4313 n Mo.

Conseil National. Fixer des flux financiers durables(Müller Leo)

N 19.4338 n Mo.

Conseil National. Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites(Candinas)

N 19.4349 n Mo.

Conseil National. Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet(Bulliard)

N 19.4594 n Mo.

Conseil National. Économie circulaire. Étendre les délais de garantie applicables aux produits afin de prolonger la durée de vie de ceux-ci(Streiff)

N 20.3011 n Mo.

Conseil National. Ne pas tolérer les mariages d'enfants ou de mineurs(CAJ-CN)

N 20.3021 n Mo.

Conseil National. Interdire l'importation du foie gras(Haab)

•x **20.3050 n Mo.**

Conseil National. Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure(Aebischer Matthias)
Voir objet 21.2028 Pét. Müller Edgar

N 20.3052 n Mo.

Conseil National. Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur(Fluri)

N 20.3067 n Mo.

Conseil National. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite(Nantermod)

•x **20.3068 n Mo.**

Conseil National. Swissmedic. Pour une possibilité d'autosaisine par l'autorité(Nantermod)

- N 20.3237 n Mo.**
Conseil National. Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide(Groupe RL)
- N 20.3322 n Mo.**
Conseil National. Ne pas interrompre l'apprentissage des requérants d'asile déjà intégrés dans le marché suisse de l'emploi(Markwalder)
- x 20.3370 n Mo.**
Conseil National. Autoriser la mise sur le marché de dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen(Rösti)
- N 20.3374 n Mo.**
Conseil National. Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. #banporn4kids#(Gugger)
- x 20.3600 n Mo.**
Conseil National. Accès aux expertises médico-légales pour renforcer la sécurité des patients(Humbel)
- N 20.3630 n Mo.**
Conseil National. Pénaliser l'exploitation du travail(Streiff)
- N 20.3634 n Mo.**
Conseil National. Cigarettes aromatisées. Protégeons la jeunesse(Roduit)
- N 20.3664 n Mo.**
Conseil National. Prévention, traitement et suivi des épidémies et pandémies. Promouvoir la salutogenèse et prendre en compte les médecines complémentaires(Graf-Litscher)
- x 20.3690 n Mo.**
Conseil National. Modification indispensable de la norme pénale contre les désagréments causés à un enfant en le confrontant à un acte d'ordre sexuel(Feri Yvonne)
- N 20.3770 n Mo.**
Conseil National. Introduction de l'ordonnance électronique(Sauter)
- N 20.3835 n Mo.**
Conseil National. Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées(Badertscher)
- N 20.4084 n Mo.**
Conseil National. Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité(Feri Yvonne)
- N 20.4092 n Mo.**
Conseil National. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs(Mäder)
- x 20.4123 n Mo.**
Conseil National. Assurances-maladie. La restitution des réserves excessives doit devenir obligatoire(Quadri)
- N 20.4199 n Mo.**
Conseil National. Garantir la transparence des hypothèses et des modalités de calcul des primes de l'assurance-maladie obligatoire(Feller)
- N 20.4232 n Mo.**
Conseil National. Mettre en place une déclaration de provenance pour les produits à base de noix de coco cueillies par des singes(Schneider Meret)
- x 20.4358 n Mo.**
Conseil National. Mieux évaluer, avant sa libération, la menace terroriste que représente une personne(de Quattro)
- N 20.4727 n Mo.**
Conseil National. Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple(Candinas)
- x 21.3017 n Mo.**
Conseil National. Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension(CSSS-CN)
- N 21.3518 n Mo.**
Conseil National. Étendre la procédure d'annonce des nouvelles installations solaires pour réduire la bureaucratie(Cattaneo)
- N 21.3602 n Mo.**
Conseil National. Participation de la Suisse au système d'ajustement aux frontières de l'UE(CER-CN)
- N 21.3884 n Mo.**
Conseil National. Avantage d'un droit suisse indépendant pour notre place économique(Burgherr)
- N 21.4084 n Mo.**
Conseil National. La transformation numérique doit conduire à des simplifications, également dans le domaine des douanes(Regazzi)
- N 21.4152 n Mo.**
Conseil National. Diffusion cellulaire. Envoyer des alertes ciblées en cas de catastrophe naturelle(Riniker)
- N 21.4195 n Mo.**
Conseil National. Libre accès aux images de la Confédération sur le portail Open Government Data(Andrey)
- x 21.4327 n Mo.**
Conseil National. Accroître la transparence des coûts engendrés par les rapports élaborés en exécution d'un postulat(Dobler)
- N 21.4338 n Mo.**
Conseil National. LPP. Etendre l'assurance aux emplois à temps partiel multiples(CSSS-CN)
- N 21.4490 n Mo.**
Conseil National. Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse(Gugisberg)
- N 21.4606 n Mo.**
Conseil National. Transformer l'énergie solaire en gaz de synthèse pour la stocker(Cattaneo)
- x 22.3004 n Mo.**
Conseil National. Tenue des comptes. Faciliter la numérisation(CAJ-CN)
- N 22.3009 n Mo.**
Conseil National. Compléter la loi sur les épidémies. Indemnisation en cas de mesures(CIP-CN)
- x 22.3012 n Mo.**
Conseil National. Mesures urgentes en faveur du pôle suisse de recherche, de formation et d'innovation(CPE-CN)
- 22.3022 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la promotion des vins suisses(CER-CN)

- x **22.3055 n Mo.**
Conseil National. Augmenter l'effectif de l'armée en prenant des mesures pour le service civil(Groupe V)
- N **22.3122 n Mo.**
Conseil National. Pour une offensive numérique de l'administration suisse axée sur les avantages(Dobler)
- N **22.3163 n Mo.**
Conseil National. Renforcement des compétences numériques chez les professionnels de la santé(Silberschmidt)
- N **22.3166 n Mo.**
Conseil National. En route pour la Suisse de l'énergie intelligente. Exploiter le potentiel des réseaux intelligents(Groupe M-E)
- N **22.3193 n Mo.**
Conseil National. Le gaz produit dans des installations de biogaz doit pouvoir être vendu comme biométhane(Wismer Priska)
- N **22.3260 n Mo.**
Conseil National. Ostral 2. Lutter efficacement contre les pénuries d'électricité grâce à des mécanismes de marché(Schaffner)
- N **22.3321 n Mo.**
Conseil National. Assurer la stabilité du réseau électrique à moindre coût grâce à l'intégration des acteurs de taille petite ou moyenne sur le marché de l'énergie de réglage(Grossen Jürg)
- x **22.3333 n Mo.**
Conseil National. Mettre en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences(Funiciello)
- x **22.3334 n Mo.**
Conseil National. Mettre en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences(de Quattro)
- N **22.3375 n Mo.**
Conseil National. Un programme suisse pour une recherche et une innovation d'excellence(CSEC-CN)
- N **22.3440 n Mo.**
Conseil National. Exploiter les décharges pour produire de l'énergie solaire(Cattaneo)
- N **22.3466 n Mo.**
Conseil National. Libre accès aux géodonnées relatives aux surfaces protégées(Schneider Schüttel)
- N **22.3643 n Mo.**
Conseil National. Pour des documents d'identité numériques(Nantermod)
- x **22.3702 n Mo.**
Conseil National. Avenir énergétique. Exploiter le potentiel de stockage du sous-sol(Jauslin)
- x **22.3726 n Mo.**
Conseil National. Définir une stratégie de sécurité et de défense pour la Suisse(Rechsteiner Thomas)
- N **22.3865 n Mo.**
Conseil National. Encourager la poursuite d'une activité lucrative, sur une base volontaire, après l'âge ordinaire de la retraite(CER-CN)
- N **22.3866 n Mo.**
Conseil National. Pas de rémunération excessive pour les membres des directions et des conseils d'administration dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins(CSSS-CN)
- N **22.3868 n Mo.**
Conseil National. Approche genre en médecine. Les femmes ne doivent plus être une exception(CSSS-CN)
- x **22.3869 n Mo.**
Conseil National. Maladies touchant particulièrement les femmes. Promotion de la recherche et des traitements(CSSS-CN)
Voir objet 21.2035 Pét. Session des femmes 2021
Voir objet 21.2036 Pét. Session des femmes 2021
- N **22.3871 n Mo.**
Conseil National. Solutions impliquant les partenaires sociaux dans le dossier relatif à l'UE(CPE-CN)
- N **22.3873 n Mo.**
Conseil National. Fixer des délais pour la mise en œuvre des mesures d'organisation du territoire pour la protection des eaux souterraines(CdG-CN)
- N **22.3874 n Mo.**
Conseil National. Clarifier et renforcer les instruments de surveillance et les moyens d'intervention de la Confédération pour la protection des eaux souterraines(CdG-CN)
- N **22.3876 n Mo.**
Conseil National. Transparence sur les fonds utilisés et non utilisés du crédit d'engagement "paquet Horizon 2021-2027"(CSEC-CN)
- N **22.3883 n Mo.**
Conseil National. Instauration d'une task force en vue du gel des avoirs des oligarques russes et biélo-russes(CER-CN)
- N **22.3884 n Mo.**
Conseil National. Pour un calculateur en ligne des prix du carburant(CER-CN)
- N **22.3885 n Mo.**
Conseil National. Enquête préalable du secrétariat de la Comco, ou enquête de la Comco, sur les problèmes de concurrence dans le domaine des combustibles et des carburants(CER-CN)
- N **22.3888 n Mo.**
Conseil National. Pas de réduction de l'allocation pour impotent des enfants dont les parents supportent eux-mêmes les coûts d'un séjour en home(CSSS-CN)
- N **22.3889 n Mo.**
Conseil National. Interdire et sanctionner sur le plan pénal les mesures de conversion visant les personnes LGBTQ(CAJ-CN)
- x **22.3892 n Mo.**
Conseil National. Promotion de la culture du bâti de haute qualité(CEATE-CN)
- x **22.3907 n Mo.**
Conseil National. Intégration des données concernant les bateaux et leurs conducteurs dans le système d'information relatif à l'admission à la circulation(Grüter)

- N 22.3953 n Mo.**
Conseil National. Procédure d'autorisation accélérée pour les installations photovoltaïques posées sur des infrastructures(Munz)
- N 22.4255 n Mo.**
Conseil National. Financement des projets de numérisation décentralisés(CdF-CN)
- x 22.4258 n Mo.**
Conseil National. Perspective Rail 2050. Concentration également sur la réalisation et l'achèvement de la "Croix fédérale de la mobilité"(CTT-CN)
- N 22.4261 n Mo.**
Conseil National. Soins ambulatoires plutôt que stationnaires pour les personnes retraitées atteintes d'un handicap. Sélection intelligente des moyens auxiliaires(CSSS-CN)

Interventions des commissions

- E 22.4273 é Mo.**
CdF-CE. Examen des tâches et des prestations de l'État
- x 22.4264 é Mo.**
CPE-CE. Information et consultation en matière de politique extérieure. Procédures administratives uniformes systématiques
Voir objet 22.4260 Mo. CPE-CN
- x 22.4274 é Mo.**
CPE-CE. Soutien à la société civile iranienne
- x* 23.3009 é Po.**
CSEC-CE. Stratégie de détection précoce de l'endométriose
Voir objet 22.2012 Pét. Endo-Help Schweizerische Endometriose-Vereinigung
- * 23.3018 é Mo.**
CSEC-CE. Mettre un terme à l'emploi problématique du Nutri-score
- * 23.3014 é Mo.**
CSSS-CE. Plan cancer à l'échelle nationale
- * 23.3015 é Mo.**
CSSS-CE. Prendre en considération de façon appropriée dans le congé et l'allocation de maternité l'hospitalisation de longue durée des mères juste après l'accouchement
Voir objet 22.301 Iv. ct. Vaud
- EN 22.3376 é Mo.**
CEATE-CE. Hydrogène. Stratégie pour la Suisse
- x* 23.3000 é Po.**
CPS-CE. Renforcement de la capacité de défense de la Suisse
- *E 23.3001 é Mo.**
CPS-CE. Bases légales modernes pour la protection des infrastructures critiques
- *E 23.3002 é Mo.**
CPS-CE. Pour une meilleure sécurité des données numériques essentielles de la Suisse
- *E 23.3010 é Mo.**
CTT-CE. Exploiter l'opportunité que représente la réalisation du tunnel multifonctionnel du Grimsel

- * 23.3012 é Mo.**
CER-CE. Taxe sur la valeur ajoutée. Assujettissement des plateformes en ligne pour les services électroniques

Interventions des députés

- * 23.3087 é Po.**
Bauer. Marché du travail public et privé. Analyse des conditions et lutte contre une concurrence déloyale du secteur public
- * 23.3094 é Ip.**
Bauer. Révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Constitutionnalité et base légale?
- * 23.3130 é Ip.**
Bauer. Les réseaux d'entreprises formatrices. Et si on offrait plus de flexibilité à ce modèle qui contribue à soutenir l'économie en formant une relève qualifiée et locale?
- * 23.3432 é Ip.**
Bauer. Une centrale de réserve virtuelle pour la Suisse
- x 22.4136 é Ip.**
Bischof. Données actuelles sur la pénurie de personnel qualifié dans les soins
- x 22.3557 é Mo.**
Burkart. Préserver la neutralité et renforcer la BTIS en supprimant la déclaration de non-réexportation pour les pays ayant les mêmes valeurs que nous et un régime de contrôle des exportations comparable
- 22.4445 é Mo.**
Burkart. Renforcer les fondations de famille suisses en supprimant l'interdiction des fondations d'entretien
- * 23.3207 é Po.**
Burkart. Astreindre les caisses de compensation cantonales à s'en tenir au rôle qui leur est dévolu par l'article 64 LAVS
- * 23.3222 é Mo.**
(Carobbio Guscetti) Crevoisier Crelier. Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap
Voir objet 23.3366 Mo. Bulliard
- * 23.3223 é Mo.**
(Carobbio Guscetti) Herzog Eva. Inscrire la prévention du harcèlement sexuel au travail dans la formation professionnelle de base et l'enseignement du degré secondaire II
- x 22.4412 é Po.**
Caroni. Pour un droit pénal moderne en matière d'explosifs
- * 23.3208 é Ip.**
Caroni. La Confédération se débarrasse-t-elle de systèmes d'armes qu'elle pourrait rendre au pays de fabrication, conformément au droit de la neutralité?
- x 22.4124 é Ip.**
Chassot. Promotion ciblée de l'innovation sociale. Une nouvelle approche est nécessaire
- x 22.4296 é Ip.**
Chassot. Evaluation de la loi sur les jeux d'argent. Le blocage des offres en ligne non autorisées est-il suffisamment efficace?

- x **22.3996 é Mo.**
Chiesa. Adopter le modèle tessinois de dégrèvement fiscal pour les personnes et les couples bénéficiaires de l'AVS et de l'AI
- * **23.3038 é Mo.**
Chiesa. Mise à disposition des supports pédagogiques de l'UNRWA
- * **23.3085 é Mo.**
Chiesa. Prendre des mesures sur la base de l'article 55 LAsi (Situations d'exception) et des articles 25 ss du code frontières Schengen
Voir objet 23.3074 Mo. Groupe V
- * **23.3086 é Mo.**
Chiesa. Traitement de toutes les procédures d'asile au sens de l'article 22 LAsi dans des zones de transit
- * **23.3226 é Mo.**
Crevoisier Crelrier. Pour une réduction du temps de travail!
Voir objet 23.3248 Mo. Funicello
- E **21.4142 é Mo.**
Dittli. Protéger l'avoir de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e
- x **22.4330 é Ip.**
Dittli. Besoin de clarification concernant les qualifications des spécialistes autorisés à régler et à remettre des appareils auditifs
- x **22.4368 é Ip.**
Dittli. Stabilité de l'horaire en Suisse
- * **23.3131 é Po.**
Dittli. Renforcer la coopération avec l'Otan dans le domaine de la défense, sans adhésion!
- * **23.3209 é Po.**
Dittli. Faut-il agir dans le cadre de l'achat de drones pour un usage militaire?
22.4448 é Mo.
Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique
- * **23.3054 é Ip.**
Engler. Laisser aux cantons le soin de délimiter leurs régions linguistiques
- * **23.3205 é Po.**
Engler. Délinquance juvénile. Y a-t-il un problème?
21.4665 é Mo.
Ettlin Erich. Obligation de déclarer les postes vacants. Rétablir un seuil réaliste
22.3364 é Mo.
Ettlin Erich. Pour une aide temporaire de la Confédération au système de garantie de la branche du voyage
- x **22.4372 é Ip.**
Ettlin Erich. Gare de passage de Lucerne et stabilité de l'horaire
- * **23.3220 é Po.**
Fässler Daniel. Soutien à l'entretien et à l'exploitation des forêts durant la période 2020-2024
- x **21.3225 é Mo.**
Français. Post-COVID-19. Pour une plateforme permanente d'experts scientifiques
- * **23.3206 é Ip.**
Français. Augmenter les chances de succès de grands projets énergétiques en Suisse
- * **23.3224 é Mo.**
Français. Réforme institutionnelle de la Commission de la concurrence
- x **22.4135 é Ip.**
Germann. Ne démantelons pas le modèle d'accompagnement avec hébergement de la personne accompagnante au domicile
- x **22.4594 é Ip.**
Germann. Intervention de la Finma auprès des assureurs pratiquant l'assurance-maladie complémentaire. Une intervention douteuse du point de vue du droit des cartels et desservant les intérêts des hôpitaux et des patients
- * **23.3096 é Mo.**
Germann. Suspendre le programme de réinstallation 2024/25
Voir objet 23.3072 Mo. Groupe V
- * **23.3426 é Ip.**
Germann. Embauche de proches aidants par les services d'aide et de soins à domicile et les organisations privées. Que pense le Conseil fédéral des nouvelles pratiques?
- x **22.4342 é Ip.**
Gmür-Schönenberger. Arrêté fédéral relatif à la gare de passage de Lucerne. État d'avancement de la mise en oeuvre
- x **22.4452 é Po.**
Gmür-Schönenberger. Assurer le bon fonctionnement de la péréquation des ressources à la suite de la mise en oeuvre par la Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE
- x **20.4579 é Mo.**
Graf Maya. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel
- 22.3246 é Mo.**
Graf Maya. Encadrer par la loi le tri des patients pour l'accès aux soins intensifs, en prévoyant l'interdiction de discriminer les personnes handicapées
- 22.3360 é Ip.**
Graf Maya. Guerre en Ukraine. Garantir la sécurité de l'approvisionnement grâce à une production alimentaire durable
- * **23.3227 é Po.**
Graf Maya. Les régions métropolitaines et les centres économiques suisses ont besoin de perspectives de développement et d'une mise en réseau transfrontalière
- * **23.3228 é Ip.**
Graf Maya. Modèle de risque sismique pour la Suisse. Que fait le Conseil fédéral au vu des conclusions?
- x **22.4126 é Ip.**
Hegglin Peter. Tests COVID-19. Faire la lumière sur les décomptes frauduleux
- * **23.3114 é Ip.**
Hegglin Peter. Les charges imposées par la Finma ont-elles des conséquences financières pour les cantons et l'assurance obligatoire des soins?
- x **22.4446 é Ip.**
Herzog Eva. Promouvoir l'agroforesterie

- x **22.4450** é Po.
Herzog Eva. Examen des conséquences des réformes de l'imposition des entreprises sur l'assiette des cotisations AVS
- * **23.3055** é Ip.
Herzog Eva. Impliquer les villes dans les négociations avec l'Union européenne
- * **23.3213** é Mo.
Herzog Eva. Traduire enfin dans les faits l'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- x **21.3054** é Mo.
Juillard. Service à domicile de La Poste. En rester au système initial pour ne pas péjorer les prestations pour l'ensemble de la population et ne pas creuser le fossé numérique entre les générations
- 22.3230** é Mo.
Juillard. Pour une adaptation de l'aide indirecte à la presse régionale
- x **22.4451** é Ip.
Juillard. Haut-Karabakh. La Suisse peut-elle contribuer à éviter un nouveau génocide des Arméniens?
- * **23.3115** é Ip.
Juillard. Aides d'Etat et marchés publics. Comment la concurrence n'est-elle pas détournée?
- * **23.3128** é Ip.
Juillard. Quel effet l'électrification du parc automobile a-t-elle eu ou aura-t-elle sur le bruit routier?
- * **23.3215** é Ip.
Juillard. Comment éviter la péremption des masques sanitaires gérés par la Pharmacie de l'armée?
- 21.4517** é Mo.
Maret Marianne. La Confédération doit définir un statut juridique de proche aidant et de proche aidante
- x **22.4343** é Ip.
Maret Marianne. La déduction fiscale pour les vélos et les vélos électriques est-elle encore appropriée?
- * **23.3225** é Mo.
Maret Marianne. Déduire fiscalement les frais d'installation d'infrastructures de recharge dans les bâtiments
- x **21.3112** é Mo.
Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération
- 21.4331** é Mo.
Mazzone. Le congé de paternité de deux semaines doit être valable pour tous les couples
- x **22.3242** é Mo.
Mazzone. Élargir la période de stabilité pour les futures mères soumises à une procédure de rapatriement
- 22.3637** é Mo.
Mazzone. Qui sont les ayants droit économiques?
- x **22.4449** é Ip.
Mazzone. Comment se positionne le Conseil fédéral quant à l'exportation de pesticides interdits en Suisse?
- x **22.4593** é Ip.
Mazzone. Prise en compte du risque suicidaire et prévention en matière de santé mentale chez les demandeuses et demandeurs d'asile
- * **23.3429** é Po.
Mazzone. Pour une pondération du minimum vital fondée sur le genre
- * **23.3430** é Ip.
Mazzone. Registre des ayants droit économiques des personnes morales
- * **23.3431** é Ip.
Mazzone. Le droit suisse protège-t-il le négoce de carburants sales?
- 22.3355** é Mo.
Michel. Interdiction pénale des interventions visant à modifier le sexe biologique des enfants nés avec une variation des caractéristiques sexuelles (enfants intersexués)
- x **22.4129** é Ip.
Michel. Assurer l'avenir du bénévolat
- x **22.4367** é Ip.
Michel. Fonds d'infrastructure ferroviaire
- * **23.3210** é Ip.
Michel. Comment éviter une lacune dans les soins aux enfants souffrant d'infirmities congénitales?
- x **22.4286** é Ip.
Minder. Doses de vaccin contre le COVID-19 perimées. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral?
- * **23.3083** é Mo.
Minder. Organisations humanitaires discriminées. Suspendre l'aide au développement
- * **23.3084** é Po.
Minder. Proposer des solutions pour faire face au manque de résistance aux fluctuations dans le domaine de l'asile
- * **23.3216** é Mo.
Minder. Communication des postes vacants. Abroger une obligation inutile
- * **23.3217** é Mo.
Minder. Place financière suisse. Régler durablement le problème des banques d'importance systémique
- * **23.3434** é Po.
Minder. Comment faire pour que l'article 121a de la Constitution ne reste pas lettre morte?
- x **22.4289** é Po.
Müller Damian. Flambée des loyers. Analyse des facteurs ayant influencé l'évolution des loyers en Suisse depuis 2002
- x **22.4290** é Po.
Müller Damian. Pénurie de logements en Suisse. Taux de logements inoccupés et pistes pour améliorer la situation
- x **22.4314** é Ip.
Müller Damian. Garantir un système de santé de qualité
- 22.4341** é Ip.
Müller Damian. Commission fédérale pour la qualité. Comment améliorer la participation des patients et la qualité du système de santé?
- * **23.3031** é Mo.
Müller Damian. Intervention à Bruxelles pour que l'Italie respecte enfin l'accord de Dublin

- * **23.3032 é Mo.**
Müller Damian. Coopération en matière de retour. Débloquer la situation avec l'Algérie au moyen de l'article 25bis du code Schengen
- * **23.3176 é Mo.**
Müller Damian. Rapatriement des requérants d'asile érythréens déboutés. Lancement d'un projet pilote dans un pays tiers
- * **23.3132 é Po.**
Noser. Revoir la réglementation de la TVA dans le domaine de la santé pour simplifier les règles, atteindre la neutralité concurrentielle et alléger la facture des assurés
- * **23.3174 é Ip.**
Noser. Nouvelle exposition nationale. Pas de suspension des préparatifs
Voir objet 23.3163 Ip. Schneider-Schneiter
Voir objet 23.3164 Ip. Bregy
Voir objet 23.3181 Ip. Widmer Céline
- * **23.3129 é Po.**
Reichmuth. Des forêts viables ne sont possibles que si l'abrutissement par le gibier est conforme à la loi
- * **23.3219 é Po.**
Reichmuth. Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune?
- x **22.4121 é Mo.**
Rieder. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Il faut exploiter cette opportunité!
- * **23.3212 é Mo.**
Rieder. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin
- * **23.3433 é Ip.**
Rieder. Reprise par la Suisse du huitième paquet de sanctions de l'UE contre la Russie. Toutes les sanctions sont-elles conformes au principe de légalité?
- * **23.3082 é Mo.**
Salzmann. Offensive de rapatriement et expulsion systématique des délinquants et des personnes dangereuses
Voir objet 23.3073 Mo. Groupe V
- E **22.4413 é Mo.**
Schmid Martin. Pénurie de logements dans les communes touristiques. Compléter l'article 3 OAIE afin que les logements pour le personnel des hôtels soient considérés comme faisant partie d'un établissement stable
- * **23.3218 é Mo.**
Schmid Martin. Garantir les soins médicaux dans toutes les régions du pays, en mettant fin à la centralisation des prestations médicales qui ne sont pas hautement spécialisées
- 22.3236 é Mo.**
Sommaruga Carlo. Création d'une task force en charge du blocage des avoirs des oligarques russes et biélorusses
- x **22.4125 é Mo.**
Sommaruga Carlo. Explosion des coûts de chauffage. Prolongation temporaire des délais de paiement des frais accessoires en cas de demeure du locataire
- x **22.4323 é Ip.**
Sommaruga Carlo. Logement. Quelles mesures à l'aube d'une grave crise du logement?
- * **23.3175 é Ip.**
Sommaruga Carlo. Lutte contre l'impunité. Pour une coopération internationale plus efficace pour ce qui concerne les crimes commis en Ukraine et ailleurs
- * **23.3177 é Mo.**
Sommaruga Carlo. Optimiser l'occupation des surfaces des logements locatifs. Permettre l'échange de logements par le transfert croisé de baux d'habitation
- * **23.3427 é Po.**
Sommaruga Carlo. Surface habitable par personne. Analyse de l'évolution de consommation de la surface habitable par personne et stratégie pour une consommation plus équitable et juste de la surface habitable
- * **23.3428 é Ip.**
Sommaruga Carlo. Occupation illégale de la Palestine. Violences des colons israéliens en Cisjordanie. La Suisse agit-elle pour qu'Israël respecte ses obligations de puissance occupante?
- 22.4130 é Mo.**
Stark. Plan directeur cantonal. Créer un "secteur exposé aux odeurs"
- x **22.4371 é Ip.**
Stark. Entreprises grandes consommatrices d'électricité soumises à la concurrence internationale. Mesures envisageables
- * **23.3211 é Mo.**
Stark. Stop au chaos de l'asile! En revenir à l'accord de Dublin sur l'asile pour assurer le retour à l'ordre public et à l'Etat de droit
Voir objet 23.3200 Mo. Groupe V
- * **23.3435 é Mo.**
Stark. L'Isos doit guider le développement de l'urbanisation et de la densification, mais sans l'entraver
- E **21.3294 é Mo.**
Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication
- 22.4369 é Ip.**
Stöckli. Accès direct à la physiothérapie et réduction des coûts de la santé
- 22.4370 é Ip.**
Stöckli. Piqûre de rappel pour le dossier électronique du patient
- * **23.3173 é Ip.**
Stöckli. Révision de l'OAMal et de l'OPAS. Est-on bien au fait des conséquences?
- 22.4414 é Mo.**
Vara. Lutte contre la déforestation. Concrétiser les dispositions européennes dans la législation suisse
- x **22.4595 é Ip.**
Vara. Les poissons du Doubs sont malades. Réactivons rapidement nos leviers politiques pour y remédier
- 22.4596 é Mo.**
Vara. Pas de nouvelles subventions nuisibles à la biodiversité et au climat

- * **23.3221 é Mo.**
Wicki. Accélérer la planification des agglomérations urbaines. Utiliser les fonds fédéraux disponibles
- x **22.4295 é Ip.**
Würth. Résoudre immédiatement le problème de sous-financement de la médecine pédiatrique spécialisée
- * **23.3095 é Ip.**
Würth. Aide aux victimes. Améliorer la mise en œuvre des droits des victimes
- * **23.3229 é Ip.**
Würth. Guerre en Ukraine. Rôle de la Suisse
- E **22.4447 é Mo.**
Zanetti Roberto. Soutenir l'industrie du métal en Suisse
- 21.4520 é Mo.**
Z'graggen. Réactiver l'encouragement à l'accession à la propriété pour les logements destinés à l'usage personnel
- x **22.4411 é Po.**
Z'graggen. Stratégie Souveraineté numérique de la Suisse
- * **23.3214 é Mo.**
Z'graggen. Projet marquant pour les 175 ans de la Constitution fédérale. Fonds pour un travail de recherche sur les réflexions au sujet de la neutralité lors des grands conflits de 1848 à aujourd'hui
- x **22.4373 é Ip.**
Zopfi. Sensibiliser et former le Corps des gardes-frontière au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux
- * **23.3056 é Mo.**
Zopfi. Plan de soutien à l'Ukraine. Une base légale et 5 milliards de francs pour soutenir l'aide humanitaire, la protection de la population civile et la reconstruction des infrastructures

Pétitions

- E **410/22.2017**
Aktionskomitee Rheinwald. Réfection de l'A13. Ne plus entraver le développement du milieu bâti
- * **411/23.2007**
Alliance Pétition Banque nationale. Stop aux énergies fossiles : une banque nationale pro-climat et biodiversité !
- 509/18.2031**
Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes
- 412/22.2033**
Amnesty International et Opération Libero. Seul un oui est un oui
- E **413/21.2021 é**
Angelina Dobler. Aucune importation de produits à base de fourrure obtenus par maltraitance d'animaux
- E **414/21.2027**
Animal Rights. Pour une protection des animaux digne de ce nom
- 415/22.2036**
Animal Rights. Halte à la journée du lait à la pause !

416/22.2020
Animal Rights Switzerland. Stop à la violence à l'égard des poules pondeuses !

- E **417/17.2016**
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable
- * **418/23.2008**
Anor Albert. Pas de modification de la Loi fédérale sur le matériel de guerre
- x **419/20.2015**
Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts
- N **420/22.2015**
Artur Terekhov. Pour une initiative législative au niveau fédéral
- N **421/20.2022 é**
Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme
- 522/18.2009**
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs
- 422/22.2026**
Avenir50plus Schweiz. Compensation automatique du renchérissement pour les personnes au chômage
- 423/20.2007**
Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies
- 424/21.2000**
Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux
- 425/22.2024**
Bassola Sandro. Versement de la réduction de primes directement aux bénéficiaires de l'aide sociale
- 426/22.2028**
Bassola Sandro. Modification et précision de la loi fédérale sur la circulation routière et des ordonnances y relatives (entre autres art. 42 et 50 OCR, art. 43 et 46 LCR)
- 427/22.2029**
Bassola Sandro. Peine en cas d'entrave à la circulation publique
- 428/22.2030**
Bassola Sandro. Adaptation du droit de procédure
- 429/22.2031**
Bassola Sandro. Amélioration de la protection de la sphère privée sur Internet
- 430/22.2034**
Bassola Sandro. Moderniser le devoir d'assistance et la dette alimentaire découlant du mariage
- 431/22.2035**
Bassola Sandro. Moderniser la procédure de dénonciation
- * **432/23.2010**
Bassola Sandro. Pour une fixation transparente des prix des produits et des services

- * **433/23.2011**
Bassola Sandro. Pas d'hébergement de requérants et requérantes d'asile aux frais des locataires suisses
- 434/21.2023**
Bildung für alle – jetzt! Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées!
- x **435/19.2017**
Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons!
- N **436/22.2000**
Campax. Mettre fin aux lacunes fiscales profitant aux riches et aux puissants
- N **437/22.2042**
Campax. Campagne de votation sur la révision de la LPP. De la parole aux actes!
- 497/21.2055**
CESAR. Stop au greenwashing. Il faut réduire le trafic aérien – maintenant!
- 499/22.2039**
Coalition pour des multinationales responsables. Pour une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales
- 438/21.2018**
Collectif « Moutier, les amis du Jura bernois ». Changement de canton. Majorité des deux tiers requise
- 502/21.2026**
Comité Pétition Academia. Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique : de meilleures conditions de recherche, d'enseignement et de travail
- x **501/21.2010**
Comité Printemps2020. Commission d'enquête extra-parlementaire indépendante chargée d'examiner la déclaration de l'état de situation extraordinaire au printemps 2020
- E **439/20.2024**
Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination
- 440/22.2005**
Eberli Paul. Suppression de l'obligation d'utiliser des pendillards
- E **441/22.2012**
Endo-Help Schweizerische Endometriose-Vereinigung. Endométriose – Donnez la parole aux patientes !
- 476/22.2013**
EPER. Pour une aide sociale juste
- 442/19.2008**
fair fish. Halte à la pollution plastique!
- 443/22.2007**
FDP.Die Liberalen Thurgau. Route Lac de Constance - Vallée de la Thur : pas de report du projet
- E **521/22.2016**
Fédération suisse de camping et de caravanning. Limite de poids unifiée pour les camping-cars
- 444/22.2011**
Feminist Asylum. Pour la reconnaissance effective des motifs d'asile spécifiques aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQIA+
- 445/13.2034 é**
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- N **446/19.2029**
Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques
- 447/22.2008**
Flüeler Meinrad. Une action rapide et coordonnée pour la transition énergétique
- * **448/23.2009**
Fondation SOS Chats Noiraigue. Pour une modification de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) et pour l'interdiction d'euthanasier sans motifs valables!
- 469/22.2004**
Greenpeace. Pour un droit aux réparations
- 470/22.2021**
Greenpeace. Développer plus rapidement l'énergie solaire pour assurer l'approvisionnement et protéger le climat !
- N **471/20.2021**
Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière !
- E **472/21.2022**
Greenpeace Suisse. Agriculture: pas d'argent public pour un conte de fées
- N **473/21.2025**
Greenpeace Suisse. Lettre ouverte : placements durables, transparents et compatibles avec les considérations climatiques
- 474/15.2035 é**
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait
- E **475/19.2016 é**
Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école
- 498/22.2018**
Knöpfel Walter. Une nouvelle Suisse : 10 régions au lieu de 26 cantons
- 500/22.2038**
Komitee Eigenmietwert-Nein. Valeur locative : possibilité de tenir compte des cas de rigueur
- 503/22.2010**
KYMA sea conservation and research. Stop aux microplastiques
- N **504/19.2034**
mediCuba-Suisse. Unblock Cuba
- E **505/20.2011**
Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité
- * **506/23.2012**
Michael Vincent Sabino. Adaptations de la taxe d'exemption de l'obligation de servir

- N 507/17.2005**
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes
- E 508/21.2028**
Müller Edgar. Pour une scolarité obligatoire centrée sur la pratique et sanctionnée par un diplôme professionnel
- 510/22.2022**
Pflegedurchbruch. Pour une mise en œuvre rigoureuse et complète de l'initiative sur les soins infirmiers
- N 511/17.2018**
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu
- 512/22.2023**
Public Eye. Nous voulons des vêtements qui n'ont rien à cacher
- 513/22.2041**
Public Eye. Redistribution de biens mal acquis aux populations lésées
- 514/19.2023**
Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante"
- N 515/22.2001**
Roggen Ronald. Pour un Parlement fédéral moderne
- 516/22.2002**
Romanovych Denys. Modifications du CP
- x 517/20.2010**
Rüst-Hehli Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence
- * 524/23.2004**
Santé Sexuelle Suisse. Ma santé – mon choix!
- N 518/20.2008**
Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite
- N 519/22.2009**
Schnebli Tobia. L'asile aussi pour les déserteurs et les opposant.e.s russes à la guerre!
- 520/22.2003**
Schürmann Ywan. Exonérer de la TVA les installations de production d'énergie renouvelable mises en place sur des immeubles habités
- 523/18.2030**
Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- 449/21.2030**
Session des femmes 2021. Egalité des chances dans la vie professionnelle
- 450/21.2032**
Session des femmes 2021. Révision de la loi sur l'égalité et création d'une autorité fédérale indépendante chargée d'appliquer l'égalité salariale entre femmes et hommes
- E 451/21.2033**
Session des femmes 2021. Egalité à la retraite
- 452/21.2034**
Session des femmes 2021. Création d'un Office fédéral de l'égalité
- 453/21.2035**
Session des femmes 2021. Égalité des chances en matière de santé sexuelle globale des femmes
- N 454/21.2036**
Session des femmes 2021. Mise sur pied d'un programme national de recherche sur la discrimination et les biais implicites dans le domaine de la santé
- 455/21.2037**
Session des femmes 2021. Accès pour toutes et tous à une éducation sexuelle holistique dispensée de manière professionnelle
- 456/21.2039**
Session des femmes 2021. « Moitié-moitié » dans les professions MINT. Augmenter la proportion de femmes
- 457/21.2040**
Session des femmes 2021. Introduction du droit de vote pour les habitant.e.s du pays n'ayant pas la citoyenneté suisse
- 458/21.2041**
Session des femmes 2021. La Suisse rejoint le Partenariat des gouvernements pour une économie du bien-être (WEGo)
- x 459/21.2042**
Session des femmes 2021. Travail de soins. Amélioration des crédits pour l'éducation et la prise en charge des enfants
- E 460/21.2044**
Session des femmes 2021. Poursuite pénale - Révision de la loi sur les infractions sexuelles
- N 461/21.2045**
Session des femmes 2021. Sensibilisation et prévention de la violence basée sur le genre et de la violence dans l'environnement social - Campagnes nationales
- 462/21.2046**
Session des femmes 2021. Révision du droit matrimonial : Atténuer les effets négatifs du divorce ou de la dissolution du partenariat enregistré dans les exploitations agricoles
- 463/21.2047**
Session des femmes 2021. Donner suite au rapport du Conseil fédéral du 16 septembre 2016 sur les femmes dans l'agriculture
- 464/21.2048**
Session des femmes 2021. Sécurité sociale. Quelles solutions pour une assurance maternité et un congé paternité indépendants de l'activité lucrative ?
- 465/21.2049**
Session des femmes 2021. Y a-t-il une discrimination en fonction du sexe dans la transmission des exploitations agricoles ?
- 466/21.2050**
Session des femmes 2021. Définir des standards en matière de politique de l'égalité pour le financement des hautes écoles et l'attribution de fonds de tiers
- 467/21.2051**
Session des femmes 2021. Pour l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique, augmentons le financement de base et créons plus d'emplois permanents dans les hautes écoles universitaires

- 468/21.2052**
Session des femmes 2021. Promouvoir les études genre dans les universités et les hautes écoles
- E 477/14.2034 é**
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- x 478/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente
- 479/16.2016**
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis
- 480/18.2003**
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!
- 481/18.2005**
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé
- x 482/18.2006**
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS
- 483/18.2007**
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos
- 484/19.2000**
Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail
- 485/19.2002**
Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer
- E 486/19.2006**
Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ?
- N 487/20.2001 n**
Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale
- N 488/20.2002 n**
Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant!
- 489/20.2003**
Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau
- 490/20.2004**
Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques
- * 491/23.2000**
Session des jeunes 2022. Egalité des chances face à la procédure de naturalisation !
- * 492/23.2001**
Session des jeunes 2022. Cyberattaques ? Sans nous !
- * 493/23.2002**
Session des jeunes 2022. Augmenter le taux de recyclage des emballages dans le commerce en ligne
- * 494/23.2003**
Session des jeunes 2022. Pour des subventions pour et pas contre le maintien de la biodiversité
- * 495/23.2005**
Session des jeunes 2022. Protection des journalistes contre l'autocensure et les menaces stratégiques de la part de tiers
- * 496/23.2006**
Session des jeunes 2022. Réforme du 2ème pilier
- x 525/19.2031**
Solidarité sans frontières. La solidarité n'est pas un crime
- 526/22.2040**
Spira David. Distribution des lettres et des colis prioritaires (courrier A) avant 10 heures
- E 527/22.2014**
Team Freiheit. Faire baisser le prix de l'essence, suspendre les impôts sur les carburants!
- N 528/22.2027**
Thoma Hansruedi. Une politique agricole durable grâce à la coopération entre la politique et le secteur concerné
- 529/20.2018**
Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les porcs
- 530/21.2054**
Tier im Fokus. Mettre fin aux modes d'élevage cruels!
- 531/22.2019**
Tier im Fokus. Pas de subventions pour les oeufs en action
- 533/22.2032**
umverkehrR. Des milliards pour le climat, pas pour des autoroutes!
- N 532/19.2025**
UmverkehrR. Oui à la taxe sur les billets d'avion
- N 534/20.2013**
Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains, pas les moteurs
- N 535/18.2011 n**
Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets
- 536/22.2037**
Verein Countdown 2030. Cessons de démolir à tour de bras et construisons pour l'avenir
- 537/22.2006**
Verein Klimaschutz Schweiz. Protection de l'environnement et sécurité : en finir avec les énergies fossiles !
- 538/19.2015**
WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes
- N 539/20.2017**
Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos
- 540/22.2025**
Zumbrunn Werner. Adaptation de la fiscalité des revenus de l'épargne

Objets du parlement

Divers

1/22.217 é Assermentation

CE Bureau

30.05.2023 Conseil des Etats. Madame Esther Friedli est assermentée.

x 2/23.004 né Rapport annuel 2022 des CdG et de la DélCdG

Rapport annuel 2022 du 23 janvier 2023 des Commissions de gestion et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales (FF 2023 579)

Rapport annuel 2022 du Contrôle parlementaire de l'administration

Annexe au rapport annuel 2022 des Commissions de gestion et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales (FF 2023 580)

CN/CE *Commission de gestion*

07.03.2023 Conseil national. Pris acte

08.03.2023 Conseil des Etats. Pris acte

3/23.010 é Délegation AELE/Parlement européen. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

4/23.011 é Délegation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

5/23.012 é Délegation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

6/23.013 é Délegation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

7/23.014 é Délegation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

8/23.015 é Délegation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

9/23.017 é Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport annuel

CN/CE *Commission de politique extérieure*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

10/23.019 é Délegation parlementaire pour la participation aux activités s'inscrivant dans le cadre de l'OCDE. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

31.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

x 11/23.020 n Déclaration du Conseil national en faveur des droits humains et de la démocratie en Iran

Le Conseil national,

- saluant la résolution (A/HRC/RES/S-35/1) adoptée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 24 novembre 2022,

- consterné par les violations des droits humains, et en particulier par les violations des droits des femmes, dont se rend coupable le régime iranien,

- convaincu que les Iraniennes et les Iraniens ne peuvent avoir accès à l'autodétermination et vivre dans la liberté et la dignité que dans une démocratie qui respecte les droits humains,

- résolu à s'engager aux côtés de la société civile iranienne et de la communauté internationale en faveur du respect des droits civils et politiques des Iraniennes et des Iraniens, et

- se fondant sur l'art. 32 de son règlement (RCN ; RS 171.13),

a. condamne sans réserve la violence excessive dont fait usage le gouvernement de la République islamique d'Iran à l'encontre de la population civile iranienne et, notamment, l'exécution publique de manifestants ;

b. demande que la brutalité dont fait preuve l'État à l'encontre des manifestantes et des manifestants cesse immédiatement, que toutes les personnes emprisonnées pour des motifs politiques soient relâchées, que la peine de mort soit abolie et que des élections véritablement démocratiques soient organisées en Iran ;

c. se déclare convaincu que la communauté internationale doit accorder une importance particulière à la protection des minorités ethniques, religieuses et linguistiques en Iran ;

d. souligne l'importance de la mission d'établissement des faits créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU afin d'enquêter sur les violations des droits humains en Iran, et insiste sur l'importance d'apporter un soutien actif à cette mission ;

e. appelle le Conseil fédéral à soutenir, sur les plans politique et financier, les forces de la société civile qui s'engagent en faveur des droits humains et de la démocratie en Iran ;

f. invite le Conseil fédéral à reprendre toutes les sanctions imposées par l'Union européenne à l'Iran et à assumer la grande responsabilité qui incombe à la Suisse en sa qualité de

place financière et de négoce de matières premières importante à l'échelle mondiale.

Une minorité de la commission (Nidegger, Aebi Andreas, Gössi, Grüter, Hess Erich, Köppel, Markwalder, Portmann, Tuena, Wehrli) propose de rejeter la déclaration.

CN *Commission de politique extérieure*

27.02.2023 Conseil national. Adoption

x **12/23.203 n Assermentations**

CN *Bureau*

27.02.2023 Conseil national. Monsieur Manfred Bühler et Monsieur Andreas Meier sont assermentés.

13/24.004 én Rapport annuel 2023 des CdG et de le la DéICdG

CN/CE *Commission de gestion*

Chambres réunies

14/23.200 cr Tribunal administratif fédéral. Élection de deux membres

V *Commission judiciaire*

14.06.2023 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Monsieur Philipp Egli, de Neuenkirch (LU) et domicilié à Winterthur ; Madame Selin Elmiger-Necipoglu, de Marly (FR) et domiciliée à Ebikon (LU).

x **15/23.201 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires**

V *Commission judiciaire*

15.03.2023 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2021-2026: Monsieur Yann Hofmann, de Schüpfen (BE) et domicilié à Bulle (FR) ; Monsieur Jean Métral, de Martigny (VS), domicilié à Blonay (VD).

16/23.204 cr Tribunal fédéral des brevets. Renouvellement intégral 2024 - 2029

V *Commission judiciaire*

17/23.205 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges suppléants ou suppléantes

V *Commission judiciaire*

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

18/21.018 é Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations

Message relatif du 3 février 2021 au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 359)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral concernant le Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 360)

08.06.2021 Conseil des Etats. Suspension

14.09.2021 Conseil national. Suspension

x **19/22.038 n Traités internationaux conclus en 2021. Rapport**

Rapport du 18 mai 2022 sur les traités internationaux conclus en 2021 (FF 2022 1535)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

06.12.2022 Conseil national. Pris acte

16.03.2023 Conseil des Etats. Pris acte

20/22.081 n Crédit d'engagement 2024-2027 pour trois Centres de Genève

Message du 2 décembre 2022 concernant un crédit d'engagement pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2024 à 2027 (FF 2022 3188)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit d'engagement pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2024 à 2027 (FF 2022 3189)

08.06.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

21/23.009 n Rapport de politique extérieure 2022

Rapport sur la politique extérieure 2022 du 1 février 2023 (FF 2023 507)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

14.03.2023 Conseil national. Pris acte

12.06.2023 Conseil des Etats. Pris acte

22/23.031 n Octroi à la FIPOL d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OTIF à Berne

Message du 22 février 2023 relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires à Berne (FF 2023 586)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'Organi-

sation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires à Berne (FF 2023 587)

08.06.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

Département de l'intérieur

x 23/20.089 n Réforme LPP

Message du 25 novembre 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Réforme LPP 2021) (FF 2020 9501)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 15.2039 Pét. Verein 50plus outIn work Schweiz

Voir objet 21.2033 Pét. Session des femmes 2021

1. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme LPP 21) (FF 2020 9597)

07.12.2021 Conseil national. Début des délibérations

08.12.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

15.06.2022 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

29.11.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

12.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

28.02.2023 Conseil national. Divergences

02.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

13.03.2023 Conseil national. Divergences

14.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

15.03.2023 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

16.03.2023 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 785; Délai référendaire 06.07.2023

24/21.063 n Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.

Message du 17 septembre 2021 relatif à l'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) (FF 2021 2383)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

Voir objet 17.2018 Pét. Pietro und Renate Spaltro

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» (FF 2021 2384)

15.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

16.06.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

16.06.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'au 03.10.2023.

26.09.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'au 03.10.2023.

2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réduction des primes) (FF 2021 2385)

15.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

16.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

30.11.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

28.02.2023 Conseil national. Entrée en matière

30.05.2023 Conseil des Etats. Divergences

25/21.067 n Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie)

Message du 10 novembre 2021 relatif à l'initiative populaire «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)» et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) (FF 2021 2819)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) (FF 2021 2820)

31.05.2022 Conseil national. Début des délibérations

01.06.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

01.06.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 21.11.2023.

26.09.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 21.11.2023.

2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – objectifs en matière de coûts) (FF 2021 2821)

31.05.2022 Conseil national. Début des délibérations

01.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

14.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

31.05.2023 Conseil national. Divergences

x 26/22.043 n Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS). Initiative populaire

Message du 25 mai 2022 concernant l'initiative populaire «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)» (FF 2022 1485)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)» (FF 2022 1486)

14.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

15.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 781

27/22.054 é Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes). Initiative populaire

Message du 22 juin 2022 concernant l'initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)» (FF 2022 1711)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)» (FF 2022 1712)

15.03.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

05.06.2023 Conseil national. Renvoi à la commission

13.06.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1520

x **28/22.057 n Sécurité sociale. Convention avec l'Albanie**

Message du 24 août 2022 concernant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Albanie (FF 2022 2193)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République d'Albanie (FF 2022 2195)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Albanie (FF 2022 2194)

05.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

14.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 792; Délai référendaire 06.07.2023

29/22.062 n LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)

Message du 7 septembre 2022 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet) (FF 2022 2427)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet) (FF 2022 2428)

30/22.075 n « Pour la liberté et l'intégrité physique ». Initiative populaire

Message du 9 décembre 2022 concernant l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique » (FF 2023 59)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique» (FF 2023 60)

31.05.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

31/23.001 é Rapport de gestion du Conseil fédéral 2022

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2022 du 15 février 2023 (FF 2023 581)

CN/CE *Commission de gestion*

30.05.2023 Conseil des Etats. Pris acte

1. Arrêté fédéral portant approbation du rapport de gestion 2022 du Conseil fédéral

30.05.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

31.05.2023 Conseil national. Adhésion

x **32/23.016 né LAVS. Modification (Adaptation des rentes au renchérissement)**

Message du 22 février 2023 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (Adaptation des rentes au renchérissement) (FF 2023 599)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (Adaptation des rentes au renchérissement) (FF 2023 600)

01.03.2023 Conseil national. Ne pas entrer en matière

02.03.2023 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

33/23.023 é Loi sur la transplantation. Modification

Message du 15 février 2023 concernant la modification de la loi sur la transplantation (FF 2023 721)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation) (FF 2023 722)

08.06.2023 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

34/23.027 é LPP. Modification (Placement de fonds du libre passage de l'institution supplétive)

Message du 1er février 2023 concernant la révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive) (FF 2023 391)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (FF 2023 392)

30.05.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

05.06.2023 Conseil national. Adhésion

08.06.2023 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

14.06.2023 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1531; Délai référendaire 05.10.2023

Département de justice et police

35/18.043 é Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions. Projet 3: loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle. Rapport de la

Commission des affaires juridiques du Conseil des États (FF 2022 687)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.04.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 1011)

Voir objet 21.2044 Pét. Session des femmes 2021

Voir objet 22.2033 Pét. Amnesty International et Opération Libero

3. Loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle (Projet de la CAJ-E du 17.02.2022) (FF 2022 688)

07.06.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

13.06.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

05.12.2022 Conseil national. Divergences

07.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

01.06.2023 Conseil national. Divergences

05.06.2023 Conseil des Etats. Divergences

07.06.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1521; Délai référendaire 05.10.2023

x **36/20.026 é Code de procédure civile. Modification**

Message du 26 février 2020 relatif à la modification du code de procédure civile suisse (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2607)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code de procédure civile (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2693)

16.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

10.05.2022 Conseil national. Divergences

12.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Divergences

27.02.2023 Conseil des Etats. Divergences

06.03.2023 Conseil national. Divergences

15.03.2023 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

15.03.2023 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 786; Délai référendaire 06.07.2023

37/20.034 n Loi sur le droit international privé. Modification

Message du 13 mars 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (Successions) (FF 2020 3215)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) (FF 2020 3257)

15.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

15.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

16.03.2023 Conseil national. Divergences

38/21.082 n Code de procédure civile. Modification

Message du 10 décembre 2021 sur une modification du code de procédure civile (Action des organisations et transaction collective) (FF 2021 3048)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code de procédure civile (CPC) (Action des organisations et transaction collective) (FF 2021 3049)

39/21.083 é Loi sur la numérisation du notariat

Message du 17 décembre 2021 relatif à la loi fédérale sur le passage au numérique dans le domaine du notariat (FF 2022 143)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le passage au numérique dans le domaine du notariat (LNN) (FF 2022 144)

15.12.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

06.03.2023 Conseil national. Divergences

05.06.2023 Conseil des Etats. Divergences

07.06.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1523; Délai référendaire 05.10.2023

40/22.049 é Code civil. Modification (Transmission d'entreprises par succession)

Message du 10 juin 2022 concernant la révision du code civil suisse (Transmission d'entreprises par successions) (FF 2022 1637)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Transmission d'entreprises par succession) (FF 2022 1638)

15.06.2023 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

x **41/22.056 n Entraide judiciaire en matière pénale. Accord avec le Kosovo**

Message du 24 août 2022 relatif à l'approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Confédération suisse et la République du Kosovo (FF 2022 2169)

Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Confédération suisse et la République du Kosovo (FF 2022 2171)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et le Kosovo (FF 2022 2170)

05.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

27.02.2023 Conseil des Etats. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 793; Délai référendaire 06.07.2023

42/22.065 é Loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage

Message du 12 octobre 2022 concernant la loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage (FF 2022 2668)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage (LIDV) (FF 2022 2669)

07.03.2023 Conseil des Etats. Entrée en matière

05.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

43/22.066 n Code des obligations (Défauts de construction). Modification

Message du 19 octobre 2022 concernant la modification du code des obligations (défauts de construction) (FF 2022 2743)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Défauts de construction) (FF 2022 2744)

44/22.067 n Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

Message du 19 octobre 2022 relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Admission facilitée pour les trangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse) (FF 2022 2706)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse) (FF 2022 2707)

16.03.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.06.2023 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

45/22.071 é Code pénal et droit pénal des mineurs. Modification

Message du 2 novembre 2022 sur la modification du code pénal et du droit pénal des mineurs (Train de mesures. Exécution des sanctions) (FF 2022 2991)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code pénal suisse (Train de mesures. Exécution des sanctions) (FF 2022 2992)

15.06.2023 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (Droit pénal des mineurs, DPMIn) (Train de mesures. Exécution des sanctions) (FF 2022 2993)

13.03.2023 Conseil des Etats. Entrée en matière

15.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

46/22.078 é Loi sur les brevets. Modification

Message du 16 novembre 2022 relatif à la révision de la loi sur les brevets (FF 2023 7)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur les brevets d'invention (Loi sur les brevets, LBI) (FF 2023 8)

x 47/22.079 é n Constitutions des cantons Zurich, de Glaris, de Soleure, de Bâle-Campagne, du Valais et de Genève. Garantie

Message du 23 novembre 2022 concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Zurich, de Glaris, de Soleure, de Bâle-Campagne, du Valais et de Genève (FF 2022 2963)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Zurich, de Glaris, de Soleure, de Bâle-Campagne, du Valais et de Genève (FF 2022 2964)

27.02.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

06.03.2023 Conseil national. Adhésion

48/23.022 n Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire

Message du 15 février 2023 concernant la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (FF 2023 679)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) (FF 2023 680)

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

49/21.052 é Alimentation de l'armée et de la protection civile Partie 1

Rapport du Conseil fédéral du 30 juin 2021 ; Alimentation de l'armée et de la protection civile, Partie 1 : analyse et mesures à court et à moyen terme (FF 2021 1555)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

15.06.2023 Conseil national. Pris acte

50/22.026 é Alimentation de l'armée et de la protection civile. Partie 2

Rapport du Conseil fédéral du 4 mars 2022 ; Alimentation de l'armée et de la protection civile, Partie 2: possibilités de développement à long terme du système de l'obligation de servir (FF 2022 665)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

15.06.2023 Conseil national. Pris acte

x 51/22.052 é Nouveaux systèmes de production (NEPRO) pour swisstopo. Crédit d'engagement pour 2023-2029

Message del 22 juin 2022 concernant l'arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné au programme Nouveaux systèmes de production (NEPRO) de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) pour les années 2023 à 2029 (FF 2022 1745)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné au programme Nouveaux systèmes de production (NEPRO) de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) pour les années 2023 à 2029 (FF 2022 1746)

14.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

16.03.2023 Conseil national. Adhésion

52/22.063 é Rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021 sur les conséquences de la guerre en Ukraine

Rapport complémentaire du 7 septembre 2022 au rapport sur la politique de sécurité 2021 sur les conséquences de la guerre en Ukraine (FF 2022 2357)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

01.03.2023 Conseil des Etats. Pris acte

53/22.072 é Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy

Message du 23 novembre 2022 relatif à la prolongation de la participation suisse à la Force multinationale de l'OTAN au Kosovo (KFOR) (2024 à 2026) (FF 2022 2974)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral relatif à la prolongation de la participation suisse à la Force multinationale de l'OTAN au Kosovo (KFOR) (2024 à 2026) (FF 2022 2975)

01.03.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

15.06.2023 Conseil national. Adhésion

54/22.073 n Loi sur la sécurité de l'information. Modification (Inscription d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques)

Message du 2 décembre 2022 relatif à la modification de la loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (Inscription d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques) (FF 2023 84)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (Loi sur la sécurité de l'information, LSI) (FF 2023 85)

16.03.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.06.2023 Conseil des Etats. Divergences

55/22.074 n Déminage de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz. Crédit d'engagement

Message du 16 novembre 2022 sur un crédit d'engagement pour l'élimination des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz (FF 2022 3167)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

04.05.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

1. Arrêté fédéral sur un crédit d'engagement pour l'élimination des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz (FF 2022 3168)

04.05.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

56/22.076 n Soutien de grandes manifestations sportives internationales durant les années 2025 à 2029. Crédits d'engagement

Message du 2 décembre 2022 concernant les crédits d'engagement destinés à soutenir les grandes manifestations sportives internationales pendant les années 2025 à 2029 (FF 2023 11)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral concernant les crédits d'engagement destinés à soutenir les grandes manifestations sportives internationales pendant les années 2025 à 2029 (FF 2023 12)

16.03.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.06.2023 Conseil des Etats. Divergences

14.06.2023 Conseil national. Adhésion

x 57/23.018 é Service d'appui de l'armée en faveur du SEM dans le domaine de l'asile

Message du 1er février 2023 concernant l'arrêté fédéral sur le service d'appui de l'armée en faveur du SEM dans le domaine de l'asile (FF 2023 341)

CN *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral sur le service d'appui de l'armée en faveur du SEM dans le domaine de l'asile (FF 2023 342)

01.03.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

06.03.2023 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2023 808

58/23.025 n Message sur l'armée 2023

Message sur l'armée 2023 du 15 février 2023 (FF 2023 619)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur le programme d'armement 2023 (FF 2023 620)

14.06.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel de l'armée 2023 (FF 2023 621)

14.06.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

3. Arrêté fédéral sur le programme immobilier du DDPS 2023 (FF 2023 622)

14.06.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

4. Arrêté fédéral sur le plafond des dépenses de l'armée pour la période 2021 à 2024 (FF 2023 623)

14.06.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

Département des finances

59/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

22.09.2021 Conseil national. Classement

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

60/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

61/18.034 é Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

Message additionnel relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2019 5547)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

62/21.019 n Loi sur la TVA. Révision partielle

Message du 24 septembre 2021 concernant la modification de la loi sur la TVA (FF 2021 2363)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 18.2006 Pét. Session des jeunes 2017

Voir objet 19.2017 Pét. Campax

1. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) (FF 2021 2364)

10.05.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

28.02.2023 Conseil des Etats. Divergences

01.06.2023 Conseil national. Divergences

06.06.2023 Conseil des Etats. Divergences

08.06.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1524; Délai référendaire 05.10.2023

x 63/22.022 é Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale

Message du 4 mars 2022 concernant la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (FF 2022 804)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) (FF 2022 805)

01.06.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

21.09.2022 Conseil national. Divergences

05.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

02.03.2023 Conseil national. Divergences

08.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

13.03.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 787; Délai référendaire 06.07.2023

64/22.035 n Taxe au tonnage applicable aux navires de mer. Loi fédérale

Message du 4 mai 2022 concernant la loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer (FF 2022 1252)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer (Loi sur la taxe au tonnage) (FF 2022 1253)

13.12.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

x 65/22.050 é Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Modification (Reconnaissance des plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse)

Message du 22 juin 2022 concernant la modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (Reconnaissance des plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse) (FF 2022 1673)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) (Reconnaissance de plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse) (FF 2022 1674)

08.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

27.02.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 788; Délai référendaire 06.07.2023

66/22.053 é Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. Modification (augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne)

Message du 22 juin 2022 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne) (FF 2022 1722)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne) (FF 2022 1723)

08.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

67/22.058 n Loi sur les douanes. Révision totale

Message du 24 août 2022 relatif à la loi fédérale sur la partie générale relative à la perception des redevances et sur le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières et à la nouvelle loi sur les droits de douane (révision totale de la loi sur les douanes) (FF 2022 2724)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur la partie générale relative à la perception des redevances et sur le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) (FF 2022 2725)

08.06.2023 Conseil national. Entrée en matière

2. Loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD) (FF 2022 2726)

08.06.2023 Conseil national. Entrée en matière

3. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin (FF 2022 2727)

08.06.2023 Conseil national. Entrée en matière

x **68/22.059 n Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds. Modification**

Message du 31 août 2022 concernant la modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et le crédit d'engagement pour le financement d'un nouveau système de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (FF 2022 2323)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, LRPL) (FF 2022 2324)

06.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

28.02.2023 Conseil des Etats. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 789; Délai référendaire 06.07.2023

2. Arrêté fédéral relatif au financement d'un nouveau système de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (FF 2022 2325)

06.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

28.02.2023 Conseil des Etats. Adhésion

69/22.069 é Loi sur l'imposition du tabac. Modification (Imposition des cigarettes électroniques)

Message du 26 octobre 2022 sur la modification de la loi sur l'imposition du tabac (imposition des cigarettes électroniques) (FF 2022 2752)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'imposition du tabac (LTab) (FF 2022 2753)

08.03.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

08.06.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1525; Délai référendaire 05.10.2023

70/22.077 é Doubles impositions. Convention avec le Tadjikistan

Message du 16 novembre 2022 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Tadjikistan (FF 2022 2960)

Protocole modifiant la Convention du 23 juin 2010 entre la Confédération suisse et la République du Tadjikistan en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2022 2962)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Tadjikistan (FF 2022 2961)

28.02.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

01.06.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1530; Délai référendaire 05.10.2023

71/23.041 én Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027

CN/CE *Commission des finances*

72/23.042 én Budget 2023. Supplément II

CN/CE *Commission des finances*

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

73/20.022 é Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Message du 12 février 2020 relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) (FF 2020 3851)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 22.2027 Pét. Thoma Hansruedi

1. Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) (FF 2020 4111)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

08.03.2023 Conseil national. Début des délibérations

09.03.2023 Conseil national. Divergences

07.06.2023 Conseil des Etats. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1527; Délai référendaire 05.10.2023

2. Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDPR) (FF 2020 4129)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

13.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

08.03.2023 Conseil national. Début des délibérations

09.03.2023 Conseil national. Ne pas entrer en matière

3. Loi sur les épizooties (LFE) (FF 2020 4135)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

08.03.2023 Conseil national. Début des délibérations

09.03.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1528; Délai référendaire 05.10.2023

74/22.045 é Organisation internationale du Travail : Convention n° 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire

Message du 18 mai 2022 concernant l'approbation de la convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (FF 2022 1379)

Convention no 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (FF 2022 1381)

Convention no 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (FF 2022 1381)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention no 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (FF 2022 1380)

19.09.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

12.12.2022 Conseil national. Divergences

x 75/22.051 é Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme. Modification

Message de 22 juin 2022 concernant la modification de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (FF 2022 1742)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (FF 2022 1743)

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

02.03.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 790; Délai référendaire 06.07.2023

2. Arrêté fédéral concernant un crédit additionnel visant à renforcer l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) en 2023 (FF 2022 1744)

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

02.03.2023 Conseil national. Adhésion

x 76/22.068 é Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 et 21.3015

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.12.2022 Conseil des Etats. Pris acte

08.03.2023 Conseil national. Pris acte

77/22.080 é Loi sur les travailleurs détachés. Révision

Message du 2 décembre 2022 concernant la modification de la loi sur les travailleurs détachés (FF 2022 3190)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét) (FF 2022 3191)

06.03.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

30.05.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1526; Délai référendaire 05.10.2023

78/22.082 é Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)

Message du 9 décembre 2022 concernant la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) (FF 2023 166)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) (FF 2023 167)

07.06.2023 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

79/22.083 é Instauration d'un frein à la réglementation

Message du 9 décembre 2022 concernant l'instauration d'un frein à la réglementation (modification de l'art. 159, al. 3, de la Constitution et modification de la loi sur le Parlement) (FF 2023 168)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Frein à la réglementation) (FF 2023 169)

07.06.2023 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral sur l'instauration d'un frein à la réglementation (FF 2023 170)

07.06.2023 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

80/22.084 é Loi fédérale sur la société financière de déve- loppement SIFEM

Message du 16 décembre 2022 concernant la loi fédérale sur la société financière de développement SIFEM (FF 2023 55)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur la société financière de développement SIFEM (Loi SIFEM) (FF 2023 56)

x **81/23.008 né Politique économique extérieure 2022. Rapport**

Rapport du 11 janvier 2023 sur la politique économique extérieure 2022 comprenant des messages concernant des accords économiques internationaux et rapport sur les mesures tarifaires prises en 2022 (FF 2023 304)

Message concernant l'approbation de l'accord international de 2022 sur le café (FF 2023 305)

Accord international de 2022 sur le café (FF 2023 307)

Message concernant l'approbation de l'accord international de 2010 sur le cacao, tel que modifié en 2022 (FF 2023 308)

Accord international de 2010 sur le cacao, tel que modifié en 2022 (FF 2023 310)

Message relatif à l'approbation de l'accord entre le Département de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat de la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération et la coordination des autorités de concurrence (FF 2023 311)

Accord du 1er novembre 2022 entre le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat de la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération et la coordination des autorités de concurrence (FF 2023 313)

Rapport sur les mesures tarifaires prises en 2022 (FF 2023 314)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord international de 2022 sur le café (FF 2023 306)

02.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

06.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord international de 2010 sur le cacao tel que modifié en 2022 (FF 2023 309)

02.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

06.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre le Département de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat de la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération et la coordination des autorités de concurrence (FF 2023 312)

02.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

06.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 794; Délai référendaire 06.07.2023

4. Arrêté fédéral portant approbation de mesures touchant le tarif des douanes (FF 2023 315)

02.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

06.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2023 809

82/23.026 é Loi sur l'assurance-chômage (LACI). Révision partielle (Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les formateurs)

Message du 15 février 2023 sur la révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les formateurs) (FF 2023 577)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI) (Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les formateurs) (FF 2023 578)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

83/23.028 é Promotion économique 2024-2027

Message du 25 janvier 2023 sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 (FF 2023 554)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur le financement des activités de cyberadministration en faveur des petites et moyennes entreprises pendant les années 2024 à 2027 (FF 2023 555)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) pendant les années 2024 à 2027 (FF 2023 556)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

3. Arrêté fédéral sur l'aide financière allouée à Suisse Tourisme pour les années 2024 à 2027 (FF 2023 557)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

4. Arrêté fédéral relatif à l'établissement du programme pluriannuel de la Confédération 2024 à 2031 concernant la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (FF 2023 558)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

5. Arrêté fédéral concernant de nouveaux apports au Fonds de développement régional (FF 2023 559)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

6. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des exportations pendant les années 2024 à 2027 (FF 2023 560)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

7. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des conditions d'implantation des entreprises en Suisse (promotion de la place économique) pendant les années 2024 à 2027 (FF 2023 576)

14.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

84/23.029 n Loi fédérale sur la politique régionale. Modification

Message du 22 février 2023 concernant la modification de la loi fédérale sur la politique régionale (FF 2023 664)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la politique régionale (FF 2023 665)

12.06.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

85/18.077 n Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (FF 2018 7423)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) (FF 2018 7479)

03.12.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

09.06.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

16.06.2022 Conseil des Etats. Divergences

15.06.2023 Conseil national. Divergences

86/21.047 é Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale

Message du 18 juin 2021 concernant la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (FF 2021 1666)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2021 1667)

22.09.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

29.09.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.03.2023 Conseil national. Début des délibérations

14.03.2023 Conseil national. Suite

15.03.2023 Conseil national. Divergences

01.06.2023 Conseil des Etats. Début des délibérations

08.06.2023 Conseil des Etats. Divergences

x 87/21.055 n Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct

Message du 11 août 2021 relatif à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » et au contre-projet direct (arrêté fédéral relatif à la politique climatique) (FF 2021 1972)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)» (FF 2021 1973)

02.03.2022 Conseil national. Début des délibérations

03.03.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

03.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 07.08.2023.

31.05.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 07.08.2023.

Par déclaration du 05.10.2022, le comité d'initiative a informé la Chancellerie fédérale que l'initiative populaire a été retirée

conditionnellement (FF 2022 2412) par une décision prise à la majorité nécessaire des membres du comité d'initiative.

06.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

01.03.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 782

2. Arrêté fédéral relatif à la politique climatique (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour un climat sain [initiative pour les glaciers]») (FF 2021 1974)

02.03.2022 Conseil national. Début des délibérations

03.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

06.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

01.03.2023 Conseil national. Ne pas entrer en matière

88/21.065 é Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire

Message du 1er septembre 2021 relatif à l'initiative populaire «Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)» (FF 2021 2115)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)» (FF 2021 2116)

16.06.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

20.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 8 mars 2024.

28.11.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 8 mars 2024.

x 89/21.080 n Loi fédérale sur la circulation routière. Révision

Message du 17 novembre 2021 concernant la révision de la loi fédérale sur la circulation routière (FF 2021 3026)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) (FF 2021 3027)

09.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

31.05.2022 Conseil des Etats. Divergences

13.09.2022 Conseil national. Divergences

28.11.2022 Conseil des Etats. Divergences

01.03.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 791; Délai référendaire 06.07.2023

90/22.025 n Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 4 mars 2022 relatif à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) (FF 2022 737)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (FF 2022 738)

19.09.2022 Conseil national. Début des délibérations

21.09.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

13.06.2023 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)» (FF 2022 739)

19.09.2022 Conseil national. Début des délibérations

21.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

21.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

14.12.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'au 08.03.2024.

x **91/22.060 é Environnement mondial 2023-2026. Crédit-cadre**

Message du 31 août 2022 relatif à un crédit d'engagement en faveur de l'environnement mondial 2023-2026 (FF 2022 2219)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit d'engagement en faveur de l'environnement mondial 2023-2026 (FF 2022 2220)

28.11.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

08.03.2023 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2023 810

92/22.061 é Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024. Révision

Message du 16 septembre 2022 relatif à la révision de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024 (FF 2022 2651)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (Loi sur le CO₂) (FF 2022 2652)

2. Arrêté fédéral sur l'encouragement des technologies de propulsion électrique pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2653)

3. Arrêté fédéral sur l'encouragement des énergies renouvelables pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2654)

4. Arrêté fédéral sur l'encouragement des carburants d'aviation renouvelables pendant les années 2025 à 2029 (FF 2022 2655)

5. Arrêté fédéral sur l'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2656)

6. Arrêté fédéral sur l'encouragement des bornes de recharge pour les véhicules électriques pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2657)

93/22.064 n Loi sur le transfert du transport de marchandises et arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses

pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes. Modification

Message du 30 septembre 2022 relatif à une modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises et à un arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes (FF 2022 2456)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur le transfert de la route au rail du transport lourd de marchandises à travers les Alpes (Loi sur le transfert du transport de marchandises, LTTM) (FF 2022 2457)

08.03.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.06.2023 Conseil des Etats. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1529; Délai référendaire 05.10.2023

2. Arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes (chaussée roulante) (FF 2022 2458)

08.03.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.06.2023 Conseil des Etats. Adhésion

Paraîtra dans la Feuille fédérale dès que la base légale correspondante entrera en vigueur.

94/22.085 é Loi sur la protection de l'environnement. Modification

Message du 16 décembre 2022 concernant la modification de la loi sur la protection de l'environnement (bruit, sites contaminés, taxes d'incitation, financement de cours de formations initiale et continue, systèmes d'information et de documentation, droit pénal) (FF 2023 239)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) (FF 2023 240)

95/23.024 é Loi sur les chemins de fer. Modification (Mise en œuvre du volet technique du 4e paquet ferroviaire de l'UE)

Message du 22 février 2023 concernant une modification de la loi sur les chemins de fer (Mise en œuvre du volet technique du 4e paquet ferroviaire de l'UE) (FF 2023 703)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) (Mise en œuvre du volet technique du 4e paquet ferroviaire de l'UE) (FF 2023 704)

13.06.2023 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

96/23.030 n Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau

Message du 10 mars 2023 sur la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (FF 2023 858)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (FF 2023 859)

97/23.032 n Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales

Message du 22 février 2023 relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, le crédit d'engagement et la modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (FF 2023 865)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 23.3497 Po. CTT-CN

1. Arrêté fédéral concernant le plafond des dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2024-2027 (FF 2023 866)

30.05.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales (FF 2023 867)

30.05.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

3. Arrêté fédéral relatif au crédit d'engagement pour l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales et pour la planification de projets pas encore approuvés (FF 2023 868)

30.05.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

4. Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (Arrêté sur le réseau) (FF 2023 869)

30.05.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

98/23.033 n Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

Message du 22 février 2023 relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2023 656)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2023 657)

06.06.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

Chancellerie fédérale

99/23.006 é n Motions et postulats des conseils législatifs 2022. Rapport

Rapport du Conseil fédéral du 3 mars 2023 Motions et postulats des Chambres fédérales 2022 (FF 2023 870)

Rapport du Conseil fédéral Motions et postulats des Chambres fédérales 2022. Extrait: Chapitre I (FF 2023 870)

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

05.06.2023 Conseil des Etats. Pris acte

05.06.2023 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

12.06.2023 Conseil national. Pris acte

12.06.2023 Conseil national. Divergences

Initiatives des cantons

100/20.313 é Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité (04.06.2020)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats parlementaires accessoires après la naissance d'un enfant sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

30.03.2023 Rapport CIP-CE (FF 2023 934)

24.05.2026 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 1357)

Voir objet 19.311 Iv. ct. Zoug

Voir objet 20.323 Iv. ct. Lucerne

Voir objet 21.311 Iv. ct. Bâle-Ville

101/21.327 é Bâle-Campagne. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe (18.11.2021)

L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral sont priés de prendre les mesures nécessaires permettant à la Suisse de continuer d'être pleinement associée au programme de recherche Horizon Europe de l'Union européenne.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

01.02.2022 CSEC-CE. Donné suite

01.04.2022 CSEC-CN. Adhésion

102/22.318 é Bâle-Campagne. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse (15.09.2022)

Le cadre réglementaire et les incitations doivent être revus afin que le système de santé suisse puisse être numérisé le plus rapidement possible, et, ainsi, évoluer vers un écosystème numérique de données de santé. La Suisse a maintenant besoin :

- d'une infrastructure commune permettant de récolter, de traiter, de sauvegarder, de partager et aussi de supprimer les données médicales,
- de normes communes techniques, éthiques et conformes à la protection des données qui définissent comment saisir et structurer ces données ;
- de dispositifs de sensibilisation et de promotion (confiance et adhésion) ;
- de réglementations et d'incitations ;
- de mesures pour former et perfectionner les professionnelles et professionnels dotés de compétences numériques prononcées ;
- d'un financement durable et d'investissements dans la numérisation du système de santé.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.11.2022 CSEC-CE. Donné suite

21.04.2023 CSEC-CN. Donné suite

103/21.311 é Bâle-Ville. Exercice du mandat parlementaire pendant le congé de maternité (27.04.2021)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que les femmes puissent exercer leur mandat parlementaire accessoire après la naissance d'un enfant sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.04.2022 CIP-CE. Donné suite

30.06.2022 CIP-CN. Adhésion

30.03.2023 Rapport CIP-CE (FF 2023 934)

24.05.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 1357)

Voir objet 19.311 Iv. ct. Zoug

Voir objet 20.313 Iv. ct. Bâle-Campagne

Voir objet 20.323 Iv. ct. Lucerne

104/21.317 é Bâle-Ville. Introduction et mise en oeuvre rapides de l'imposition individuelle (06.07.2021)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que l'imposition individuelle puisse être mise en oeuvre le plus rapidement possible, tant sur le plan de l'impôt fédéral qu'en matière de droit fiscal cantonal.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

105/21.328 é Bâle-Ville. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe (18.11.2021)

L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral sont priés de prendre les mesures nécessaires permettant à la Suisse de continuer de participer au programme de recherche Horizon Europe de l'Union européenne.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

01.02.2022 CSEC-CE. Donné suite

31.03.2022 CSEC-CN. Adhésion

106/22.311 é Bâle-Ville. Interdiction des thérapies de conversion en Suisse (07.06.2022)

Le canton de Bâle-Ville demande au Parlement fédéral et aux autorités fédérales :

- d'interdire les " thérapies de conversion ", qui visent à changer l'orientation sexuelle des enfants, des jeunes et des adultes ;
- d'indiquer s'il est possible que les psychologues, les thérapeutes, les aumôniers et aumôniers, etc., qui font usage de telles thérapies, soient interdits d'exercer ;
- d'indiquer les conséquences en cas d'infraction.

Les thérapies de conversion sont des thérapies psychologiques qui visent à " convertir " la tendance homosexuelle d'une personne en tendance hétérosexuelle ou à changer son identité de genre. Ces pratiques se fondent sur le postulat que l'homosexualité est une maladie ou un symptôme curable par un traitement approprié.

Les cas avérés où des thérapies de conversion ont été prescrites par des psychiatres et remboursées par une caisse-maladie sont rares. Toutefois, les médecins ne sont pas les seuls responsables de ces thérapies. Ces prétendues thérapies réparatrices sont effectuées par des personnes diverses, aux profils

professionnels variés. En dehors des médecins, il peut s'agir de coaches, de sexologues ou d'ecclésiastiques. Si les médecins sont soumis à un code déontologique et s'exposent à des sanctions disciplinaires en conduisant une thérapie de conversion, il n'existe pas de telles sanctions pour les coaches, les sexologues ou les ecclésiastiques.

Les thérapies de conversion sont extrêmement traumatisantes pour les personnes qui les subissent, comme le montrent de nombreuses études. Ces " thérapies " visent à susciter la culpabilité, qui provoque souvent un sentiment de détresse. Les jeunes sont particulièrement vulnérables : sous l'influence de " guérisseuses " ou de " guérisseurs " auto-proclamés, ces personnes connaissent des crises psychiques, qui peuvent les mener à la dépression ou au suicide.

Il faut éviter de telles pratiques en Suisse. L'homosexualité n'est pas une maladie, il n'est donc pas nécessaire de la soigner. C'est pourquoi il faut poser des règles claires : les thérapies de conversion doivent être interdites et sanctionnées pénalement. Il est nécessaire d'élaborer une loi de large portée, qui doit aussi inclure les cas impliquant des personnes mineures.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

107/22.313 é Bâle-Ville. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse (14.06.2022)

Le canton de Bâle-Ville demande aux Chambres fédérales de modifier les conditions générales du système de santé suisse pour qu'il puisse être numérisé le plus rapidement possible, et, ainsi, évoluer vers un écosystème numérique de données de santé. La Suisse a maintenant besoin :

- d'une infrastructure commune permettant de récolter, de traiter, de sauvegarder, de partager et aussi de supprimer les données médicales,
- de normes communes techniques, éthiques et conformes à la protection des données qui définissent comment saisir et structurer ces données ;
- de dispositifs de sensibilisation et de promotion (confiance et adhésion) ;
- de réglementations et d'incitations ;
- de mesures pour former et perfectionner les professionnelles et professionnels dotés de compétences numériques prononcées ;
- d'un financement durable et d'investissements dans la numérisation du système de santé.

La Suisse a du retard en matière de numérisation de son système de santé. Différentes sources l'attestent (indice de santé numérique de la Fondation Bertelsmann, indice de maturité technique et opérationnelle de l'OCDE, étude sur la numérisation de la recherche en matière de santé BAK Economics, l'OMS, qui place la Suisse tout en bas du classement de l'utilisation du dossier électronique du patient), et la pandémie de COVID-19 l'a clairement mis en lumière. Le système de santé suisse n'a tout simplement pas l'infrastructure moderne nécessaire à la collecte, à la sauvegarde et au partage des données.

En Suisse, la population est habituée à un niveau de vie élevée et le pays compte sur un remarquable site spécialisé en sciences de la vie. Les sciences de la vie totalisent actuellement plus de 51 % des exportations suisses. Il n'en demeurera ainsi que si la Suisse est à la pointe de la numérisation aussi dans le domaine de la santé et qu'elle évolue en permanence.

La région de Bâle a déjà connu plusieurs métamorphoses : de l'industrie textile aux colorants, des colorants à la chimie, de la chimie aux produits pharmaceutiques et biotechnologiques. L'économie de la santé basée sur les données en est une autre. Les données de santé permettent d'améliorer les traitements thérapeutiques, de mieux cibler les soins de santé, mais aussi d'accroître l'efficacité de la recherche et du développement. Les investissements dans des domaines ou des entreprises relevant de la santé numérique prennent de l'ampleur dans le monde entier. La Suisse est cependant de moins en moins significative dans ce secteur, et manque de professionnels et professionnelles. Conformément aux exigences légales, les données de santé utilisées à des fins de recherche et développement sont anonymisées, cryptées ou munies du consentement de la personne concernée. Malgré ces règles strictes, on dispose encore de trop peu de données agrégées.

L'industrie des sciences de la vie de la région bâloise - un cheval de trait de l'économie suisse - perdra de son attrait sur la scène internationale si l'on ne parvient pas à faire progresser rapidement la numérisation du système de santé. Dans la région bâloise, l'industrie des sciences de la vie est à l'origine de plus d'un tiers de la création de valeur et occupe plus de 32 000 personnes. La Suisse a beaucoup à perdre si elle ne maîtrise pas les enjeux de la mue entamée. Les jalons doivent être posés rapidement.

Les milieux industriel et académique sont d'accord et la sphère politique a reconnu la nécessité d'agir. La réponse à la motion 21.3021 " Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société ", de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, le montre cependant clairement : les choses évoluent trop lentement, il manque un plan directeur avec des mesures concrètes.

Le fait que cette initiative émane du canton de Bâle-Ville, particulièrement touché par une numérisation insuffisante de son système de santé, donne un poids particulier aux besoins spécifiques du pôle suisse des sciences de la vie.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.11.2022 CSEC-CE. Donné suite

21.04.2023 CSEC-CN. Donné suite

108/22.316 é Bâle-Ville. Remboursement rapide et proportionnel des réserves des caisses-maladie à la population (06.09.2022)

Les Chambres fédérales sont invitées à modifier les bases légales de sorte que les réserves excessives des caisses-maladie soient remboursées aux assurées et aux assurés rapidement et proportionnellement à la population cantonale.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

12.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

109/23.302 é Berne. Préserver l'autosuffisance alimentaire de la Suisse en sucre (15.02.2023)

Conformément au mandat qui lui a été confié et se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le Conseil-exécutif du canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

Modification de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (loi sur l'agriculture, LAgr ; RS 910.1) :

1. Titre : Principes généraux

Art. 1

(...)

Let. a1 (nouveau)

à la préservation de l'autosuffisance de la Suisse en sucre au moins au niveau des années précédentes ;

Let. a2 (nouveau)

au soutien de projets de recherche qui favorisent une approche écologique et socialement durable de la culture de betteraves sucrières ;

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

110/20.332 é Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives visant à intégrer dans l'assurance-maladie obligatoire les instruments nécessaires à la prise en charge des prestations globales d'un groupe de professionnel-le-s de la santé en faveur d'un groupe de patients et patientes, démontrant une réelle plus-value, tant en termes économiques que sous l'angle de l'amélioration de la qualité des soins, comme le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Donné suite

x 111/21.315 é Fribourg. Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires (01.06.2021)

S'appuyant sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante :

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires, dont notamment une adaptation de l'ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI ; RS 817.022.16), pour :

1. rendre obligatoire la teneur en sucres dans la déclaration nutritionnelle ;
2. rendre, en sus, obligatoire un étiquetage lisible et d'emblée compréhensible pour tous les consommateurs et toutes les consommatrices.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

112/21.318 é Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses (21.09.2021)

S'appuyant sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante :

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour :

1. autoriser temporairement l'utilisation du produit " Gaucho " (néonicotinoïde) pour le traitement des semences de betteraves, moyennant le respect de conditions d'utilisation strictes ;

2. renforcer la recherche et le développement pour la lutte contre la jaunisse de la betterave et son vecteur de transmission, le puceron, par exemple par de nouvelles variétés de betteraves.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.06.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

12.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

113/19.308 é Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine (11.06.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'art. 160, al. I, de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 ;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002 ;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 décembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale de modifier l'art. 64, al. 7, let. b, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin que le régime prévu par cet article soit étendu aux grossesses s'arrêtant avant la treizième semaine.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.11.2020 CSSS-CE. Donné suite

25.06.2021 CSSS-CN. Donné suite

x 114/20.311 é Genève. Pour une action efficace en faveur de la santé publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés (03.03.2020)

Correctif de la date de dépôt : 16.13.2020

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

vu les articles 20 et 22 de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), du 20 juin 2014 ;

vu l'art. 25, al. 2, de son ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIOUs), du 16 décembre 2016 ;

invite l'Assemblée fédérale

à réglementer de manière restrictive la teneur en sucres ajoutés des denrées alimentaires afin de réduire les effets nocifs de sa consommation sur la santé des consommateurs.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 115/21.309 é Genève. Non aux renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués. Proscrivons les renvois vers l'Ethiopie (30.03.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- la déclaration universelle des droits de l'homme, notamment ses articles 3, 5, 7, 9, 14 et 18 ;
 - le pacte international relatif aux droits civils et politiques, approuvé par l'Assemblée fédérale le 13 décembre 1991 ;
 - la Constitution fédérale, en son article 25, alinéas 2 et 3 ;
 - la constitution genevoise en ses articles 1 et 18 ;
 - la loi sur l'asile en ses articles 3, 4 et 5 alinéa 1 ;
 - la nécessité de garantir l'application des textes fondamentaux susmentionnés en interdisant les renvois vers des pays où les droits de l'homme sont bafoués ;
 - l'exigence de garantir la sécurité et l'intégrité des personnes renvoyées dans leur pays ;
 - la situation particulièrement troublée en Éthiopie marquée par des tensions ethniques et politiques, et l'instabilité permanente qui y prévaut ;
 - les graves violations des droits humains qui y sont perpétrées, documentées par Amnesty International ainsi que par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, l'OSAR ;
 - le fait que la guerre civile qui a ravagé le pays, et instauré depuis lors une instabilité politique permanente, vide de sa substance le ralliement en 2018 de la Suisse à l'accord de collaboration et de réadmission entre l'Éthiopie et l'Union européenne ;
 - le renvoi forcé survenu le 27 janvier 2021 de Tahir Tilmo, Arkisso Solomon, Teklu Feyisa et d'autres personnes déportés en Éthiopie, dans des conditions particulièrement inhumaines, violant les principes essentiels du respect et de la protection des personnes ;
 - le fait qu'en dépit de l'importante détérioration de son état de santé, l'une de ces trois personnes a été extraite du service des urgences des HUG afin d'être conduite à l'aéroport pour être placée sur un vol spécial,
- demande à l'Assemblée fédérale
- de garantir, conformément à l'article 4 de la loi sur l'asile, " la protection provisoire à des personnes à protéger aussi longtemps qu'elles sont exposées à un danger général grave, notamment pendant une guerre ou une guerre civile ou lors de situations de violence généralisée " ;
 - de proscrire les renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués, ou avec lesquels des accords de réadmission peu transparents sont signés ;
 - de notamment cesser immédiatement tous les renvois forcés et vols spéciaux en direction de l'Éthiopie ;
 - d'interpeller le Conseil fédéral afin qu'il remette en question le ralliement de la Suisse à l'accord de collaboration et de réadmission signé entre l'Éthiopie et la Communauté européenne compte tenu de l'instabilité politique en Éthiopie et des violences perpétrées à l'égard des populations civiles.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x **116/21.316 é Genève. En faveur d'une mesure de prolongation du délai en cas de demeure du locataire pour défaut de paiement** (27.05.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de prendre une mesure similaire à celle prévue à l'article 2 de l'ordonnance COYID-19 bail à loyer et bail à ferme du Conseil fédéral, du 27 mars 2020, et de permettre qu'à tout locataire qui aurait du retard pour s'acquitter de son loyer ou de frais accessoires échus durant toute la période pour laquelle des mesures ont été prises par une autorité publique pour lutter contre la pandémie, soit accordé, en dérogation à l'art. 257d, al. 1, du code des obligations, un délai minimum prolongé de 90 jours.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.03.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

117/21.320 é Genève. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe (06.09.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

- de débloquer au plus vite la deuxième contribution de cohésion de la Suisse en faveur de certains États membres de l'Union européenne ;
- de stabiliser les relations avec l'UE, afin de garantir au plus vite l'accès et la participation de la Suisse au programme Horizon Europe.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **118/21.321 é Genève. Pour une interdiction des sels d'aluminium et de ses dérivés dans les produits cosmétiques** (11.10.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002,

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, et vu l'article 118 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999, considérant :

- que les facteurs environnementaux impactent de plus en plus fortement notre santé et que les maladies dites émergentes augmentent ;
- que nous devons changer nos modes de vie et de consommation après de nombreuses années d'insouciance ;
- que les sels d'aluminium et leur potentiel effet cancérigène sont controversés depuis de nombreuses années ;
- qu'une nouvelle étude genevoise tend à prouver que les sets d'aluminium présents dans les anti-transpirants augmenteraient le risque de cancer du sein ;
- qu'il est de bon ton d'appliquer le principe de précaution et de se pencher sur une interdiction afin de protéger la santé de la population ;
- que la population commence à réaliser les dangers auxquels elle s'expose et à se tourner vers des produits moins toxiques ;

- que les géants de la cosmétique doivent réfléchir à d'autres produits tout aussi efficaces mais moins dangereux pour notre santé,

invite l'Assemblée fédérale

à se pencher, au vu des éléments scientifiques récemment apportés, sur une interdiction des sels d'aluminium et dérivés dans les produits cosmétiques.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.03.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

119/21.326 é Genève. Pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (15.11.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale et au Conseil fédéral d'inscrire dans le catalogue des prestations prises en charge par l'assurance-maladie de base, les méthodes de prévention des infections sexuellement transmissibles, notamment la PrEP-VIH.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

120/22.309 é Genève. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans (23.05.2022)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève,

vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

considérant :

- la Constitution fédérale, du 18 avril 1999, et plus particulièrement son article 7 relatif à la dignité humaine ;

- la loi fédérale complétant le Code civil suisse, du 30 mars 1911, qui règle le droit du bail en ses articles 253 et suivants ;

demande à l'Assemblée fédérale

de modifier la loi fédérale complétant le Code civil suisse, dans le sens d'inscrire une interdiction de résilier le contrat de bail d'une personne âgée de plus de 65 ans lorsque cette résiliation intervient uniquement dans le but de pouvoir augmenter le loyer ("congé économique").

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

31.05.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

121/22.314 é Genève. Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires (27.06.2022)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

considérant :

- la guerre en Ukraine ;

- que ce pays produisait environ 12 % du blé mondial ;

- la hausse des prix des matières premières, notamment de première nécessité ;

- les risques de pénurie alimentaire mondiale ;

- que notre pays dépend à 50 % d'importations alimentaires ;

- la volonté de notre Conseil d'augmenter notre souveraineté alimentaire ;

- la décision incompréhensible du Conseil fédéral de geler 3,5 % de terres nourricières supplémentaires ;

- que cela représente 2000 tonnes de blé en moins pour notre canton,

demande à l'Assemblée fédérale

de charger le Conseil fédéral d'adopter un train de mesures urgentes provisoires et concrètes permettant de renforcer la production de denrées de première nécessité durant cette période de crise alimentaire, dont le fait de renoncer à sacrifier 3,5 % des 400 000 ha de terres assolées afin de permettre la production de denrées alimentaires sur l'ensemble des terres assolées.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

122/22.315 é Genève. Pour le climat, réduisons nos émissions de CO2 avec des actes concrets et utilisons nos ressources en énergies renouvelables (02.09.2022)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

considérant

- les pénuries d'énergie attendues à l'avenir ;

- les diverses manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde ;

- l'objectif de freiner l'exploitation des énergies fossiles émettrices de CO2 ;

- la nécessité de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et des paysages ;

- le constat d'un déploiement trop lent des énergies renouvelables dans notre pays ;

- qu'avec l'abandon de la rétribution à prix coûtant (RPC) fédérale, les diverses subventions aux propriétaires privés favorisent l'autoconsommation et non la production d'électricité pour l'ensemble de la population ;

- que l'énergie solaire n'est par exemple qu'à l'origine de 2,25 % de la production d'électricité en Suisse ;

- qu'en matière énergétique également, il convient de favoriser les solutions constructives, novatrices et incitatives, plutôt que les mesures obligatoires et punitives ;

- que l'énergie solaire peine à avancer du fait du prix de l'électricité et du prix de rachat de l'énergie renouvelable ;

- la nécessité que les propriétaires d'installations puissent rentrer dans leurs frais ;
 - l'atout d'une production locale d'énergie verte, face aux importations d'énergies carbonées de l'étranger ;
 - que la mesure incitative pourrait être basée sur l'ancien système de la rétribution à prix coûtant (RPC) ;
 - que cette rétribution s'ajouterait aux aides à l'investissement appelées rétribution unique (RU),
- demande à l'Assemblée fédérale
- de lancer une offensive de formation fédérale pour créer les compétences utiles à la filière solaire afin de répondre à l'urgence climatique et à former les 20 000 professionnelles et professionnels, en Suisse, indispensables à cette évolution ;
 - de soutenir massivement, par le biais d'aides fédérales, la rénovation des toits et la pose d'installation photovoltaïque ;
 - de proposer des mesures ciblées d'incitations fiscales, notamment sur les revenus tirés de l'énergie solaire injectée dans le réseau ;
 - de déployer ces mesures de formation, d'aides financières et d'incitations fiscales en partenariat avec les autorités cantonales.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

123/22.320 é Genève. Pour la survie de l'Arménie (12.10.2022)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- la probabilité de nouvelles attaques plus violentes contre le territoire souverain de l'Arménie et sa population ;
- la rhétorique agressive de l'Azerbaïdjan qui accuse l'Arménie de provocations alors qu'il prépare clairement une attaque contre l'Arménie (vu le renforcement militaire autour de l'Arménie, les récentes incursions et les mouvements de troupes azerbaïdjanaises à l'ouest, au Nakhitchévan, et tout au long de la frontière orientale) ;
- la concentration de troupes turques et iraniennes sur les frontières respectives ;
- les violations répétées par les forces armées azéries des droits humains et du droit humanitaire, notamment par des exécutions sommaires de jeunes soldats arméniens capturés, de viols et de démembrements de corps de femmes soldats arméniennes, dont la cruauté est accrue par le fait que ces actes sont filmés et diffusés sur les réseaux sociaux ;
- que ces attaques rendent impossible la moisson d'automne par les agriculteurs arméniens, provoquant ainsi un risque de famine, ainsi que la fuite de la population arménienne des zones limitrophes (de la frontière ou des combats) ;
- que, sans le retrait des troupes de Bakou, les négociations lancées à Genève le 2 octobre suite à la médiation du DFAE n'ont aucune chance d'aboutir ;
- les allégations sans fondement de la prétendue " République de Zangezur ", qui est une réalité inexistante en droit international, montrent clairement les objectifs de l'Azerbaïdjan dans la région, à savoir la prise de contrôle et l'annexion de fait de Syunik et l'établissement d'une fausse entité politique ;

- l'absence de garanties de sécurité de la part de toute organisation ou entité internationale pour la population d'Arménie et de l'Artsakh ;

- la responsabilité qui incombe à tous les États démocratiques se prévalant du droit international et des droits humains en matière de règlement pacifique des conflits ;

- la nécessité de stopper les flux financiers provenant des États européens et soutenant de fait l'agression azérie contre l'Arménie,

demande à l'Assemblée fédérale

- de condamner l'Azerbaïdjan pour son agression contre la République d'Arménie ainsi que les actions cruelles dont se rendent responsables les troupes azerbaïdjanaises ;

- de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que cette guerre soit financée par des recettes dérivant de la vente de matières premières azerbaïdjanaises en Suisse ;

- de reconnaître le droit à l'autodétermination des Arméniens du Haut- Karabagh/Artsakh ;

- de mettre tout en oeuvre, notamment par les canaux que notre Confédération a avec le CICR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations humanitaires internationales, pour que les prisonniers de guerre arméniens actuellement détenus par l'Azerbaïdjan puissent rentrer auprès de leurs familles.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

16.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

124/22.321 é Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé (22.09.2022)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- l'augmentation importante des primes d'assurance-maladie ;
- l'obligation faites aux pouvoirs publics de subventionner leurs administrés ;
- l'énorme charge financière sur le budget des ménages ;
- le choix de franchises élevées ;
- le renoncement aux soins et aux traitements liés à l'impossibilité de payer la franchise ;
- que les primes des assurances-maladie augmentent plus vite que les coûts réels de la santé,

demande à l'Assemblée fédérale d'indexer l'augmentation des primes d'assurance-maladie " au maximum " sur la croissance réelle des coûts de la santé.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

125/23.301 é Genève. Pour une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu'à l'âge de 25 ans (03.02.2023)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- le suicide d'un réfugié afghan arrivé en Suisse comme réfugié mineur non accompagné (RMNA) ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ;
- le changement brusque de statut à l'âge de 18 ans ;
- les difficultés pour bâtir un projet d'insertion et pour suivre une formation, liées à ce changement de statut ;
- la fragilité psychologique des RMNA ;
- la motion 2524 et sa réponse du Conseil d'État (M 2524-B) ;
- la prise de position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes de la République et canton de Genève (136-2018),

demande à l'Assemblée fédérale de protéger les RMNA jusqu'à l'âge de 25 ans.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

126/23.303 é Genève. Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours (06.03.2023)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève vu l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, et

vu la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), du 11 avril 1889 (État le 1er août 2021) ;

vu les normes d'insaisissabilité pour l'année 2021 (E 3 60.04) applicables dans le canton de Genève,

considérant

- qu'en l'état de la législation fédérale actuelle, un débiteur qui fait l'objet d'une saisie par l'office des poursuites et faillites (OPF) sur ses revenus ne peut voir intégrer dans le calcul de son minimum insaisissable les acomptes mensuels dont il doit impérativement s'acquitter auprès de l'administration fiscale cantonale (AFC) au titre d'impôts sur le revenu pour l'impôt fédéral direct (IFD) et pour les impôts cantonaux et communaux (ICC) ;
- qu'en l'occurrence, ces charges fiscales ne résultent pas d'un choix personnel, mais d'un assujettissement auquel, par définition, le débiteur ne peut se soustraire ;
- que l'absence de prise en compte de ces charges dans le minimum insaisissable de l'OPF place le débiteur inexorablement, et à son corps défendant, en situation de surendettement ;
- que, connue de longue date, la problématique du surendettement est depuis quelques années enfin reconnue par les gouvernements cantonaux et de multiples acteurs sociaux comme un problème social et économique particulièrement préoccupant, lourd de graves incidences sur la vie et la santé de celles et ceux qui y sont soumis et de leurs proches ;

- que ces gouvernements, à l'instar du Conseil d'État genevois, mettent en place des dispositifs de lutte contre le surendettement, onéreux certes, mais plus encore indispensables pour enrayer la délétère spirale d'endettement dans laquelle se retrouvent piégées les personnes endettées ;

- que des pertes d'argent public importantes sont générées par le surendettement : impact sur les finances publiques par le non-paiement de l'impôt, par l'obligation pour l'État de respecter les dispositions sur les assurés débiteurs (au sens de la LAMal), etc., ainsi qu'en termes de dispositifs de soutien, de conseil et de " réparation ",

invite l'Assemblée fédérale

à compléter l'article 93 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889, comme suit :

Art. 93, al. 1bis (nouveau)

1bis Ne sont pas saisissables les sommes effectivement versées par le débiteur au titre des acomptes d'impôts fédéraux, cantonaux et communaux pour l'année en cours. Le débiteur est tenu de fournir régulièrement la preuve du paiement des acomptes en question, au rythme déterminé par les offices cantonaux des poursuites et des faillites.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

127/23.305 é Grisons. Introduction de l'imposition individuelle (15.03.2023)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le Grand Conseil du canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

Le canton des Grisons demande une modification des bases légales permettant de passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

128/17.314 é Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale (Cst.), l'art. 84, let. o, de la Constitution cantonale et l'art. 58, al. 3, de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante :

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.
2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.
3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 % et la pertinence du concept de région de planification).
4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales ; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

02.03.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

08.03.2023 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2025.

129/19.320 é Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments (11.12.2019)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement demande aux Chambres fédérales d'édicter de nouvelles bases légales donnant les moyens à l'OFSP de stopper la hausse des prix des médicaments concernés et, à terme, de les faire baisser dans une mesure conforme à la raison.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.04.2021 CSSS-CE. Donné suite

13.01.2022 CSSS-CN. Adhésion

x 130/21.306 é Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM/BATX! (04.02.2021)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement fait usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales de légiférer en vue de l'introduction d'une taxe sur toutes les transactions commerciales effectuées dans notre pays avec les géants du numérique que sont les GAFAM et BATX.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.03.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

131/21.319 é Jura. Des vaccins d'intérêt public qui doivent être accessibles à toutes et tous (22.09.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, et à l'art. 84, let. o, de la Constitution cantonale, le Parlement fait usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande que la Suisse accorde la priorité à sa tradition humanitaire et exige l'utilisation intensive de la flexibilité prévue par les accords de l'OMC afin de rendre les vaccins anti-covid accessibles à toutes et tous sur notre petite planète.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

132/20.323 é Lucerne. Femmes politiques en congé maternité (08.07.2020)

La législation fédérale est modifiée de telle sorte que les femmes puissent assumer leurs mandats parlementaires (aux trois niveaux institutionnels) pendant leur congé maternité sans perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

30.03.2023 Rapport CIP-CE (FF 2023 934)

24.05.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 1357)

Voir objet 19.311 Iv. ct. Zoug

Voir objet 20.313 Iv. ct. Bâle-Campagne

Voir objet 21.311 Iv. ct. Bâle-Ville

133/22.310 é Lucerne. Interdiction des thérapies de conversion (03.06.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante, conçue en termes généraux :

Le Parlement suisse et les autorités fédérales sont priés

- d'interdire les thérapies dites de conversion, qui visent à changer l'orientation sexuelle d'enfants, de jeunes ou d'adultes ;

- d'indiquer s'il est possible que les psychologues, les thérapeutes, les aumôniers et aumôniers etc. qui font usage de telles thérapies soient frappés d'une interdiction d'exercer leur activité ;

- d'indiquer les potentielles conséquences d'infractions.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

134/23.300 é Lucerne. Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (23.12.2022)

Il y a lieu de modifier les bases légales afin de passer de l'imposition du couple et de la famille à l'imposition individuelle indépendante de l'état civil, pour que l'impôt fédéral et le droit fiscal cantonal puissent être mis en oeuvre le plus rapidement possible.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

135/22.323 é Schwyz. Renforcer la protection des troupeaux contre les grands prédateurs (06.12.2022)

La Confédération doit dans les plus brefs délais s'efforcer une nouvelle fois d'introduire dans la loi fédérale du 20 juin 1986 sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP ; RS 922.0) et dans les dispositions d'exécution correspondantes des prescriptions permettant, d'une part, de prévoir une régulation ciblée des populations de loups et, d'autre part, d'augmenter le soutien financier qu'elle accorde à la protection des troupeaux.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

136/22.317 é Soleure. Légalisation du cannabis (15.09.2022)

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative parlementaire " Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs ", le législateur est chargé de légaliser, au moyen d'une modification de la législation fédérale sur les stupéfiants, la culture, le commerce, la possession, la consommation et la distribution de cannabis et de les régler comme il le fait déjà pour les boissons alcoolisées.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

137/18.300 é St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

21.09.2021 Conseil des Etats. Donné suite

138/19.300 é St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves (07.01.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le Code pénal suisse de sorte que les actes criminels punis de l'emprisonnement à vie, dont le délai de prescription est actuellement de 30 ans, deviennent imprescriptibles.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

01.06.2021 Conseil national. Donné suite

16.12.2021 Conseil des Etats. Donné suite

139/21.313 é St-Gall. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois-énergie en zone agricole (12.05.2021)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et sur l'art. 115 de la loi sur le Parlement, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), dans le cadre de la révision en cours de cette loi (LAT II), de sorte que les cantons et les communes puissent autoriser les constructions et les installations pour la production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse ligneuse en zone agricole.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

140/22.319 é St-Gall. Développement mesuré dans les zones de hameaux (07.10.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et sur l'art. 115 de la loi sur le Parlement, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

L'Assemblée fédérale est invitée à préciser et à compléter l'art. 18 de la loi sur l'aménagement du territoire de manière à autoriser les nouvelles constructions dans les zones de hameaux, notamment afin de combler les vides laissés par des parcelles non construites.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

141/23.304 é St-Gall. Permettre aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder sans examen aux hautes écoles

pédagogiques. Une réponse à la pénurie d'enseignants et d'enseignantes (10.03.2023)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et sur l'art. 115 de la loi sur le Parlement, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant aux titulaires d'une maturité professionnelle d'être admis sans examen dans une haute école pédagogique (HEP) en vue d'y suivre une formation d'enseignant ou d'enseignante pour les degrés préscolaire et primaire.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

142/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2021.

17.03.2023 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2025.

143/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2021.

17.03.2023 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2025.

144/16.306 é Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies :

- a. dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,
- b. dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,
- c. dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

11.04.2017 CTT-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

16.06.2023 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2025.

x 145/18.326 é Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux (04.12.2018)

Le canton du Tessin prie les Chambres fédérales :

- 1. de modifier la loi sur les travailleurs détachés (LDét) en y insérant une disposition qui oblige toutes les entreprises à informer les employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail. Le législateur pourrait s'inspirer de l'art. 71, al. 2, de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), qui prévoit que l'employeur communique aux employés ou à leurs représentants dans l'entreprise les instructions données par l'autorité d'exécution ;
- 2. d'introduire la possibilité de sanctionner quiconque ne respecte pas cette obligation.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

21.01.2020 CER-CE. Donné suite

22.06.2020 CER-CN. Donné suite

20.09.2022 Conseil des Etats. Classement

17.03.2023 Conseil national. Classement

146/20.336 é Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide

à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification (02.11.2020)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier comme suit la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie :

Art. 37a Personnes et organisations prodiguant des soins à domicile

Chaque canton peut décider s'il souhaite admettre les personnes prodiguant des soins à domicile sur prescription ou sur mandat médical ainsi que les organisations qui les emploient, aux conditions cumulatives suivantes :

- a. elles correspondent à la planification établie afin de couvrir les besoins en soins approuvés ;
- b. elles figurent sur la liste cantonale fixant les catégories de personnes et d'organisations ;
- c. elles disposent des qualifications professionnelles requises.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2021 CSSS-CE. Donné suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

147/22.308 é Tessin. Un soutien pour les femmes confrontées à une fausse couche ou à une mort périnatale (09.05.2022)

Le canton du Tessin prie l'Assemblée fédérale d'introduire en Suisse un congé en cas de fausse couche ou de mort périnatale.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

148/18.316 é Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

21.09.2021 Conseil des Etats. Donné suite

149/22.300 é Thurgovie. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois-énergie en zone agricole! Modification de la loi sur l'aménagement du territoire (13.01.2022)

Le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) est modifiée dans le cadre de la révision en cours (LAT 2), de sorte que les cantons et les communes puissent autoriser les constructions et les installations pour la production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse ligneuse en zone agricole.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

150/22.304 é Thurgovie. Inscrire l'axe Lac de Constance - Vallée de la Thur (N23) dans l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales (16.03.2022)

En tant que projet d'extension de la route nationale N23, la route Lac de Constance - Vallée de la Thur (Bodensee-Thurtal-Strasse ou BTS) doit être inscrite dans l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, de sorte qu'elle fasse partie intégrante du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES des routes nationales) actualisé.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*
13.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

151/22.322 é Thurgovie. Préserver le taux d'autosuffisance en sucre indigène de la Suisse (16.11.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1 de la Constitution fédérale (Cst., RS 101), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

La Confédération est chargée d'édicter des dispositions pour maintenir le taux d'autosuffisance en sucre indigène de la Suisse au moins au niveau des années précédentes. Outre les mesures éprouvées, la Confédération fait en sorte de soutenir les projets de recherche qui encouragent l'orientation écologique et socialement durable de la culture de betteraves sucrières.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

152/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension

12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

x **153/20.340 é Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail** (13.12.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du Canton au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier le cadre légal, en particulier la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 24 mars 1995 (Loi sur l'égalité ; LEg ; RS 151.1) en modifiant l'article 6 dans le sens d'inscrire le harcèlement sexuel dans la liste des discriminations auxquelles s'applique l'allègement du fardeau de la preuve.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

154/21.322 é Vaud. Modifier la LAMal de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS (29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier le droit en vigueur, en particulier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) :

- Fixer et percevoir les primes pour le Canton ;
- Financer les coûts à charge de l'AOS ;
- Acheter et contrôler l'exécution de tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'AOS ;
- Contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

155/21.323 é Vaud. Plus de force aux cantons (29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier le droit en vigueur, en particulier l'art. 16 (" Approbation des tarifs de primes ") de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (loi sur la surveillance de l'assurance-maladie [LSAMal] ; RS 832.12), comme suit :

Alinéa 6 : Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

12.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

156/21.324 é Vaud. Pour des réserves justes et adéquates (29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier l'art. 14 (" Réserves ") de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (loi sur la surveillance de l'assurance-maladie [LSAMal] ; RS 832.12), en y ajoutant un alinéa dont la teneur serait la suivante :

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent 1,0 % de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

12.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

157/21.325 é Vaud. Pour des primes conformes aux coûts
(29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier le droit en vigueur, en particulier l'art. 17 (" Compensation des primes encaissées en trop ") de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (loi sur la surveillance de l'assurance-maladie [LSAMal] ; RS 832.12), comme suit :

Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

12.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

158/22.301 é Vaud. Initiative cantonale vaudoise visant à proposer une modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation
(26.01.2022)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton en soumettant à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale - Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère - et propose la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG), du Règlement sur les allocations pour perte de gain (RAPG) et du Code des obligations (CO) selon le texte qui suit :

Art. 16c, LAPG

3 En cas d'hospitalisation du nouveau-né ou de la mère, la durée du versement est prolongée d'une durée équivalente à celle de l'hospitalisation, mais de 56 jours au plus, si les conditions suivantes sont réunies :

- a. la mère ou le nouveau-né, sont hospitalisés de façon ininterrompue durant deux semaines au moins immédiatement après la naissance ;
- b. la mère apporte la preuve qu'au moment de l'accouchement elle prévoyait de reprendre une activité lucrative à la fin de son congé de maternité.

Art. 16d LAPG

2 En cas d'hospitalisation du nouveau-né ou de la mère, il s'éteint à la fin de la prolongation prévue à l'art. 16, al.3.

Art. 24 RAPG : Titre : Durée du versement de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né ou de la mère (art. 16c, al. 3 LAPG)

La preuve que le nouveau-né ou la mère doivent rester en milieu hospitalier de manière ininterrompue durant deux semaines au moins suivant immédiatement la naissance doit être fournie au moyen d'un certificat médical.

Art. 329f CO

2 En cas d'hospitalisation du nouveau-né ou de la mère, le congé de maternité est prolongé d'une durée équivalente à la prolongation de la durée du versement de l'allocation de maternité.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 23.3015 Mo. CSSS-CE

159/22.302 é Vaud. En faveur d'une juste rémunération pour l'énergie injectée dans le réseau (02.03.2022)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du Canton au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier le cadre légal, en particulier la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne ; RS 730.0), afin que les entreprises d'approvisionnement en électricité rémunèrent à sa juste valeur l'électricité issue de productions renouvelables injectée dans le réseau.

Le fournisseur a l'obligation de reprendre l'électricité injectée dans le réseau par son client.

Le tarif minimal de reprise est de 85 % du prix de vente de l'électricité au client concerné. Ce tarif inclut la garantie d'origine de l'électricité produite.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

08.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

160/22.307 é Vaud. Pour que les fausses couches, les grossesses non évolutives et les grossesses extra-utérines soient remboursées (13.04.2022)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton en soumettant à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale tendant à la révision partielle de la LAMal en ce sens que celle-ci est modifiée comme suit :

Art. 64, al. 7, let. b (nouveau)

7 L'assureur ne peut prélever aucune participation aux coûts des prestations suivantes :

- a. prestations visées à l'art. 29, al. 2 ;
- b. prestations visées aux art. 25 et 25a qui sont fournies dès la conception pendant l'accouchement, et jusqu'à huit semaines après l'accouchement.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

31.05.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

161/22.305 é Valais. Pour un délai de prescription également hors de la zone à bâtir (23.03.2022)

Le canton du Valais demande au Parlement fédéral d'assumer son rôle de législateur et de réglementer le délai de prescription pour les constructions hors de la zone à bâtir. Le délai de prescription doit être fixé à un maximum de 30 ans, mais les cantons

doivent aussi avoir la possibilité de déterminer des délais plus courts.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

11.05.2023 CEATE-CE. Donné suite

162/22.312 é Valais. Accélérer les procédures pour atteindre le tournant énergétique (08.06.2022)

Le canton du Valais exige du Parlement fédéral qu'il crée les bases légales fédérales nécessaires pour accélérer fortement les procédures d'autorisation pour la production d'énergies renouvelables.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

163/19.311 é Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale (04.09.2019)

Conformément à la décision du Grand Conseil du canton de Zoug du 29 août 2019, l'Assemblée fédérale est invitée à modifier la législation fédérale, en particulier la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG [RS 834.1]), de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats politiques à tous les niveaux législatifs pendant leur congé de maternité sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

30.03.2023 Rapport CIP-CE (FF 2023 934)

24.05.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 1357)

Voir objet 20.313 lv. ct. Bâle-Campagne

Voir objet 20.323 lv. ct. Lucerne

Voir objet 21.311 lv. ct. Bâle-Ville

164/22.303 é Zurich. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques engendrés par le COVID-19 (02.03.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Zurich dépose une initiative demandant à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que la Confédération et les caisses-maladie participent de manière appropriée, avec les autres agents payeurs, aux coûts et aux pertes de recettes auxquels les hôpitaux et les cliniques ont fait face en raison des dispositions de l'ordonnance 2 COVID-19 du 13 mars 2020 (état le 17 mars 2020).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

165/22.306 é Zurich. Introduction d'une taxe efficace sur le kérosène (06.04.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Zurich dépose une initiative dont la teneur est la suivante :

La Confédération est invitée à s'engager expressément pour qu'une taxe sur le kérosène soit introduite dans le domaine du trafic aérien à l'échelle des pays de l'UE. Le champ d'application doit porter sur les vols nationaux et internationaux. Le montant de cette taxe doit être fixé de manière à produire un effet incitatif avec, pour conséquence, une réduction notable des émissions de CO₂.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

13.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

x 166/20.430 n Groupe des VERT-E-S. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes (06.05.2020)

Les bases juridiques permettant aux tribunaux de procéder à un contrôle abstrait rapide des normes s'agissant des ordonnances de nécessité du Conseil fédéral (art. 185, al. 3, Cst. en relation avec l'art. 7d LOGA) et de l'Assemblée fédérale (art. 173, al. 1, let. c, Cst. en relation avec l'art. 7d, al. 3, LOGA) doivent être créées.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

07.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

167/22.416 n Groupe des VERT-E-S. Interdiction du financement indirect du matériel de guerre prohibé (17.03.2022)

La loi fédérale sur le matériel de guerre, du 13 décembre 1996, est modifiée afin d'interdire entièrement le financement indirect du matériel de guerre prohibé (armes nucléaires, chimiques et biologiques, mines antipersonnel et armes à sous-munitions).

Porte-parole: Fivaz Fabien

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

168/22.484 n Groupe des VERT-E-S. Protéger les enfants de la pauvreté (29.11.2022)

Une base légale sera créée qui permet de lutter contre la pauvreté infantile et de la prévenir dans toute la Suisse grâce à un système de soutien qui assure la couverture des besoins vitaux des enfants pauvres. On peut concevoir un système sur le modèle de celui des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Le droit aux prestations de soutien s'éteindra dès que les enfants ou les jeunes adultes auront terminé leur formation ou leurs études.

Porte-parole: Prelicz-Huber

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

169/23.417 n Groupe des VERT-E-S. Développement des réseaux électriques. Accélérer les procédures (16.03.2023)

Les bases légales seront modifiées de manière à accélérer le développement des réseaux électriques. Cette accélération concernera notamment les projets d'intérêt national nécessaires à la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050. Les aménagements concernés devront autant que possible permettre en outre une revalorisation du paysage, du patrimoine bâti et des terres cultivables ou servir la protection de la biodiversité. Les lignes aériennes devront si possible être enterrées.

Porte-parole: Egger Kurt

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

170/23.421 n Groupe des VERT-E-S. Consolider le secteur des matières premières par une surveillance indépendante (17.03.2023)

Un cadre légal doit définir les devoirs de diligence et de déclaration dans le secteur des matières premières. Une autorité de surveillance des marchés sera créée pour les faire respecter. Les points suivants seront garantis :

- édicter des directives pour une plus grande transparence ;
- lutter contre la corruption et d'autres formes de flux financiers illicites ;
- interdire le commerce de matières premières illégales, acquises illégalement ou provenant de pays frappés par la Suisse de sanctions commerciales ;
- imposer un devoir de diligence pour les activités commerciales avec des personnes politiquement exposées (PPE) ;
- déceler les risques en observant l'activité commerciale.

Porte-parole: Ryser

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x 171/22.458 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Compléter le frein à l'endettement de façon à interdire sur un cycle conjoncturel toute croissance des dépenses supérieure à la croissance économique (21.09.2022)

Le frein à l'endettement sera complété de manière à prévoir que la croissance des dépenses ne puisse être supérieure à la croissance économique sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. Tout couplage sera exclu, le mécanisme additionnel précité constituant une limite supérieure.

Porte-parole: Guggisberg

CN/CE *Commission des finances*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

Initiatives des commissions

172/21.503 n Commission des finances CN. Bases légales de l'examen du budget. Nécessité de modifier les dispositions existantes (22.10.2021)

Il y a lieu d'adapter les bases légales régissant l'examen du budget par le Parlement afin de permettre une plus grande cohérence dans la procédure d'adoption des trois principaux arrêtés fédéraux qui constituent le budget (Arrêté fédéral la concernant le budget, Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget et Arrêté fédéral II concernant le plan financier).

CN/CE *Commission des finances*

22.10.2021 CdF-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

06.12.2021 CdF-CE. Adhésion

173/22.483 n Commission des finances CN. Assurer l'implication des Commissions des finances dans les interventions et les projets d'acte de commissions thématiques ayant des conséquences financières importantes (09.11.2022)

Les bases légales de la procédure de corapport seront modifiées de sorte que les Commissions des finances puissent mieux remplir leur mission légale consistant à examiner toutes les questions de fond de la gestion financière de la Confédération.

tion. Il s'agit notamment de s'assurer que les Commissions des finances sont également associées en temps utile et de manière adéquate aux projets d'actes législatifs et, éventuellement, aux interventions des commissions thématiques ayant des conséquences financières importantes.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

10.11.2022 CdF-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

15.11.2022 CdF-CE. Adhésion

1. Loi...

x **174/21.480 n Commission de politique extérieure CN. Loi fédérale sur la poursuite et la facilitation des relations entre la Confédération suisse et l'Union européenne** (25.06.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'art. 107, al. 3, de la loi sur le Parlement, la Commission de politique extérieure du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

Dans le cadre du dialogue politique structuré avec l'Union européenne, le Conseil fédéral visera à clarifier les règles institutionnelles pour la poursuite et la facilitation des relations avec l'Union européenne, de manière à sauvegarder les intérêts de la Suisse. Les grands axes du dialogue ainsi que le rôle dévolu au Parlement et aux cantons et leur implication dans le processus seront définis dans une loi fédérale.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.06.2021 CPE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

15.10.2021 CPE-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

16.03.2023 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

175/22.482 n Commission de politique extérieure CN. Droits de participation du Parlement en matière de politique extérieure (18.10.2022)

On adaptera les bases légales pertinentes de telle sorte que :

- l'art. 5b de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA), relatif à la consultation des commissions parlementaires compétentes en matière de politique extérieure, soit inscrit dans la loi et qu'il soit reformulé de manière à respecter pleinement le droit de consultation ;

- les dispositions concernées précisent sans ambiguïté que les demandes d'information ou de consultation formulées en vertu de l'art. 152, al. 5, de la loi sur le Parlement (LParl) par les commissions parlementaires compétentes sont contraignantes pour le Conseil fédéral ;

- le droit parlementaire prévoit des procédures claires et contraignantes concernant la gestion par le Conseil fédéral des réponses données par les commissions parlementaires compétentes aux consultations prévues à l'art. 152 LParl.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.10.2022 CPE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

16.01.2023 CPE-CE. Adhésion

1. Loi ...

176/21.403 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles (18.02.2021)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

Il convient de remplacer le financement de départ - limité dans le temps et prolongé à plusieurs reprises - prévu dans la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, par un soutien durable visant à réduire considérablement les contributions versées par les parents et à améliorer l'éducation de la petite enfance, de manière à augmenter les chances de développement des enfants et à améliorer l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. La nouvelle réglementation respectera le principe de subsidiarité et tiendra compte de tous les modèles familiaux.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN *Commission des finances*

18.02.2021 CSEC-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.03.2021 CSEC-CE. Adhésion

14.12.2022 Rapport CSEC-CN (FF 2023 595)

15.02.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 598)

1. Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc) (FF 2023 596)

01.03.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (FF 2023 597)

01.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

177/22.426 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Égalité de traitement pour les veufs et les veuves (06.04.2022)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à adapter les bases légales afin d'uniformiser les prestations de survivants de l'AVS/AI versées aux veufs et aux veuves en cas de décès d'un des parents.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.04.2022 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

18.04.2023 CSSS-CE. Adhésion

x **178/22.431 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Exceptions à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans dans un établissement suisse reconnu prévue à l'article 37 alinéa 1 LAMal en cas de pénurie avérée de médecins** (20.05.2022)

La commission décide d'élaborer un projet visant à éviter la pénurie de médecins qui menace à la suite de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2022, des conditions d'admission, notamment dans le domaine des soins de base ambulatoires.

Les dispositions relatives aux conditions particulières régissant l'admission des médecins, qui sont inscrites à l'art. 37 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, sont complétées comme suit :

En cas de pénurie avérée, les médecins titulaires d'un des titres postgrades fédéraux suivants peuvent être exemptés de l'obligation d'avoir travaillé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade :

- a. diplôme en médecine interne générale comme seul titre postgrade ;
- b. diplôme de médecin praticien comme seul titre postgrade ;
- c. diplôme en pédiatrie.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.05.2022 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

08.06.2022 CSSS-CE. Adhésion

29.11.2022 Rapport CSSS-CN (FF 2022 3125)

25.01.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 343)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Exceptions à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans) (FF 2022 3126)

28.02.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

02.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

13.03.2023 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

14.03.2023 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 795; Délai référendaire 06.07.2023

Recueil officiel du droit fédéral 2023 134

179/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7) comme suit :

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de

gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

180/20.433 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Développer l'économie circulaire en Suisse (19.05.2020)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et à l'art. 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit :

Art. 10h

1 La Confédération et, dans la mesure de leurs compétences, les cantons veillent à ce que les ressources naturelles soient préservées. Ils s'engagent en faveur d'une amélioration durable de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, afin de réduire significativement les atteintes à l'environnement, en particulier. Ce faisant, la Confédération examine de quelle manière les atteintes à l'environnement causées à l'étranger peuvent être prises en considération.

2 La Confédération gère une plateforme consacrée à la promotion de l'économie circulaire en Suisse. Ce faisant, elle collabore avec les cantons, les organisations économiques et scientifiques et celles de la société civile actives au plan national ou international.

3 Le Conseil fédéral fait régulièrement part à l'Assemblée fédérale des nouvelles mesures qui s'imposent en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles et lui soumet des propositions relatives aux objectifs quantitatifs en matière de ressources.

Art. 30a, let. d et e

Le Conseil fédéral peut :

...

d. obliger les fabricants et les commerçants à utiliser des emballages issus de matériaux circulaires ;

e. créer des incitations à éviter les emballages inutiles.

Art. 30d

1 Les déchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière lorsque la technique le permet, que cela est économiquement supportable et que la valorisation pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination et la production de nouveaux produits.

2 Doivent en particulier faire l'objet d'une valorisation matière :

a. les métaux valorisables contenus dans les résidus du traitement des déchets, des eaux usées et de l'air vicié ;

b. les fractions valorisables contenues dans les matériaux d'excavation et les déblais de percement non pollués destinés à être mis en décharge définitivement ;

c. le phosphore contenu dans les boues d'épuration ainsi que les farines animales, la poudre d'os et les restes d'aliments.

3 Lorsque la valorisation matière n'est pas obligatoire, les fractions combustibles des déchets doivent faire l'objet d'une valorisation énergétique pour autant que la technique le permette, que ce processus soit économiquement supportable et qu'il pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination.

4 Le Conseil fédéral peut instaurer une obligation de collecter les emballages devant être valorisés en vertu de l'art. 30d, al. 4, lorsque cette mesure est nécessaire pour assurer leur valorisation.

Art. 41a, al. 2

2 Ils peuvent, en coordination avec les secteurs, les entreprises ou les organisations concernés, convenir de simplifications en indiquant des objectifs et des délais.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.06.2020 CEATE-CE. Adhésion

17.06.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2024.

31.10.2022 Rapport CEATE-CN (FF 2023 13)

22.02.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 437)

Voir objet 19.445 Iv. pa. Müller-Altermatt

Voir objet 19.446 Iv. pa. Bäumle

Voir objet 19.447 Iv. pa. Thorens Goumaz

Voir objet 19.448 Iv. pa. Jans

Voir objet 19.449 Iv. pa. Grunder

Voir objet 19.451 Iv. pa. Gmür Alois

Voir objet 19.509 Iv. pa. Clivaz Christophe

Voir objet 19.2000 Pét. Session des jeunes 2018

Voir objet 20.2004 Pét. Session des jeunes 2019

Voir objet 21.4332 Po. CEATE-CN

1. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) (FF 2023 14)

03.05.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

181/20.434 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Valorisation écologique lors du renouvellement des concessions hydrauliques (19.05.2020)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques est modifiée comme suit :

Art. 58a, al. 6

6 Dans la mesure du possible et pour autant que cela soit proportionné, les autorités compétentes peuvent ordonner des mesures visant à la valorisation écologique des biotopes affectés par l'existence et l'exploitation de l'installation hydraulique.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.08.2020 CEATE-CE. Ne pas donner suite

182/20.482 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée (17.11.2020)

La loi sur la chasse doit être révisée compte tenu des enseignements tirés du rejet de la modification proposée récemment. Dans ce contexte, les aspects suivants au moins doivent être pris en considération :

- une régulation pragmatique des loups, avec un renforcement de la protection des troupeaux et d'autres mesures visant à la cohabitation du loup et de l'homme ;

- une préservation efficace des espèces animales menacées ;

- une consolidation de la biodiversité, notamment sous l'angle des corridors faunistiques et des zones de protection de la faune sauvage.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.11.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.01.2021 CEATE-CE. Ne pas donner suite

20.06.2023 Retrait

183/22.402 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Réduire le CO2 grâce aux carburants biogènes et aux carburants synthétiques renouvelables (17.01.2022)

La législation sera modifiée de telle sorte que les carburants biogènes et les carburants synthétiques renouvelables continuent d'être promus et que les désavantages injustifiés subis jusqu'ici soient éliminés. À cet effet, il convient d'examiner les éléments ci-après dans la législation et de les combiner judicieusement afin qu'il en résulte une solution comportant un rapport coûts-bénéfices idéal.

1. L'obligation de combiner des carburants biogènes et des carburants synthétiques renouvelables doit entraîner une réduction progressive des émissions de CO2 fossile, conformément aux objectifs de la politique climatique.

2. Des allègements fiscaux limités dans le temps relatifs à l'impôt sur les huiles minérales doivent créer une incitation supplémentaire en particulier pour la promotion des carburants biogènes et de nouveaux carburants synthétiques renouvelables. Les pertes fiscales en résultant ne doivent pas forcément être intégralement compensées.

3. Il faut en outre prévoir la possibilité de prendre en compte la réduction de CO2 provoquée par les véhicules qui utilisent des carburants biogènes et des carburants synthétiques renouvelables ; pour cela, il y a notamment lieu de reprendre sous une forme appropriée l'art. 18 (incontesté) du projet de loi sur le CO2 qui a été rejeté.

4. Les carburants biogènes et les carburants synthétiques renouvelables doivent satisfaire aux critères du développement durable.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.01.2022 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

31.03.2022 CEATE-CE. Adhésion

184/22.461 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation (22.09.2022)

La loi sur l'énergie (LEne) sera complétée comme suit :

Art. 71b Disposition transitoire relative à la production d'électricité supplémentaire à partir de centrales hydrauliques à accumulation

1 Pour les projets de construction ou d'extension de centrales hydrauliques à accumulation visés à l'al. 2, les règles suivantes s'appliquent :

- a. leur nécessité est démontrée ;
- b. ils ne sont pas soumis à une obligation d'aménager le territoire ;
- c. ils sont imposés par leur destination sur des tronçons de cours d'eau appropriés ;
- d. l'intérêt lié à leur réalisation prime en principe d'autres intérêts nationaux, régionaux et locaux.

2 Les conditions visées à l'al. 1 valent pour toutes les mesures qui sont nécessaires à la réalisation de ces projets et requises pour une utilisation rationnelle de l'énergie hydraulique au sein d'une centrale ou d'un réseau de centrales, en particulier pour le projet Trift, canton de Berne, commune d'Innertkirchen : nouveau lac d'accumulation Trift, nouveau captage des eaux souterraines Steingletscher, nouvelle centrale souterraine Trift, introduction dans le système de centrale existant.

Art. 71c Disposition transitoire relative à la production d'électricité supplémentaire à partir d'installations éoliennes

1 En ce qui concerne les installations éoliennes d'intérêt national, jusqu'à une production totale supplémentaire de 1 TWh par an par rapport à 2021, les plans d'affectation entrés en force valent autorisation de construire si une pesée étendue des intérêts a eu lieu dans le cadre de la planification de l'utilisation du sol.

2 Aucun recours n'est possible contre l'exécution des travaux selon le plan d'affectation.

3 Les al. 1 et 2 s'appliquent également aux plans d'affectation entrés en force avant l'entrée en vigueur de la présente disposition.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.09.2022 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

24.10.2022 CEATE-CE. Adhésion

23.01.2023 Rapport CEATE-CN (FF 2023 344)

03.03.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 588)

1. Loi fédérale sur l'accélération des procédures d'autorisation pour les projets d'installations éoliennes (Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur le Tribunal fédéral) (FF 2023 345)

08.03.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.06.2023 Conseil des Etats. Divergences

06.06.2023 Conseil national. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

16.06.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 1522; Délai référendaire 05.10.2023

185/23.401 n Commission de la politique de sécurité CN. Modification de la loi sur le matériel de guerre. Lex Ukraine (24.01.2023)

I.

La loi du 13 décembre 1996 sur le matériel de guerre est modifiée comme suit :

Art. 18

3 La déclaration de non-réexportation devient caduque s'il est établi que la réexportation du matériel de guerre vers l'Ukraine est liée à la guerre russo-ukrainienne.

II.

1. La présente loi est déclarée urgente (art. 165, al. 1, de la Constitution fédérale [Cst.]). Elle est sujette au référendum (art. 141, al. 1, let. b, Cst.).

2. Elle entre en vigueur le 1er mai 2023 et s'applique jusqu'au 31 décembre 2025.

3. Avec l'approbation des deux conseils, la validité de la présente loi peut être prolongée de deux ans.

Une minorité de la commission (Fivaz, Addor, Andrey, de Quattro, Fridez, Heimgartner, Hess Erich, Hurter Thomas, Schlatter, Tuena, Walliser, Zuberbühler) propose de ne pas donner suite à l'initiative.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

24.01.2023 CPS-CN. Donné suite

03.02.2023 CPS-CE. Ne pas donner suite

21.02.2023 CPS-CN. Donné suite

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

186/23.403 n Commission de la politique de sécurité CN. Modification de la loi sur le matériel de guerre (21.02.2023)

La loi sur le matériel de guerre est adaptée de manière à ce que, pour les livraisons à des États qui sont attachés à nos valeurs et qui disposent d'un régime de contrôle des exportations comparable au nôtre (pays de l'annexe 2 de l'OMG), la déclaration de non-réexportation soit puisse exceptionnellement être limitée à 5 ans si le pays de destination s'engage, dans la déclaration de non-réexportation, à ne transférer le matériel de guerre après l'expiration du délai qu'aux conditions suivantes :

- Le pays de destination ne viole pas gravement les droits de l'homme.

- Il n'y a pas de risque que le matériel de guerre soit utilisé contre la population civile.

- Le pays de destination n'est pas impliqué dans un conflit armé interne ou international. Cette condition ne s'applique pas lorsque le pays de destination fait usage de son droit à la légitime défense en vertu du droit international ; c'est le cas quand le Conseil de sécurité des Nations Unies déclare, dans une résolution, que les actes de la partie adverse violent l'interdiction de recourir à l'emploi de la force en vertu du droit international. Dans le cas où le Conseil de sécurité des Nations Unies ne prend pas de décision en raison d'un veto, l'Assemblée générale des Nations unies doit avoir constaté, à la majorité des deux tiers, une violation de l'interdiction de recourir à l'emploi de la force au sens de l'art. 2, al. 4, de la Charte des Nations Unies. Cette condition ne s'applique pas non plus lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de prendre des mesures

au sens de l'art. 42 de la Charte des Nations Unies qui incluent des forces aériennes, navales ou terrestres des États membres.

Les déclarations de non-réexportation signées plus de cinq ans avant l'entrée en vigueur de la présente modification de loi par des pays figurant à l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre et qui remplissent les conditions susmentionnées sont peuvent être déclarées caduques par le Conseil fédéral à la demande d'un gouvernement étranger. En cas de transfert à un État tiers, les conditions énoncées ici s'appliquent également à l'État tiers.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

21.02.2023 CPS-CN. Donné suite

21.02.2023 CPS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.05.2023 CPS-CE. Adhésion

187/22.452 n Commission des transports et des télécommunications CN. Financement incitatif de la Confédération pour l'acquisition de bus dotés de moteurs écologiques dans les transports publics routiers (27.06.2022)

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante, qui vise à créer une base légale afin de soutenir temporairement (par financement incitatif) l'acquisition de bus dotés de moteurs écologiques dans les transports publics routiers, selon les lignes directrices suivantes.

1. Champ d'application

- Bus des entreprises de transport disposant d'une concession fédérale ou d'une autorisation cantonale (selon la LTV)
- Mise en service de nouveaux bus dotés de moteurs écologiques (y c. trolleybus)

2. Montant du soutien financier de la Confédération (financement incitatif, contribution d'investissement, à fonds perdu)

- Bus standard : 150 000 francs par bus
- Bus articulé : 200 000 francs par bus

3. Conditions nécessaires au soutien financier pour l'acquisition de nouveaux bus

- Les nouveaux bus doivent être utilisés exclusivement pour des courses faisant l'objet d'une concession fédérale ou une autorisation cantonale.
- Ils doivent être dotés de moteurs écologiques (neutres en CO₂).
- L'énergie nécessaire à leur exploitation doit être au moins à 90 % renouvelable.
- Leur exploitation doit avoir commencé au plus tard 8 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale.

4. Exceptions

- Les investissements destinés uniquement au remplacement de bus dotés de moteurs écologiques (par ex. nouveau trolleybus pour remplacer un modèle plus ancien) ne sont pas soutenus.

5. Échéance de la réglementation

- 8 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale

6. Modification d'autres actes

Art. 48, al. 1bis, 2 et 2bis, de la loi sur l'imposition des huiles minérales : reprise mot pour mot de la formulation contenue dans la loi sur le CO₂ (rejetée en votation populaire en juin 2021)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*
27.06.2022 CTT-CN. Donné suite

188/22.405 n Commission de l'économie et des redevances CN. Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses (22.02.2022)

Les bases légales sont créées de manière à mettre en place une réserve climatique pour les vins suisses. Par réserve climatique, on entend la possibilité de récolter une quantité de raisin, définie en kg/m², supérieure au quota cantonal mais inférieure au rendement maximum fédéral prévu pour les vins bénéficiant du label " appellation d'origine contrôlée " (AOC).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.02.2022 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

16.01.2023 CER-CE. Ne pas donner suite

22.05.2023 CER-CN. Donné suite

189/22.454 n Commission de l'économie et des redevances CN. Introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires (16.08.2022)

I

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 131b Impôt réel sur les résidences secondaires

Les cantons peuvent percevoir un impôt réel sur les biens immobiliers. Celui-ci peut être plus élevé sur les résidences secondaires destinées essentiellement à l'usage de leur propriétaire, indépendamment du principe d'imputation des coûts.

II

1 Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

2 Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.08.2022 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

19.06.2023 CER-CE. Adhésion

1. Loi...

x 190/20.437 n Commission des institutions politiques CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise (29.05.2020)

Il y a lieu d'adapter les bases légales de sorte que la capacité d'action de l'Assemblée fédérale soit garantie dans des situations extraordinaires ou lors de crises. Il convient notamment de vérifier si des mesures législatives sont nécessaires s'agissant de :

- a) la convocation de l'Assemblée fédérale en session ordinaire ou extraordinaire (notamment en lien avec les art. 28 et 34 de la loi sur les finances), ainsi que l'interruption d'une telle session ;
- b) l'organisation de séances des conseils hors du Palais du Parlement ou ailleurs qu'à Berne (y c. la procédure applicables à ces séances) ou, éventuellement, de séances virtuelles ;
- c) l'utilisation d'instruments parlementaires en temps de crise (notamment en ce qui concerne les délais pour les réponses du Conseil fédéral aux interventions) ;
- d) la définition des compétences de la Délégation administrative, des bureaux des conseils et des présidents des commis-

sions s'agissant de la convocation de séances de commission (quelles sont les limites du droit de disposer des locaux ?) ;
e) l'organisation de séances de commission virtuelles ;
l'absence prolongée d'un nombre limité de députés (par ex. d'une certaine région) en raison d'un cas de force majeure.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.05.2020 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.06.2020 CIP-CE. Adhésion

27.01.2022 Rapport CIP-CN (FF 2022 301)

16.02.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 433)

Voir objet 21.2010 Pét. Comité Printemps2020

1. Loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 302)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Divergences

01.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

07.03.2023 Conseil national. Divergences

09.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 784; Délai référendaire 06.07.2023

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale Projet portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 303)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Divergences

01.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

07.03.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

x **191/20.438 n Commission des institutions politiques**
CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise (29.05.2020)

Il y a lieu de vérifier s'il est nécessaire d'adapter les bases légales concernées de sorte que, en situation de crise, l'Assemblée fédérale puisse utiliser de façon adéquate ses compétences en matière de droit de nécessité et contrôler efficacement le droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral. Il convient par exemple de vérifier s'il est nécessaire de préciser les art. 173, al. 1, let. c et 185, al. 3, de la Constitution, de modifier les art. 7d et 7e de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et de créer de nouveaux organes parlementaires.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.05.2020 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.06.2020 CIP-CE. Adhésion

27.01.2022 Rapport CIP-CN (FF 2022 301)

Voir objet 20.437 Iv. pa. CIP-CN

Voir objet 21.2010 Pét. Comité Printemps2020

1. Loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 302)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Divergences

01.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

07.03.2023 Conseil national. Divergences

09.03.2023 Conseil des Etats. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 784; Délai référendaire 06.07.2023

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale Projet portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 303)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Divergences

01.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

07.03.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

192/21.504 n Commission des institutions politiques

CN. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique (05.11.2021)

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration est modifiée comme suit :

Art. 50 Dissolution de la famille

1 Après dissolution de la famille, le conjoint et les enfants ont droit à l'octroi d'une autorisation de séjour initialement délivrée en vertu des art. 42, 43, 44, 45 et 85, al. 7, et à la prolongation de sa durée de validité dans les cas suivants :

a. l'union conjugale a duré au moins trois ans et les critères d'intégration définis à l'art. 58a sont remplis, ou

b. la poursuite du séjour en Suisse s'impose pour des raisons personnelles majeures.

2 Les raisons personnelles majeures visées à l'al. 1, let. b, sont notamment données lorsque :

a. le conjoint est victime de violence conjugale, prouvée, entre autres, par

1. la reconnaissance de la qualité de victime par un centre de consultation venant en aide aux victimes en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, ou

2. la prise en charge ou la protection par un service spécialisé dans la violence domestique financé par des fonds publics, ou

3. des mesures policières ou judiciaires visant à protéger la victime ;

b. le mariage a été conclu en violation de la libre volonté d'un des époux ;

c. la réintégration sociale dans le pays de provenance semble sérieusement compromise.

2bis En cas de violence conjugale ou de mariage conclu en violation de la libre volonté d'un des époux, l'autorisation de séjour est renouvelée annuellement pendant les trois ans qui suivent la séparation afin que la personne puisse remplir les critères d'intégration visés à l'art. 58a.

2ter Les conséquences de la violence conjugale et d'un mariage conclu en violation de la libre volonté d'un des époux sur la capacité d'intégration sont régies par l'art. 58a, al. 2.

3 Le délai d'octroi de l'autorisation d'établissement est réglé à l'art. 34.

Art. 52 Partenariat enregistré et concubinage

Les dispositions de ce chapitre concernant le conjoint étranger s'appliquent par analogie aux partenaires enregistrés en vertu de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, ainsi qu'aux couples de concubins qui ont obtenu le regroupement familial.

Art. 58a Critères d'intégration

1 Pour évaluer l'intégration, l'autorité compétente tient compte des critères suivants :

- a. le respect de la sécurité et de l'ordre publics ;
- b. le respect des valeurs de la Constitution ;
- c. les compétences linguistiques ;
- d. la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation.

2 La situation des personnes qui, du fait d'un handicap ou d'une maladie ou pour d'autres raisons personnelles majeures, telles que la violence conjugale ou un mariage forcé, ne remplissent pas ou remplissent difficilement les critères d'intégration prévus à l'al. 1, let. c et d, est prise en compte de manière appropriée.

3 Le Conseil fédéral détermine quelles sont les compétences linguistiques requises au moment de l'octroi ou de la prolongation d'une autorisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.11.2021 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

10.01.2022 CIP-CE. Adhésion

x **193/22.404 n Commission des institutions politiques**
CN. Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération (28.01.2022)

La loi sur la nationalité (LN) est modifiée de telle sorte à faciliter la naturalisation facilitée de la 3ème génération (3G).

Il sera notamment revu les conditions à remplir pour l'obtenir (art. 24a, LN,) en prenant en compte d'une part le lieu de naissance, en élargissant le type de droit de séjour nécessaire et en agrandissant le périmètre du système éducatif pris en compte.

De même, les administrations possédant des documents nécessaires à établir le catalogue des documents au moment du dépôt d'une demande, les produiront d'elles-mêmes au moment de la demande.

Toute mesure plus restrictive par rapport au droit de naturalisation ordinaire devra également être supprimée.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

28.01.2022 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

05.05.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

06.12.2022 Conseil national. Donné suite

08.03.2023 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

194/22.406 n Commission des institutions politiques
CN. Une intervention parlementaire, plusieurs co auteurs (24.02.2022)

Les bases légales seront adaptées de manière à ce que les interventions puissent être déposées conjointement par plusieurs députés.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

24.02.2022 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

08.04.2022 CIP-CE. Adhésion

x **195/22.453 n Commission des institutions politiques**
CN. Pas d'indemnités de départ pour les cadres de l'administration fédérale et des entreprises et établissements de la Confédération (01.07.2022)

Le droit du personnel de la Confédération doit être modifié de sorte à exclure le versement d'indemnités de départ aux membres des directions et au personnel rémunéré de manière comparable des unités administratives de l'administration fédérale centrale ainsi que des entreprises et des établissements de la Confédération. Des exceptions sont possibles et doivent être motivées.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.06.2022 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

08.11.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

17.02.2023 Retrait

196/19.433 n Commission des affaires juridiques
CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits (03.05.2019)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission en vertu de l'art. 107, al. 3, de la loi sur le Parlement, afin de rendre explicitement punissable, dans le cadre des infractions existantes (menaces et contrainte du Code pénal), le harcèlement obsessionnel.

Art. 180 CP Menaces

Celui qui, par une menace grave ou un harcèlement continu, aura alarmé ou effrayé une personne sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Art. 181 CP Contrainte

Celui qui, en usant de violence envers une personne, en la menaçant d'un dommage sérieux, en la persécutant à plusieurs reprises, en la harcelant, en l'épiant ou en l'entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligée à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.05.2019 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

197/22.400 n Commission des affaires juridiques
CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année (14.01.2022)

Les bases légales fondant la nouvelle possibilité de limiter la communication d'une poursuite (art. 8a, al. 3, let. d, LP) doivent être précisées afin que la personne poursuivie puisse, également après l'échéance du délai d'une année, demander que l'inscription dans le registre des poursuites ne soit pas communiquée.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.03.2022 CAJ-CE. Adhésion

198/22.401 n Commission des affaires juridiques
CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions
dans le registre des poursuites (14.01.2022)

L'art. 8a, lettre d, LP est complétée de la manière suivante :

d. les poursuites pour lesquelles une demande du débiteur dans ce sens est faite à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du commandement de payer, à moins que le créancier ne prouve, dans un délai de 20 jours imparti par l'office des poursuites, qu'une procédure d'annulation de l'opposition (art. 79 à 84) a été engagée à temps ; lorsque la preuve est apportée par la suite, ou lorsque la poursuite est continuée, celle-ci est à nouveau portée à la connaissance de tiers. Si la requête en annulation de l'opposition est jugée irrecevable ou a été définitivement rejetée, la poursuite cesse à nouveau d'être portée à la connaissance des tiers.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.03.2022 CAJ-CE. Adhésion

199/22.428 n Commission des affaires juridiques
CN. Adoption et recherche des origines (08.04.2022)

L'art. 21 de la loi fédérale relative à la Convention de La Haye sur l'adoption et aux mesures de protection de l'enfant en cas d'adoption internationale (LF-CLaH ; RS 211.221.23) est modifié comme suit : " La Confédération peut octroyer à des institutions privées des aides financières pour : ... c) fournir des prestations dans le domaine de la recherche des origines ".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

08.04.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

06.09.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite

06.12.2022 Conseil national. Donné suite

200/22.455 n Commission des affaires juridiques
CN. Améliorer la protection contre le licenciement des
jeunes mères (19.08.2022)

Il y a lieu de modifier l'art. 336c, al. 1, let. c, du code des obligations, de sorte que l'employeur ne peut résilier le contrat d'employées au cours des 20 semaines qui suivent l'accouchement.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.08.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

201/22.456 n Commission des affaires juridiques
CN. Combler une lacune dans la LAVI. Soutenir les victimes
d'infractions à l'étranger (19.08.2022)

Il convient de modifier la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) selon la proposition ci-après, afin que les victimes d'actes de violence commis à l'étranger aient accès aux prestations de soutien dont elles ont besoin dans le cadre de l'aide aux victimes. La réparation morale et l'indemnisation doivent continuer à être exclues des prestations d'aide aux victimes.

Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (loi sur l'aide aux victimes, LAVI)

Art. 17

1 En cas d'infraction commise à l'étranger, ont droit à une aide au sens du présent chapitre :

- a. la victime, si elle était domiciliée en Suisse au moment des faits et au moment où elle a introduit sa demande ;
- b. les proches, s'ils étaient, de même que la victime, domiciliés en Suisse au moment des faits et au moment où ils ont introduit leur demande ;
- c. les victimes d'une infraction qui peut être poursuivie et punie en Suisse, ou d'infractions graves qui ne peuvent pas être poursuivies en Suisse et pour lesquelles on ne peut raisonnablement exiger des victimes qu'elles retournent dans l'État où l'infraction a été commise pour bénéficier des prestations concernées.

2 L'aide visée à l'al. 1, let. a et b, n'est accordée que lorsque l'État sur le territoire duquel l'infraction a été commise ne verse aucune prestation ou verse des prestations insuffisantes.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.08.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

202/23.400 n Commission des affaires juridiques
CN. Interdiction par une loi spéciale de l'utilisation en
public de symboles nazis (12.01.2023)

Il convient de créer, dans une loi spéciale, des bases régissant l'interdiction de l'utilisation et de la diffusion publiques de symboles nazis ou de variations de ces symboles, tels que des drapeaux, des insignes, des emblèmes, des slogans ou des formes de salut, ou encore d'objets qui représentent ou contiennent de tels symboles ou variations, tels que des écrits, des enregistrements sonores ou visuels ou des images. Il convient en outre de faire en sorte que la violation de cette interdiction soit punissable et que l'exécution des dispositions concernées puisse se faire dans le cadre de la procédure relative aux amendes d'ordre.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.01.2023 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

Initiatives des députés

203/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants.
Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
 (17.06.2003)

Me fondant sur l'art. 160, al. 1er, de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Donné suite

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Jusqu'à la session d'hiver 2018.

18.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2024.

204/21.450 n Addor. Réserver l'enseignement tertiaire aux personnes séjournant légalement en Suisse (05.05.2021)

Les dispositions légales nécessaires seront modifiées afin que les personnes séjournant illégalement en Suisse ne soient plus autorisées à suivre de formation tertiaire.

205/17.412 n Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'art. 4, let. a, de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ ; RS 446.1) comme suit :

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont :

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans ;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite

14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

13.02.2020 Rapport CSEC-CN (FF 2020 3497)

13.05.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 4549)

1. Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) (FF 2020 3515)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

31.05.2023 Conseil national. Adhésion

2. Arrêté fédéral concernant les aides financières pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance (FF 2020 3517)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

31.05.2023 Conseil national. Adhésion

206/21.460 n Amaudruz. Déduction totale des frais de maladie et d'accident supportés par le contribuable (16.06.2021)

Je propose de modifier l'art. 33, al. 1 let h de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (RS 642.11) ainsi :

Art. 33, al. 1

h. les frais provoqués par la maladie et les accidents du contribuable ou d'une personne à l'entretien de laquelle il subvient, lorsque le contribuable supporte lui-même ces frais ;

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Bourgeois, Bregy, Buffat, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Guggisberg, Lüscher, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Roduit, Rösti, Rüegger, Walti Beat (21)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

11.04.2022 CER-CN. Donné suite

10.10.2022 CER-CE. Ne pas donner suite

207/21.475 n Amaudruz. Défalquer des revenus imposables la totalité des frais de maladie et d'accidents supportés par le contribuable (18.06.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 9, al. 2, let. h de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (RS 642.14) ainsi :

Art. 9, al. 2

Les déductions générales sont :

(...)

h. les frais provoqués par la maladie et les accidents du contribuable ou d'une personne à l'entretien de laquelle il subvient, lorsque le contribuable supporte lui-même ces frais ;

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Buffat, de Montmollin, Grin, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermod, Page, Rösti (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

11.04.2022 CER-CN. Donné suite

10.10.2022 CER-CE. Ne pas donner suite

x 208/21.520 n Amaudruz. Pour un calcul de la valeur vénale des titres non cotés correspondant à la valeur comptable de l'entreprise (16.12.2021)

L'art. 14 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) est complété de telle manière à ce que la valeur vénale des titres non cotés corresponde à la valeur comptable de l'entreprise lorsque le transfert des actions ne s'accompagnerait pas de la récurrence des bénéfices usuellement réalisés.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Buffat, de Montmollin, de Quattro, Grin, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermod, Nidegger, Page, Rösti, Roth Pasquier, Rutz Gregor, Wehrli (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

209/22.409 n Amaudruz. Sauver des vies. Surveillance électronique active (03.03.2022)

Il faut introduire dans la législation fédérale le principe d'une surveillance active électronique systématique dans le cadre des violences faites aux femmes.

Cosignataires: Borloz, Buffat, Cottier, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Kamerzin, Lüscher, Maitre, Marchesi, Matter Michel, Nantermod, Page, Pasquier-Eichenberger, Porchet, Prezioso, Weber (18)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Adhésion

1. Loi...

210/18.434 n (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopéage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Le pédopéage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger Thomas, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humbel, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2019 L'objet est repris

29.08.2019 CAJ-CN. Donné suite

29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

17.12.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2023.

211/22.439 n Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu (16.06.2022)

La présente initiative parlementaire demande d'adapter le cadre légal afin de permettre un prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Badran Jacqueline, Barrile, Baumann, Bäumle, Bertschy, Birrer-Heimo, Brenzikofer, Brunner, Buffat, Clivaz Christophe, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, de Quattro, Fehlmann Rielle, Fiala, Fischer Roland, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Friedl Claudia, Funicello, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graber, Graf-Litscher, Grin, Gschwind, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Hurni, Imboden, Kamerzin, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Mahaim, Maillard, Maitre, Marra, Marti Samira, Matter Michel, Mettler, Michaud Gigon, Molina, Moser, Munz, Nicolet, Nordmann, Pasquier-Eichenberger, Pillar Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Python, Quadri, Regazzi, Roduit, Roth Franziska, Roth Pasquier, Ryser, Schlatter, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Storni, Streiff, Studer, Suter, Trede, von Siebenthal, Walder, Wasserfallen Flavia, Weber, Weichelt, Wermuth, Widmer Céline, Wyss (85)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.03.2023 Conseil national. Donné suite

212/19.415 n Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active (21.03.2019)

La Constitution fédérale est complétée comme suit :

Art. 136

...

Al. 3

Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 16 ans révolus qui ne sont pas interdits ont le droit de vote.

Cosignataires: Barazzone, Chevalley, Gugger, Kälin, Landolt, Markwalder, Marti Samira, Masshardt, Mazzone, Moser, Quadranti, Reynard, Streiff (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

10.09.2020 Conseil national. Donné suite

01.02.2021 CIP-CE. Adhésion

213/21.516 n Arslan. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (15.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggin, Michaud Gigon, Pasquier-Eichenberger, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Studer, Töngi, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein (29)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Ne pas donner suite

214/22.424 n Badertscher. Etiquetage des denrées alimentaires. Indiquer si le transport a été effectué par avion (18.03.2022)

La loi sur les denrées alimentaires est modifiée comme suit :

Art. 13 Etiquetage particulier

1 Le Conseil fédéral peut prescrire d'autres indications concernant notamment :

i. le mode de transport, notamment si le transport a été effectué par la voie aérienne.

Cosignataires: Andrey, Bourgeois, Bulliard, Huber, Ritter, Töngi, Wismer Priska (7)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.11.2022 CSEC-CN. Donné suite

30.01.2023 CSEC-CE. Adhésion

1. Loi ...

215/16.498 n Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

28.03.2023 Rapport CEATE-CN (FF 2023 1095)

02.06.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 1452)

216/23.411 n Badran Jacqueline. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques (16.03.2023)

L'art. 5, al. 1, de la loi sur la Banque nationale (LBN) est complété de manière à ce que la Banque nationale suisse (BNS) tienne également compte des risques climatiques et environnementaux dans la conduite de sa politique monétaire.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 23.409 Iv. pa. Fischer Roland

Voir objet 23.410 Iv. pa. Klopfenstein Broggini

Voir objet 23.412 Iv. pa. Landolt

Voir objet 23.413 Iv. pa. Studer

217/19.464 n Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne (21.06.2019)

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) sera adaptée à la pratique actuelle, fondée sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 septembre 2009, concernant le séjour des membres de la famille d'un ressortissant suisse. La discrimination subie par les ressortissants suisses par rapport à d'autres nationalités sera ainsi écartée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Birrer-Heimo, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Naef, Nordmann, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare, Wasserfallen Flavia, Wermuth (24)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

13.08.2020 CIP-CN. Donné suite

09.11.2020 CIP-CE. Ne pas donner suite

08.06.2021 Conseil national. Donné suite

25.06.2021 CIP-CE. Donné suite

Voir objet 19.2023 Pét. Raymond Durussel

218/21.524 n Barrile. Interdiction d'utiliser en public des symboles extrémistes, racistes ou faisant l'apologie de la violence (16.12.2021)

La loi doit être modifiée de manière à pénaliser l'utilisation en public de moyens de propagande en lien notamment avec le national-socialisme ou des mouvements visant à rabaisser ou dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion.

L'interdiction vise les symboles connus de tous, comme la croix gammée.

Le projet pourra s'inspirer des concepts utilisés dans d'autres ordres juridiques.

Cosignataires: Arslan, Bellaiche, Binder, Brenzikofer, Flach, Friedl Claudia, Heer, Marti Min Li, Seiler Graf, Streiff, von Falkenstein, von Siebenthal, Walder, Walti Beat (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.01.2023 CAJ-CN. Donné suite

219/21.505 n Bellaiche. Préciser le champ d'application de la loi sur la poste (02.12.2021)

La loi sur la poste sera modifiée de façon à préciser expressément que ses dispositions ne s'appliquent pas aux services de livraison de produits rapidement périssables, comme par exemple les livraisons de repas ou de fleurs.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Dobler, Egger Kurt, Flach, Friedli Esther, Gössi, Grossen Jürg, Guggisberg, Gutjahr, Jauslin, Markwalder, Martullo, Nantermod, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Walliser, Walti Beat (21)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.01.2023 CTT-CN. Donné suite

16.01.2023 CTT-CN. Donné suite

220/22.479 n Bendahan. Introduire dans la Constitution le droit à l'intégrité numérique (29.09.2022)

L'article 10 al.2 de la Constitution fédérale est modifié ainsi :

2 Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique, psychique et numérique et à la liberté de mouvement.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Amoos, Andrey, Berthoud, Crottaz, de Montmollin, Fehlmann Ruelle, Fivaz Fabien, Funiello, Glättli, Grin, Hurni, Kamerzin, Lüscher, Mahaim, Marti Min Li, Marti Samira, Matter Michel, Michaud Gigon, Munz, Nordmann, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Porchet, Prezioso, Pult, Walder, Weber, Widmer Céline (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

221/22.469 n Berthoud. Déduire la redevance de radio-télévision des impôts (29.09.2022)

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) est modifiée comme suit :

Art. 33 Intérêts passifs et autres déductions

1 Sont déduits du revenu :

k. (nouveau) la redevance de radio-télévision au sens de la loi du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LIHD) est modifiée comme suit :

Art. 9 En général

2 Sont déduits du revenu :

p. (nouveau) la redevance de radio-télévision au sens de la loi du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision

Cosignataires: Amaudruz, Buffat, Cattaneo, Cottier, de Quattro, Farinelli, Kamerzin, Lüscher, Maitre, Nantermod, Nicolet, Ruch (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

222/22.495 n Berthoud. Accélérer la rénovation des bâtiments par des incitations fiscales (15.12.2022)

Les lois fiscales sont modifiées afin de prévoir une déduction des investissements en faveur de la rénovation du patrimoine immobilier et des rénovations énergétiques multiplié par un facteur d'1,5.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

223/23.416 n Berthoud. Déduisons les frais de camps pour soutenir la classe moyenne et les familles (16.03.2023)

L'article 33 de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) est modifié de la manière suivante :

- 3bis (nouveau) Un montant de 250 francs par camp et par semaine pour chaque enfant ayant participé à un camp durant les vacances scolaires, si l'enfant a moins de 18 ans et vit dans le même ménage que le contribuable assurant son entretien.

L'art. 9, al. 2, de la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LIHD) est modifié de la manière suivante :

- mbis (nouveau) un montant déterminé par le droit cantonal pour chaque camp et par semaine pour chaque enfant ayant participé à un camp durant les vacances scolaires, si l'enfant a moins de 18 ans et vit dans le même ménage que le contribuable assurant son entretien.

Cosignataires: Amaudruz, Buffat, Lüscher, Maitre (4)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

224/21.527 n Bertschy. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (17.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Bellaiche, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Mettler, Moser, Pointet (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Ne pas donner suite

225/21.514 n Binder. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (15.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Humbel, Maitre, Roth Pasquier, Stadler, Studer (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Ne pas donner suite

226/17.438 n Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La législation (CP/CPP et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPP lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformément à la LEtr dans les 10 jours suivant leur arrestation et frappés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

03.09.2019 CAJ-CE. Adhésion

17.12.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2023.

227/19.409 n Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath (14.03.2019)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451) est modifiée de manière à restreindre le droit de recours des organisations prévu aux articles 12 ss LPN lorsqu'il s'agit de projets de moindre importance en zone à bâtir, à l'image des restrictions imposées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01).

Cosignataires: Bulliard, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Regazzi, Roduit, Ruppen (7)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.08.2020 CEATE-CN. Donné suite

16.10.2020 CEATE-CE. Donné suite

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

228/20.492 n Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base (17.12.2020)

L'art 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) doit être complété de sorte que les lignes directrices sur la vision et la stratégie relatives aux études de base en matière de développement du territoire et des infrastructures, c'est-à-dire

les plans sectoriels, soient impérativement présentées au Parlement.

Cosignataires: Bulliard, Egger Mike, Giezendanner, Guggisberg, Imark, Regazzi, Ruppen, Schneeberger, Wasserfallen Christian, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2022 Conseil national. Donné suite

03.02.2023 CEATE-CE. Adhésion

1. Loi ...

229/22.441 n Bregy. Une protection des plantes moderne, c'est possible (16.06.2022)

Me fondant sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, qui prévoit d'assurer une homologation rapide et rigoureuse de nouveaux produits phytosanitaires :

1. La Suisse reprend les décisions de l'UE et de ses États membres en matière d'homologation des produits phytosanitaires et des substances actives.

2. Si nécessaire, la Suisse adapte les autorisations de produits phytosanitaires aux prescriptions d'utilisation suisses.

3. Les mesures précitées seront coordonnées de manière à ce que les produits phytosanitaires homologués dans les pays voisins puissent être commercialisés en Suisse sans délai.

Cosignataires: Dettling, Friedli Esther, Graber, Kutter, Müller Leo, Paganini, Rechsteiner Thomas, Ritter, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Wasserfallen Christian (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.01.2023 CER-CN. Donné suite

230/21.412 n Brenzikofer. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour (08.03.2021)

Tout comme il l'a fait pour le financement incitatif en faveur de l'accueil extra-familial pour enfants, le Parlement édictera les bases légales permettant de soutenir financièrement les écoles à horaire continu. La loi prévoira un programme d'encouragement destiné à soutenir les cantons dans la mise en place d'écoles à horaire continu, dans le respect de l'autonomie et des compétences cantonales.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brunner, Eymann, Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter (8)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.11.2021 CSEC-CN. Donné suite

17.10.2022 CSEC-CE. Ne pas donner suite

01.06.2023 Retrait

231/22.423 n Bulliard. Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte (18.03.2022)

La loi sur la Poste et les autres dispositions légales concernées seront modifiées de telle sorte à permettre un développement de l'aide indirecte à la presse.

Il s'agira en particulier de modifier l'art. 16, al. 7, de manière à ce que l'aide indirecte à la presse pour les journaux et les

magazines (...) puisse être augmentée de 15 millions de francs par an pour assurer des rabais pour la distribution postale pendant une phase transitoire de sept ans. Parallèlement, le soutien à la presse associative et des fondations doit être augmenté de 10 millions de francs par an, également pour une durée limitée.

Par ailleurs, il y a lieu d'introduire, par le biais d'une modification de la loi sur la poste, une aide à la distribution matinale en semaine exclusivement, dont les bénéficiaires seront les titres de la presse locale et régionale avec un tirage moyen compris entre 1000 et 40 000 exemplaires par édition, certifié par un organe de contrôle indépendant et reconnu, et qui ne font partie d'aucun réseau de têtes dont le tirage global moyen est supérieur à 100 000 exemplaires par édition. Pour ce second volet, la Confédération alloue une contribution de 30 millions de francs par an. Cette mesure doit être concrétisée par une reprise des articles 19a, moyennant les adaptations nécessaires aux alinéas 1 (exclusion des journaux dominicaux et des titres faisant partie des réseaux de têtes de plus de 100 000 exemplaires par édition) et de l'alinéa 2 (rabais unitaire identique pour l'ensemble des titres bénéficiaires), 19b et 19c du projet de modification de la Loi sur la poste prévu par le projet de la Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias. À l'instar de ce qui est prévu pour la distribution postale (art. 36 de l'ordonnance sur la poste), la précision du cercle des bénéficiaires (titres dont le tirage moyen est compris entre 1000 et 40 000 exemplaires) est à fixer par voie d'ordonnance.

Cosignataires: Addor, Aebischer Matthias, Arslan, Badertscher, Bourgeois, de Montmolin, Fluri, Giacometti, Graf-Litscher, Gschwind, Humbel, Lohr, Marti Samira, Michaud Gigon, Page, Piller Carrard, Pult, Ritter, Roduit, Roth Pasquier, Stadler, Trede, Wismer Priska (23)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

14.02.2023 CTT-CN. Donné suite

03.04.2023 CTT-CE. Adhésion

232/22.465 n Burgherr. Encadrer l'évolution du personnel de la Confédération (29.09.2022)

La loi sur le personnel de la Confédération, et plus particulièrement son art. 4, seront complétés de manière à encadrer l'évolution du personnel de la Confédération comme suit :

- sur un an, le nombre des emplois n'augmentera pas plus dans l'administration fédérale que dans le secteur privé (en termes relatifs) ;
- sur un an, les dépenses de personnel de la Confédération n'augmenteront pas plus que le PIB de la Suisse (en termes relatifs) ;
- les objectifs de réduction qui en découlent seront atteints par des mesures d'amélioration de l'efficacité, par la transformation numérique et, si nécessaire, par l'établissement de priorités ; les éventuelles réductions des frais de personnel ne seront pas compensées par une augmentation des dépenses pour des mandats ou services externes ;
- le salaire brut moyen versé pour un poste à plein temps à la Confédération sera aligné sur le salaire moyen pratiqué dans le secteur privé en Suisse ; les objectifs de réduction qui en découlent seront atteints uniquement par des mesures touchant les employés à partir de la classe de salaire 20 ;
- il sera fait en sorte que la Confédération emploie non seulement des universitaires, mais aussi de plus en plus de praticiens ; on supprimera les désincitations qui empêchent qu'il y ait

davantage de passage de l'administration fédérale au secteur privé et inversement.

CN/CE *Commission des finances*

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

233/23.418 n Burgherr. Affectation du bénéfice de la Banque nationale suisse à la réduction de la dette (16.03.2023)

Les bases légales concernées seront modifiées de telle sorte que la part du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) revenant à la Confédération soit affectée dans son intégralité à la réduction de la dette. Les exceptions seront définies dans la loi.

CN/CE *Commission des finances*

234/16.484 n Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LT), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit :

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzzone, Bauer, Baumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltbold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Muri, Nattermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Umbricht

Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Donné suite

18.02.2019 CER-CE. Adhésion

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

17.03.2023 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2025.

235/20.456 n Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit (19.06.2020)

La loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) limite les agrandissements de logements créés selon l'ancien droit à 30 % des surfaces utiles principales. L'initiative demande de modifier la loi pour que des logements supplémentaires puissent être créés lors de ces agrandissements. Elle demande aussi qu'il soit possible, en cas de démolition et de reconstruction d'anciens logements, d'agrandir les surfaces utiles principales de 30 %, de créer des nouveaux logements et de reconstruire les logements ailleurs sur le bien-fonds. Ces changements ne nécessitent qu'une petite modification de l'art. 11, al. 2 et 3, LRS.

Cosignataires: Bourgeois, Bregy, Bulliard, Egger Mike, Feller, Giacometti, Glanzmann, Heimgartner, Imark, Jauslin, Kameron, Kutter, Lohr, Martullo, Müller-Altermatt, Paganini, Page, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Ritter, Roduit, Romano, Rösti, Rüegger, Ruppen, Stadler, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wismer Priska, Wobmann (31)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.05.2021 CEATE-CN. Donné suite

12.08.2021 CEATE-CE. Adhésion

24.04.2023 Rapport CEATE-CN (FF 2023 1480)

1. Loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) (FF 2023 1481)

236/21.426 n Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R (18.03.2021)

Le droit pertinent est modifié de façon à augmenter les ressources et incitations en faveur de la recherche 3R en vue d'accélérer le recours aux méthodes de substitution à l'expérimentation animale.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Brenzikof, Brunner, Chevalley, Fivaz Fabien, Gugger, Kutter, Locher Benguerel, Moser, Pult, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stadler, Streiff, Studer (16)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

04.11.2021 CSEC-CN. Donné suite

17.10.2022 CSEC-CE. Adhésion

Voir objet 21.2004 Pét. Animalfree Research

1. Loi...

x 237/22.430 n Clivaz Christophe. Procédure pour cas de rigueur dans la loi sur l'asile. Respecter le droit d'accès au juge (11.05.2022)

L'art. 14 LAsi est modifié afin de prévoir une voie de recours au niveau cantonal contre la décision des administrations cantonales de refuser d'ouvrir une procédure d'autorisation de séjour pour cas de rigueur.

Cosignataires: Amoos, Andrey, Arslan, Crottaz, Dandrès, Egger Kurt, Klopfenstein Broggin, Marra, Nantermod, Pasquier-Eichenberger, Prelicz-Huber, Python, Schlatter, Schneider Schüttel, Trede, Walder (16)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

07.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

238/23.414 n Cottier. Les déclarations du Conseil national doivent rester un instrument exceptionnel (16.03.2023)

Le Règlement du Conseil national sera modifié de manière à prévoir que l'adoption d'une déclaration du Conseil national requiert une majorité qualifiée des membres de ce Conseil.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bregy, Trede (3)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2023 Retrait

239/19.508 n Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant (19.12.2019)

Les bases légales sont modifiées de sorte que Swissmedic soit autorisé à faire figurer sur la liste des spécialités des dosages particuliers, plus économiques, de médicaments qui ont déjà été autorisés à des dosages différents, sans que l'industrie pharmaceutique n'en ait fait expressément la demande.

Ces inscriptions sur la liste des spécialités pour des raisons d'économie pourraient être décidées par Swissmedic ou sollicitées par des associations de patients, des groupes de spécialistes ou des assureurs.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Roth Franziska, Wermuth (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

11.11.2021 CSSS-CE. Adhésion

x 240/21.526 n Dandrès. Pour que les ports francs ne servent plus de centres de commerce offshore et de moteurs à la spéculation (16.12.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit une modification de l'art. 65 al. 2 de la loi sur les douanes qui aurait la teneur suivante :

La durée de l'entreposage dans les dépôts francs est en principe limitée. Les biens culturels (art. 2 al. 1 LTBC) ne peuvent être entreposés que pour un an, renouvelable une fois. Toute prolongation au-delà de cette période n'est possible qu'en présence d'un juste motif admis restrictivement. Le Conseil fédéral fixe le délai dans lequel les marchandises dédouanées à l'exportation doivent être exportées.

Cosignataires: Amoos, Arslan, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia,

Gysi Barbara, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Marra, Matter Michel, Nordmann, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Storni, Walder (21)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

28.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 241/22.418 n Dandrès. Contrats de bail de durée déterminée. Un mécanisme pour lutter contre la fraude en période de pénurie (17.03.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de compléter les articles 253 et suivants du Code des obligations par l'ajout de quatre nouveaux alinéas, 2bis-2quinquies à l'article 255 CO, la modification de l'alinéa 2 de l'art. 266 CO et l'ajout d'un nouvel alinéa 1bis à l'art. 270 CO :

Art. 255, al. 2bis-2quinquies :

2bis Pour les baux d'habitations, lorsque le canton a rendu obligatoire l'usage de la formule officielle pour la conclusion d'un nouveau bail, au sens de l'art. 270 al. 2, et que le bail est conclu pour une durée déterminée, le bailleur doit notifier au locataire, au plus tard dans un délai d'une semaine dès la remise des clés, une formule agréée par le canton, mentionnant la date d'expiration du bail et le motif sous-tendant la durée déterminée.

2ter Si le bailleur ne satisfait pas aux obligations mentionnées à l'al. 2bis, le bail est réputé conclu pour une durée indéterminée, s'il ne prouve qu'il ignorait sans sa faute l'exigence d'une notification sur formule officielle.

2quater Si la clause de durée déterminée constitue une fraude à la loi, visant à contourner des dispositions impératives en faveur des locataires, tels que contester le loyer initial, demander une baisse de loyer ou solliciter la réalisation de travaux d'entretien, le locataire peut saisir en tout temps l'autorité de conciliation pour faire constater la durée indéterminée du contrat.

2quinquies La formule officielle précitée doit mentionner que le bail est conclu pour une durée déterminée, ne se renouvellera pas à son échéance et prendra donc fin automatiquement, sans congé. Elle doit également contenir des rubriques destinées à préciser la date de fin du bail et la motivation de la durée déterminée, en attirant l'attention du bailleur sur son obligation de les compléter et sur les conséquences prévues par l'al. 2ter. Elle doit enfin mentionner au locataire les droits garantis par les art. 255 al. 2quater et 273 al. 2 let. b.

Art. 266, al. 2 :

2 Si le bail est reconduit tacitement, ou si un accord est trouvé entre les parties pour repousser son échéance, le renouveler ou annuler la clause de durée déterminée, un nouveau bail, débutant à l'échéance du premier, est réputé conclu, les art. 255 et 270 étant notamment applicable à cette nouvelle relation contractuelle.

Art. 270, al. 1bis :

1bis En cas de contrat de durée déterminée, le locataire peut en tout temps contester le montant du loyer initial d'un bail d'habitation devant l'autorité de conciliation :

a. si le bailleur n'a fautivement pas satisfait aux obligations mentionnées à l'art. 255 al. 2bis, ou

b. si la clause de durée déterminée a été prévue aux seules fins de mettre en échec des règles impératives de protection des locataires.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hurni, Maillard, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Töngi, Wermuth, Widmer Céline (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.08.2022 CAJ-CN. Refusé de donner suite

07.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

242/22.444 n Dandrès. Communauté de risque dans les fondations collectives de prévoyance professionnelle (16.06.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui vise à modifier les normes qui régissent les fondations collectives de prévoyance professionnelle afin que :

a. toutes et tous les assuré.e.s soumis.e.s à la prévoyance professionnelle obligatoire au sein d'une fondation collective ou d'une fondation commune ne forment qu'une seule communauté de risque, sans égard à la diversité des employeur.euse.s. L'allègement des primes de risque résultant du plus grand nombre d'assuré.e.s profitera de manière égale à toutes et tous les employeur.euse.s ;

b. tout rabais accordé par une compagnie d'assurance à un collectif d'assuré.e.s d'une fondation collective doit être accordé, en pourcentage de la prime individuelle, en mesure égale à tous les autres collectifs d'assuré.e.s de la fondation ;

c. les parts d'excédents (art. 37 al. 3 LSA et 153 al. 2 OS) seront distribuées compte tenu de la seule réserve mathématique, à l'exclusion de la sinistralité et des dépenses de gestion.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Funiello, Glättli, Gysi Barbara, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggini, Maillard, Masshardt, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Weichelt (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 243/22.446 n Dandrès. Réglementer la profession de courtier en immobilier (16.06.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de réglementer la profession de courtier en immobilier.

La réglementation a pour objectif d'assurer la protection des acheteurs, des vendeurs et de ne pas surenchérir les prix de l'immobilier et les loyers.

Elle posera un cadre minimal, concernant l'activité de courtage immobilier à titre onéreux, qui contiendra notamment les principes suivants :

a. le courtier qui exerce en Suisse doit avoir un établissement en Suisse ;

b. il adopte dans la poursuite de son activité une attitude et un comportement dignes de confiance (loyauté, honnêteté, compétence) ;

c. tout conflit d'intérêt doit être prohibé. En particulier, le courtier ne peut être mandaté (simultanément ou successivement) par le vendeur et l'acheteur ;

d. le courtier assure une information aussi complète que possible à son mandant concernant l'activité qu'il entend déployer, le montant de ses honoraires et/ou de sa commission ;

e. il informe son mandant, sans délai et de manière aussi complète que possible, des risques économiques et juridiques que ce dernier encourt ;

f. il informe le mandant de son droit de résilier le mandat en tout temps et cela sans pénalités, les règles du contrat de mandat prévues par dans le Code des obligations étant réservées ;

g. il veille à maintenir à niveau ses connaissances professionnelles ;

h. il doit être au bénéfice d'une assurance adaptée au risque de préjudice encouru par ses clients ;

i. les montants reçus à titre fiduciaire doivent être conservés sur un compte idoine, sous peine de sanction pénale. Les autres créanciers du courtier n'ont aucun droit à la saisie de ces montants qui ne devront pas entrer dans la masse en faillite en cas de faillite du courtier ;

j. les manquements commis de manière fautive ou par négligence doivent être sanctionnés par l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer cette activité et/ou par une amende, ceci sans préjudice d'éventuelles autres infractions pénales ;

k. le mandant peut requérir une instance de conciliation cantonale, susceptible d'effectuer un arbitrage si les parties le requièrent ;

l. il est institué un fonds d'indemnisation (totale ou partielle) des victimes de fraude et/ou de détournement de fonds par un courtier en immobilier, qui est alimenté notamment par les sanctions pécuniaires infligées aux courtiers ainsi que par un prélèvement effectué auprès des professionnels de l'immobilier. Le fonds est subrogé, à concurrence des montants versés, aux droits des lésés.

m. les cantons sont autorisés à adopter des mesures supplémentaires

Cosignataires: Amoos, Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Funiello, Glättli, Klopfenstein Broggin, Mahaim, Maillard, Marra, Masshardt, Nordmann, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Wermuth (17)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

244/22.459 n Dandrès. Questions énergétiques et consultation des locataires (22.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire afin que la législation soit complétée en ce sens qu'il est institué une assemblée des locataires dans les immeubles à affectation locative d'une certaine taille. Cette assemblée doit être consultée par le ou les bailleurs pour toutes les questions en lien avec les économies d'énergies (rénovations, température, etc.). Elle dispose d'un pouvoir de codécision pour toutes les questions pouvant générer des coûts entrant dans les frais accessoires supportés par les locataires (gestion des communs, production de chaleur, etc.).

Cosignataires: Bendahan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rielle, Glättli, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggin, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Nordmann, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Schneider Schüttel, Töngi, Walder (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

245/22.460 n Dandrès. Régulation des congés pour travaux (22.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de compléter le titre huitième du Code des obligations consacré au droit du bail pour améliorer la protection des locataires contre les congés motivés par la volonté du bailleur de réaliser des travaux, par un dispositif dont voici les contours :

a. le congé ne peut être donné qu'après que le bailleur a sollicité l'autorisation administrative requise pour réaliser les travaux ;

b. le rapport de bail doit être maintenu - respectivement le congé doit être annulable si le locataire le conteste - si les travaux peuvent raisonnablement être imposés au locataire ; ou si le locataire, même après la réception du congé, s'engage à libérer les locaux pour permettre la réalisation des travaux.

Cosignataires: Bendahan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rielle, Glättli, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggin, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Nordmann, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Schneider Schüttel, Töngi, Walder (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

246/22.462 n Dandrès. Loyers abusifs et hausses des frais de chauffage. Les bailleurs ne peuvent gagner sur tous les tableaux! (26.09.2022)

Je dépose une initiative parlementaire qui propose l'adoption d'une mesure destinée à répondre au besoin des locataires face à l'augmentation des frais accessoires :

a. le montant des charges de chauffage et d'eau chaude est plafonné ;

b. le Conseil fédéral fixe le montant du plafond en concertation avec les organisations représentant les intérêts des locataires et celles représentant les intérêts des bailleurs ;

c. la part des charges dépassant ce plafond est supportée par le bailleur ;

d. ce dernier peut refuser de supporter ces coûts si, ce faisant, il ne parviendrait pas à obtenir le rendement auquel il peut prétendre sans que le loyer soit considéré comme abusif (art. 269 CO)

e. cette mesure peut être temporaire et/ou limitée aux régions où sévit la pénurie de logements.

Cosignataires: Bendahan, Fehlmann Rielle, Glättli, Hurni, Imboden, Marra, Töngi (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 247/22.463 n Dandrès. Plateformes numériques de travail. Stabiliser le travail et lutter contre les abus (26.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de stabiliser le travail dans le domaine des plateformes numériques et de lutter contre les abus, avec ces mesures :

A. pour assurer la sécurité du droit et la prévisibilité du cadre juridique applicable à ces rapports de travail : poser une présomption réfragable - à des conditions restrictives - que les rapports juridiques qui lient une plateforme numérique de travail et les personnes qui travaillent par leur intermédiaire relèvent du contrat de travail ;

B. pour lutter contre les abus, garantir vis-à-vis des salarié.es et des autorités administratives compétentes :

a. la transparence de la conception et de la gestion algorithmique du travail, soit des choix faits quant :

- aux données et à la structure des données que les concepteur.trices de la plateformes ont prévu de collecter

- à la répartition des risques entrepreneuriaux entre la plateforme numérique et la ou le salarié.e

- aux modalités de prises de décisions sur l'attribution des tâches, la tarification des prestations à la clientèle, la rémunération des salarié.es, le calcul du temps de travail, des frais et des primes

- à la surveillance du travail

b. l'enregistrement et le libre-accès aux données collectées concernant le temps de connexion/le temps de travail, les interactions sur l'application

et, lorsque le travail consiste à transporter des personnes et à livrer des choses, en sus des données susmentionnées : le temps d'attente, le temps d'approche, le temps de course, le temps de retour ou celui nécessaire au déplacement d'une course à l'autre ou vers des lieux signalés par l'entreprise comme pouvant appeler des services de la part de ses employé.es (incitations via l'application, etc) ainsi que les kilomètres effectifs réalisés durant ces périodes

c. un accès simple et gratuite à ces données pour les salarié.es sur le site internet ou l'application smartphone de la plateforme

C. pour garantir l'effectivité de ces principes et faciliter l'exercice de ces droits, les utilisateur.trices de ces plateformes doivent être autorisé.es à déléguer ces droits d'accès à un ou plusieurs collectifs d'utilisateur.trices (salarié.es, partenaires, client.es)

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Bendahan, Birrer-Heimo, Brenzikofer, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Funciello, Glättli, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggin, Mahaim, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Töngi, Walder, Widmer Céline (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

248/22.466 n Dandrès. Pour lutter contre la discrimination pour l'accès au logement (29.09.2022)

À la suite de constats de terrain et du travail du groupe d'expert.es de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine, je dépose cette initiative destinée à lutter contre la discrimination sur le marché locatif :

a. les statistiques élaborées par l'OFS et relatives au logement doivent permettre d'apprécier l'existence, la nature et l'ampleur de discriminations ethniques ;

b. mettre en place une procédure pilote, dans une ou plusieurs régions ou cantons et en collaboration avec les collectivités publiques concernées, basée sur des candidatures anonymes via une plateforme en ligne.

Cosignataires: Amoos, Bendahan, Crottaz, Marra, Nussbaumer, Piller Carrard, Prelicz-Huber (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

249/22.467 n Dandrès. Le cas Gunvor ne doit plus se reproduire. Pour une redistribution des biens mal acquis aux populations lésées (29.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire destinée à modifier la législation afin que, à la suite d'une condamnation pénale en lien avec une activité à l'étranger, les biens confisqués et/ou les créances compensatrices soient redistribués, sans égard notamment au fait que l'État des régions où se trouvent les populations lésées ait prêté son concours à la procédure ayant abouti à la condamnation.

Cette redistribution devra être opérée au moyen de projets de développement, de projets pour les droits humains ou pour la lutte contre la corruption, par des organisations de la société civile suisses ou du pays dont la population a été lésée ou, à défaut, de la société civile d'un pays tiers ou enfin - à titre subsidiaire - de la coopération internationale suisse ou d'un pays étranger capable de mener de tels projets en faveur des populations lésées.

Cosignataires: Amoos, Bendahan, Crottaz, Maillard, Marra, Molina, Piller Carrard, Prelicz-Huber (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

250/21.410 n de Quattro. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlent la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, Marti Min Li, Porchet (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Adhésion

Voir objet 21.411 Iv. pa. Porchet

251/21.515 n de Quattro. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (15.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, mini-

mise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Ne pas donner suite

252/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Wälti Beat (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.02.2017 CER-CN. Donné suite

22.01.2018 CER-CE. Ne pas donner suite

07.05.2019 Conseil national. Donné suite

21.08.2020 CER-CE. Adhésion

30.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2024.

253/22.420 n Dobler. Directives anticipées du patient. Mettre les coûts des conseils médicaux à la charge de l'assurance-maladie (18.03.2022)

Le titre 2, chapitre 3 (Prestations), de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est complété par un article prévoyant que les conseils prodigués par un médecin pour l'établissement de directives anticipées font partie des prestations prises en charge par l'assurance-maladie.

Cosignataires: Christ, Feller, Fiala, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Jauslin, Lohr, Mäder, Mettler, Porchet, Prelicz-Huber, Schilliger, Schneeberger, Stadler, Vincenz, Wälti Beat, Wasserfallen Christian, Weichelt (18)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.04.2023 CSSS-CN. Donné suite

254/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit :

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur ; la demande contient :

Let. a

le nom du sous-locataire ;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants :

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2 ;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives ;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs ;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Schibli, Stahl, Umbricht Pieren, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

13.03.2017 Conseil national. Donné suite

25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2081)

19.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2622)

1. Code des obligations (Droit du bail: sous-location) (FF 2022 2082)

07.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

255/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 270, al. 1, CO sera modifié comme suit :

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution :

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter Thomas, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

256/17.493 n Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit :

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)

2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction :

a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930

sont considérés comme comparables ; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard ;

b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure ;

c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.

3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

x 257/19.506 n Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit :

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Giacometti, Jauslin, Vincenz, Wehrli (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

17.03.2023 Conseil national. Classement

Voir objet 19.504 Iv. pa. Munz

Voir objet 19.505 Iv. pa. Roduit

Voir objet 19.507 Iv. pa. Trede

x 258/22.449 n Fehlmann Rielle. Nutrition et Déclaration de Milan. Introduire les boissons sucrées (17.06.2022)

La Déclaration de Milan doit être élargie aux boissons sucrées avec des objectifs à atteindre par les entreprises.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Schneider Schüttel (13)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.03.2023 Retrait

259/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante :

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2100)

1. Code des obligations (Droit du bail: règles de forme) (FF 2022 2101)

09.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

260/23.409 n Fischer Roland. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques (16.03.2023)

L'art. 5, al. 1, de la loi sur la Banque nationale (LBN) est complété de manière à ce que la Banque nationale suisse (BNS) tienne également compte des risques climatiques et environnementaux dans la conduite de sa politique monétaire.

Cosignataires: Bertschy, Flach, Gredig, Schaffner (4)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 23.410 lv. pa. Klopfenstein Broggin

Voir objet 23.411 lv. pa. Badran Jacqueline

Voir objet 23.412 lv. pa. Landolt

Voir objet 23.413 lv. pa. Studer

261/22.445 n Fivaz Fabien. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple (16.06.2022)

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le congé maternité des femmes qui vivent une grossesse multiple soit prolongé pour tenir compte de la charge plus importante, conformément aux recommandations de l'OIT. La prolongation du congé paternité sera également envisagée.

Cosignataires: Amoos, Atici, Girod, Gysin Greta, Hurni, Imboden, Locher Benguerel, Mahaim, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Roth Pasquier, Schlatter, Weichelt, Wettstein (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

262/20.504 n Flach. Inscrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse (18.12.2020)

La torture en tant que telle doit être inscrite dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Bellaiche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Cottier, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fluri, Fridez, Glättli, Graf-Litscher, Gredig, Grin, Grossen Jürg, Jauslin, Markwalder, Marti Min Li, Matter Michel, Moser, Nussbaumer, Roduit, Roth Franziska, Schaffner, Schlatter, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Streiff, Suter, Weichelt (32)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.02.2022 CAJ-CN. Donné suite

29.03.2022 CAJ-CE. Adhésion

263/22.415 n Fluri. Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle (17.03.2022)

La LRTV est modifiée comme suit :

Art. 24 Mandat

4 La SSR contribue :

bbis (nouveau). au développement et au renforcement d'une industrie audiovisuelle indépendante des diffuseurs et à la promotion de la diversité des programmes en Suisse ; elle le fait notamment en confiant des mandats de production et de prestation de services à des fournisseurs suisses indépendants, tels que des producteurs de contenus audiovisuels, des entreprises techniques et des techniciens ; ces mandats doivent être exécutés majoritairement en Suisse ;

Art. 25 Concession

3 La concession fixe notamment :

d (nouveau). les modalités de la prise en compte de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante des diffuseurs visée à l'art. 24, al. 4, let. bbis ; elle peut imposer des quotas ;

e (nouveau). les règles visant à garantir la concurrence sur les marchés de la production audiovisuelle et de la prestation de services techniques dans le cadre des offres émises par la SSR sur ces marchés.

Art. 27 Production des programmes

[L'actuel art. 27 devient l'al. 1]

2 La production des programmes respecte des quotas définis de mandats confiés à l'industrie audiovisuelle suisse indépendante des diffuseurs visée à l'art. 24, al. 4, let. bbis.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brenzikofer, Christ, Hess Lorenz, Rutz Gregor (5)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.10.2022 CTT-CN. Donné suite

04.04.2023 CTT-CE. Ne pas donner suite

264/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs

données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 % au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret Isabelle, Stahl, Stolz (9)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2021.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2024.

13.06.2023 Conseil national. Classement

265/21.518 n Funiciello. Punir systématiquement l'omission de prêter secours (15.12.2021)

L'art. 128 du code pénal est modifié comme suit :

Celui qui n'aura pas prêté secours à une personne qu'il a blessée, à une personne en danger de mort imminent ou à une personne qui court un risque identifiable et imminent d'une grave atteinte à son intégrité physique ou sexuelle, alors qu'on pouvait raisonnablement l'exiger de lui étant donné les circonstances,

celui qui aura empêché un tiers de prêter secours ou l'aura entravé dans l'accomplissement de ce devoir,

sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Barrile, Bregy, Brélaz, Dandrès, de Quattro, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gredig, Kamerzin, Maître, Marra, Prelicz-Huber, Prezioso, Roth Pasquier, Schneeberger, Seiler Graf, Vincenz, von Falkenstein, Widmer Céline (19)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2022 CAJ-CN. Donné suite

266/16.504 n Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT^h ; RS 812.21) sera complétée comme suit :

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau : avant l'article 34 LPT^h

Titre marginal : Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPT^h (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé ; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau : avant l'article 34 LPT^h

Titre marginal : Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le

sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage :

a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés ;

b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang ;

c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPT^h (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver ;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldemann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häsler, Hausammann, Heer, Heim, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Thomas, Munz, Muri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

19.08.2022 Rapport CSSS-CN (FF 2022 2348)

16.12.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 3169)

1. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPT^h) (FF 2022 2349)

18.06.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'été 2023.

03.05.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

267/22.489 n Glarner. Prévoyance professionnelle du personnel de la Confédération. Instaurer un système de cotisation paritaire (12.12.2022)

Le droit du personnel de la Confédération doit être modifié pour instaurer un système de cotisation paritaire entre la Confédération et son personnel, c'est-à-dire un système où les cotisations à la caisse de pension sont versées pour moitié par l'employeur et pour moitié par l'employé.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2023 Retrait

268/22.457 n Glättli. Imposer les bénéfices de guerre exceptionnels (12.09.2022)

On créera les bases légales permettant de mettre en place au niveau fédéral un impôt temporaire sur les bénéfices exceptionnels (windfall profit tax) obéissant aux modalités suivantes :

1. les bénéfices exceptionnels significatifs réalisés grâce à la guerre contre l'Ukraine sont soumis à un taux d'imposition majoré ;
2. cette taxe sur les bénéfices exceptionnels frapperait les secteurs de la production et le commerce de l'énergie, le commerce des matières premières et la production d'armement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

269/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Le Code des obligations est modifié comme suit :

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hiltbold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

270/21.416 n Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement (16.03.2021)

Les bases légales doivent être modifiées de sorte qu'en cas de décès d'un des deux parents, les prestations de survivants de l'AVS/AI soient versées à l'autre parent indépendamment du sexe et de l'état civil. Le droit à une rente doit durer jusqu'à ce que le cadet ait fini sa formation initiale.

Cosignataires: Amaudruz, Andrey, Bellaiche, Christ, de Courten, Fischer Roland, Flach, Gysin Greta, Hess Lorenz, Humbel, Mäder, Moser, Porchet, Sauter, Schlatter, Silberschmidt, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Weichelt, Widmer Céline (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.04.2022 CSSS-CN. Donné suite

18.04.2023 CSSS-CE. Adhésion

271/21.427 n Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence (18.03.2021)

Le champ d'application du contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables est étendu au travail forcé en ce qui concerne les devoirs de diligence et de transparence (art. 964quinquies et suivants du code des obligations).

Cosignataires: Arslan, Atici, Fischer Roland, Flach, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Heer, Landolt, Matter Michel, Mettler, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Pasquier-Eichenberger, Pointet, Pult, Reimann Lukas, Walder (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

06.09.2022 CAJ-CE. Adhésion

Voir objet 22.2039 Pét. Coalition pour des multinationales responsables

1. Loi...

272/18.455 n Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant :

Art. 12

...

Al. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäumlé, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

10.11.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

14.09.2022 Conseil national. Donné suite

12.06.2023 Conseil des Etats. Adhésion

273/21.510 n Grossen Jürg. Accroître la transparence et l'intégrité du marché de gros de l'électricité pour garantir des prix équitables aux consommateurs (07.12.2021)

Le Conseil fédéral préparera et soumettra au Parlement les bases légales qui permettront d'assurer une surveillance efficace du marché de gros de l'électricité, et notamment de sanctionner les manipulations de marché et l'exploitation d'informations privilégiées.

Cosignataires: Bäumlé, Bellaiche, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Girod, Gredig, Jauslin, Mäder, Matter Michel,

Moser, Müller-Altarmatt, Nussbaumer, Pointet, Schaffner, Weber (17)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.02.2023 CEATE-CN. Donné suite

274/21.529 n Grossen Jürg. Harmoniser la fiscalité applicable aux rétributions de reprise de l'électricité produite par les installations photovoltaïques (17.12.2021)

Il sera mis en place au niveau suisse une harmonisation de la fiscalité applicable aux rétributions de reprise de l'électricité produite par les installations photovoltaïques. Cette fiscalité sera assise sur le principe du net, selon lequel seules sont imposables les rétributions versées pour la reprise de l'électricité solaire qui apparaît comme excédentaire au vu du bilan annuel. Il sera fixé en outre un seuil en-dessous duquel les rétributions de reprise sont exonérées d'impôt.

Cosignataires: Bäümle, Bellaiche, Bertschy, Brunner, Cattaneo, Christ, Fischer Roland, Flach, Gafner, Girod, Glättli, Gössi, Gredig, Guggisberg, Gysin Greta, Jauslin, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Müller-Altarmatt, Nussbaumer, Pointet, Pult, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Rösti, Ryser, Schaffner, Siegenthaler, Stadler, Suter, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wismer Priska (37)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.02.2023 CEATE-CN. Donné suite

x 275/22.434 n Gutjahr. Indiquer les coûts subséquents des interventions parlementaires (09.06.2022)

L'art. 119 de la loi sur le Parlement sera modifié de telle sorte que le Conseil fédéral ait à l'avenir l'obligation de faire figurer dans sa réponse ou son avis relatif à une intervention, sous une forme standardisée, une estimation des coûts subséquents (internes et externes) qu'engendrerait l'adoption de l'intervention concernée.

Cosignataires: Feller, Gmür Alois, Gössi, Guggisberg, Hurter Thomas, Jauslin, Kutter, Regazzi, Ritter, Rutz Gregor, Schilliger, Sollberger, Stadler, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

276/22.473 n Gysi Barbara. Sanctions en cas de non-respect de l'égalité salariale (29.09.2022)

La loi sur l'égalité est complétée comme suit :

Art. 13k Disposition pénale

L'employeur chez qui, un an après un premier constat de discrimination salariale liée au sexe, une nouvelle discrimination de ce genre est constatée sur la base d'une analyse au sens de l'art. 13a est puni d'une amende correspondant au plus à 1 % de la masse salariale soumise à l'AVS.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Bertschy, Birrer-Heimo, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funciello, Giacometti, Hess Lorenz, Hurni, Imboden, Locher Benguerel, Marti Min Li, Masshardt, Mettler, Molina, Munz, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Pult, Seiler Graf, Studer, Widmer Céline, Wyss (26)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x 277/20.494 n Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle (17.12.2020)

Le montant maximal des versements au 3e pilier donnant droit à des avantages fiscaux sera relevé à 15 000 francs pour les salariés et à 45 000 francs pour les personnes actives ne disposant pas d'une prévoyance professionnelle.

Cosignataires: Addor, Bregy, Buffat, Burgherr, de Courten, Dettling, Dobler, Feller, Fiala, Geissbühler, Glarner, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heimgartner, Huber, Hurter Thomas, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Nidegger, Portmann, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schläpfer, Schneeberger, Schwander, Silberschmidt, Sollberger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.03.2022 Conseil national. Donné suite

26.01.2023 CSSS-CE. Ne pas donner suite

08.03.2023 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

278/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants :

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.
2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.
3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

05.04.2019 Rapport (FF 2019 3411)

14.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5497)

Voir objet 19.3970 Mo. CSSS-CN

Voir objet 22.3372 Mo. CSSS-CE

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation) (FF 2019 3449)

26.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

279/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Muri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

280/20.490 n Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence! (16.12.2020)

La loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTh) est modifiée comme suit :

Art. 55 Intégrité

1 Les personnes qui prescrivent, remettent, utilisent ou achètent à cette fin des médicaments ou des dispositifs médicaux (...)

Art. 55a Déclaration des liens d'intérêts, promesse et acceptation d'avantages matériels

1 Les médecins et les hôpitaux déclarent leurs liens d'intérêts. Ils annoncent en particulier :

a. Les prestations qu'ils reçoivent à titre gracieux de la part d'opérateurs économiques ;

b. Les contrats qui les lient à des opérateurs économiques ;

c. Les participations économiques qu'ils détiennent au sein d'opérateurs économiques ;

d. Leur participation à des projets de recherche ainsi qu'à des essais précliniques et cliniques, en Suisse et à l'étranger.

2 Le Conseil fédéral détermine les règles portant sur la transmission de ces informations et la conduite du registre. Il veille notamment à ce que les informations contenues dans le registre soient accessibles au public.

Cosignataires: Bendahan, Cottier, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Humbel, Maillard, Marra, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Reynard, Roduit, Wasserfallen Flavia, Weichelt (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.02.2022 CSSS-CN. Donné suite

14.02.2023 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi...

281/21.453 n Hurni. Pas de rémunération excessive des dirigeants et dirigeantes de caisses sur le dos des assurés et assurées (03.06.2021)

La législation est modifiée en ce sens que les rémunérations des membres des directions et Conseil d'administration des assurances-maladies offrant des prestations LAMAL sont soumises à un montant maximal fixé par le Conseil fédéral. Ce montant maximal ne peut être augmenté ou diminué qu'en fonction du niveau des primes de la caisse concernée.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Marti Min Li, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Wyss (9)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

23.06.2022 CSSS-CN. Donné suite

22.05.2023 CSSS-CE. Adhésion

x 282/21.509 n Hurni. Pour une punissabilité des entreprises criminelles (08.12.2021)

L'art. 102 al. 2 CP est modifié comme suit :

2 En cas de crimes ou de délits l'entreprise est punie indépendamment de la punissabilité des personnes physiques s'il doit lui être reproché de ne pas avoir pris toutes les mesures d'organisation raisonnables et nécessaires pour empêcher une telle infraction.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Molina, Munz, Pult (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 283/22.447 n Hurni. Pour une semaine de congé inconditionnelle supplémentaire (16.06.2022)

L'art. 329a al. 1 CO est modifié comme suit :

1 L'employeur accorde au travailleur, chaque année de service, cinq semaines de vacances

au moins et six semaines au moins aux travailleurs jusqu'à l'âge de 20 ans révolus.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Funicello, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Mahaim, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Pult, Schlatter, Schneider Schüttel, Storni, Studer, Töngi, Trede, Walder, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Widmer Céline (41)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

284/22.497 n Hurni. Pour en finir avec la publicité effectuée sur le dos des assurés! (15.12.2022)

La loi fédérale sur l'Assurance-maladie (LAMAL) est modifiée de sorte à ce que les caisses-maladie en charge de l'assurance de base ne puissent plus faire de publicité pour leurs services, d'autant plus si cette présence publicitaire est financée par les primes dont les assuré.e.s doivent s'acquitter.

Cosignataires: Addor, Amoos, Bendahan, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Funicello, Gugger, Gysi Barbara, Kamerzin, Mahaim, Maillard, Maitre, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Storni, Suter, Wermuth (28)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

285/22.500 n Hurni. Pour en finir avec l'assujettissement discriminatoire à la taxe d'exemption pour les personnes déclarées inaptes au service militaire (15.12.2022)

La loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO) est modifiée de sorte à ce que la taxe d'exemption ne frappe plus les personnes en situation de handicap et/ou déclarées inaptes au service militaire.

Cosignataires: Amoos, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Maitre, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Roduit, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Wermuth (14)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

286/23.415 n Hurni. Pour une meilleure reconnaissance des maladies liées au stress comme maladies professionnelles (16.03.2023)

L'art. 9, al. 2, LAA est modifié de la manière suivante :

Sont aussi réputées maladies professionnelles les autres maladies dont il est prouvé qu'elles ont été causées exclusivement ou de manière prépondérante par l'exercice de l'activité professionnelle. (suppression de l'adverbe "nettement")

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Mahaim, Maillard, Matter Michel, Meyer Mattea, Molina, Pointet, Porchet, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Walder, Wasserfallen Flavia (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

287/23.423 n Hurni. Pour une répartition équitable du dommage en cas de défaut de la chose louée sans faute des parties au contrat (17.03.2023)

Nous requérons, par la présente initiative, que le Code des obligations soit complété pour intégrer un article sur le défaut de la chose louée pour les logements et locaux commerciaux par suite de décision d'autorité et sans faute du locataire ou du bailleur, dont la teneur devrait être la suivante :

Alinéa 1 Lorsqu'une décision d'autorité a pour conséquence que la chose louée ne peut plus être utilisée conformément à ce pourquoi elle a été louée, respectivement que le locataire est empêché d'utiliser la chose conformément au contrat et cela sans la faute des parties contractantes, le locataire a droit à une réduction de loyer appropriée.

Alinéa 2 L'autorité ayant pris la décision doit compenser tout ou partie du dommage.

Alinéa 3 Le Conseil fédéral règle l'application par voie d'ordonnance

Cosignataires: Addor, Aebischer Matthias, Amoos, Bendahan, Brenzikofer, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fivaz Fabien, Glättli, Gugger, Kamerzin, Mahaim, Maitre, Molina, Nidegger, Pointet, Regazzi, Schneider Schüttel, Töngi, Walder (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

288/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième : Droit des obligations) sera modifiée comme suit :

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance ; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Zörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

289/22.486 n Imboden. Améliorer la transparence des loyers (01.12.2022)

Le code des obligations (CO) est modifié de manière à ce que le montant du loyer du locataire précédent soit communiqué au nouveau locataire au moyen d'une formule officielle.

Cosignataires: Brenzikofer, Dandrès, Fivaz Fabien, Hurni, Töngi, Weichelt (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

290/22.493 n Imboden. A travail égal, salaire égal. Améliorer la transparence, renforcer le pouvoir de négociation (15.12.2022)

La loi sur l'égalité est modifiée de telle sorte que le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale, consacré par la

Constitution (art. 8, al. 3, Cst.), puisse être mis en oeuvre de la manière suivante :

a. les travailleurs ont le droit individuel d'obtenir des renseignements (y compris lors de la procédure de candidature) sur la structure des salaires tant individuelle que collective en fonction du sexe et de la fonction dans l'entreprise ;

b. dans les entreprises dépassant une certaine taille (laquelle devra être définie), les syndicats et les autres représentants des travailleurs ont le droit de consulter des données agrégées sur la structure collective des salaires en fonction du sexe et de la fonction.

Cosignataires: Fivaz Fabien, Glättli, Kälin, Klopfenstein Brogini, Pasquier-Eichenberger, Prelicz-Huber, Python, Weichelt (8)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x 291/18.421 n Jans. Inscrire dans la loi la recherche agromonomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAgr) doit être modifié :

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agromonomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agromonomiques".

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.11.2018 CER-CN. Donné suite

17.10.2019 CER-CE. Adhésion

17.12.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2023.

17.03.2023 Conseil national. Classement

292/22.480 n Jauslin. Interventions parlementaires pendants. Prévenir l'application de la "clause guillotine" (29.09.2022)

Les bases légales seront modifiées de telle sorte que, par une adaptation de la procédure, l'application de la " clause guillotine " prévue par l'art. 119, al. 5, LParl, selon laquelle les interventions parlementaires sont classées au bout de deux ans si elles n'ont pas été traitées dans ce délai, puisse être évitée. Il y aura lieu d'examiner en particulier si les propositions suivantes pourraient permettre d'accélérer les débats au sein du Conseil national notamment, afin que le couperet tombe moins souvent :

- limitation du nombre d'interventions qui peuvent être déposées par député durant les sessions ;

- raccourcissement du temps consacré à l'examen des listes d'interventions des départements (par ex. classement dans la catégorie V) ;

- établissement d'un ordre de priorité lors de la mise à l'ordre du jour des listes d'interventions des départements, en prenant en considération le nombre d'interventions pendantes ;

- nouveau mode de traitement des initiatives parlementaires dont la commission a recommandé le rejet (par ex. classement dans la catégorie V) ;

- application de règles plus strictes lors des sessions extraordinaires (par ex. quorum d'un tiers).

Cosignataires: Bellaiche, Cattaneo, Christ, Egger Kurt, Fari-nelli, Girod, Gugger, Schaffner, Schwander, Storni, Vincenz (11)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

293/23.406 n Jost. Des familles fortes grâce à des allocations adaptées (14.03.2023)

L'art. 5, al. 1, et 2, de la loi fédérale sur les allocations familiales et les aides financières allouées aux organisations familiales est modifié comme suit :

1. L'allocation pour enfant s'élève à 250 francs par mois au minimum.

2. L'allocation de formation s'élève à 300 francs par mois au minimum.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Arslan, Baumann, Binder, Bregy, Brenzikofer, Bulliard, Fiala, Gafner, Geissbühler, Girod, Glättli, Grüter, Gugger, Gysin Greta, Kälin, Kamerzin, Lohr, Masshardt, Meier Andreas, Müller Leo, Prelicz-Huber, Ritter, Roth Pasquier, Studer, Trede, von Siebenthal, Walder (29)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

294/20.441 n Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable (10.06.2020)

Afin de soutenir concrètement la transition énergétique et de réaliser les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les dispositions actuelles sur l'intérêt national à l'utilisation des énergies renouvelables (art. 12 LEn) seront modifiées, en considérant l'intérêt à la réalisation de projets relatifs à l'énergie renouvelable comme prépondérant par rapport aux autres intérêts en présence.

Cosignataires: Addor, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Candinas, Chevalley, Gschwind, Nantermod, Regazzi, Roduit, Rösti, Ruppen (12)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

23.08.2021 CEATE-CN. Donné suite

07.09.2022 CEATE-CE. Ne pas donner suite

295/21.449 n Kamerzin. Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe (05.05.2021)

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, afin d'encourager l'aménagement de relations personnelles durables et équilibrées entre l'enfant et ses deux parents, les art. 298 al. 2ter et 298b al. 3ter du Code civil suisse (CCS) sont modifiés comme suit :

Art. 298 al. 2ter "Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, le juge examine et favorise, selon le bien de l'enfant, la possibilité de la garde alternée, si l'un des parents ou l'enfant le demande. Le refus de l'un des parents ne saurait faire obstacle à la mise en place d'une garde alternée lorsque le bien-être de l'enfant le commande et que les circonstances le permettent".

298b al. 3ter "Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, l'autorité de protection de l'enfant examine et favorise, selon le bien de l'enfant, la possibilité de la garde alternée, si l'un des parents ou l'enfant le demande. Le refus de l'un des

parents ne saurait faire obstacle à la mise en place d'une garde alternée lorsque le bien-être de l'enfant le commande et que les circonstances le permettent".

Cosignataires: Addor, Andrey, Bulliard, Clivaz Christophe, Cottier, de la Reussille, Gschwind, Hurni, Maitre, Michaud Gigon, Müller-Altermatt, Nantermod, Nidegger, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Roduit, Romano, Roth Pasquier, Stadler, Walder (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

13.10.2022 CAJ-CE. Adhésion

1. Loi...

296/21.511 n Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans (13.12.2021)

Actuellement, le droit d'un veuf à une rente s'éteint lorsque le dernier des enfants a atteint l'âge de 18 ans révolus, contrairement à la rente d'une veuve. Afin d'éliminer cette discrimination crasse, il est proposé d'abroger l'art. 24 al. 2 LAVS.

Cosignataires: Gschwind, Regazzi, Romano (3)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.08.2022 CSSS-CN. Donné suite

18.04.2023 CSSS-CE. Ne pas donner suite

x 297/22.412 n Kamerzin. Permettre des allègements fiscaux ponctuels de l'imposition sur les huiles minérales en cas de circonstances extraordinaires (14.03.2022)

Les dispositions actuelles de la Loi fédérale sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) (art. 12 ss et annexe 1) doivent être modifiées pour permettre au Conseil fédéral de décider d'allègements fiscaux - et de leur ampleur - en cas de circonstances extraordinaires, de force majeure, telles qu'épidémies, guerres, etc.

Cosignataires: Gschwind, Maitre, Rechsteiner Thomas, Regazzi (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

06.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

298/22.414 n Kamerzin. Limiter le droit de recours des organisations de protection de l'environnement pour permettre l'aménagement d'installations de production d'énergies renouvelables (16.03.2022)

Les dispositions actuelles permettant un droit de recours pour les organisations de protection de l'environnement (art. 55 ss LPE) et du paysage (art. 12 ss LPN) seront modifiées pour que ces organisations ne puissent à l'avenir plus utiliser ce droit de recours pour retarder les projets visant à la construction d'infrastructures de production d'énergies renouvelables. Cette limitation permettra ainsi de réaliser la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique et l'autonomie énergétique.

Cosignataires: Bregy, Regazzi, Roduit (3)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 299/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäümle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl Claudia, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi Barbara, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neiryneck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

19.08.2022 Rapport CSSS-CN (FF 2022 2515)

26.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2742)

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) (FF 2022 2516)

15.12.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

02.03.2023 Conseil des Etats. Divergences

13.03.2023 Conseil national. Adhésion

17.03.2023 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

17.03.2023 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2023 783; Délai référendaire 06.07.2023

300/21.462 n Klopfenstein Broggin. Une place financière durable et transparente (16.06.2021)

La loi sur le CO2 est complétée par l'article 47a intitulé Examen et publication des risques climatiques financiers physiques et liés à la transition.

1 La FINMA mesure périodiquement les risques financiers microprudentiels résultant du changement climatique.

2 La Banque Nationale Suisse mesure périodiquement les risques financiers macroprudentiels liés au changement climatique.

3 La FINMA et la BNS établissent régulièrement à l'intention du Conseil fédéral un rapport public sur les résultats et les mesures éventuelles.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Brélaz, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fischer Roland, Girod, Munz, Python, Schneider Schüttel, Suter (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

29.08.2022 CEATE-CN. Donné suite

24.10.2022 CEATE-CE. Ne pas donner suite

301/23.410 n Klopfenstein Broggini. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques (16.03.2023)

L'art. 5, al. 1, de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (LBN) est complété de manière à ce que la Banque nationale suisse tienne également compte des risques climatiques et environnementaux dans la conduite de sa politique monétaire.

Cosignataires: Andrey, Glättli, Imboden, Ryser, Trede (5)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 23.409 lv. pa. Fischer Roland

Voir objet 23.411 lv. pa. Badran Jacqueline

Voir objet 23.412 lv. pa. Landolt

Voir objet 23.413 lv. pa. Studer

x 302/16.500 n Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes :

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision ?
2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante ?
3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé ?
4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant ?
5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché ?
6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées ?
7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur ?
8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autoréglementation ?
9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manoeuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs ?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausamann, Heer, Herzog Verena, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm,

Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite

11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

17.03.2023 Conseil national. Classement

1. Loi fédérale ...

303/23.412 n Landolt. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques (16.03.2023)

L'art. 5, al. 1, de la loi sur la Banque nationale (LBN) est complété de manière à ce que la Banque nationale suisse (BNS) tienne également compte des risques climatiques et environnementaux dans la conduite de sa politique monétaire.

Cosignataires: Hess Lorenz, Müller-Altermatt, Stadler, Wismer Priska (4)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 23.409 lv. pa. Fischer Roland

Voir objet 23.410 lv. pa. Klopfenstein Broggini

Voir objet 23.411 lv. pa. Badran Jacqueline

Voir objet 23.413 lv. pa. Studer

304/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 % au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite

16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension

19.06.2015 Conseil national. Adhésion

09.08.2021 CSSS-CE. Adhésion

305/17.453 n Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Romano, Salzmann, Schneeberger, Umbricht Pieren, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite

16.05.2019 CSSS-CE. Adhésion

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'automne 2023.

16.06.2023 Conseil national. Classement

x **306/19.416 n Lüscher.** Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence (21.03.2019)

La loi fédérale sur la circulation routière est modifiée comme suit :

Article 100 chiffre 4 LCR (modifié et divisé en trois chiffres : 4, 5 et 6)

4. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane n'est pas punissable s'il enfreint les règles de la circulation ou des mesures spéciales relatives à la circulation :

- a. lors d'une course officielle urgente avec les signaux d'avertissement nécessaires enclenchés ;
- b. lors d'une course-poursuite de la police effectuée avec les signaux d'avertissement enclenchés ;
- c. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, si ceux-ci compromettent l'accomplissement de la tâche légale, notamment l'approche silencieuse ou non visible ;
- d. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, pour des raisons tactiques, notamment de filature.

5. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane reste punissable si, lors d'une course officielle urgente (ch. 4 let. a):

- a. il n'a pas fait preuve de la prudence imposée par les circonstances en adoptant une vitesse excessive ; pour qualifier l'infraction, seule la différence existant entre la vitesse qui aurait été admissible et la vitesse constatée est prise en considération ;
- b. il n'a pas enclenché les signaux d'avertissement nécessaires et cause de ce fait un accident avec un autre usager ou un piéton.

Pour juger de la prudence imposée par les circonstances, il est pris en compte les faits tels qu'ils étaient portés à la connaissance du conducteur et selon la représentation qu'il pouvait en avoir au moment d'agir.

6. Le juge atténue librement la peine infligée au conducteur punissable selon le chiffre 5, en tenant compte des circonstances de la mission accomplie, et afin que le conducteur ne soit pas sanctionné à l'égal d'un conducteur n'accomplissant pas une mission officielle. Le juge exempte le conducteur de toute peine lorsqu'il apparaît que l'accomplissement de la mission était d'intérêt public, notamment en cas d'interpellation d'auteurs d'infraction contre la vie et le patrimoine.

Article 16 alinéa 3 LCR

3 Les circonstances doivent être prises en considération pour fixer la durée du retrait du permis d'élève conducteur ou du permis de conduire, notamment l'atteinte à la sécurité routière, la gravité de la faute, les antécédents en tant que conducteur ainsi que la nécessité professionnelle de conduire un véhicule automobile.

4 Le permis de conduire des conducteurs d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane qui commet une infraction dans l'accomplissement d'une course officielle au sens de l'article 100 chiffre 4 n'est pas retiré, même lorsque le conducteur fait l'objet d'une condamnation fondée sur l'article 100 chiffre 5.

Cosignataires: Buffat, Maire Jacques-André, Regazzi (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

20.01.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

17.03.2023 Conseil national. Classement

x **307/22.429 n Mahaim.** Procès-bâillons en Suisse. Pour une réglementation protégeant mieux la liberté de la presse (11.05.2022)

Nous requérons, par la présente initiative, l'adoption des bases légales pertinentes permettant de mieux cadrer les procédures-bâillons en Suisse, notamment en s'inspirant des instruments et solutions retenues dans le projet de directive de l'Union européenne publié à la fin du mois d'avril 2022.

Cosignataires: Dandrès, Gysin Greta, Michaud Gigon, Ryser, Schneider Meret, Töngi, Walder, Weichelt (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

07.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x **308/22.437 n Mahaim.** Différé d'imposition pour la fiscalité des indépendants, notamment dans l'agriculture (14.06.2022)

Nous requérons, par la présente initiative, que l'article 18a de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct soit modifié afin qu'une donation ne soit plus considérée comme une aliénation mettant fin au différé d'imposition prévu par cet article et afin que l'éventuelle plus-value réalisée après le différé d'imposition, c'est-à-dire après que l'indépendant a cessé son activité, soit taxée au titre du gain immobilier et non comme du revenu d'activité indépendante soumis à cotisations sociales.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Berthoud, Bertschy, Bourgeois, Feller, Grin, Michaud Gigon, Müller Leo, Page, Regazzi, Ryser (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

309/23.420 n Mahaim. Les cantons doivent pouvoir prévoir une immunité pénale pour les élu.e.s à l'échelon communal (17.03.2023)

Nous requérons, par la présente initiative, la modification de l'art. 7, al. 2, du code de procédure pénale de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent prévoir une immunité pénale pour les élu.e.s à l'échelon communal, selon des modalités qu'ils sont libres de déterminer.

Cosignataires: Dandrès, Hurni, Pointet (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

310/20.476 n Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement (29.10.2020)

Les différents actes contenant le rythme de réunion de notre Assemblée doivent être revus afin de rendre le travail parlementaire plus réactif aux situations que nos sociétés modernes exigent, notamment en cas de crise.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Wermuth, Widmer Céline (20)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

28.05.2021 CIP-CN. Donné suite

05.05.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

311/22.488 n Marra. Introduction d'une trêve hivernale. Personne ne devrait dormir hors d'un chez-soi l'hiver (08.12.2022)

Je dépose la présente initiative parlementaire visant à introduire une trêve hivernale pour les expulsions d'appartements entre le 1er novembre et le 31 mars. Durant ce laps de temps les procédures civiles, administratives et judiciaires ne sont pas empêchées, mais l'expulsion en tant que telle ne peut pas avoir lieu.

Cosignataires: Amoos, Bendahan, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Seiler Graf, Widmer Céline (13)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

312/21.513 n Marti Min Li. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (13.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur

appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Atici, Barrile, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Seiler Graf, Suter, Widmer Céline, Wyss (13)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Ne pas donner suite

313/20.451 n Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime (18.06.2020)

Les art. 62 et 63 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont toujours prévu une révocation de l'autorisation de séjour ou de l'autorisation d'établissement en cas de recours à l'aide sociale. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LEI, toutefois, la pratique s'est durcie, avec pour conséquence que des étrangers qui vivent depuis des dizaines d'années en Suisse, y travaillent et y paient des impôts, voire qui y sont nés ou qui sont venus en Suisse lorsqu'ils étaient de jeunes enfants, sont renvoyés parce qu'ils dépendent de l'aide sociale, quelle qu'en soit la raison (perte d'emploi, accident, maladie, séparation d'avec son conjoint, manque de chance).

Après plus de 10 ans en Suisse, les étrangers devraient avoir la possibilité de percevoir l'aide sociale sans se voir directement menacés de renvoi, à moins qu'ils soient délibérément tombés dans la pauvreté ou qu'ils n'aient rien fait pour en sortir.

Il faut donc modifier la LEI comme suit :

Art. 62, al. 3

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, une révocation fondée sur l'al. 1, let. e, n'est plus possible, à moins que la personne ait délibérément provoqué la situation qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'elle n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Art. 63, al. 4

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, une révocation fondée sur l'al. 1, let. c, n'est plus possible, à moins que la personne ait délibérément provoqué la situation qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'elle n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Cosignataires: Atici, Barrile, Bulliard, Cottier, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiello, Graf-Litscher, Gredig, Gysi Barbara, Gysin Greta, Jans, Locher Benguerel, Lohr, Maître, Marra, Marti Min Li, Mettler, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Streiff, Vincenz, Wehrli, Wermuth, Widmer Céline (37)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

16.11.2021 CIP-CE. Ne pas donner suite

21.09.2022 Conseil national. Donné suite

12.06.2023 Conseil des Etats. Adhésion

Voir objet 22.2013 Pét. EPER

314/23.422 n Masshardt. Plus de transparence aussi pour la récolte de signatures au niveau fédéral (17.03.2023)

La loi fédérale sur les droits politiques doit être complétée de telle sorte que les récoltes de signatures à l'appui de référendums et d'initiatives au niveau fédéral soient aussi soumises à l'obligation de déclarer le financement. Les libéralités anonymes et les libéralités provenant de l'étranger doivent être interdites aussi pour la récolte de signatures à l'appui d'un référendum ou d'une initiative au niveau national.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Barrile, Brenzikofer, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Hurni, Jost, Locher Benguerel, Lohr, Munz, Nordmann, Pult, Reimann Lukas, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Widmer Céline (19)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

315/23.425 n Masshardt. Garantir la transparence du lobbying des cantons (17.03.2023)

Le droit parlementaire sera modifié comme suit :

1. Les Services du Parlement établissent un registre public des lobbyistes des cantons qui disposent d'une accréditation leur donnant accès au Palais fédéral (avec indication de leurs activités accessoires et de leurs intérêts) ; ils le tiennent à jour.
2. Les lobbyistes des cantons ont l'obligation de signaler tout changement dans leurs activités accessoires et leurs intérêts.
3. Le non-respect ou le contournement de ces règles entraîne le retrait de l'accréditation.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Brenzikofer, Geissbühler, Gredig, Jost, Locher Benguerel, Lohr, Nordmann, Pult, Reimann Lukas, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Widmer Céline (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

316/23.408 n Matter Thomas. Limitation du nombre d'initiatives et d'interventions parlementaires (16.03.2023)

L'article 25 du règlement du Conseil national sera modifié de telle sorte que chaque député puisse déposer au maximum 32 initiatives et interventions parlementaires par législature. Les interventions des groupes parlementaires, les questions, les interpellations ainsi que les questions posées dans le cadre de l'heure des questions ne seront pas prises en compte dans ce nombre maximal.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

317/18.475 n (Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure (12.12.2018)

Je propose l'élaboration d'un projet d'acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier le Code des obligations (CO) et le Code de procédure civile (CPC) afin que la durée des procédures civiles en matière de résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches, en vertu des articles 261 alinéa 2 lettre a, 271a alinéa 3 lettre a et 272 alinéa 2 lettre b CO, soit sensiblement réduite. Ce projet devrait d'une part assouplir les conditions trop rigoureuses établies par la pratique judiciaire, afin que l'urgence du besoin au sens des dispositions du CO susmentionnées soit reconnue et d'autre part prévoir l'applicabilité de la procédure sommaire, avec des délais garantissant que les procédures civiles soient achevées dans un laps de temps raisonnable (quelques mois au plus), éventuellement en limitant les voies de droit.

Cosignataires: Bauer, Brand, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Chiesa, Egloff, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Hiltbold, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Moret Isabelle, Müller Walter, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Romano, Schilliger, Schneeberger, Vitali, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.11.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

10.08.2020 CAJ-CE. Adhésion

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2102)

19.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2623)

1. Code des obligations (Droit du bail: résiliation pour besoin propre) (FF 2022 2103)

07.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

318/22.468 n Michaud Gigon. Introduire le droit de choisir la réparation dans le droit sur la garantie des défauts de la chose (29.09.2022)

Les dispositions du code des obligations relatives à la garantie contractuelle en raison des défauts de la chose sont modifiées, afin de permettre à l'acheteur de pouvoir choisir la réparation du produit en cas de défaut. Il s'agirait donc d'une option venant s'ajouter à celles déjà prévues par le Code des obligations, c'est-à-dire la possibilité de choisir une diminution du prix, un échange, voire un remboursement en cas de défauts importants.

Cosignataires: Addor, Bertschy, Brenzikofer, Dandrès, Feller, Fischer Roland, Glättli, Grin, Gschwind, Hurni, Jauslin, Kamerzin, Klopfenstein Broggin, Maître, Masshardt, Nicolet, Pointet, Ritter, Roth Pasquier, Ryser, Steinemann, Vincenz, Weber (23)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x 319/19.504 n Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit :

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bendahan, Chevalley, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Funicello, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni (21)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

17.03.2023 Conseil national. Classement

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit
 Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann
 Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

x 320/20.463 n Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents (23.09.2020)

La loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal) est modifiée comme suit.

Art. 14bis (nouveau): Participation aux excédents

Lorsque les réserves d'un assureur dépassent 1,0 % du niveau minimum, l'excédent est redistribué aux assurés l'année suivante, sous la forme d'un acompte sur les primes à payer. Le montant est réparti par canton et par catégorie d'assurés au prorata du montant des primes payées.

Cosignataires: Dobler, Sauter (2)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

27.10.2021 CSSS-CN. Donné suite

28.03.2022 CESS-CE. Ne pas donner suite

09.06.2022 Conseil national. Donné suite

14.03.2023 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

321/22.438 n Nantermod. LAMal. Autoriser les contrats d'assurance pluriannuels pour les modèles d'assurance alternatifs (15.06.2022)

La loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) est modifiée comme suit :

Art. 62 Formes particulières d'assurance

4 (nouveau) Les contrats portant sur des formes particulières d'assurance peuvent être conclus pour une durée de trois ans au maximum, renouvelable. En cas d'assurance pluriannuelle, le contrat ne peut être unilatéralement modifié ou résilié, sauf juste motif au sens de l'art. 35b LCA.

Cosignataires: de Courten, Humbel, Mäder, Maillard, Roduit, Sauter (6)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

322/22.490 n Nantermod. Contribution de prise en charge. Fixer le mode de calcul dans la loi (14.12.2022)

Le Code civil est modifié de sorte que le mode de calcul de la contribution de prise en charge de l'article 285 CC est fixé dans la loi, avec un plafonnement en fonction de la prestation fournie et non en fonction des besoins du bénéficiaire. Il s'agit de s'assurer que la contribution de prise en charge ne soit pas détournée de son but et utilisée comme une contribution d'entretien en faveur du parent gardien.

Cosignataires: Addor, Bellaiche, Berthoud, Bregy, Geissbühler, Hurni, Kamerzin, Lüscher, Maitre, Markwalder, Nidegger, Schwander, Steinemann, Tuena, von Falkenstein (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

323/20.496 n Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché (17.12.2020)

L'art. 148 de la loi sur le Parlement sera complété de telle sorte que le Conseil fédéral soit tenu de soumettre à l'Assemblée fédérale, après la présentation par la Commission européenne

de ses propositions concernant le cadre financier pluriannuel (CFP), un rapport de planification portant sur la participation de la Suisse aux programmes et agences de l'UE.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Baumann, Bendahan, Brenzikofer, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Fischer Roland, Flach, Friedl Claudia, Girod, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Jans, Landolt, Locher Benguerel, Maitre, Markwalder, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Nordmann, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Storni, Streiff, Studer, Töngi, Walder, Wehrli, Wermuth, Wettstein, Widmer Céline (44)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.10.2021 CPE-CN. Donné suite

17.01.2022 CPE-CE. Adhésion

18.04.2023 Rapport CPE-CN (FF 2023 1081)

09.06.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 1482)

324/21.481 n Paganini. Une gestion du loup portée vers l'avenir. Pour une cohabitation des grands prédateurs, des alpages exploités, du milieu bâti et du tourisme (14.09.2021)

La loi sur la chasse (RS 922.0) doit être adaptée de sorte qu'en dehors des districts francs, il soit possible de réagir, dans le cadre de la gestion du loup, à la croissance rapide des effectifs de ce grand prédateur pour que sa présence n'entre pas en conflit avec l'économie alpestre, le milieu bâti et l'utilisation touristique. Le loup doit rester une espèce protégée, mais sa régulation doit être intensifiée. Il ne s'agit pas de mettre à mal les effectifs, mais de permettre que davantage de mesures préventives soient prises pour empêcher les dégâts et détourner la menace pour l'homme et les animaux qu'il détient. Il faut surtout que la régulation des meutes et le tir d'individus soient possibles aussi en cas de comportement problématique, afin que le loup reconnaisse que l'homme est un danger pour lui.

Cosignataires: Binder, Bourgeois, Bregy, Candinas, Dettling, Dobler, Egger Mike, Gafner, Giacometti, Gmür Alois, Graber, Gschwind, Hess Lorenz, Kamerzin, Landolt, Lohr, Maitre, Martullo, Müller Leo, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Ritter, Roduit, Romano, Rösti, Roth Pasquier, Rüegger, Schilliger, Vincenz, von Siebenthal, Wismer Priska (32)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.01.2022 CEATE-CN. Donné suite

12.01.2023 CEATE-CE. Ne pas donner suite

20.06.2023 Retrait

x 325/22.436 n Pasquier-Eichenberger. Offrons des alternatives dans la publicité pour les véhicules à moteur (09.06.2022)

Toute publicité en faveur de véhicules terrestres à moteur est obligatoirement accompagnée d'un message promotionnel encourageant l'usage de la mobilité douce (marche à pied, vélo), partagée (covoiturage) ou des transports en commun.

Cosignataires: Bendahan, Borloz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Klopfenstein Broggin, Matter Michel, Python, Ryser, Schlatter, Storni, Töngi (11)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

326/22.477 n Pasquier-Eichenberger. Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires (29.09.2022)

Le Parlement est chargé de préciser et de compléter les tâches de l'observatoire du marché à l'art. 27 de la loi sur l'agriculture. L'observatoire sera chargé de créer de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

Cosignataires: Amoos, Badertscher, Baumann, Bendahan, Birrer-Heimo, Feller, Friedl Claudia, Glättli, Grin, Huber, Masshardt, Matter Michel, Michaud Gigon, Nicolet, Python, Ritter, Wehrli (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

327/22.451 n Pfister Gerhard. Nouvelle loi sur le CO2, concise et efficace (17.06.2022)

Les bases légales doivent être créées ou modifiées afin que la loi sur le CO2 comporte les éléments fondamentaux suivants :

1. Conformément au principe du pollueur-payeur, tous les rejets de gaz à effet serre émis sur le territoire suisse ainsi que les vols au départ de la Suisse sont soumis à une taxe, en fonction de leur impact sur les gaz à effet de serre, indépendamment de leur source.

2. Le montant de la taxe est adapté périodiquement, en fonction de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la trajectoire de réduction qui doit conduire à la neutralité climatique d'ici 2050.

3. Les recettes de la taxe sur le CO2 sont restituées à la population et aux entreprises après déduction des frais de perception et d'administration.

4. Tous les produits importés sont soumis à une taxe nationale, dont le taux est fonction des émissions qui leur sont attribuées (empreinte carbone, y compris la logistique).

Cosignataires: Binder, Hess Lorenz (2)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.06.2023 CEATE-CN. Donné suite

x 328/20.454 n Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants (19.06.2020)

Il convient de créer les bases légales introduisant des mesures pour lutter contre la pauvreté des enfants par des versements aux familles en s'inspirant des modèles cantonaux existants.

Cosignataires: Atici, Fehlmann Rielle, Funicello, Hurni, Mailard, Marra, Reynard (7)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

01.07.2021 CSEC-CN. Donné suite

16.11.2021 CSEC-CE. Ne pas donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

329/22.481 n Piller Carrard. Rendre l'égalité salariale obligatoire (30.09.2022)

Face à la persistance de la discrimination salariale des femmes, il convient de modifier les bases légales pour rendre obligatoire l'égalité des salaires entre femmes et hommes, sur l'exemple de la pratique islandaise.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Bendahan, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Molina, Munz, Nussbaumer, Pult, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Widmer Céline (21)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

330/22.499 n Piller Carrard. Renforcer le pouvoir d'achat des familles (16.12.2022)

Conformément à l'art. 160, al. 1, Cst et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, visant à modifier ainsi la loi sur les allocations familiales, à l'article 5 :

Alinéa 1 : L'allocation pour enfant s'élève à 300 francs par mois au minimum.

Alinéa 2 : L'allocation de formation professionnelle s'élève à 350 francs par mois au minimum.

Alinéa 3 (nouveau) : Les familles à revenus modestes ont droit à un supplément d'allocation familiale de 50 francs par mois et par enfant.

Cosignataires: Amoos, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Molina, Munz, Pult, Seiler Graf, Widmer Céline (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 331/13.441 n (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit :

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris

26.06.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai jusqu'à la session de printemps 2023.

17.03.2023 Conseil national. Classement

332/21.411 n Porchet. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlent la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, de Quattro, Marti Min Li (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Adhésion

Voir objet 21.410 Iv. pa. de Quattro

x 333/22.432 n Porchet. Pour que l'avortement soit d'abord considéré comme une question de santé et non plus une affaire pénale (02.06.2022)

Les articles du code pénal concernant l'interruption de grossesses (livre 2, titre 1, titre marginal 2) sont abrogés. Le principe du régime du délai est intégré à une loi spécifique ou à une loi portant sur la santé sexuelle au sens large ou relevant du domaine de la santé publique. L'objectif de cette loi est, notamment, de favoriser l'autodétermination des personnes dans leur santé et d'éliminer les obstacles à son exercice.

L'infraction visée à l'art. 118, al. 2 est maintenue dans le code pénal.

Cosignataires: Amoos, Atici, Bertschy, Brenzikofer, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Mäder, Mahaim, Maillard, Marti Min Li, Mettler, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Prelicz-Huber, Walder, Wasserfallen Flavia, Weichelt (22)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

07.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

334/22.471 n Porchet. Qui monnaie la démocratie, récolte la démagogie (29.09.2022)

Le Parlement est invité à modifier la loi fédérale sur les droits politiques (LDP, RS 161.1) de manière à interdire toute démarche ayant pour but d'obtenir un revenu lié à la récolte ou à la remise de signatures nécessaires à l'aboutissement d'une initiative populaire ou d'un référendum populaire. Les récoltes organisées ou effectuées par des personnes exerçant une activité salariée auprès d'organisations parties prenantes des comités d'initiative ou référendaires ne sont pas concernées par cette interdiction.

Cosignataires: Barrile, Grin, Gschwind, Gysin Greta, Imboden, Kameron, Klopfenstein Broggini, Mahaim, Marra, Pointet, Regazzi (11)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

335/22.464 n Prelicz-Huber. Obliger les entreprises à respecter l'égalité salariale (26.09.2022)

La loi sur l'égalité (LEg) est complétée comme suit :

- les entreprises sont tenues d'effectuer une analyse des salaires dès lors qu'elles comptent plusieurs collaborateurs ;
- une commission tripartite (Confédération, employeurs et employés) est chargée de réaliser des contrôles réguliers ;
- les entreprises qui ne s'acquittent pas de leur obligation d'informer les collaborateurs des résultats de l'analyse des salaires et qui ne remédient pas aux discriminations salariales dans un délai de trois ans au maximum se voient infliger des sanctions efficaces.

Cosignataires: Arslan, Atici, Badertscher, Brenzikofer, Dandrès, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Funiciello, Girod, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggini, Mahaim, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Pasquier-Eichenberger, Porchet, Python, Ryser, Schlatter, Seiler Graf, Storni, Streiff, Studer, Töngi, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein, Wyss (36)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

336/22.472 n Prelicz-Huber. Lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié (29.09.2022)

La loi sur les aides à la formation (RS 416.0) sera modifiée de sorte que des contributions fédérales supplémentaires soient allouées aux cantons pour les aides à la formation lorsque :

1. des aides à la formation sont accordées pour
 - a. une préformation professionnelle ;
 - b. une première formation ;
 - c. une formation continue ;
 - d. une deuxième formation (deuxième cursus) ou
 - e. une formation dans le cadre d'une reconversion, pour autant qu'elle soit suffisamment justifiée et ne soit pas financée par les prestations des assurances sociales ;
2. les aides à la formation sont suffisantes pour assurer l'existence de leur bénéficiaire et aucune limite d'âge n'est fixée pour en bénéficier.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Barrile, Binder, Clivaz Christophe, Dandrès, de la Reussille, Feri Yvonne, Fiala, Fivaz Fabien, Glättli, Graf-Litscher, Imboden, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Meyer Mattea, Molina, Müller-Altermatt, Porchet, Prezioso, Pult, Python, Roth Pasquier, Ryser, Schlatter, Seiler Graf, Stadler, Studer, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein, Widmer Céline, Wyss (37)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

337/22.487 n Prelicz-Huber. Rendre les soins dentaires abordables (06.12.2022)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de telle sorte que l'assurance obligatoire des soins (AOS) prenne en charge les coûts des soins dentaires suivants :

- soins nécessaires découlant d'une maladie du système de la mastication ;
- soins préventifs visant à éviter des lésions dentaires (p. ex. des contrôles réguliers ou des soins d'hygiène dentaire).

Toute intervention dentaire non liée à une maladie, telle qu'un blanchiment ou un traitement orthodontique, ne sera pas prise en charge par l'AOS.

Ces soins dentaires devront être financés solidairement, à savoir par des fonds fédéraux et non par une augmentation des primes d'assurance-maladie.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Baumann, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Funicello, Glättli, Gysi Barbara, Imboden, Kälin, Klopfenstein Brogini, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Meyer Mattea, Molina, Pasquier-Eichenberger, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Schlatter, Seiler Graf, Töngi, Trede, Walder, Wasserfallen Flavia, Weichelt, Wettstein (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

338/21.472 n Prezioso. Réhabilitation des Suisses ayant combattu dans la Résistance française (18.06.2021)

Les sanctions prononcées à l'encontre des Suisses ayant combattu dans la Résistance française durant la seconde guerre mondiale sont abrogées.

Cosignataires: de la Reussille, Funicello, Glättli, Grin, Gysin Greta, Kutter, Maillard, Matter Michel, Moret Isabelle, Roth Pasquier, Wasserfallen Christian (11)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

29.10.2021 CAJ-CN. Donné suite

21.01.2022 CAJ-CE. Adhésion

339/22.410 n Prezioso. Pour des retraites sûres, solidaires et respectueuses de l'environnement (15.03.2022)

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 111 : Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité

1 La Confédération légifère et organise le pilier obligatoire de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité. Le pilier obligatoire permet à l'ayant droit de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur.

2 Le pilier obligatoire est mis en oeuvre par une assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale, fondée sur le principe de la répartition. La Confédération veille à ce qu'elle puisse remplir sa fonction de manière durable.

3 La Confédération peut régler la prévoyance individuelle sous forme d'épargne bloquée ou d'assurance privée. La Confédération et les cantons ne prévoient pas d'allègements fiscaux sur ces versements.

4 La Confédération accorde des exonérations fiscales aux institutions relevant de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale. Elle peut obliger les cantons à accorder les mêmes exonérations.

Art. 112 Assurance-vieillesse, survivants et invalidité

1 L'assurance-vieillesse, survivants et invalidité respecte les principes suivants :

- a. elle est universelle, obligatoire et publique ;
- b. elle accorde des prestations en espèces, sous forme de rente, et en nature ;
- c. l'assurance est financée par les cotisations des assurés et des employeurs, les prestations des collectivités publiques et le rendement du fonds de réserve.

2 Les rentes respectent les principes suivants :

- a. la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale qui est fixée à 4000.-. Les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix et des salaires ;
- b. le droit à la rente survient au plus tard à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. La loi prévoit les possibilités de retraite anticipée ;
- c. les années de cotisation, les bonifications pour les tâches éducatives et soins apportés aux proches et les accords internationaux sont notamment prises en compte lors de la fixation du montant de la rente.

3 Les cotisations sont dues selon les principes suivants :

- a. elles sont prélevées sur l'ensemble du revenu ;
- b. lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend à sa charge au moins 55 % du montant de la cotisation ;
- c. la loi fixe le taux de cotisation et prévoit un régime spécial pour les indépendants.

4 Les prestations actuelles de la Confédération et des cantons par personne retraitée sont garanties. Les prestations de la Confédération sont financées prioritairement par le produit net de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les boissons distillées et de l'impôt sur les recettes des maisons de jeu.

5 La Confédération règle et surveille la gestion du fonds de réserve qui est géré de façon décentralisée par des caisses de retraite selon les critères suivants :

- a. les caisses de retraite sont des établissements de droit public ou des fondations ;
- b. elles encaissent les cotisations et servent les prestations ;
- c. la gestion du fonds de réserve est conforme aux objectifs sociaux et de développement durable de la Confédération et des cantons ;
- d. la participation des assurés et des employeurs à la gestion des caisses de retraite est garantie.

Art 113 Abrogé (voir p. 1 bis)

Art 197 Dispositions transitoires

1 Les assurés qui ont atteint l'âge de la retraite ou qui sont à dix ans au plus de l'âge de la retraite au moment de l'entrée en vigueur du nouveau droit peuvent choisir entre des prestations de rente versées selon l'ancien ou selon le nouveau droit.

2 Après l'entrée en vigueur du nouveau droit, les assurés qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite peuvent bénéficier de prestations en capital dans les limites de l'ancien droit. Dans ce cas, les prestations de rente selon le nouveau droit sont réduites. Ce même principe s'applique aux assurés qui ont bénéficié de prestations en capital selon l'ancien droit.

3 Les fonds des caisses de prévoyance professionnelle selon l'ancien droit sont affectés dès l'entrée en vigueur du nouveau droit au fonds de réserve prévu à l'art. 112, al. 1, let. c, et alinéa 5.

4 Les caisses de retraite peuvent être constituées par les collectivités publiques ou les institutions de prévoyance et les caisses AVS existantes prévues par l'ancien droit.

5 Le Conseil fédéral règle le régime transitoire en préservant au mieux les montants affectés au fonds de réserve.

Cosignataires: Amoos, Brenzikofer, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Klopfenstein Broggin, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Porchet, Trede, Walder (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

01.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 340/22.411 n Prezioso. Encourageons la gratuité des transports publics communaux ou cantonaux (15.03.2022)

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 81a alinéa 2 : Les prix payés par les usagers des transports publics sont fortement incitatifs. La gratuité est possible.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Python, Walder (7)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

06.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

341/22.470 n Prezioso. Pour une égalité de traitement entre enfants dans l'assurance-invalidité (29.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui vise à modifier l'art. 9, al. 3, de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité dans le but de garantir les prestations, notamment les mesures de réadaptation, pour les enfants invalide nés à l'étranger et vivant en Suisse.

Cosignataires: Amoos, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Glättli, Mahaim, Maillard, Marra, Matter Michel, Piller Carrard, Roth Pasquier, Schlatter, Walder (15)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

342/22.494 n Prezioso. Demi-tarif immédiat pour les retraitées et les retraités, les jeunes jusqu'à 25 ans et les personnes au chômage! (15.12.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui vise à modifier l'art. 81a, al. 2, de la Constitution fédérale afin d'octroyer un abonnement demi-tarif pour les usagers.ères de 25 ans et moins, pour celles et ceux ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite, ainsi que pour les personnes au chômage :

Article 81a alinéa 2 : Les prix payés par les usagers des transports publics sont fortement incitatifs. L'abonnement demi-tarif est octroyé aux usagers ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite, à ceux ayant 25 ans révolus et moins, ainsi qu'à ceux percevant des indemnités de l'assurance chômage.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Mahaim, Maillard, Piller Carrard, Walder (10)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

343/22.496 n Prezioso. Voyager 4 heures pour en travailler 8 ou 9. Cherchez l'erreur! (15.12.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire visant à changer la définition du travail convenable en modifiant l'art. 16, al. 2, let. f, de

la loi sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) :

alinéa 2. N'est pas réputé convenable et, par conséquent, est exclu de l'obligation d'être accepté, tout travail qui :

lettre f. nécessite un déplacement de plus d'une heure pour l'aller et de plus d'une heure pour le retour et qui n'offre pas de possibilités de logement appropriées au lieu de travail, ou qui, si l'assuré bénéficie d'une telle possibilité, ne lui permet pas de remplir ses devoirs envers ses proches qu'avec de notables difficultés ;

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Mahaim, Maillard, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Walder (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 344/21.532 n Pult. Mettre un terme à la diffusion de contenus illégaux et d'informations fallacieuses sur Internet (16.12.2021)

Afin de protéger la libre formation de l'opinion et le débat démocratique des contenus illégaux et des informations fallacieuses, les grandes entreprises numériques qui exploitent des moteurs de recherche et des médias sociaux doivent assumer leur responsabilité. La législation doit être adaptée comme suit :

1. Les plateformes numériques doivent être tenues pour responsables lorsqu'elles diffusent des contenus illégaux, même si ceux-ci sont publiés par des tiers.
2. Des dispositions visant à endiguer la diffusion d'informations fallacieuses sur les plateformes numériques doivent être édictées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Graf-Litscher, Hurni, Locher Benguerel, Marti Min Li, Masshardt, Nordmann, Wermuth, Widmer Céline (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.02.2023 Retrait

345/22.476 n Python. Protégeons nos agriculteurs et agricultrices. Pour un ombudsman agricole et alimentaire (29.09.2022)

Le Parlement est chargé de compléter la loi sur l'agriculture : nouveau al.3, article 27 :

Il (le conseil fédéral) permet la création d'un organe de médiation indépendant (Ombudsman), afin de documenter les infractions aux pratiques commerciales déloyales et, le cas échéant, de sanctionner les entreprises ayant recours à ce type de pratiques. L'Ombudsman travaille en étroite collaboration avec l'Observatoire du marché et veille entre autres à l'application de prix couvrant les coûts de production.

Cosignataires: Amoos, Badertscher, Baumann, Bendahan, Glättli, Grin, Matter Michel, Michaud Gigon, Pasquier-Eichenberger, Schneider Meret, Weber (11)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

346/22.474 n Quadri. Les députés qui font du lobbying pour les caisses-maladie doivent déclarer le montant des rémunérations reçues (29.09.2022)

La loi sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les parlementaires qui sont membres de conseils d'administration ou d'organes directeurs d'assurances-maladie ou de fédérations

d'assurances-maladie soient tenus de rendre publiques les rémunérations qu'ils perçoivent pour cette fonction.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.03.2023 Conseil national. Donné suite

347/16.470 n Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 % en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hilt-pold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

28.04.2023 Rapport CAJ-CN (FF 2023 1335)

348/16.488 n Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Cas-sis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grun-der, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pez-zatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

349/19.486 n Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet (24.09.2019)

Le code de procédure pénale doit être modifié de manière qu'il soit possible, au niveau fédéral, de mener des investigations secrètes sur des infractions relevant de la pédophilie même en l'absence de soupçons.

Cosignataires: Feri Yvonne, Geissbühler, Gschwind, Herzog Verena, Kutter, Landolt, Markwalder, Quadranti, Roduit, Streiff (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.02.2021 CAJ-CN. Donné suite

18.10.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

06.12.2022 Conseil national. Donné suite

15.06.2023 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

350/21.431 n Regazzi. Chambres fédérales. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral (18.03.2021)

Les lois pertinentes sont modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto aux ordonnances du Conseil fédéral fixant des règles de droit, sans avoir la possibilité de les amender. Les principes suivants seront applicables :

1. toutes les ordonnances fixant des règles de droit et toutes les modifications de telles ordonnances, à l'exception des ordonnances visées aux art. 184, al. 3, et 185, al. 3, de la Constitution, doivent être soumises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur ;
2. si, dans les 14 jours, la moitié au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification de l'ordonnance, le conseil traite la proposition en règle générale au cours de la session ordinaire qui suit ;
3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée ; ce dernier le traite en règle générale au cours de la même session ;
4. si aucune proposition de veto n'a été déposée à l'échéance du délai visé à l'al. 2 ou si l'un des conseils l'a rejetée, l'ordonnance ou la modification d'ordonnance peut être mise en vigueur.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bregy, Büchel Roland, Dettling, Dobler, Egger Mike, Feller, Friedli Esther, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Guggisberg, Gutjahr, Imark, Kamerzin, Rechsteiner Thomas, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Soll-berger, Steinemann, Tuena, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (25)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.01.2022 CIP-CN. Donné suite

08.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.02.2023 Conseil national. Donné suite

x 351/22.435 n Regazzi. Indiquer le coût des interventions parlementaires (09.06.2022)

L'art. 119 de la loi sur le Parlement sera modifié de telle sorte que le Conseil fédéral ait à l'avenir l'obligation d'indiquer dans sa réponse ou son avis relatif à une intervention, sous une forme standardisée, les coûts liés à l'élaboration de la réponse ou de l'avis et le temps requis pour traiter l'intervention.

Cosignataires: Feller, Giezendanner, Gmür Alois, Gössi, Grü-ter, Gschwind, Guggisberg, Gutjahr, Jauslin, Kamerzin, Kutter, Lohr, Ritter, Rutz Gregor, Schilliger, Sollberger, Stadler, Steinemann (18)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 352/20.479 n Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement (30.10.2020)

La loi sur le Parlement sera modifiée comme suit :

Art. 32 Siège de l'Assemblée fédérale

1 L'Assemblée fédérale siège à Berne.

2 Exceptionnellement, elle peut décider par voie d'arrêté fédéral simple de siéger ailleurs qu'à Berne.

3 Le Conseil national et le Conseil des États déterminent la manière dont les séances ont lieu. En règle générale, ces dernières ont lieu en présence des députés. Lorsqu'il n'est pas possible ou qu'il est difficile de tenir des séances en présence des députés, la participation de ces derniers aux séances peut se faire par vidéoconférence (nouveau).

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

07.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

14.02.2023 Retrait

353/23.424 n Reimann Lukas. Le peuple et les cantons doivent se prononcer sur les lois déclarées urgentes (17.03.2023)

La Constitution est modifiée comme suit :

Article 140, alinéa 1, lettre c et d

1 Sont soumises au vote du peuple et des cantons :

c. abrogée

d. les lois fédérales déclarées urgentes ; elles doivent être soumises au vote dans un délai de 100 jours à compter de leur adoption par l'Assemblée fédérale.

Article 141, alinéa 1, lettre b

Abrogée

Article 165, alinéa 2 à 3bis

2 Abrogé

3 Abrogé

3bis Une loi fédérale déclarée urgente cesse de produire effet 100 jours après son adoption par l'Assemblée fédérale si elle n'a pas été acceptée dans ce délai par le peuple et les cantons.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

354/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 64, al. 1, du Code pénal est complété comme suit :

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si :

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la Session d'automne 2023.

355/18.467 n (Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse (03.12.2018)

L'article 105 chiffre 6 (annulation du mariage pour cause de minorité) du Code civil (CC) sera modifié comme suit :

Art. 105

Le mariage doit être annulé :

...

6. lorsque l'un des époux est mineur.

(Biffer la subordonnée "... à moins que son intérêt supérieur ne commande de maintenir le mariage").

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2019 L'objet est repris

20.02.2020 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

356/20.469 n Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile (24.09.2020)

L'art. 4, al. 2bis, de la loi fédérale du 12 juin 1959 sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir sera complété comme suit :

" Est également exonéré de la taxe celui qui s'est acquitté de la totalité de son obligation de servir, conformément à la législation sur le service militaire, sur la protection civile ou sur le service civil. [...]"

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.05.2021 CPS-CN. Donné suite

02.09.2021 CPS-CE. Adhésion

16.06.2023 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la mi-2025.

x 357/19.505 n Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit :

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Candinas, Gschwind, Gugger, Hess Lorenz, Kamerzin, Lohr, Maître, Rechsteiner Thomas, Ritter, Romano, Roth Pasquier, Stadler, Streiff, Studer, Wismer Priska (17)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

17.03.2023 Conseil national. Classement

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

358/21.470 n Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement (17.06.2021)

L'art. 23, al. 1, de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est complété de la manière suivante :

Art. 23 LCD, al. 1 (nouvelle teneur)

" Quiconque, intentionnellement, se rend coupable de concurrence déloyale au sens des art. 3, 4, 5, 6 ou 7 est, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire ".

Cosignataires: Bendahan, Bregy, Brélaz, Feller, Grin, Grossen Jürg, Kamerzin, Michaud Gigon, Regazzi, Schwander (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.02.2022 CAJ-CN. Donné suite

13.10.2022 CAJ-CE. Adhésion

1. Loi..

359/21.498 n Roduit. Mettre en oeuvre le rapport d'évaluation relatif aux expertises médicales dans l'AI (30.09.2021)

L'article 59 LAI doit être complété par un nouvel alinéa 3bis :

" Si, afin de clarifier la situation, l'office AI doit demander une expertise médicale portant sur une seule discipline, l'office AI compétent et la personne assurée sont tenus, en dérogation à l'art. 44, al. 2, LPGA, de se mettre d'accord sur le choix d'un expert ou d'une experte ; il sera tenu compte des motifs de récusation selon l'art. 36, al. 1, LPGA. A défaut d'accord, l'office AI compétent et la personne assurée désignent chacun un expert ou une experte de leur choix. Ceux-ci établissent l'expertise en commun. "

Cosignataires: Addor, Brunner, Cottier, Gysi Barbara, Herzog Verena, Lohr, Maillard, Mettler, Nantermod, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schläpfer, Studer, Wehrli (14)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

10.11.2022 CSSS-CN. Donné suite

22.05.2023 CSSS-CE. Adhésion

360/22.442 n Roduit. Décès dans les homes et restitution de PC. Stoppons les procédures administratives coûteuses et vexatoires (16.06.2022)

L'art. 10 al. 2 let. a LPC est modifié comme suit :

2. Pour les personnes qui vivent en permanence ou pour une période de plus de trois mois dans un home ou dans un hôpital (personnes vivant dans un home ou un hôpital), les dépenses reconnues comprennent :

a. la taxe journalière pour chacune des journées facturées par le home ou l'hôpital, à l'exception du mois du décès du bénéficiaire, mois pour lequel les cantons peuvent décider de compenser l'entier du mois sans décompter les jours non facturés par le home ; les cantons peuvent fixer la des frais à prendre en considération en raison d'un séjour dans un home ou dans un hôpital ; les cantons veillent à ce que le séjour dans un établissement médico-social reconnu ne mène pas, en règle générale, à une dépendance à l'égard de l'aide sociale ;

Cosignataires: Gysi Barbara, Lohr, Maillard, Roth Pasquier, Töngi, Wasserfallen Flavia (6)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

361/22.498 n Romano. Soumettre la Société suisse de radiodiffusion et télévision au Contrôle fédéral des finances (15.12.2022)

La loi fédérale sur la radio et la télévision est modifiée de sorte que la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) soit soumise au Contrôle fédéral des finances (CDF) en tant qu'autorité de surveillance financière.

CN *Commission des transports et des télécommunications*

362/20.457 n Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens (18.06.2020)

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit* :

Art. 25 al. 2

h. les prestations des pharmaciens en relation avec des médicaments prescrits conformément à la let. b, dans le cadre de campagnes de dépistage et de prévention de la Confédération et des cantons prises en charge par l'AOS, ainsi que les prestations qui ont un effet modérateur sur les coûts et pour lesquelles il existe une convention avec des assureurs.

Cosignataires: Andrey, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Gschwind, Humbel, Kamerzin, Maillard, Page, Piller Carrard, Roduit, Schneider Schüttel, Stadler (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.03.2021 CSSS-CN. Donné suite

20.01.2022 CSSS-CE. Adhésion

363/22.433 n Rutz Gregor. Ramener les sessions spéciales à leur fonction première, à savoir le traitement des objets prêts à être traités (02.06.2022)

L'art. 2 de la loi sur le Parlement sera modifié de telle sorte qu'il ne soit plus possible de déposer des initiatives et interventions parlementaires durant les sessions spéciales.

Cosignataires: Addor, Borloz, Bourgeois, Buffat, de Montmollin, Friedli Esther, Gmür Alois, Gössi, Grin, Grüter, Gutjahr, Hurter Thomas, Lüscher, Paganini, Page, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Romano, Schneeberger, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli (22)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

07.03.2023 Conseil national. Donné suite

364/21.432 n Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur le CO₂ en y ajoutant un art. 34bis qui crée les bases d'un mécanisme permettant d'équilibrer au-delà des frontières les émissions de CO₂ émanant des produits qui en génèrent beaucoup. Il tiendra compte des développements au sein de l'UE. Le législateur établira la liste des produits concernés.

Cosignataires: Arslan, Egger Kurt, Fischer Roland, Girod, Glättli, Grossen Jürg, Landolt, Michaud Gigon, Rytz Regula, Trede, Wettstein (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

25.04.2022 CEATE-CN. Donné suite

20.03.2023 CEATE-CE. Adhésion

365/22.475 n Schläpfer. Non au langage inclusif dans les hautes écoles et les instituts de recherche de la Confédération (29.09.2022)

Un texte législatif interdisant aux écoles polytechniques fédérales (EPFZ et EPFL) et aux instituts de recherche d'imposer un " langage inclusif " est soumis à l'Assemblée fédérale.

Les hautes écoles fédérales sont là pour transmettre des connaissances et faire de la recherche. Imposer un nouveau " langage inclusif " ne fait pas partie des tâches qui leur sont dévolues.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bircher, Dettling, Egger Mike, Estermann, Friedli Esther, Geissbühler, Graber, Grüter, Gutjahr, Heer, Herzog Verena, Imark, Matter Thomas, Portmann, Ritter, Rösti, Rüegger, Rutz Gregor, Schneeberger, Steinemann, Tuena, von Falkenstein, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (26)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

366/22.440 n Schlatter. Hausse de la propension à la violence et possession d'armes par des particuliers. Pour un registre central des armes! (16.06.2022)

La Confédération administre une banque de données centralisée où toutes les armes à feu doivent être enregistrées.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Farinelli, Fivaz Fabien, Flach, Giacometti, Gugger, Mahaim, Marti Samira, Mettler, Pointet, Porchet, Prezioso, Roth Franziska, Schneider Meret, Seiler Graf, Streiff, Trede, Weichelt (18)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

19.06.2023 CPS-CN. Donné suite

367/19.456 n Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance (20.06.2019)

Le Conseil national et le Conseil des États complèteront l'art. 89a, al. 8, du Code civil (CC) en portant une attention particulière au but et au rôle que jouent les fondations patronales de bienfaisance dans la société et pour la prévoyance professionnelle. Ils garantiront que ces fondations puissent verser, dans le cadre du but qui leur est assigné, des prestations destinées à prévenir les risques financiers de la maladie, des accidents et du chômage (et non uniquement des prestations destinées à aider quelques personnes à faire face à une situation précaire), voire des prestations de vieillesse, de décès ou d'invalidité.

Cosignataires: Brand, de Courten, Eichenberger, Frehner, Giezendanner, Hess Lorenz, Humbel, Landolt, Lohr, Pezzatti, Sauter, Schilliger, Vitali, Weibel (14)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

10.11.2021 CSSS-CE. Adhésion

368/20.473 n Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs (25.09.2020)

Conformément aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions liées à l'addiction, la législation sera modifiée de telle sorte que la culture, la production, le commerce et la consommation de cannabis contenant du THC poursuivent les objectifs suivants :

- tenir compte de la politique des 4 piliers définie par la Suisse en matière de drogue
- charger les autorités de contrôler la production et le commerce, en particulier à des fins de protection de la jeunesse et des consommateurs ainsi que d'information
- séparer le marché médical et le marché non médical
- assécher le marché noir en supprimant la prohibition
- introduire une taxe et réglementer la publicité
- encadrer la production destinée à un usage personnel.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Barrile, Bertschy, Chevalley, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gmür Alois, Gredig, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Mäder, Maillard, Markwalder, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Nantermod, Paganini, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Reimann Lukas, Roth Franziska, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Stadler, Trede, Wasserfallen Flavia, Weichelt, Widmer Céline (40)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.04.2021 CSSS-CN. Donné suite

19.10.2021 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi...

369/20.406 n Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage (12.03.2020)

La loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI) doit être modifiée de manière à ce que les entrepreneurs (personnes ayant une position analogue à celle d'un employeur), qui sont tenus de verser des cotisations à l'assurance-chômage (AC), puissent avoir droit aux mêmes indemnités (immédiates) que tous les autres employés de l'entreprise dans les cas de situation de chômage. Le même droit doit valoir en cas de réduction de l'horaire du travail. Une autre solution consisterait à offrir la possibilité aux personnes ayant une position analogue à celle de l'employeur - comme c'est le cas pour les indépendants en raison individuelle - de ne pas verser de cotisations à l'AC et de renoncer aux prestations d'assurance correspondantes.

Cosignataires: Andrey, Badran Jacqueline, Egger Kurt, Friedli Esther, Giezendanner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Marti Min Li, Pointet, Regazzi, Schneeberger (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.11.2020 CSSS-CN. Donné suite

31.08.2021 CSSS-CE. Adhésion

370/17.523 n (Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

11.02.2020 CAJ-CE. Adhésion

18.08.2022 CAJ-CN. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2024.

30.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2024.

x 371/12.453 n (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit :

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt :

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt :

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi Barbara, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, Umbricht Pieren, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Donné suite

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Donné suite

02.03.2017 L'objet est repris

24.03.2022 CER-CE. Adhésion

17.03.2023 Conseil national. Classement

372/22.478 n Steinemann. Protéger la police contre les chicanes et les dénonciations abusives (29.09.2022)

L'art. 7, al. 2, let. b, du code de procédure pénale (CPP) est modifié comme suit :

Les cantons peuvent prévoir :

b. de subordonner à l'autorisation d'une autorité non judiciaire l'ouverture d'une poursuite pénale contre des membres de leurs autorités exécutives, judiciaires et policières, pour des crimes ou des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Cosignataires: Amaudruz, Berthoud, Bregy, Buffat, de Quattro, Feller, Grin, Gschwind, Nicolet, Page (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

373/21.522 n Studer. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (16.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Arslan, Binder, Bulliard, Gugger, Streiff (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

22.05.2023 CAJ-CE. Ne pas donner suite

374/23.413 n Studer. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques (16.03.2023)

L'art. 5, al. 1, de la loi sur la Banque nationale (LBN) est complété de manière à ce que la Banque nationale suisse (BNS) tienne également compte des risques climatiques et environnementaux dans la conduite de sa politique monétaire.

Cosignataire: Gugger (1)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 23.409 Iv. pa. Fischer Roland

Voir objet 23.410 Iv. pa. Klopfenstein Broggin

Voir objet 23.411 Iv. pa. Badran Jacqueline

Voir objet 23.412 Iv. pa. Landolt

375/20.445 n Suter. Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal (11.06.2020)

Le cyberharcèlement doit être inscrit comme infraction dans le code pénal.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Funicello, Graf-Litscher, Hurni, Jans, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Storni, Studer, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (26)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.06.2021 CAJ-CN. Donné suite

20.01.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite

06.12.2022 Conseil national. Donné suite

376/20.505 n Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet (18.12.2020)

Les bases légales nécessaires seront créées pour garantir l'accessibilité de la diffusion en direct des débats du Conseil national et du Conseil des États sur Internet.

Les débats seront sous-titrés pour permettre aux sourds et malentendants de les suivre. On examinera en outre l'opportunité de traduire certains débats en langue des signes. L'offre a pour but de faciliter la communication pour les sourds et malentendants et d'améliorer les conditions de leur participation à la vie politique. À cet effet, il faudrait par exemple compléter l'art. 14 de l'ordonnance sur l'administration du Parlement.

Cosignataires: Flach, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Gugger, Lohr, Marti Samira, Mettler, Moret Isabelle, Pfister Gerhard, Roth Franziska, Schläpfer, Streiff, Studer (14)

CN/CE *Bureau*

07.05.2021 Bu-CN. Donné suite

27.08.2021 Bu-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

21.09.2022 Conseil des États. Adhésion

x 377/21.525 n Suter. Punir dans tous les cas l'utilisation en public et la propagation de symboles associés à de la discrimination raciale (16.12.2021)

Le code pénal doit être complété de sorte que l'utilisation en public ou la propagation de symboles associés à de la discrimination raciale, notamment de symboles du national-socialisme, ou de variantes de ceux-ci, tels que des drapeaux, des insignes, des emblèmes, des slogans ou des formes de salut, ou d'objets représentant ou contenant de tels symboles ou leurs variantes, soient punies d'une amende, même si ces symboles ne sont pas montrés en vue de promouvoir ce qu'ils représentent.

L'utilisation en public ou la propagation de tels symboles ou objets à des fins culturelles ou scientifiques dignes d'être protégés ne doivent pas tomber sous le coup de cette disposition.

Comme il est d'usage de le faire lors des révisions du code pénal, le code pénal militaire doit être modifié en parallèle.

Cosignataires: Brenzikofer, Marti Min Li, Streiff (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.02.2023 Retrait

x 378/22.450 n Suter. Interdire les nouvelles voitures équipées d'un moteur à combustion à partir de 2035 pour

atteindre les objectifs climatiques dans le secteur des transports (17.06.2022)

La législation doit être modifiée de manière à ce que la mise en circulation de véhicules équipés d'un moteur à combustion pouvant être conduits avec un permis B soit interdite à partir de 2035.

Cosignataires: Bertschy, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Masshardt, Molina, Nordmann, Pult, Ryser, Schlatter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff (16)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

x 379/22.419 n Töngi. Permettre aux enfants et aux jeunes de se faire naturaliser sans autorisation d'établissement (17.03.2022)

La loi sur la nationalité suisse doit être adaptée de sorte que les enfants et les jeunes ayant un statut de séjour F ou B aient la possibilité de se faire naturaliser. Les autres conditions sont maintenues.

Cosignataires: Barrile, Christ, Gredig, Gugger, Gysin Greta, Marti Samira, Pasquier-Eichenberger, Streiff (8)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

07.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

380/22.443 n Töngi. Pour une prise en charge intégrale des coûts de chauffage par les prestations complémentaires (16.06.2022)

La loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI doit être modifiée de manière à ce que les paiements complémentaires relatifs aux frais accessoires soient pris en charge par les prestations complémentaires.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Brenzikofer, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Hurni, Lohr, Roduit, Weichelt (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 381/19.507 n Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit :

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Porchet, Schneider Meret, Walder (6)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

17.03.2023 Conseil national. Classement

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

382/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la Session d'automne 2023.

383/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit : "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la Session d'automne 2023.

384/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa :

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2100)

19.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2624)

1. Code des obligations (Droit du bail: règles de forme) (FF 2022 2101)

09.03.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

385/18.489 n Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat (14.12.2018)

Les dispositions pénales de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (art. 147ss. LIMF) seront complétées de telle sorte que les indications fausses ou incomplètes figurant dans un prospectus d'offre (art. 127 al. 1 LIMF) ou dans l'annonce d'une offre avant sa publication (cf. art. 131 let. a LIMF) seront punies d'une amende (par analogie avec l'art. 153 LIMF).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.12.2019 Conseil national. Donné suite

26.10.2020 CER-CE. Adhésion

30.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2024.

14.11.2022 Rapport CER-CN (FF 2022 3127)

17.03.2023 Avis du Conseil fédéral (FF 2023 723)

1. Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) (FF 2022 3128)

02.05.2023 Conseil national. Décision conforme au projet

x 386/20.491 n (Vogt) Steinemann. Pas de responsabilité causale illimitée du vendeur pour les dommages consécutifs au défaut (16.12.2020)

L'art. 208, al. 2, du code des obligations (CO) est modifié comme suit :

Al. 2 : ... de marchandises défectueuses. Le vendeur ne répond du dommage que dans la mesure où celui-ci pouvait être prévu.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

01.01.2022 L'objet est repris

04.02.2022 CAJ-CN. Donné suite

13.10.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite

27.02.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

387/22.492 n Walder. Plus de clause relative à l'Upov dans les mandats de négociations des accords commerciaux suisses (14.12.2022)

Dans ses futurs accords de libre-échange, la Suisse n'imposera plus aux pays partenaires d'exigences en matière de protection des obtentions végétales qui iraient au-delà des obligations

internationales existantes (p. ex : accord sur les ADPIC) du pays partenaire.

En particulier, les mandats de négociation de la Suisse ne contiendront aucune proposition de clause demandant à adhérer à l'UPOV ou à mettre en oeuvre les principes directeurs de l'UPOV91.

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Bulliard, Clivaz Christophe, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fischer Roland, Friedl Claudia, Girod, Glättli, Gredig, Gugger, Kälin, Klopfenstein Broggin, Matter Michel, Michaud Gigon, Molina, Moser, Pasquier-Eichenberger, Prezioso, Ryser, Schneider Schüttel (25)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

20.03.2023 CPE-CN. Donné suite

388/17.480 n (Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptés de la taxe.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.04.2019 CESS-CE. Ne pas donner suite

28.11.2019 L'objet est repris

03.12.2019 Conseil national. Donné suite

16.06.2021 Conseil des Etats. Adhésion

30.09.2022 Conseil national. Refus de classer

389/23.407 n Wettstein. Intégrer une évaluation de l'impact sur la santé dans les messages du Conseil fédéral (14.03.2023)

La loi sur le Parlement (LParl) est complétée à l'art. 141, al. 2, par une disposition précisant que les messages du Conseil fédéral qui accompagnent un projet visant à adopter ou à modifier des dispositions législatives doivent en plus contenir dans la partie " Conséquences " les résultats d'une évaluation de l'impact sur la santé.

Cosignataires: Feri Yvonne, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Jost, Lohr, Maillard, Mettler, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Roduit, Schlatter, Töngi, Trede, Wasserfallen Flavia, Weichelt (17)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

390/23.419 n Widmer Céline. Pour une direction moderne et représentative de la Banque nationale suisse (16.03.2023)

La loi sur la Banque nationale (LBN) sera modifiée de telle sorte que la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) soit élargie.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

391/23.404 é Bureau CE. Compensation du renchérissement pour les indemnités et les défraiements alloués aux parlementaires (27.02.2023)

En vertu de l'art. 14, al. 2, de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires, un projet d'ordonnance est soumis à l'Assemblée fédérale en vue d'adapter de manière adéquate au renchérissement les indemnités, les défraiements et les contributions alloués aux parlementaires.

CE *Bureau*

27.02.2023 Bu-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

02.03.2023 Bu-CN. Adhésion

17.05.2023 Rapport Bu-CE (FF 2023 1383)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur la compensation du renchérissement pour les indemnités et les défraiements alloués aux parlementaires (FF 2023 1384)

31.05.2023 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

392/23.402 é Commission de la politique de sécurité CE. Modification de la loi sur le matériel de guerre (03.02.2023)

La loi sur le matériel de guerre est adaptée de manière à ce que, pour les livraisons à des États qui sont attachés à nos valeurs et qui disposent d'un régime de contrôle des exportations comparable au nôtre (pays de l'annexe 2 de l'OMG), la déclaration de non-réexportation soit limitée à 5 ans si le pays de destination s'engage, dans la déclaration de non-réexportation, à ne transférer le matériel de guerre après l'expiration du délai qu'aux conditions suivantes :

- Le pays de destination n'est pas impliqué dans un conflit armé interne ou international. Cette restriction ne s'applique pas si le pays de destination fait usage de son droit d'autodéfense en vertu du droit international public.

- Le pays de destination ne viole pas gravement les droits de l'homme.

- Il n'y a pas de risque que le matériel de guerre soit utilisé contre la population civile.

Les déclarations de non-réexportation signées plus de cinq ans avant l'entrée en vigueur de la présente modification de loi par des pays figurant à l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre sont déclarées caduques par le Conseil fédéral.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

03.02.2023 CPS-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

03.02.2023 CPS-CE. Donné suite

21.02.2023 CPS-CN. Ne pas donner suite

11.05.2023 CPS-CE. Donné suite

07.06.2023 Conseil des Etats. Donné suite

**393/17.400 é Commission de l'économie et des redevances
CE. Imposition du logement. Changement de système
(02.02.2017)**

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États dépose l'initiative parlementaire suivante :

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. À cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contrairement aux prescriptions de droit constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.08.2017 CER-CN. Adhésion

17.12.2019 Conseil des États. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2021.

27.05.2021 Rapport CER-CE (FF 2021 1631)

25.08.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 2076)

Voir objet 16.2014 Pét. HEV Schweiz

Voir objet 22.2038 Pét. Komitee Eigenmietwert-Nein

1. Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement (FF 2021 1632)

17.12.2019 Conseil des États. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2021.

21.09.2021 Conseil des États. Décision modifiant le projet

29.09.2022 Conseil national. Renvoi à la commission

14.06.2023 Conseil national. Décision modifiant le projet

**394/19.402 é Commission de l'économie et des redevances
CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante
(14.02.2019)**

Comme le demandent les motions 15.3445 et 15.3400, lesquelles ont été adoptées, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration doit prévoir un organe indépendant chargé de contrôler, pour les projets de réglementation de grande portée, l'exactitude et la qualité des analyses d'impact de la réglementation (AIR) menées par l'administration.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.02.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

04.07.2019 CER-CN. Adhésion

15.12.2021 Conseil des États. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'hiver 2023.

24.04.2023 Retrait

**395/17.498 é Commission des affaires juridiques
CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entre-
prises responsables - pour protéger l'être humain et
l'environnement" (13.11.2017)**

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États dépose l'initiative parlementaire suivante :

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés :

1. Les sociétés qui, conformément à l'art. 727, al. 1, CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.

3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.

4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternative-ment, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aliéna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmentionnées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.11.2017 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.12.2017 CAJ-CN. Refusé de donner suite

**396/21.452 é Commission des affaires juridiques
CE. Comité consultatif pour la procédure de sélection par
la Commission judiciaire (20.05.2021)**

Le système juridique doit être adapté de telle sorte que la Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) ait désormais la possibilité d'instituer un comité consultatif et de le solliciter pour l'assister dans la procédure de sélection.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2021 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

19.08.2021 CAJ-CN. Adhésion

1. Loi...

Initiatives des députés

**397/22.407 é Bauer. Répartition de la redevance de radio-
télévision (28.02.2022)**

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de modifier l'art. 40, al. 1, de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision de la manière suivante :

Art. 40, al. 1

La quote-part de la redevance attribuée aux diffuseurs ayant le droit d'en bénéficier selon l'art. 68a, al.1, let. b. atteint un montant de 6 à 8 % du produit de la redevance de radio télévision.

Le Conseil fédéral détermine :

(Suite inchangée)

Cosignataires: Baume-Schneider, Chassot, Français, Gapany, Juillard (5)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

03.04.2023 CTT-CE. Donné suite

398/22.448 é Caroni. Un pacs pour la Suisse (16.06.2022)

Il convient de créer et d'inscrire dans la loi un pacte civil de solidarité (PACS). On se fondera sur le rapport du Conseil fédéral du 30 mars 2022 " Un PACS pour la suisse ? " en gardant à l'esprit que le PACS doit être conçu comme un concubinage amélioré.

Cosignataires: Bauer, Jositsch, Minder, Sommaruga Carlo, Vara, Z'graggen (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2022 CAJ-CE. Donné suite

12.01.2023 CAJ-CN. Adhésion

1. Loi...

399/22.417 é Chassot. Mesures d'aide en faveur des médias électroniques (17.03.2022)

Je propose une initiative parlementaire afin de modifier l'article 76 et d'ajouter les articles 76a à 76c dans le chapitre 3 de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision de la manière suivante :

Chapitre 3 Mesures d'aide en faveur de tous les médias électroniques

Art. 76 Formation et formation continue

L'OFCOM peut soutenir financièrement sur demande les institutions qui proposent en permanence des formations ou des formations continues axées sur la pratique destinées aux collaborateurs de médias électroniques actifs au sein de la rédaction, notamment des formations de base et des formations continues dans le journalisme d'information. Les diplômes et certificats délivrés par ces institutions doivent être reconnus par la branche.

Art. 76a Autorégulation de la branche

L'OFCOM peut soutenir financièrement sur demande les organismes reconnus de la branche qui élaborent des règles de pratique journalistique et vérifient leur respect.

Art. 76b Prestations d'agences

1. L'OFCOM peut soutenir financièrement sur demande des agences de presse et des agences proposant des contenus audiovisuels d'importance nationale qui garantissent une offre équivalente en allemand, en français et en italien.

2. Les demandes de soutien financier doivent être motivées.

3. La distribution de dividendes est interdite pendant la période d'octroi du soutien financier par l'OFCOM.

4. La SSR peut collaborer avec des agences de presse ou détenir une participation dans celles-ci.

Art. 76c Dispositions communes

1. Les contributions visées aux art. 76 à 76b sont calculées en fonction des coûts imputables des activités soutenues. Le Conseil fédéral fixe la part maximale des coûts imputables qui peuvent être couverts par les contributions. Cette part s'élève à 80 % au plus.

2. Le Conseil fédéral fixe les modalités de l'imputation des coûts et de la fourniture des pièces justificatives de telle façon que seules soient prises en compte les prestations en faveur des médias électroniques.

3. Il précise les conditions d'octroi des contributions.

4. Les contributions versées au titre de l'aide aux médias électroniques sont prélevées sur le produit de la redevance de

radio-télévision (art. 68a). La quote-part s'élève à 1 % au plus du produit total de la redevance.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Français, Gapany, Häberli-Koller, Herzog Eva, Juillard, Maret Marianne, Mazzone, Zopfi (10)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

03.04.2023 CTT-CE. Donné suite

400/22.491 é Engler. Les bénéficiaires précoces d'une rente d'invalidité extraordinaire ne devraient pas perdre le droit à leur rente s'ils transfèrent leur domicile à l'étranger (14.12.2022)

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les personnes qui reçoivent une rente d'invalidité extraordinaire conformément aux article 39 LAI et 42 LAVS ne perdent pas le droit à leur rente si elles transfèrent leur domicile à l'étranger. Cet objectif requiert une adaptation de la législation sur l'AI et, éventuellement, de celle sur l'AVS. Le droit de bénéficier d'une rente en ayant son domicile à l'étranger devra être limité aux citoyens suisses si des conventions de sécurité sociale existantes ou manquantes entre la Suisse et des pays tiers ou l'Union européenne l'exigent.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

401/21.463 é Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses (17.06.2021)

La loi sur les forêts (LFo) est complétée de sorte que les organisations et les branches concernées puissent convenir de prix indicatifs pour le bois brut (grumes, bois d'industrie, bois d'énergie) récolté dans les forêts suisses, comme c'est le cas depuis 2004 pour les produits agricoles en vertu de l'art. 8a de la loi sur l'agriculture (LAgr).

La LFo pourrait à cette fin être complétée par un art. 41a ayant par exemple la teneur suivante :

1 Les organisations de propriétaires de forêts peuvent publier, à l'échelon national ou régional, des prix indicatifs fixés d'un commun accord par les fournisseurs et les acquéreurs.

2 Les prix indicatifs doivent être modulés selon les essences ainsi que les assortiments et les niveaux de qualité.

3 Ils ne peuvent être imposés aux entreprises.

Cosignataires: Baume-Schneider, Bischof, Burkart, Engler, Ettlin Erich, Graf Maya, Reichmuth, Salzmänn, Stark, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.01.2022 CEATE-CE. Donné suite

25.04.2022 CEATE-CN. Adhésion

1. Loi...

402/16.414 é Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complètera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit :

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'art. 9, al. 1, let. a, (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'art. 9, al. 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

14.02.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 3809)

06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session de printemps 2021.

17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3839)

02.05.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 5441)

20.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6213)

17.06.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session d'été 2023.

06.04.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 972)

1. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LT) (FF 2019 5447)

07.06.2023 Conseil des Etats. Classement

403/18.430 é (Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit :

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'art. 304, al. 1.,

Al. 2

À la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.05.2019 CAJ-CE. Donné suite

14.11.2019 CAJ-CN. Adhésion

28.11.2019 L'objet est repris

29.11.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2023.

1. Loi ...

404/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

Le Code pénal (CP) est complété comme suit :

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Donné suite

06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

15.09.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2023.

13.06.2022 Conseil des Etats. Classement

Voir objet 16.407 Iv. pa. Rickli Natalie

1.

x **405/21.507 é Juillard. Cybersécurité. Mettre en place une infrastructure numérique souveraine et des standards de sécurité de gouvernance** (06.12.2021)

En application de l'article 107 LParl, je demande une adaptation de la législation afin de permettre à la Confédération de créer une infrastructure numérique souveraine, en collaboration avec les cantons, les hautes écoles, les instituts de recherche, et les entreprises suisses. Objectif : renforcer la cybersécurité et la souveraineté suisse.

L'infrastructure - proposant notamment des services en nuage (cloud) - sera pilotée par la Confédération qui en supportera les coûts, et pourra confier ces tâches, en partie ou en totalité, à des organismes publics, privés ou mixtes. La Confédération devra également déterminer des standards de sécurité et de gouvernance, et veiller à leur application dans tous les cantons.

Cosignataires: Bauer, Bischof, Chassot, Dittli, Fässler Daniel, Français, Gapany, Gmür-Schönenberger, Häberli-Koller, Jositsch, Maret Marianne, Michel, Minder, Salzmann, Würth, Z'graggen, Zopfi (17)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

13.01.2023 Retrait

406/22.485 é Mazzone. Transparence par catégorie des revenus des activités accessoires des parlementaires (01.12.2022)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit :

Article 11, alinéa 1bis et 1ter

1bis Pour chacune des activités visées à l'alinéa 1, lettre b à e qu'il exerce, le membre du parlement indique la date du début de l'activité et précise si la rémunération annuelle qu'il perçoit entre dans la tranche

- a. de 0 à 6000 francs,
- b. de 6000 à 12 000 francs,
- c. de 12 001 francs à 20 000 francs,
- d. de 20 001 francs à 50 000 francs,
- e. de 50 001 francs à 100 000 francs,
- f. de 100 001 francs à 200 000 francs,
- g. plus de 200 000 francs.

1ter Les défraiements ne sont pas pris en compte.

Cosignataires: Caroni, Minder, Reichmuth, Stöckli, Zopfi (5)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

407/23.405 é Noser. Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés (14.03.2023)

Le Parlement est prié de modifier l'article 49 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10) comme suit :

Article 49

1. L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est assurée par des prestataires publics et privés. Elle a pour but d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle ou une formation supérieure, ou à établir un plan de carrière.

2. Elle consiste en un service d'information et un service d'orientation personnalisée fournis par des conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière publics ou privés.

3. Les services d'orientation sont gratuits pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Dans tous les autres cas, l'organisation, l'encouragement et le soutien de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière par l'État ne doivent pas entraver la concurrence.

4. La Confédération désigne un service de médiation chargé de traiter les plaintes liées à la mise en oeuvre des alinéas 2 et 3.

Cosignataires: Bischof, Dittli, Germann, Hegglin Peter, Knecht, Michel, Müller Damian, Reichmuth, Rieder, Schmid Martin, Stark, Wicki, Würth (13)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

408/21.487 é Salzmann. Accorder plus d'importance aux énergies renouvelables et au développement économique qu'aux inventaires réalisés par des autorités sans légitimité démocratique (21.09.2021)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) doit être modifiée comme suit :

1. Les projets concernant des bâtiments ou des installations ou encore des objets soumis à concession visant à produire et livrer de l'énergie renouvelable (en particulier de l'énergie éolienne et hydraulique ou du biogaz) ne doivent plus pouvoir être bloqués par une pesée des intérêts au sens des art. 3 s. et 5 ss LPN tant que l'inventaire concerné n'a pas été approuvé par le Parlement dans un acte ou une décision sujets au référendum.

2. Les bâtiments et installations d'intérêt public érigés légalement (en particulier ceux qui fournissent de l'énergie renouvelable ou qui contribuent à un développement économique et/ou touristique dont l'importance est au moins régionale) doivent être protégés dans leur substance et peuvent être utilisés et entretenus sans limitation, même s'ils se trouvent dans une région comprise dans un inventaire au sens de la LPN.

Cosignataires: Chiesa, Germann, Knecht, Stark (4)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

24.10.2022 CEATE-CE. Donné suite

19.06.2023 CEATE-CN. Ne pas donner suite

409/21.464 é Zopfi. Adapter les articles 276 CP et 98 CPM à la situation actuelle en vue de renforcer la liberté d'expression (17.06.2021)

Les art. 276, ch. 1, du code pénal (CP ; RS 311.0) et 98, ch. 1, du code pénal militaire (CPM ; RS 321.0) sont modifiés comme suit :

Celui qui aura incité une personne astreinte au service à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Mazzone, Minder, Rechsteiner Paul, Schmid Martin (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

01.07.2022 CAJ-CE. Donné suite

12.01.2023 CAJ-CN. Adhésion

1. Loi..

Pétitions

410/22.2017 Aktionskomitee Rheinwald. Réfection de l'A13. Ne plus entraver le développement du milieu bâti (11.07.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

411/23.2007 Alliance Pétition Banque nationale. Stop aux énergies fossiles : une banque nationale pro-climat et bio-diversité ! (23.02.2023)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

412/22.2033 Amnesty International et Opération Libero. Seul un oui est un oui (21.11.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 18.043 OCF

413/21.2021 é Angelina Dobler. Aucune importation de produits à base de fourrure obtenus par maltraitance d'animaux (20.09.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.05.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

414/21.2027 Animal Rights. Pour une protection des animaux digne de ce nom (06.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

415/22.2036 Animal Rights. Halte à la journée du lait à la pause ! (24.11.2022)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

416/22.2020 Animal Rights Switzerland. Stop à la violence à l'égard des poules pondeuses ! (06.09.2022)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

417/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.09.2019 Conseil des Etats. Pris acte

Dans le cadre de l'examen de l'objet 18.095.

Voir objet 18.095 OCF

Voir objet 18.095 OCF

418/23.2008 Anor Albert. Pas de modification de la Loi fédérale sur le matériel de guerre (24.02.2023)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **419/20.2015 Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts** (17.07.2020)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

420/22.2015 Artur Terekhov. Pour une initiative législative au niveau fédéral (01.07.2022)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

421/20.2022 é Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme (06.10.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

29.03.2021 CSEC-CE. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 19.083 Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire (voir art. 126 al. 2 LParl).

17.12.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 19.083 OCF

422/22.2026 Avenir50plus Schweiz. Compensation automatique du renchérissement pour les personnes au chômage (12.10.2022)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

423/20.2007 Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies (01.04.2020)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

424/21.2000 Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux (01.11.2020)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

425/22.2024 Bassola Sandro. Versement de la réduction de primes directement aux bénéficiaires de l'aide sociale (20.09.2022)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

426/22.2028 Bassola Sandro. Modification et précision de la loi fédérale sur la circulation routière et des ordonnances

y relatives (entre autres art. 42 et 50 OCR, art. 43 et 46 LCR) (06.10.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

427/22.2029 Bassola Sandro. Peine en cas d'entrave à la circulation publique (17.10.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

428/22.2030 Bassola Sandro. Adaptation du droit de procédure (25.10.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

429/22.2031 Bassola Sandro. Amélioration de la protection de la sphère privée sur Internet (20.10.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

430/22.2034 Bassola Sandro. Moderniser le devoir d'assistance et la dette alimentaire découlant du mariage (03.11.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

431/22.2035 Bassola Sandro. Moderniser la procédure de dénonciation (06.11.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

432/23.2010 Bassola Sandro. Pour une fixation transparente des prix des produits et des services (03.03.2023)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

433/23.2011 Bassola Sandro. Pas d'hébergement de requérants et requérantes d'asile aux frais des locataires suisses (03.03.2023)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

434/21.2023 Bildung für alle – jetzt!. Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées! (22.09.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x **435/19.2017 Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons!** (14.06.2019)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.05.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle (voir art. 126 al. 2 LParl)

28.02.2023 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle (voir art. 126 al. 2 LParl)

Voir objet 21.019 OCF

436/22.2000 Campax. Mettre fin aux lacunes fiscales profitant aux riches et aux puissants (03.02.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

437/22.2042 Campax. Campagne de votation sur la révision de la LPP. De la parole aux actes! (15.12.2022)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

438/21.2018 Collectif « Moutier, les amis du Jura bernois ». Changement de canton. Majorité des deux tiers requise (02.08.2021)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

439/20.2024 Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination (14.12.2020)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

16.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

440/22.2005 Eberli Paul. Suppression de l'obligation d'utiliser des pendillards (12.04.2022)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 22.3886 Mo. CER-CN

Voir objet 22.3887 Mo. CER-CN

441/22.2012 Endo-Help Schweizerische Endometriose-Vereinigung. Endométriose – Donnez la parole aux patientes ! (16.06.2022)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.03.2023 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 23.3009 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 23.3009 Po. CSEC-CE

442/19.2008 fair fish. Halte à la pollution plastique! (07.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 18.3712 Mo. CEATE-CN

443/22.2007 FDP.Die Liberalen Thurgau. Route Lac de Constance - Vallée de la Thur : pas de report du projet (09.05.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

444/22.2011 Feminist Asylum. Pour la reconnaissance effective des motifs d'asile spécifiques aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTIQ+ (14.06.2022)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

445/13.2034 é Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 12.402 Iv. pa. Eder

446/19.2029 Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques (11.10.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

447/22.2008 Flüeler Meinrad. Une action rapide et coordonnée pour la transition énergétique (10.05.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

448/23.2009 Fondation SOS Chats Noiraigue. Pour une modification de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) et pour l'interdiction d'euthanasier sans motifs valables! (02.03.2023)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

449/21.2030 Session des femmes 2021. Egalité des chances dans la vie professionnelle (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

450/21.2032 Session des femmes 2021. Révision de la loi sur l'égalité et création d'une autorité fédérale indépendante chargée d'appliquer l'égalité salariale entre femmes et hommes (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

451/21.2033 Session des femmes 2021. Egalité à la retraite (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2022 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 20.089 Réforme LPP (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 20.089 OCF

Voir objet 23.3011 Po. CSSS-CN

452/21.2034 Session des femmes 2021. Création d'un Office fédéral de l'égalité (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

453/21.2035 Session des femmes 2021. Égalité des chances en matière de santé sexuelle globale des femmes (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

23.06.2022 CSSS-CN. Donné suite

Voir objet 22.3869 Mo. CSSS-CN

454/21.2036 Session des femmes 2021. Mise sur pied d'un programme national de recherche sur la discrimination et les biais implicites dans le domaine de la santé (30.10.2021)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

23.06.2022 CSSS-CN. Donné suite

29.09.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 22.3868 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 22.3869 Mo. CSSS-CN

455/21.2037 Session des femmes 2021. Accès pour toutes et tous à une éducation sexuelle holistique dispensée de manière professionnelle (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

456/21.2039 Session des femmes 2021. « Moitié-moitié » dans les professions MINT. Augmenter la proportion de femmes (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2022 CSEC-CN. Donné suite

Voir objet 22.3878 Po. CSEC-CN

457/21.2040 Session des femmes 2021. Introduction du droit de vote pour les habitant.e.s du pays n'ayant pas la citoyenneté suisse (30.10.2021)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 21.405 lv. pa. Groupe G

Voir objet 21.414 lv. pa. Atici

458/21.2041 Session des femmes 2021. La Suisse rejoint le Partenariat des gouvernements pour une économie du bien-être (WEGo) (30.10.2021)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

x **459/21.2042 Session des femmes 2021. Travail de soins. Amélioration des crédits pour l'éducation et la prise en charge des enfants** (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.06.2022 Conseil des Etats. Donné suite

Dans le cadre de l'adoption de la postulat 22.3370.

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 22.3370 Po. CSSS-CE

460/21.2044 Session des femmes 2021. Poursuite pénale - Révision de la loi sur les infractions sexuelles (30.10.2021)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

07.06.2022 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 18.043 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 18.043 OCF

461/21.2045 Session des femmes 2021. Sensibilisation et prévention de la violence basée sur le genre et de la violence dans l'environnement social - Campagnes nationales (30.10.2021)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.06.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 21.4418 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 21.4471 Mo. Funicello

462/21.2046 Session des femmes 2021. Révision du droit matrimonial : Atténuer les effets négatifs du divorce ou de la dissolution du partenariat enregistré dans les exploitations agricoles (30.10.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

463/21.2047 Session des femmes 2021. Donner suite au rapport du Conseil fédéral du 16 septembre 2016 sur les femmes dans l'agriculture (30.10.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

464/21.2048 Session des femmes 2021. Sécurité sociale. Quelles solutions pour une assurance maternité et un congé paternité indépendants de l'activité lucrative ? (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

465/21.2049 Session des femmes 2021. Y a-t-il une discrimination en fonction du sexe dans la transmission des exploitations agricoles ? (30.10.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

466/21.2050 Session des femmes 2021. Définir des standards en matière de politique de l'égalité pour le financement des hautes écoles et l'attribution de fonds de tiers (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

467/21.2051 Session des femmes 2021. Pour l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique, augmentons le financement de base et créons plus d'emplois permanents dans les hautes écoles universitaires (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

468/21.2052 Session des femmes 2021. Promouvoir les études genre dans les universités et les hautes écoles (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

469/22.2004 Greenpeace. Pour un droit aux réparations (12.04.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

470/22.2021 Greenpeace. Développer plus rapidement l'énergie solaire pour assurer l'approvisionnement et protéger le climat ! (12.09.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

471/20.2021 Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière ! (23.09.2020)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

472/21.2022 Greenpeace Suisse. Agriculture: pas d'argent public pour un conte de fées (22.09.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.06.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

473/21.2025 Greenpeace Suisse. Lettre ouverte : placements durables, transparents et compatibles avec les considérations climatiques (01.10.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

474/15.2035 é Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Traitée avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).

25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

(dans le cadre de l'examen des objets 16.309, 17.301 et 17.310).

Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet

475/19.2016 é Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école (24.05.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.06.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

476/22.2013 EPER. Pour une aide sociale juste (28.06.2022)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 20.451 Iv. pa. Marti Samira

477/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 13.407 Iv. pa. Reynard

x 478/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

16.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

479/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 Iv.pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.440 Iv. pa. Groupe G

480/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 13.468 Iv. pa. Groupe GL

481/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 19.3955 Mo. CSSS-CN

x 482/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.05.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle (voir art. 126 al. 2 LParl)

28.02.2023 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle (voir art. 126 al. 2 LParl)

Voir objet 21.019 OCF

483/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

484/19.2000 Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail (01.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 20.433 lv. pa. CEATE-CN

485/19.2002 Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

486/19.2006 Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ? (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

487/20.2001 n Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale (20.02.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

488/20.2002 n Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant! (20.02.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

489/20.2003 Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau (20.02.2020)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 20.038 OCF

490/20.2004 Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques (20.02.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

11.10.2021 CEATE-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions sur l'objet 20.433 lv.pa. CEATE-N. Développer l'économie circulaire en Suisse (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 20.433 lv. pa. CEATE-CN

491/23.2000 Session des jeunes 2022. Egalité des chances face à la procédure de naturalisation ! (11.01.2023)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

492/23.2001 Session des jeunes 2022. Cyberattaques ? Sans nous ! (11.01.2023)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

493/23.2002 Session des jeunes 2022. Augmenter le taux de recyclage des emballages dans le commerce en ligne (11.01.2023)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

494/23.2003 Session des jeunes 2022. Pour des subventions pour et pas contre le maintien de la biodiversité (11.01.2023)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

495/23.2005 Session des jeunes 2022. Protection des journalistes contre l'autocensure et les menaces stratégiques de la part de tiers (09.02.2023)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

496/23.2006 Session des jeunes 2022. Réforme du 2ème pilier (09.02.2023)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

497/21.2055 CESAR. Stop au greenwashing. Il faut réduire le trafic aérien – maintenant! (02.12.2021)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

498/22.2018 Knöpfel Walter. Une nouvelle Suisse : 10 régions au lieu de 26 cantons (22.08.2022)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

499/22.2039 Coalition pour des multinationales responsables. Pour une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales (01.12.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 21.427 lv. pa. Gredig

500/22.2038 Komitee Eigenmietwert-Nein. Valeur locative : possibilité de tenir compte des cas de rigueur (26.11.2022)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 17.400 lv. pa. CER-CE

x 501/21.2010 Comité Printemps2020. Commission d'enquête extraparlamentaire indépendante chargée d'examiner la déclaration de l'état de situation extraordinaire au printemps 2020 (22.04.2021)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 20.437 Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise et 20.438 Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du

droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise (voir art. 126 al. 2 LParl).

01.03.2023 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 20.437 Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise et 20.438 Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise (voir art. 126 al. 2 LParl)

Voir objet 20.437 lv. pa. CIP-CN

Voir objet 20.438 lv. pa. CIP-CN

502/21.2026 Comité Pétition Academia. Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique : de meilleures conditions de recherche, d'enseignement et de travail (08.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

503/22.2010 KYMA sea conservation and research. Stop aux microplastiques (16.05.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

504/19.2034 mediCuba-Suisse. Unblock Cuba (10.12.2019)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

09.11.2020 CPE-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (20.4332).

09.03.2021 Conseil national. Donné suite

Voir objet 20.4332 Po. CPE-CN

505/20.2011 Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité (28.06.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

506/23.2012 Michael Vincent Sabino. Adaptations de la taxe d'exemption de l'obligation de servir (15.02.2023)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

507/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

508/21.2028 Müller Edgar. Pour une scolarité obligatoire centrée sur la pratique et sanctionnée par un diplôme professionnel (24.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

06.03.2023 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 20.3050 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 20.3050 Mo. Aebischer Matthias

509/18.2031 Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes (13.12.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 19.3207 Mo. Guhl

510/22.2022 Pflegedurchbruch. Pour une mise en œuvre rigoureuse et complète de l'initiative sur les soins infirmiers (14.09.2022)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

511/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.06.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.063 n Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect (voir art. 126 al. 2 LParl).

30.05.2023 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.063 n Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 21.063 OCF

512/22.2023 Public Eye. Nous voulons des vêtements qui n'ont rien à cacher (14.09.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

513/22.2041 Public Eye. Redistribution de biens mal acquis aux populations lésées (05.12.2022)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

514/19.2023 Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante" (24.07.2019)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.464 lv. pa. Barrile

515/22.2001 Roggen Ronald. Pour un Parlement fédéral moderne (22.03.2022)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

516/22.2002 Romanovych Denys. Modifications du CP (30.03.2022)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x **517/20.2010 Rüst-Hehli Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence** (03.06.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

518/20.2008 Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite (29.05.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 20.3143 Mo. CIP-CN

519/22.2009 Schnebli Tobia. L'asile aussi pour les déserteurs et les opposant.e.s russes à la guerre! (13.05.2022)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

520/22.2003 Schürmann Ywan. Exonérer de la TVA les installations de production d'énergie renouvelable mises en place sur des immeubles habités (07.04.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

521/22.2016 Fédération suisse de camping et de caravanning. Limite de poids unifiée pour les camping-cars (19.08.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

522/18.2009 Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs (15.03.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 17.459 Iv. pa. Sommaruga Carlo

Voir objet 17.511 Iv. pa. Berberat

523/18.2030 Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (30.11.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN *Commission des institutions politiques*

524/23.2004 Santé Sexuelle Suisse. Ma santé – mon choix! (31.01.2023)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x **525/19.2031 Solidarité sans frontières. La solidarité n'est pas un crime** (04.12.2019)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

17.03.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

526/22.2040 Spira David. Distribution des lettres et des colis prioritaires (courrier A) avant 10 heures (09.12.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

527/22.2014 Team Freiheit. Faire baisser le prix de l'essence, suspendre les impôts sur les carburants! (17.06.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

528/22.2027 Thoma Hansruedi. Une politique agricole durable grâce à la coopération entre la politique et le secteur concerné (14.10.2022)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

09.03.2023 Conseil national. Le conseil prend acte du fait que la commission a également traité la pétition 22.2027 dans le cadre de l'examen de l'objet 20.022 (cf. art. 126, al. 2, LParl).

07.06.2023 Conseil des Etats. Le conseil prend acte du fait que la commission a également traité la pétition 22.2027 dans le cadre de l'examen de l'objet 20.022 (cf. art. 126, al. 2, LParl).

Voir objet 20.022 OCF

529/20.2018 Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les porcs (28.08.2020)

530/21.2054 Tier im Fokus. Mettre fin aux modes d'élevage cruels! (26.11.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.06.2023 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

531/22.2019 Tier im Fokus. Pas de subventions pour les oeufs en action (06.09.2022)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

532/19.2025 UmverkehR. Oui à la taxe sur les billets d'avion (17.09.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.06.2020 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.071 Message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.071 OCF

533/22.2032 umverkehR. Des milliards pour le climat, pas pour des autoroutes! (07.11.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.06.2023 Conseil national. Refusé de donner suite

534/20.2013 Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains, pas les moteurs (25.06.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

535/18.2011 n Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets (23.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

19.09.2019 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet n Mo. Conseil national (CSEC-CN). Arrêtons le broyage des poussins vivants. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.3003 Mo. CSEC-CN

536/22.2037 Verein Countdown 2030. Cessons de démolir à tour de bras et construisons pour l'avenir (28.11.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

537/22.2006 Verein Klimaschutz Schweiz. Protection de l'environnement et sécurité : en finir avec les énergies fossiles ! (22.04.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

538/19.2015 WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes (26.04.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

539/20.2017 Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos (02.08.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

540/22.2025 Zumbrunn Werner. Adaptation de la fiscalité des revenus de l'épargne (24.09.2022)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) (FF 2019 8104) (21.055)	17.12.2019	11.08.2021		17.06.2022 ¹
Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance maladie (initiative d'allègement des primes) (FF 2020 1676) (21.063)	23.01.2020	17.09.2021		23.07.2022 ²
Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) (FF 2020 4644) (21.067)	10.03.2020	10.11.2021		10.09.2022 ³
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) (FF 2020 8276) (22.025)	08.09.2020	04.03.2022		08.03.2023
Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage) (FF 2020 8130) (21.065)	08.09.2020	01.09.2021		08.03.2023
Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) (FF 2021 1505) (22.043)	28.05.2021	25.05.2022		28.11.2023
Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) (FF 2021 1957) (22.054)	16.07.2021	22.06.2022		16.01.2024
Pour la liberté et l'intégrité physique (FF 2022 195) (22.075)	16.12.2021	09.12.2022		16.06.2024
Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) (BBI 2022 2386)	08.09.2022			08.04.2025
Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) (FF 2023 602)	15.02.2023			15.08.2025
Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) (FF 2023 746)	21.02.2023			21.08.2025

¹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 7 août 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16); Prolongation du délai jusqu'au 7 août 2023 (CN 03.03.2022), (CE 31.05.2022)

² Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 octobre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16); Prolongation du délais jusqu'au 3 octobre 2023 (Décision du CN 16.06.2022)

³ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 21 novembre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16); Prolongation du délais jusqu'au 21 novembre 2023 (Décision du CN 01.06.2022)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Oui à des rentes pérennes et équitables (initiative générations)	R	07.09.2021 (FF 2021 2026)	07.03.2023 ¹	Generationeninitiative, case postale 2513, 8401 Winterthur
2	Vivre avec dignité - Pour un revenu de base inconditionnel finançable	R	21.09.2021 (FF 2021 2136)	21.03.2023 ²	Initiative Grundeinkommen Schweiz, Thurgauerstrasse 39, 8050 Zürich
3	Pour la protection des bébés viables en dehors de l'utérus (initiative sauver les bébés viables)	R	21.12.2021 (FF 2021 2920)	21.06.2023 ³	Lebensfähige-Babys-retten-Initiative, case postale, 4142 Münchenstein
4	Pour un jour de réflexion avant tout avortement (initiative la nuit porte conseil)	R	21.12.2021 (FF 2021 2921)	21.06.2023 ⁴	Einmal-darüber-schlafen-Initiative, case postale, 4142 Münchenstein
5	Le peuple et les cantons décident des lois fédérales déclarées urgentes!	R	25.01.2022 (FF 2022 166)	25.07.2023	Alexandre Zindel, La Delèze 17A, 1164 Buchillon
6	Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)	R	08.03.2022 (FF 2022 526)	08.09.2023	Initiative sur les crèches, Theaterplatz 4, case postale, 3001 Berne
7	Pour des dédommagements réglementés en cas d'épidémie (initiative sur les dédommagements)	R	29.03.2022 (FF 2022 717)	29.09.2023	Comité d'initiative «Für eine geregelte Entschädigung im Epidemiefall», c/o GastroSuisse, Blumenfeldstrasse 20, 8046 Zurich
8	Pour une nouvelle Constitution fédérale	R	19.04.2022 (FF 2022 896)	19.10.2023	Initiativkomitee «Für eine neue Bundesverfassung», Rigiblick 4, 5647 Oberrüti
9	Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen)	R	26.04.2022 (FF 2022 973)	26.10.2023	Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen), ServiceCitoyen.ch, case postale 349, 8042 Zurich
10	Pour une limitation des feux d'artifice	R	04.05.2022 (FF 2022 1027)	04.11.2023	«Feuerwerksinitiative», Roman Huber, Panoramastrasse 14a, 5417 Untersiggenthal
11	Renforcer l'AVS grâce aux bénéfices de la Banque nationale (initiative sur la BNS)	R	24.05.2022 (FF 2022 1192)	24.11.2023 ⁵	Comité d'initiative SNB-Initiative, Schweizerischer Gewerkschaftsbund, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
12	200 francs, ça suffit! (initiative SSR)	R	31.05.2022 (FF 2022 1263)	01.12.2023	Comité d'initiative «initiative SSR», case postale 54, 8416 Flaach
13	Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras)	R	28.06.2022 (FF 2022 1572)	28.12.2023	Comité d'initiative Stopfleber-Initiative, Alliance Animale Suisse, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers
14	Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure)	TG	28.06.2022 (FF 2022 1573)	28.12.2023	Alliance Animale Suisse, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers
15	Conditions de travail équitables pour les chauffeurs (initiative sur les chauffeurs)	R	12.07.2022 (FF 2022 1703)	12.01.2024	Les Routiers Suisses, Route de la Chocolatière 26, 1026 Echandens
16	Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)	R	16.08.2022 (2022 1934)	16.02.2024	JS Suisse
17	De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)	R	30.08.2022 (FF 2022 2037)	01.03.2024	Kommunikationsplan AG, Gartenstrasse 6, 8002 Zurich

18	Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)	R	06.09.2022 (FF 2022 2070)	06.03.2024	Comité d'initiative Klimafonds-Initiative, case postale 6094, 2500 Bienne 6
19	Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!	R	27.09.2022 (FF 2022 2286)	27.04.2024	Le Centre, Seilerstrasse 8a, case postale, 3011 Berne
20	Die Mitte, Seilerstrasse 8a, Postfach, 3011 Bern	R	27.09.2022 (FF 2022 2287)	27.03.2024	Le Centre, Seilerstrasse 8a, case postale, 3011 Berne
21	Oui à une prévoyance individuelle indépendante	R	25.10.2022 (FF 2022 2521)	25.04.2024	RUI, Moosweg 2, 3665 Wattenwil
22	Oui à une médecine naturelle indépendante	R	25.10.2022 (FF 2022 2522)	25.04.2024	RUI, Moosweg 2, 3665 Wattenwil
23	Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)	R	08.11.2022 (FF 2022 2694)	08.05.2024	Comité d'initiative Neutralitätsinitiative, case postale 54, 8416 Flaach
24	Refonte de l'économie en un système communautaire de contingents	R	10.01.2023 (FF 2023 33)	10.07.2024	Initiativkomitee GKW, Stefan Hubschmid, Waisenhausstrasse 12, 9230 Flawil
25	Chaque kilowattheure indigène et renouvelable compte!	R	14.02.2023 (FF 2023 346)	14.08.2024	Swiss Small Hydro, c/o Skat Consulting AG, Vadianstrasse 42, 9000 Saint-Gall
26	Reconstruction analytique des dessous de la pandémie de COVID-19 (initiative de reconstruction analytique)	R	28.02.2023 (FF 2023 487)	28.08.2024	Verein Aufarbeitung Corona Zeit, c/o Patrick Hofer, Wildsbergstrasse 52, 8606 Greifensee
27	Qui veut payer en argent liquide doit pouvoir le faire!	R	21.03.2023 (FF 2023 705)	21.09.2024	Freiheitliche Bewegung Schweiz, Postfach 1236, 3072 Ostermundigen 1
28	Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical	R	04.04.2023 (FF 2023 836)	04.10.2024	Andreas Faller, St. Jakobs-Strasse 25, case postale 135, 4010 Bâle
29	Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion)	R	25.04.2023 (FF 2023 1041)	25.10.2021	Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion)
30	Pour la protection de l'homme, des animaux domestiques et des animaux de rente contre le loup	R	02.05.2023 (FF 2023 1105)	02.11.2024	Comité d'initiative «Pour la protection de l'homme, des animaux domestiques et des animaux de rente contre le loup», Gmeindhof 2, 6314 Unterägeri
31	Oui à un avenir sans expérimentation animale	R	09.05.2023 (FF 2023 1151)	09.11.2024	IG Tierversuchsverbots-Initiative CH, Weiherstrasse 17, 9305 Berg
32	Confirmation des membres du Conseil fédéral par le peuple et les cantons	R	16.05.2023 (FF 2023 1186)	16.11.2024	Freiheitliche Bewegung Schweiz, Postfach 1236, 3072 Ostermundigen 1
33	Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie)	R	23.05.2023 (FF 2023 1224)	23.11.2024	Institut Neue Schweiz INES, z.H. Aktion Vierviertel, Kapellenstrasse 28, 3011 Berne

¹ Expiré sans avoir été utilisé (FF 2023 658)

² Expiré sans avoir été utilisé (FF 2023 751)

³ Expiré sans avoir été utilisé (FF 2023 1514)

⁴ Expiré sans avoir été utilisé (FF 2023 1513)

⁵ Expiré sans avoir été utilisé (FF 2023 603)

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Candinas (Président), Nussbaumer (1er vice-président), Riniker (2e vice-présidente)

Scrutateurs: Andrey, Büchel Roland, Graf-Litscher, Roduit

Suppléants: Badertscher, Estermann, Fridez, Kutter

Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Bregy, Cottier, Moser, Nordmann, Trede

2. Commission des finances (CdF)

Fischer Roland, Wyss, Andrey, Badertscher, Bourgeois, Bühler, Farinelli, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Giacometti, Gmür Alois, Grin, Gschwind, Guggisberg, Gysi Barbara, Matter Michel, Nicolet, Schilliger, Schneider Schüttel, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Strupler, Trede, Wettstein (25)

3. Commission de gestion (CdG)

Birrer-Heimo, Weichelt, Barrile, Binder, Christ, de Courten, Estermann, Feri Yvonne, Gredig, Heer, Hess Erich, Huber, Imark, Jauslin, Molina, Müller-Altermatt, Paganini, Pasquier-Eichenberger, Prelicz-Huber, Schneeberger, Seiler Graf, Studer, Töngi, von Siebenthal, Wehrli (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Grüter, Portmann, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Büchel Roland, Bulliard, Crottaz, de la Reussille, Estermann, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gössi, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Moser, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Schneider-Schneiter, Walder, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Fivaz Fabien, de Montmollin, Aebischer Matthias, Amoos, Atici, Brunner, Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Huber, Keller Peter, Kutter, Locher Benguerel, Nantermod, Piller Carrard, Prezioso, Python, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stadler, Studer, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Weber (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Amaudruz, Gysi Barbara, Aeschi Thomas, Bircher, de Courten, Dobler, Feri Yvonne, Glarner, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Mäder, Maillard, Mettler, Meyer Mattea, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Rechsteiner Thomas, Roduit, Sauter, Schläpfer, Silberschmidt, Wasserfallen Flavia, Weichelt (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Bourgeois, Imark, Bäumle, Bulliard, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Egger Mike, Flach, Girod, Graber, Jauslin, Klopfenstein Broggin, Masshardt, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Paganini, Page, Rüegger, Schneider Schüttel, Strupler, Suter, Vincenz, Wismer Priska, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Tuena, Pointet, Addor, Andrey, Candinas, Cattaneo, de Quattro, Fiala, Fivaz Fabien, Fridez, Glanzmann, Gmür Alois, Graf-Litscher, Heimgartner, Hess Erich, Hurter Thomas, Marti Min Li,

Meier Andreas, Mettler, Riniker, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf, Walliser, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Pult, Kutter, Aebischer Matthias, Bregy, Brenzikofer, Candinas, Christ, Feller, Fluri, Giezendanner, Graf-Litscher, Hurter Thomas, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Quadri, Romano, Rutz Gregor, Schaffner, Schlatter, Sollberger, Storni, Töngi, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Müller Leo, Friedli Esther, Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Burgherr, Dettling, Feller, Glättli, Gössi, Grossen Jürg, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Michaud Gigon, Regazzi, Ritter, Ryser, Schneeberger, Walti Beat, Wermuth (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Romano, Gysin Greta, Barrile, Binder, Bircher, Buffat, Cottier, Fischer Benjamin, Fluri, Glarner, Gredig, Imboden, Jost, Kälin, Marchesi, Marra, Marti Samira, Masshardt, Moser, Pfister Gerhard, Ruch, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann, Widmer Céline (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Markwalder, Maître, Addor, Arslan, Bellaiche, Berthoud, Bregy, Brenzikofer, Dandrès, Fehlmann Rielle, Flach, Funicello, Geissbühler, Hurni, Kamerzin, Lüscher, Mahaim, Marti Min Li, Nidegger, Reimann Lukas, Schwander, Steinemann, Tuena, von Falkenstein, Walder (25)

13. Commission de l'immunité (Cdi)

Trede, Page, Bäumle, Bregy, de Courten, de Quattro, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Grüter, Meyer Mattea, Nicolet, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pult, Schwander, Tuena, Vincenz, Weichelt (18)

CONSEIL DES ETATS

14. Bureau-CE (Bu)

Häberli-Koller (Présidente), Herzog Eva (1er vice-présidente), Mazzone (2e vice-présidente)

Scrutateur: Caroni

Suppléant: Engler

15. Commission des finances (CdF)

Gapany, Herzog Eva, Carobbio Guscetti, Ettlin Erich, Français, Hefti, Hegglin Peter, Knecht, Rieder, Stark, Thorens Goumaz, Würth, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Michel, Salzmann, Bauer, Burkart, Chiesa, Crevoisier Crelrier, Fässler Daniel, Graf Maya, Juillard, Reichmuth, Sommaruga Carlo, Stöckli, Z'graggen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Bischof, Chiesa, Caroni, Chassot, Gmür-Schönenberger, Jositsch, Michel, Minder, Müller Damian, Rieder, Sommaruga Carlo, Vara, Würth (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Würth, Carobbio Guscetti, Chassot, Crevoisier Crelier, Gapany, Germann, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Herzog Eva, Maret Marianne, Michel, Noser, Stark (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Ettlin Erich, Müller Damian, Bischof, Carobbio Guscetti, Dittli, Gapany, Germann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Herzog Eva, Kuprecht, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Thorens Goumaz, Mazzone, Bischof, Crevoisier Crelier, Fässler Daniel, Knecht, Müller Damian, Noser, Reichmuth, Rieder, Schmid Martin, Stark, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Salzmann, Gmür-Schönenberger, Burkart, Dittli, Français, Häberli-Koller, Jositsch, Juillard, Kuprecht, Minder, Vara, Wicki, Zopfi (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Wicki, Maret Marianne, Burkart, Dittli, Engler, Français, Häberli-Koller, Juillard, Knecht, Mazzone, Salzmann, Stöckli, Zopfi (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Kuprecht, Wicki, Bischof, Engler, Ettlin Erich, Germann, Hegglin Peter, Herzog Eva, Noser, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)

Zopfi, Fässler Daniel, Bauer, Caroni, Chiesa, Engler, Hefti, Jositsch, Mazzone, Minder, Müller Damian, Stöckli, Z'graggen (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Sommaruga Carlo, Bauer, Caroni, Engler, Fässler Daniel, Hefti, Jositsch, Mazzone, Minder, Rieder, Schmid Martin, Vara, Z'graggen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES

26. Délégation administrative (DA)

N Candinas, Nussbaumer, Riniker
E Häberli-Koller, Mazzone

Présidente: Häberli-Koller
Vice-président: Candinas

27. Délégation des finances (DéFin)

N Gschwind, Schneider Schüttel, Schwander
E Hefti, Hegglin Peter, Herzog Eva

Présidente: Schneider Schüttel
Vice-président: Hegglin Peter

28. Délégation des commissions de gestion (DélCdG)

N Feri Yvonne, Heer, Müller-Altermatt
E Bauer, Graf Maya, Salzmann

Présidente: Graf Maya

29. Commission des grâces (CGra)

N Egger Kurt, Flach, Gysin Greta, Hess Erich, Lüscher, Müller-Altermatt, Nicolet, Page, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Roth Franziska, Vincenz
E Fässler Daniel, Mazzone, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Stark

Président: Page
Vice-présidente: Mazzone

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres

alle- **N** Munz, Stadler
mand **E** Minder, Zanetti Roberto

français **N** Dandrès, Roduit
E Bauer, Crevoisier Crelier

italien **N** Quadri, Romano
E Carobbio Guscetti, Chiesa

Suppléants

alle- **N** Riniker, Wettstein
mand **E** Burkart, Ettlin Erich

français **N** Berthoud, Buffat
E Maret Marianne, Mazzone

italien **N** Giacometti, Gysin Greta, Marchesi, Storni

Président: Bauer

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Badertscher, Fehlmann Rielle, Hurter Thomas, Lohr, Wehrli
E Caroni, Gapany, Jositsch

Président: Jositsch
Vice-président: Hurter Thomas

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Arslan, Büchel Roland, Cottier, Fridez, Grin, Gugger, Heer, Marra
E Carobbio Guscetti, Gapany, Germann, Maret Marianne

Président: Cottier
Vice-président: Germann

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Portmann
Suppléants: Matter Thomas, Schneider-Schneiter, Walder

E Membres: Germann, Würth
Suppléants: Müller Damian, Sommaruga Carlo

Président: Würth
 Vice-président: Aeschi Thomas

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Bulliard, Nicolet, Walder
Suppléants: Fridez, Nidegger, Wehrli

E Membres: Juillard, Sommaruga Carlo
Suppléants: Bauer, Chassot

Président: Juillard
 Vice-président: Walder

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Friedl Claudia, Glanzmann
Suppléant: Badertscher

E Membres: Dittli, Fässler Daniel, Salzmann
Suppléant: Chiesa

Président: Aebi Andreas
 Vice-président: Fässler Daniel

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Fridez, Glanzmann, Tuena

E Dittli, Minder, Salzmann

Présidente: Glanzmann
 Vice-président: Salzmann

37. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Arslan, Hess
 Lorenz, Lüscher, Mahaim, Nidegger, Paganini, Pointet,
 Schneider Schüttel, Schwander, Vincenz

E Caroni, Germann, Rieder, Stöckli, Zopfi

Président: Aebischer Matthias
 Vice-président: Germann

38. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Fiala, Köppel, Pfister Gerhard, Schläpfer, Trede, Widmer
 Céline

E Bischof, Herzog Eva, Knecht, Noser

Présidente: Widmer Céline
 Vice-président: Knecht

39. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N Buffat, Crottaz, de Montmollin, Klopfenstein Broggini,
 Page, Roduit

E Crevoisier Crelier, Français, Juillard, Mazzone

Président: Juillard
 Vice-présidente: de Montmollin

40. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

- N** Büchel Roland, Friedl Claudia, Michaud Gigon, Rechsteiner Thomas, Vincenz, Zuberbühler
E Häberli-Koller, Kuprecht, Michel

Président: Kuprecht
Vice-président: Rechsteiner Thomas

41. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

- N** Barrile, Giacometti, Gysin Greta, Marchesi, Quadri, Romano
E Carobbio Guscetti, Caroni, Chiesa, Fässler Daniel

Présidente: Gysin Greta
Vice-président: Caroni

42. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

- N** Egger Kurt, Friedl Claudia, Haab, Paganini, Reimann Lukas, Schneeberger
E Häberli-Koller, Kuprecht, Schmid Martin

Président: Kuprecht
Vice-président: Paganini

Dates des sessions 2023**Etat: 17.03.2023***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Eté	30 mai - 16 juin
Automne	11 - 29 septembre
Hiver	4 - 12 décembre

Elections:

Autres	4 décembre
Président du Conseil des Etats	4 décembre
Président du Conseil national	4 décembre
Président de la Confédération et Vice-président du Conseil fédéral	13 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

2 - 4 mai

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

12 mai
30 mai
2 juin
24 - 25 août
11 septembre
14 septembre
17 novembre
4 décembre
7 décembre

Excursion des groupes:

7 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats	6 décembre
Président du Conseil national	6 décembre
Autres	21 décembre
Président de la Confédération	21 décembre

Votations fédérales:

	30 avril
	18 juin
Elections du Conseil des Etats	23 octobre
Elections du Conseil national	22 octobre
	26 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

24 - 28 avril
19 - 23 juin
9 - 13 octobre

OTAN

19 - 22 mai

Dates des sessions 2024

Etat: 17.03.2023

Sessions ordinaires (durée 3 semaines)

Printemps	26 février - 15 mars
Été	27 mai - 14 juin
Automne	9 - 27 septembre
Hiver	2 - 20 décembre

Elections:

Président du Conseil national et Bureau du Conseil des Etats	2 décembre
Président de la Confédération et Vice-président du Conseil fédéral	11 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

15 - 19 avril

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

9 février
26 février
29 février
3 mai
27 mai
30 mai
22 - 23 août
9 septembre
12 septembre
15 novembre
2 décembre
5 décembre

Excursion des groupes:

5 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats	4 décembre
Président du Conseil national	4 décembre
Autres	19 décembre
Président de la Confédération	19 décembre

Votations fédérales:

3 mars
9 juin
22 septembre
24 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

22 - 26 janvier
22 - 26 avril
24 - 28 juin
30 septembre - 4 octobre

OTAN

15 - 18 novembre